



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/C.5/43/1/Rev.1  
27 juillet 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session  
Point 115 de l'ordre du jour provisoire\*

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989

Montants estimatifs révisés, compte tenu notamment des plans du Secrétaire général visant l'application de la recommandation 15 relative à la réduction des effectifs établis, comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

| <u>Chapitres</u>  | <u>Pages</u> |
|---|--------------|
| INTRODUCTION .....  | 4            |
| I. PLANS DU SECRETAIRE GENERAL VISANT L'APPLICATION DE LA RECOMMANDATION 15 RELATIVE A LA REDUCTION DES EFFECTIFS, ETABLIS COMME SUITE A LA DEMANDE FORMULEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DANS SES RESOLUTIONS 41/213 ET 42/211 ..... | 7            |
| A. Genèse de la question .....  | 7            |
| B. Réduction du nombre de postes : objectifs à atteindre d'ici au 31 décembre 1989 .....  | 10           |
| C. Incidences possibles de la réduction proposée .....  | 16           |
| D. Orientation financière pour l'exercice biennal 1988-1989 .....   | 18           |
| <u>Annexe.</u> Postes nécessaires - budget ordinaire 1988-1989 .....  | 23           |

\* A/43/150.

## TABLE DES MATIERES (suite)

| <u>Chapitres</u>   | <u>Pages</u> |
|--|--------------|
| II. MESURES DESTINEES A AMELIORER LA SITUATION DANS LES COMMISSIONS REGIONALES ET DANS LES UNITES ADMINISTRATIVES DU SECRETARIAT OU LE TAUX DE VACANCES DE POSTE EST LE PLUS ELEVE .....   | 53           |
| III. MESURES DE REORGANISATION DU SECRETARIAT PRISES DEPUIS L'ADOPTION DU BUDGET-PROGRAMME DE 1988-1989 .....  | 58           |
| <u>Annexe.</u> Attribution des fonctions de liaison avec les organisations non gouvernementales dans le cadre de l'application de la recommandation 25 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies ..... | 82           |
| IV. APPLICATION DES RECOMMANDATIONS 19, 29 ET 37 DU GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAUX DE HAUT NIVEAU CHARGE D'EXAMINER L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES .....   | 86           |
| A. Application de la recommandation 19 concernant les activités relatives à la Namibie .....   | 86           |
| B. Application de la recommandation 29 concernant les fonctions du Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales .....   | 107          |
| C. Application de la recommandation 37 relative aux activités d'information .....  | 116          |
| D. Renseignements supplémentaires fournis en réponse aux recommandations faites par le Comité du programme et de la coordination à sa vingt-huitième session au sujet de l'application de la recommandation 37 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau concernant l'information ..                                   | 211          |
| <u>Annexe.</u> Budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989 : éléments dont la suppression est proposée dans les prévisions révisées .....   | 221          |
| V. RESSOURCES ADDITIONNELLES A PREVOIR AUX SECTIONS A.1 (ASSEMBLEE GENERALE), A.4 (COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET SON SECRETARIAT) ET B.12 (BUREAU DE LA RECHERCHE ET DE LA COLLECTE D'INFORMATIONS) DU CHAPITRE PREMIER .....   | 224          |

TABLE DES MATIERES (suite)

| <u>Chapitres</u>   | <u>Pages</u> |
|--|--------------|
| VI. POSTES TEMPORAIRES AUTORISES SUR UNE BASE RENEUVELABLE POUR<br>L'EXERCICE BIENNAL 1986-1987 ET APPROUVES POUR L'EXERCICE<br>BIENNAL 1988-1989 AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE ..... | 227          |
| <u>Annexe</u> . Postes renouvelables temporaires approuvés pour 1988-1989  | 228          |

## INTRODUCTION

1. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989 qui a été présenté par le Secrétaire général et adopté par l'Assemblée générale n'était que provisoire. Il a été établi et présenté aux organes de supervision à un moment où la situation financière de l'Organisation était précaire et où les réformes demandées dans la résolution 41/213 de l'Assemblée commençaient tout juste à être mises en oeuvre. Il était indiqué dans l'introduction audit projet de budget-programme qu'après son adoption, "l'Assemblée générale [serait] saisie en 1988 de montants estimatifs révisés qui [rendraient] compte de l'application continue de la résolution 41/213, notamment des modifications de structure qui [auraient] pu être apportées au mécanisme intergouvernemental et de leurs effets sur les structures d'appui du Secrétariat" 1/. Avant la présentation de ces montants estimatifs révisés, l'Assemblée générale a été saisie, à sa quarante-deuxième session, d'un rapport du Secrétaire général intitulé "Application de la résolution 42/213 de l'Assemblée générale : Aspects touchant le programme et le budget - mise à jour du rapport intérimaire du Secrétaire général" (A/42/234) 2/, qui rendait compte des incidences sur le budget-programme des décisions prises par le Secrétaire général durant le premier semestre de 1987 en vue de l'application de la résolution 41/213 de l'Assemblée.

2. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), le Comité du programme et de la coordination (CPC) et l'Assemblée générale, dans sa résolution 42/211 relative à l'application de sa résolution 41/213, ont reconnu la nécessité de la présentation de montants estimatifs révisés en 1988. Dans sa résolution 42/211, l'Assemblée a insisté sur "l'importance des montants estimatifs révisés pour l'exercice biennal 1988-1989 que le Secrétaire général lui [soumettrait] à sa quarante-troisième session par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires" et elle a prié "le Secrétaire général de tenir compte des mesures prises en application des dispositions pertinentes de la résolution 41/213 lorsqu'il [établirait] ces montants". En outre, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de tenir compte, lorsqu'il établirait les montants estimatifs révisés, d'un certain nombre de directives concernant la poursuite de l'application des recommandations 5, 15, 19, 25, 29 et 37, que l'Assemblée avait adoptées dans sa résolution 41/213 à la suite de l'examen du rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies 3/. On se souviendra que ces recommandations portaient sur les sujets ci-après :

- a) Recommandation 5 : construction de bâtiments ou installations de conférence des Nations Unies;
- b) Recommandation 15 : réduction des effectifs du Secrétariat de l'ONU;
- c) Recommandation 19 : activités relatives à la Namibie;
- d) Recommandation 25 : réexamen des tâches incombant aux départements et bureaux qui s'occupent de questions économiques et sociales 4/;

e) Recommandation 29 : transfert des fonctions du Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales;

f) Recommandation 37 : réexamen des fonctions, des méthodes de travail et des orientations du Département de l'information.

3. Comme l'Assemblée générale l'en a prié dans sa résolution 42/211, le Secrétaire général va présenter un rapport intérimaire sur toutes les mesures prises en application de la résolution 41/213. Afin que ce rapport intérimaire et le rapport concernant les montants estimatifs révisés se complètent, les recommandations susmentionnées sont traitées de la manière suivante : la recommandation 5 est analysée dans le rapport intérimaire, tandis que les recommandations 15, 19, 25, 29 et 37 le sont principalement dans le présent rapport sur les montants estimatifs révisés.

4. La demande adressée au Secrétaire général par l'Assemblée générale dans sa résolution 42/225, touchant les questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989, a également des incidences sur les montants estimatifs révisés. Dans la section V de cette résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général "de prendre les mesures requises pour améliorer la situation dans les commissions régionales et les unités du Secrétariat où le pourcentage de postes vacants est le plus élevé et de lui en rendre compte, dans le cadre des montants estimatifs révisés pour l'exercice 1988-1989, eu égard aux paragraphes 27 et 28 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires".

5. De plus, il a été tenu compte pour l'établissement des montants estimatifs révisés d'un certain nombre de modifications structurelles ayant des incidences sur le budget-programme, qui n'avaient pas été évoquées dans la résolution 42/211. Il convient que ces modifications soient portées à l'attention des organes de supervision. En revanche, il n'a pas été possible de tenir compte des résultats de l'étude par le Conseil économique et social de la structure et du fonctionnement du mécanisme intergouvernemental compétent dans les domaines économique et social. Les incidences sur le plan structurel et sur le budget-programme des décisions du Conseil économique et social seront examinées par l'Assemblée générale en même temps que les montants estimatifs révisés.

6. Enfin, le Secrétaire général souhaite présenter quelques demandes de crédits additionnels dont la nécessité est apparue depuis l'adoption par l'Assemblée générale du budget-programme de 1988-1989.

7. Tout cela étant, le présent document sur les montants estimatifs révisés comprend les chapitres ci-après :

a) Chapitre I : plans du Secrétaire général visant l'application de la recommandation 15 relative à la réduction des effectifs établis, comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211 (A/C.5/43/1 et Corr.1);

b) Chapitre II : mesures visant à améliorer la situation dans les commissions régionales ainsi que dans les unités organisationnelles du Secrétariat où le pourcentage de postes vacants est le plus élevé (A/C.5/43/1/Add.1 et Corr.1);

/...

c) Chapitre III : modifications apportées à l'organisation du Secrétariat depuis l'adoption du budget-programme de 1988-1989 (A/C.5/43/1/Add.2 et Corr.1 auquel est annexé le rapport intérimaire du Secrétaire général contenu dans le document E/AC.51/1988/CRP.1);

d) Chapitre IV : application des recommandations 19, 29 et 37 concernant respectivement les activités relatives à la Namibie (A/C.5/43/1/Add.5), le Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales (A/C.5/43/1/Add.3) et le Département de l'information (A/C.5/43/1/Add.6), y compris les renseignements supplémentaires soumis comme suite à la recommandation du Comité du programme et de la coordination, lors de sa vingt-huitième session, concernant l'application de la recommandation 37 (non publiés auparavant);

e) Chapitre V : ressources additionnelles à prévoir aux sections A.1 (Assemblée générale), A.4 (Comité des commissaires aux comptes et son secrétariat) et B.12 (Bureau de la recherche et de la collecte d'informations) du chapitre premier;

f) Chapitre VI : postes temporaires autorisés sur une base renouvelable pour l'exercice biennal 1986-1987 et approuvés pour l'exercice biennal 1988-1989 au titre du budget ordinaire (A/C.5/43/1/Add.7).

## Chapitre I

PLANS DU SECRETAIRE GENERAL VISANT L'APPLICATION DE LA RECOMMANDATION 15 RELATIVE A LA REDUCTION DES EFFECTIFS, ETABLIS COMME SUITE A LA DEMANDE FORMULEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DANS SES RESOLUTIONS 41/213 ET 42/211

### A. Genèse de la question

8. Le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies a adopté la recommandation 15, conçue comme suit :

"1) Une réduction substantielle des effectifs à tous les degrés, mais en particulier aux échelons les plus élevés, est souhaitable. Il devrait être possible de procéder à une telle réduction en un temps relativement court sans porter atteinte au niveau actuel des activités de programme de l'ONU dont ont décidé l'Assemblée générale et d'autres organes délibérants.

2) A cette fin :

a) Le nombre global des postes inscrits au budget ordinaire devrait être réduit de 15 % sur une période de trois ans;

b) Le nombre des postes de secrétaire général adjoint et de sous-secrétaire général figurant au budget ordinaire devrait être réduit de 25 % sur une période de trois ans ou moins, avec une réduction comparable du nombre des postes de même rang financés à l'aide de fonds extra-budgétaires.

3) Le Secrétaire général devrait présenter à l'Assemblée générale ses plans pour l'application des recommandations figurant aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus. Lorsqu'il établira ces plans, le Secrétaire général devrait notamment garder présentes à l'esprit les considérations suivantes :

a) La nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, compte dûment tenu d'une répartition géographique équitable;

b) Une analyse du volume de travail des divers départements et bureaux, compte tenu de l'efficacité accrue qui résulterait d'un regroupement des fonctions et de l'élimination des doubles emplois;

c) La nécessité d'éviter toute entrave à l'application des programmes;

d) La nécessité toujours présente de recruter du personnel nouveau, en particulier dans la catégorie des administrateurs auxiliaires, pour assurer au Secrétariat une structure dynamique. Le nombre de fonctionnaires recrutés aux classes P-1, P-2 et P-3 ne devrait pas tomber en deçà du nombre moyen des fonctionnaires de ces classes recrutés en 1982, 1983 et 1984. Il conviendrait toutefois d'équilibrer ce recrutement par une réduction de personnel équivalente, afin que l'objectif d'une réduction nette de 15 % puisse être atteint en trois ans.

4) On pourra entreprendre de réduire encore le nombre global des postes à l'issue de la restructuration du mécanisme intergouvernemental et du Secrétariat."

9. Cette recommandation a été examinée par l'Assemblée générale lors de sa quarante et unième session, dans le cadre de l'examen qu'elle a consacré au rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau. La Cinquième Commission de l'Assemblée générale a formulé des observations détaillées sur la recommandation 15 en se fondant sur les renseignements fournis par le Secrétariat 5/. Ensuite, l'Assemblée a décidé, dans la section I de sa résolution 41/213, que les recommandations du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau devraient être appliquées "compte tenu des conclusions de la Cinquième Commission" et, s'agissant de la recommandation 15, sous réserve des dispositions ci-après :

"Les pourcentages cités dans la recommandation 15, qui ont été obtenus de façon pragmatique, doivent être considérés comme des objectifs pour les plans que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale comme suite à cette recommandation; le Secrétaire général est par ailleurs invité à appliquer cette recommandation avec souplesse de façon à éviter, notamment, tout effet négatif sur les programmes et sur la structure et la composition du Secrétariat, compte tenu de la nécessité de s'assurer les services d'un personnel possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité tout en respectant dûment le principe d'une répartition géographique équitable."

10. A sa quarante-deuxième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 42/211 sur l'application de la résolution 41/213, a pris la décision suivante :

"S'agissant de la recommandation 15, relative à la réduction des effectifs de l'Organisation, l'Assemblée souligne qu'il lui importe que les plans élaborés par le Secrétaire général comme suite à cette recommandation lui soient présentés conformément aux dispositions de la ... de la résolution 41/213, et réaffirme qu'il appartient au Secrétaire général de faire preuve de souplesse dans l'application de cette recommandation afin d'éviter, notamment, que les programmes, de même que la structure et la composition du Secrétariat, ne pâtissent, étant entendu qu'il y a lieu de s'assurer les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, en prenant dûment en considération le principe d'une répartition géographique équitable."

11. Toujours dans sa résolution 42/211, l'Assemblée générale a souscrit aux observations et recommandations que le CCQAB avait formulées dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989. Le Comité avait formulé la recommandation suivante :

"Les montants estimatifs révisés devraient être accompagnés de renseignements sur les effectifs, présentés sous forme de tableaux, faisant apparaître le résultat projeté de l'application de la recommandation 15 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, par comparaison avec les données figurant dans le projet de budget-programme. Si ces tableaux devaient



faire ressortir des transferts de postes d'un chapitre à l'autre du budget (dans la mesure où certains programmes auront perdu plus de 15 % de leurs postes et d'autres moins), les estimations concernant chaque chapitre devraient être ajustées en conséquence 6/."

Le CCQAB indiquait également que les incidences budgétaires découlant éventuellement des résultats de l'étude sur le mécanisme intergouvernemental dans les domaines économique et social confiée au Conseil économique et social pourraient être examinées par l'Assemblée générale en même temps que les montants estimatifs révisés.

12. Le CPC, lors de l'examen qu'il a consacré à sa vingt-septième session au rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'application de la résolution 41/213, a réaffirmé les dispositions de cette résolution concernant la recommandation 15. Il a, notamment, "souligné qu'il était nécessaire de s'assurer que les réformes n'auraient pas d'effet négatif sur les programmes 7/".

13. Le Secrétaire général a constitué au milieu de 1987, par l'intermédiaire du Comité de la planification et de la budgétisation des programmes, un groupe de l'analyse des postes chargé d'entreprendre, en consultation avec les divers départements et bureaux, une analyse détaillée par poste de la situation dans l'ensemble du Secrétariat en vue de l'application de la recommandation 15. Le Groupe a rendu compte au Comité en février 1988. Le Comité, après avoir consulté les administrateurs de programme, a fait des recommandations au Secrétaire général, qui présente ci-après à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du CPC et du CCQAB, ses plans visant l'application de la recommandation 15.

14. Lors de l'élaboration de ces plans, le Secrétaire général a tenu compte des facteurs suivants :

a) La souplesse, demandée par l'Assemblée générale à propos de l'application de la recommandation 15, devrait être appliquée en premier lieu à la réduction du nombre global de postes. Le Secrétaire général n'ignorait pas que l'objectif de 15 % avait simplement une valeur d'indication et n'était pas fondé sur une évaluation scientifique des rapports entre les ressources et les activités actuelles et futures de l'ONU. C'est d'ailleurs ce qui était ressorti du débat qui avait conduit à l'adoption de la résolution 41/213 de l'Assemblée;

b) La souplesse devait également s'appliquer à la réduction des postes dans les divers programmes, départements et bureaux de l'Organisation. Une réduction générale uniforme entre les divers programmes ne répondrait pas à l'esprit de la résolution 41/213, non plus qu'à celui de la réforme en cours de l'Organisation. Dans cette optique, le Secrétaire général a cherché à faire appliquer les réductions les plus importantes aux services administratifs, aux services d'information et aux services communs;

c) Compte tenu des considérations énoncées dans la recommandation 15, on a mis au point au début de 1987, pour l'ensemble de l'Organisation, un profil des postes par classe qui fait apparaître la nécessité toujours présente de recruter du personnel nouveau, en particulier des administrateurs auxiliaires. A partir de ce profil, on a calculé à titre indicatif, pour chaque entité, des réductions de

postes par classe. Au lieu d'imposer un profil uniforme pour tous les bureaux, on a cherché à déterminer si les incidences pour les programmes des réductions visées justifiaient dans tel ou tel cas une entorse au profil de base;

d) Dans certains cas, les gestionnaires de programme ont pu fonder leurs propositions sur une évaluation précise de leurs incidences sur le programme. La plupart du temps, toutefois, une telle précision n'a pas été possible en raison de la nature des activités visées. En outre, il est de fait que, dans la plupart des cas, déterminer les incidences sur les programmes des tableaux d'effectifs à mettre en place pour 1990-1991 était un exercice quelque peu théorique. S'il est vrai qu'il existe un important élément de continuité en ce qui concerne les programmes de l'Organisation, leur teneur et leur portée pour le prochain exercice biennal n'ont pas encore été fixées;

e) Les plans de réduction de postes ont tenu compte des résultats des examens et des décisions qui, en 1987, ont eu une incidence sur les tableaux d'effectifs et les programmes de certains départements et bureaux. C'est ainsi que des postes ont été transférés du Département des questions politiques spéciales, de la coopération régionale, de la décolonisation et de la tutelle et du Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité au nouveau Bureau de la recherche et de la collecte d'informations, et du Département des affaires économiques et sociales internationales au Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne, au Département de l'administration et de la gestion et au Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer. En ce qui concerne l'ensemble du secteur économique et social, la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'ONU dans les domaines économique et social a demandé au Secrétariat d'éviter d'anticiper ses conclusions, demande qui a limité la possibilité, au stade actuel, de tenir compte des incidences qu'un remaniement administratif et structurel pourrait avoir sur les besoins en personnel.

**B. Réduction du nombre de postes : objectifs  
à atteindre d'ici au 31 décembre 1989**

15. Le Secrétaire général propose de fixer à 1 465 le nombre des postes inscrits au budget ordinaire pouvant éventuellement être supprimés. Il s'agirait de 486 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et de 979 postes des services généraux et des catégories apparentées.

16. Le nombre total de postes inscrits au budget ordinaire de l'exercice biennal 1988-1989 est de 11 422, chiffre dont il faut déduire 167 postes qui n'ont pas été pris en considération dans le plan de compression élaboré par le Secrétariat. Ces 167 postes se répartissent comme suit : 52 dans le secrétariat de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), 19 dans le secrétariat du Corps commun d'inspection (CCI) et 96 dans les services de sécurité de l'Office des Nations Unies à Vienne. Bien que ces postes soient inscrits au budget ordinaire de l'ONU, il n'en a pas été tenu compte dans le plan de compression parce qu'il s'agit en fait de services conjoints interorganisations financés par l'ensemble ou plusieurs des organismes des Nations Unies. La base à retenir aux fins de réduction est donc de 11 255 postes et les 1 465 postes que le Secrétaire général propose de supprimer représentent 13,02 % de cette base ajustée.

17. Au 31 décembre 1989, après la suppression des 1 465 postes, les effectifs du Secrétariat se répartiraient comme suit, par rapport à la situation actuelle :

|   | <u>D/SGA/</u> |            | <u>D-1</u> | <u>P-5</u> | <u>P-4</u> | <u>P-3</u> | <u>P-2/1</u> | <u>Total</u><br><u>partiel</u> | <u>Services</u><br><u>généraux/</u><br><u>autres</u> |  | <u>Total</u> |
|---|---------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|--------------------------------|--|--|--------------|
|   | <u>SSG</u>    | <u>D-2</u> |            |            |            |            |              |                                |  |  |              |
| <b>Postes permanents</b>                                |               |            |            |            |            |            |              |                                |  |  |              |
| Nombre de postes  | 58            | 101        | 307        | 764        | 1 259      | 1 220      | 600          | 4 309                          | 7 113  |  | 11 422       |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (%) | 1,3           | 2,3        | 7,1        | 17,7       | 29,3       | 28,3       | 14,0         | 100                            | -  |  | -            |
| Part du total (%)                                       |               |            |            |            |            |            |              | 37,8                           | 62,2   |  | 100          |
| Réductions prévues                                      | (14)          | (18)       | (42)       | (112)      | (149)      | (131)      | (20)         | (486)                          | (979)  |  | (1 465)      |
| <b>Structure après réduction</b>                        |               |            |            |            |            |            |              |                                |  |  |              |
| Nombre de postes  | 44            | 83         | 265        | 652        | 1 110      | 1 089      | 580          | 3 823                          | 6 134  |  | 9 957        |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (%) | 1,1           | 2,2        | 6,9        | 17,1       | 29,0       | 28,5       | 15,2         | 100                            | -  |  | -            |
| Part du total (%)                                       |               |            |            |            |            |            |              | 38,4                           | 61,6   |  | 100          |

18. Il convient de noter que, mise à part la réduction de 25 % du nombre des postes de secrétaire général adjoint et de sous-secrétaire général (mesure qui ne touche par le poste de directeur général), les réductions proposées sont proportionnellement plus importantes pour les classes P-5 à D-2 que pour les classes P-1 à P-4. La proportion de postes des classes D-1, D-2, SSG et SGA tomberait de 10,7 % à 10,2 % du nombre total de postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur. Seule la proportion de postes des classes P-3 et P-2/1 augmenterait. Il convient de noter en outre que la proportion de postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées diminuerait légèrement, passant de 62,2 % à 61,6 % du nombre total de postes.

19. En ce qui concerne les postes de secrétaire général adjoint et de sous-secrétaire général, le Secrétaire général avait indiqué dans son premier rapport intérimaire sur l'application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale qu'il comptait maintenir vacants neuf de ces postes inscrits au budget ordinaire, compte tenu de la réduction de 25 % recommandée sur une période de trois ans (1987-1989). Après un nouvel examen de la situation, le Secrétaire général a décidé de maintenir vacants deux postes supplémentaires. Au cours de l'année écoulée, plusieurs Etats Membres ont fait des observations au Secrétaire général à propos de certaines de ces décisions. Il convient de noter, à cet égard, que la structure et les activités du Secrétariat dans les domaines économique et social font actuellement l'objet d'un examen et ne pourront être arrêtées définitivement tant que la Commission spéciale du Conseil économique et social n'aura pas terminé ses travaux. Une fois cet examen achevé, il s'avérera peut-être possible de réduire encore le nombre de postes de ces classes. Indépendamment de la réduction globale, d'ici à la fin de 1989, de 14 postes de ces classes inscrits au budget ordinaire, des renseignements détaillés sur la question seront fournis dans le projet de budget-programme qui sera présenté en 1989 pour l'exercice biennal 1990-1991. Il sera tenu compte de ces réductions dans le plan général du budget pour ces deux années, dont l'Assemblée générale sera saisie à sa quarante-troisième session.

20. La recommandation 15 précise qu'il devrait y avoir une réduction comparable du nombre des postes de même rang financés à l'aide de fonds extra-budgétaires. Au début de 1987, le Secrétaire général a porté cette recommandation à l'attention des chefs de secrétariat des organismes concernés et il a rendu compte de leurs réponses §/. Ces chefs de secrétariat ont par la suite été priés de transmettre à leurs organes directeurs respectifs une note du Secrétaire général rappelant que les Etats Membres représentés dans ces organes avaient approuvé la décision prise à l'unanimité par l'Assemblée générale d'adopter la résolution 41/213, notamment la recommandation 15. Depuis, il a été décidé de ne pas pourvoir trois postes de sous-secrétaire général au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), au fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ).

21. Les postes à supprimer se répartiraient comme suit entre les titres du budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989 :

| Titres   | Postes permanents<br>et temporaires |             | Nombre de<br>postes à<br>supprimer | Nouvelle répartition<br>des postes |             |
|--|-------------------------------------|-------------|------------------------------------|------------------------------------|-------------|
|  | Nombre                              | Pourcentage |                                    | Nombre                             | Pourcentage |
| I. Politique, direction et<br>coordination d'ensemble            | 273                                 | 2,4         | (13)                               | 260                                | 2,6         |
| II. Affaires politiques et<br>affaires du Conseil de<br>sécurité | 821                                 | 7,2         | (110)                              | 711                                | 7,1         |
| III. Affaires politiques,<br>tutelle et<br>décolonisation        | 171                                 | 1,5         | (17)                               | 154                                | 1,5         |
| IV. Activités économiques,<br>sociales et humanitaires           | 4 274                               | 37,4        | (487)                              | 3 787                              | 38,1        |
| V. Justice internationale<br>et droit international              | 167                                 | 1,5         | (17)                               | 150                                | 1,5         |
| VI. Information  | 769                                 | 6,7         | (108)                              | 661                                | 6,7         |
| VII. Services communs d'appui                                    | 4 693 a/                            | 41,1        | (669)                              | 4 024 a/                           | 40,4        |
| Postes de SGA/SGG non répartis                                   | 58                                  | 0,5         | (14)                               | 44                                 | 0,4         |
| Total, chapitres des dépenses                                    | 11 226                              | -           | (1 435)                            | 9 791                              | -           |
| Chapitres des recettes   | 196                                 | 1,7         | (30)                               | 166                                | 1,7         |
| Total général  | 11 422                              | 100         | (1 465)                            | 9 957                              | 100         |

a/ Y compris 19 postes du secrétariat du CCI, 52 postes du secrétariat de la CFPI et 96 postes des services de sécurité de l'Office des Nations Unies à Vienne. Ces 167 postes ne font pas partie de la base retenue aux fins de la réduction de 13,02 %.

Cette répartition fait apparaître qu'en pourcentage, les réductions proposées sont plus importantes pour les services communs d'appui et l'information. Elles varient de 14,8 % pour les services communs d'appui, y compris les services de conférence, à 4,6 % pour la politique, direction et coordination d'ensemble. Par rapport à la situation actuelle, toutefois, la répartition des postes entre les différents titres du budget-programme ne subirait pas de modifications radicales. Les activités économiques, sociales et humanitaires représenteraient 38,1 % contre 37,4 % des postes inscrits au budget ordinaire et les services communs

d'appui 40,4 % contre 41,1 %. Il convient de noter, à cet égard, que 63 % des postes permanents des services communs d'appui appartiennent à la catégorie des services généraux et aux catégories apparentées. Dans le titre du budget-programme relatif aux activités économiques, sociales et humanitaires, la proportion est de 56 %.

22. On trouvera ci-après les réductions proposées par chapitre du budget pour tous les postes des catégories des administrateurs et des services généraux. Il convient de noter qu'aucune réduction n'est proposée à l'heure actuelle pour les bureaux de liaison au Siège. Cette question doit être étudiée plus avant et les résultats de l'examen en cours seront portés à l'attention des Etats Membres dès qu'ils seront disponibles. On trouvera à l'annexe du chapitre I une ventilation détaillée des réductions proposées par chapitre du budget, par catégorie et par classe.

Modifications proposées quant aux postes par chapitre du budget

| <u>Chapitre du budget</u>   | <u>Nombre de postes<br/>en janvier 1988</u> | <u>Ajustements</u> | <u>Objectif<br/>fixé pour<br/>décembre 1989</u> |
|---|---|--------------------|---|
| 01 Politique, direction et coordination d'ensemble  | 273   | (13)               | 260   |
| 2A Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix                | 765   | (104)              | 661   |
| 2B Affaires de désarmement  | 56  | (6)                | 50  |
| 03 Affaires politiques, tutelle et décolonisation   | 171   | (17)               | 154   |
| 5A Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale | 28  | (4)                | 24  |
| 5B Bureau de liaison des commissions régionales   | 6   | 0                  | 6   |
| 6A Département des affaires économiques et sociales internationales                           | 392   | (45)               | 347   |
| 6B Activités concernant les questions de développement social à l'échelle mondiale            | 89  | (20)               | 69  |
| 07 Département de la coopération technique pour le développement                              | 205   | (12) a/            | 193   |

| Chapitre du budget  | Nombre de postes<br>en janvier 1988 | Ajustements | Objectif<br>fixé pour<br>décembre 1989 |
|---|-------------------------------------|-------------|--|
| 09 Sociétés transnationales   | 82                                  | (12)        | 70                                     |
| 10 Commission économique pour<br>l'Europe   | 232                                 | (27)        | 205                                    |
| 11 Commission économique et<br>sociale pour l'Asie et le<br>Pacifique                     | 562                                 | (66)        | 496                                    |
| 12 Commission économique pour<br>l'Amérique latine et les<br>Caraïbes                     | 590                                 | (70)        | 520                                    |
| 13 Commission économique pour<br>l'Afrique  | 629                                 | (42)        | 587                                    |
| 14 Commission économique pour<br>l'Asie occidentale                                       | 313                                 | (27)        | 286                                    |
| 15 Conférence des Nations Unies<br>sur le commerce et le<br>développement                 | 451                                 | (47)        | 404                                    |
| 17 Centre pour la science et la<br>technique au service du<br>développement               | 31                                  | (6)         | 25                                     |
| 18 Programme des Nations Unies<br>pour l'environnement                                    | 103                                 | (19)        | 84                                     |
| 19 Centre des Nations Unies pour<br>les établissements humains<br>(Habitat)               | 99                                  | (19)        | 80                                     |
| 20 Contrôle international des<br>drogues  | 59                                  | (13)        | 46                                     |
| 21 Haut Commissariat des<br>Nations Unies pour les réfugiés                               | 288                                 | (46)        | 242                                    |
| 22 Bureau du Coordonnateur des<br>Nations Unies pour les secours<br>en cas de catastrophe | 35                                  | (5)         | 30                                     |
| 23 Droits de l'homme  | 80                                  | (7)         | 73                                     |

| Chapitre du budget                            | Nombre de postes<br>en janvier 1988 | Ajustements | Objectif<br>fixé pour<br>décembre 1989 |
|---|-------------------------------------|-------------|--|
| 25 Cour internationale de Justice             | 50                                  | 0           | 50                                     |
| 26 Activités juridiques                       | 117                                 | (17)        | 100                                    |
| 27 Information                                | 769                                 | (108)       | 661                                    |
| 28 Administration et gestion                  | 2 165                               | (312)       | 1 853                                  |
| 29 Services de conférence et<br>bibliothèques | 2 528                               | (357)       | 2 171                                  |
| Postes de SGA/SSG non répartis                | <u>58</u>                           | <u>(14)</u> | <u>44</u>                              |
| Total partiel, chapitres des<br>dépenses      | 11 226                              | (1 435)     | 9 791                                  |
| Chapitre 3 des recettes                       | 196                                 | (30)        | 166                                    |
| Total général                                 | 11 422                              | (1 465)     | 9 957                                  |

a/ A compenser par un ajustement du nombre des postes financés par le Compte spécial d'appui aux programmes extra-budgétaires de coopération technique.

### C. Incidences possibles de la réduction proposée

23. Une réduction d'un peu plus de 13 % du nombre global des postes dont dispose le Secrétariat ne manquera pas d'avoir une incidence sur les activités de l'Organisation au cours du prochain exercice biennal. Il est clair que le volume des activités prévues ne pourra être maintenu au niveau actuel. Les programmes pour 1990-1991 devront être établis en corrélation avec le projet de budget-programme et son plan général, dans la perspective d'un secrétariat de dimension plus modeste. Vu l'importance que l'ONU accorde à la continuité des programmes, des priorités plus claires devront être arrêtées. Il se peut que certains programmes doivent être réduits, d'autres modifiés et d'autres encore renforcés ou élargis.

24. Le Secrétaire général tient néanmoins à souligner que la réduction des effectifs du Secrétariat ne doit pas forcément se traduire dans tous les cas par un amoindrissement du rôle de l'Organisation. Les innovations techniques, l'amélioration des méthodes de gestion et le regroupement de programmes et de services devraient permettre d'accroître encore l'efficacité et la productivité de divers secteurs de l'ONU. L'application de normes de recrutement rigoureuses devrait en outre se traduire par une amélioration de la qualité. Ces différentes mesures ne pourront être appliquées avec succès que si les Etats Membres les appuient activement et sans réserve.



25. Il y a lieu de mentionner spécialement ici le Département des services de conférence. Les services de conférence et bibliothèques représentent 23 % de l'effectif total inscrit au budget ordinaire de 1988-1989. Le Secrétaire général est parvenu à la conclusion qu'un objectif global voisin de la réduction recommandée par l'Assemblée générale ne saurait être atteint que si les compressions opérées aux deux principaux centres de conférence - à savoir New York et Genève - atteignent un niveau aussi proche que possible de 15 %. Le pourcentage visé est de 14,1 % pour l'ensemble du chapitre 29 du budget-programme. Compte tenu des dispositions de la résolution 42/207 C de l'Assemblée générale, concernant en particulier le principe de la parité des langues, il faudrait que le nombre des conférences et réunions soit sensiblement réduit si l'on voulait faire des coupes de cette ampleur sans bouleverser la prestation des services de conférence auxquels s'attendent les Etats Membres. Le calendrier des conférences et réunions pour l'exercice biennal 1990-1991 et les exercices ultérieurs devrait être établi en fonction de cette réduction.

26. Une réduction de 10 % du nombre global des postes attribués au Département des services de conférence à New York et à Genève pourrait cependant être opérée sans trop entraver le fonctionnement des unités visées. Deux éléments viennent à l'appui de cette constatation : dans l'hypothèse, premièrement, où l'effet global que les compressions d'effectifs auxquelles il sera procédé dans d'autres secteurs du Secrétariat auront sur les programmes de fond irait de pair avec les ajustements voulus du volume des demandes des Etats Membres, la quantité de documentation que l'Organisation sera appelée à produire au cours du prochain exercice biennal devrait être réduite. Deuxièmement, un avis extérieur sur les innovations techniques qui pourraient encore être apportées aux services de conférence devrait permettre de continuer à accroître la productivité comme c'est le cas dans d'autres départements. A moins qu'un accord sur les grandes lignes d'un calendrier des conférences et réunions allégé pour 1990-1991 ne se dégage à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, les Etats Membres devraient activement envisager une solution de rechange telle qu'une réduction de 10 % des effectifs du Département des services de conférence (New York et Genève). Plutôt qu'à 13,02 %, chiffre mentionné au paragraphe 16 ci-dessus, la réduction du nombre global des postes s'établirait alors à 12,1 %.

27. Dans le cas d'une autre unité orientée vers la prestation de services, à savoir le Département de l'administration et de la gestion, la compression suggérée - 311 personnes, soit 14,3 % de l'effectif (abstraction faite du chapitre des recettes) - pourrait être opérée sans qu'il en résulte de diminution de capacité, ce, grâce à la réduction globale des besoins administratifs qu'entraîneraient l'application des propositions susvisées et la mise au point d'un système intégré de gestion dont le financement exigera des fonds supplémentaires au cours des quelques années à venir.

28. L'incidence des compressions d'effectifs sur les programmes et activités de l'Organisation ne peut être isolée des questions relatives au personnel. La réduction proposée dans le présent document est envisagée sous l'angle des postes, non sous celui de leurs titulaires. La situation des fonctionnaires se verra réserver une plus large place lors de l'opération de compression proprement dite et de la mise en application des dispositions visant à accroître la mobilité du personnel. La réduction du nombre global des postes ne peut cependant manquer de

vivement affecter le moral des fonctionnaires et, partant, d'avoir un effet préjudiciable sur le fonctionnement de l'Organisation. Le moral a d'ores et déjà pâti du climat suscité par la crise financière, y compris les mesures d'économie de 1986-1987. Les réductions d'effectifs proposées doivent faire l'objet du plan de compression des effectifs qui sera exécuté dans le cadre du budget-programme de l'exercice en cours. Ce plan est actuellement établi sous les auspices du Bureau de la gestion des ressources humaines, en consultation avec les chefs de département et de bureau et les représentants du personnel. Les postes sur lesquels doivent effectivement porter les réductions sont recensés et les modalités d'application indiquées aux fonctionnaires. Le plan est fondé sur l'idée que pour les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs, la compression pourra dans une large mesure se faire par résorption naturelle des effectifs. Une régulation judicieuse devra donc s'exercer en matière de recrutement, de façon à maintenir le taux de vacances de poste à un niveau proche des 15 % prévus. Il pourrait cependant y avoir lieu de recommander à l'Assemblée générale d'étendre la période d'application à l'exercice biennal 1990-1991 pour les agents des services généraux. La nécessité de faire une plus large place au redéploiement et à la mobilité des fonctionnaires constitue une autre ligne de force du plan. Or la mise en application des dispositions à prendre à cet effet serait grandement facilitée par un programme d'incitation plus novateur, lequel ne pourrait être financé qu'au moyen de fonds supplémentaires.

29. Les administrateurs de programmes ont été priés de tirer parti à la fois de la résorption naturelle, du redéploiement et de la régulation du recrutement pour faire en sorte que les effectifs tombent aux niveaux nouvellement fixés d'ici à la fin de 1989. Il leur sera loisible de proposer des aménagements eu égard aux besoins des programmes, mais non de modifier la structure du personnel que le Secrétaire général recommande dans le présent document et qui, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, constituera l'un des principaux apports au plan général du prochain budget.

#### D. Orientation financière pour l'exercice biennal 1988-1989

30. Comme on l'a rappelé au paragraphe 4 ci-dessus, le CCQAB faisait observer dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989 que "si ces tableaux devaient faire ressortir des transferts de poste d'un chapitre à l'autre du budget ..., les estimations concernant chaque chapitre devraient être ajustées en conséquence" 6/. L'hypothèse retenue pour déterminer la masse des ressources financières prévue au titre des postes pour 1988-1989 étant que les effectifs actuels diminueraient progressivement avant de tomber au niveau nouvellement fixé, aucun changement n'est proposé en ce qui concerne le montant total des crédits libellé en dollars. Il est donc recommandé de redistribuer les montants inscrits au budget au titre des traitements, des dépenses communes de personnel et des contributions du personnel entre les chapitres en fonction des transferts de poste que pourra entraîner la progression vers les niveaux d'effectifs fixés comme objectifs à atteindre d'ici à décembre 1989. Les montants estimatifs révisés ainsi obtenus sont indiqués ci-après; ils demeureront provisoires jusqu'à ce que les postes de Secrétaire général adjoint et de Sous-Secrétaire général à supprimer aient été précisément désignés. La répartition des ressources entre les chapitres changera alors, mais le montant total des dépenses prévues demeurera au niveau actuel.

Redistribution des ressources proposée

(En dollars des Etats-Unis)

| Chapitre du budget  | Crédit initial | Redis-tribution a/ | Montant estimatif révisé |
|---|----------------|--------------------|--------------------------|
| 01 Politique, direction et coordination d'ensemble  | 44 932 900     | 2 588 000          | 47 520 000               |
| 2A Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix                | 80 462 100     | 768 800            | 81 230 900               |
| 2B Affaires de désarmement  | 9 430 600      | 159 000            | 9 589 600                |
| 03 Affaires politiques, tutelle et décolonisation   | 31 824 500     | 884 000            | 32 708 500               |
| 04 Organes directeurs (activités économiques et sociales)                                     | 2 040 600      | -                  | 2 040 600                |
| 5A Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale | 3 840 100      | 110 100            | 3 950 200                |
| 5B Bureau de liaison des commissions régionales   | 641 000        | 89 300             | 730 300                  |
| 6A Département des affaires économiques et sociales internationales                           | 40 280 500     | 852 600            | 41 133 100               |
| 6B Activités concernant les questions de développement social à l'échelle mondiale            | 12 007 100     | (1 023 300)        | 10 983 800               |
| 07 Département de la coopération technique pour le développement                              | 19 922 900     | 1 478 200          | 21 401 100               |
| 09 Sociétés transnationales   | 9 529 200      | (85 200)           | 9 444 000                |
| 10 Commission économique pour l'Europe  | 35 797 400     | 458 500            | 36 255 900               |
| 11 Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique                               | 33 483 000     | 749 100            | 34 232 100               |
| 12 Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes                               | 43 069 900     | 18 400             | 43 088 300               |

| Chapitre du budget  | Crédit initial | Redis-tribution a/ | Montant estimatif révisé |
|---|----------------|--------------------|--------------------------|
| 13 Commission économique pour l'Afrique   | 44 234 600     | 2 784 400          | 47 019 000               |
| 14 Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale                         | 32 599 900     | 1 387 500          | 33 987 400               |
| 15 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement                 | 78 936 000     | 1 717 900          | 80 653 900               |
| 16 Centre du commerce international   | 12 242 800     | -                  | 12 242 800               |
| 17 Centre pour la science et la technique au service du développement               | 3 971 300      | (249 300)          | 3 722 000                |
| 18 Programme des Nations Unies pour l'environnement                                 | 10 651 100     | (200 200)          | 10 450 900               |
| 19 Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)               | 8 356 100      | (170 500)          | 8 176 600                |
| 20 Contrôle international des drogues   | 8 750 200      | (590 400)          | 8 159 800                |
| 21 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés                            | 39 444 400     | (2 330 200)        | 37 114 200               |
| 22 Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe | 7 289 400      | (37 100)           | 7 252 300                |
| 23 Droits de l'homme  | 17 008 800     | 773 000            | 17 781 800               |
| 24 Programme ordinaire de coopération technique                                     | 32 346 100     | -                  | 32 346 100               |
| 25 Cour internationale de Justice   | 12 527 700     | 710 700            | 13 238 400               |
| 26 Activités juridiques   | 16 706 000     | (29 200)           | 16 676 800               |
| 27 Information  | 77 001 700     | 82 300             | 77 084 000               |
| 28 Administration et gestion  | 377 150 000    | b/(6 522 400)      | 370 627 600              |
| 29 Services de conférence et bibliothèques  | 333 779 200    | (4 365 000)        | 329 414 200              |

| Chapitre du budget  | Crédit initial       | Redis-tribution a/ | Montant estimatif révisé |
|---|----------------------|--------------------|--------------------------|
| 30 Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies  | 3 520 800            | -                  | 3 520 800                |
| 31 Contributions du personnel   | 266 605 900          | -                  | 266 605 900              |
| 32 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien | 19 202 500           | -                  | 19 202 500               |
| <b>Total partiel, chapitres des dépenses</b>  | <b>1 769 586 300</b> | <b>-</b>           | <b>1 769 586 300</b>     |
| Chapitre 1er des recettes   | 271 019 900          | -                  | 271 019 900              |
| Chapitre 2 des recettes   | 54 542 300           | -                  | 54 542 300               |
| Chapitre 3 des recettes   | 11 768 000           | -                  | 11 768 000               |
| <b>Total partiel, chapitres des recettes</b>  | <b>337 330 200</b>   | <b>-</b>           | <b>337 330 200</b>       |
| <b>TOTAL GENERAL</b>  | <b>1 432 256 100</b> | <b>-</b>           | <b>1 432 256 100</b>     |

a/ L'incidence de la redistribution de ressources correspondant à la réduction de 14 postes de SGA/SSG fixée comme objectif reste à déterminer

b/ Y compris 14 557 500 dollars pour les secrétariats du CCI et de la CFPI.

Notes

1/ A/42/6 (Introduction), par. 3 f).

2/ A/C.5/42/2/Rev.1.

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 49 (A/41/49).

4/ Dans sa résolution 42/211 [par. 10 d)], l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à examiner la question de l'attribution des fonctions de liaison avec les organisations non gouvernementales dans le cadre de l'application de la recommandation 25 et à la lumière des décisions que le Conseil économique et social prendrait au sujet de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental compétent dans les domaines économique et social.

5/ A/41/795.

6/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément No 7 (A/42/7).

7/ Ibid., Supplément No 16 (A/42/16), par. 302.

8/ A/42/234, par. 53.

## Annexe

## POSTES NECESSAIRES - BUDGET ORDINAIRE 1988-1989 a/

Tableau 1

## Chapitres des dépenses et chapitre 3 des recettes

| Catégories  | Postes permanents                |                                  |                                  | Postes temporaires               |                                  |                                  | Total         |
|---|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|---------------|
|   | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 |               |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur |                                  |                                  |                                  |                                  |                                  |                                  |               |
| DG/SGA/SSG  | 56                               | (14)                             | 2                                | -                                | 2                                | 58                               | 44 (14)       |
| D-2   | 100                              | (18)                             | 1                                | -                                | 1                                | 101                              | 83 (18)       |
| D-1   | 299                              | (41)                             | 8                                | (1)                              | 7                                | 307                              | 265 (42)      |
| P-5   | 749                              | (112)                            | 15                               | -                                | 15                               | 764                              | 652 (112)     |
| P-4   | 1 241                            | (148)                            | 18                               | (1)                              | 17                               | 1 259                            | 1 110 (149)   |
| P-3   | 1 175                            | (127)                            | 45                               | (4)                              | 41                               | 1 220                            | 1 089 (131)   |
| P-2   | 586                              | (19)                             | 14                               | (1)                              | 13                               | 600                              | 580 (20)      |
| Total   | 4 206                            | (479)                            | 103                              | (7)                              | 96                               | 4 309                            | 3 823 (486)   |
| Agents des services généraux                        |                                  |                                  |                                  |                                  |                                  |                                  |               |
| 1re classe  | 265                              | -                                | 11                               | (9)                              | 2                                | 276                              | 267 (9)       |
| Autres classes                                      | 6 698                            | (962)                            | 139                              | (8)                              | 131                              | 6 837                            | 5 867 (970)   |
| Total   | 6 963                            | (962)                            | 150                              | (17)                             | 133                              | 7 113                            | 6 134 (979)   |
| Total général                                       | 11 169                           | (1 441)                          | 253                              | (24)                             | 229                              | 11 422                           | 9 957 (1 465) |

a/ En attendant qu'il ait été décidé comment la réduction prévue de 14 postes de SGA/SSG serait répartie entre les chapitres, aucun ajustement n'est indiqué pour ces postes dans les tableaux concernant les divers chapitres.

/...

Tableau 2  
 Chapitre 01. Politique et coordination d'ensemble

| Catégories   | Postes permanents                |                                  | Postes temporaires               |                                  | Total      |
|--|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|------------|
|  | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 |            |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                                  |                                  |                                  |                                  |            |
| SGA  | 6                                | 6                                | -                                | -                                | 6          |
| SSG  | 4                                | 4                                | 1                                | 1                                | 5          |
| D-2  | 13                               | 9                                | -                                | -                                | 13         |
| D-1  | 16                               | 19                               | 1                                | 1                                | 17         |
| P-5  | 26                               | 24                               | 2                                | 2                                | 28         |
| P-4  | 25                               | 26                               | 2                                | 2                                | 27         |
| P-3  | 20                               | 17                               | 8                                | (1)                              | 28         |
| P-2  | 11                               | 11                               | -                                | -                                | 11         |
| <b>Total</b>   | <b>121</b>                       | <b>116</b>                       | <b>14</b>                        | <b>13</b>                        | <b>135</b> |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                                  |                                  |                                  |                                  |            |
| 1re classe   | 13                               | -                                | -                                | -                                | 13         |
| Autres classes   | 120                              | (6)                              | 16                               | (1)                              | 136        |
| <b>Total</b>   | <b>133</b>                       | <b>(6)</b>                       | <b>16</b>                        | <b>(1)</b>                       | <b>149</b> |
| <b>Total général</b>                                       | <b>254</b>                       | <b>(11)</b>                      | <b>30</b>                        | <b>(2)</b>                       | <b>284</b> |



Tableau 3

Chapitre 2A. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix

| Catégories   | Postes permanents                |                                  |                                  | Postes temporaires               |                                  |                                  | Total        |
|--|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|--------------|
|  | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 |              |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                                  |                                  |                                  |                                  |                                  |                                  |              |
| SGA  | 3                                | 3                                | 3                                |                                  | 3                                |                                  | 3            |
| SSG  | 3                                | 3                                | 3                                |                                  | 3                                |                                  | 3            |
| D-2  | 4                                | 1                                | 5                                |                                  | 4                                |                                  | 5            |
| D-1  | 24                               | (1)                              | 23                               | 2                                | 2                                | 26                               | (1) 25       |
| P-5  | 33                               | (2)                              | 31                               | 4                                | 4                                | 37                               | (2) 35       |
| P-4  | 60                               | (3)                              | 57                               | 2                                | (1)                              | 62                               | (4) 58       |
| P-3  | 30                               | (1)                              | 29                               | 1                                | -                                | 31                               | (1) 30       |
| P-2  | 14                               | -                                | 14                               | 2                                | 2                                | 16                               | - 16         |
| <b>Total</b>   | <b>171</b>                       | <b>(6)</b>                       | <b>165</b>                       | <b>11</b>                        | <b>(1)</b>                       | <b>182</b>                       | <b>(7)</b>   |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                                  |                                  |                                  |                                  |                                  |                                  |              |
| 1re classe   | 4                                | -                                | 4                                | 1                                | -                                | 5                                | - 5          |
| Autres Classes   | 564                              | (94)                             | 470                              | 20                               | (3)                              | 584                              | (97) 487     |
| <b>Total</b>   | <b>568</b>                       | <b>(94)</b>                      | <b>474</b>                       | <b>21</b>                        | <b>(3)</b>                       | <b>589</b>                       | <b>(97)</b>  |
| <b>Total général</b>                                       | <b>739</b>                       | <b>(100)</b>                     | <b>639</b>                       | <b>32</b>                        | <b>(4)</b>                       | <b>771</b>                       | <b>(104)</b> |

...

Tableau 4  
 Chapitre 2B. Affaires de désarmement

| Catégories   | Postes permanents                |                                  |                                  | Postes temporaires               |                                  |                                  | Total     |
|--|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-----------|
|  | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 |           |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                                  |                                  |                                  |                                  |                                  |                                  |           |
| SGA  | 1                                | 1                                | -                                | 1                                | 1                                | 1                                | 1         |
| SSG  | -                                | -                                | 1                                | 1                                | 1                                | 1                                | 1         |
| D-2  | 3                                | (1)                              | -                                | -                                | 3                                | (1)                              | 2         |
| D-1  | 3                                | -                                | -                                | -                                | 3                                | -                                | 3         |
| P-5  | 9                                | (1)                              | -                                | -                                | 9                                | (1)                              | 8         |
| P-4  | 8                                | -                                | -                                | -                                | 8                                | -                                | 8         |
| P-3  | 5                                | (1)                              | -                                | -                                | 5                                | (1)                              | 4         |
| P-2  | 2                                | -                                | -                                | -                                | 2                                | -                                | 2         |
| <b>Total</b>   | <b>31</b>                        | <b>(3)</b>                       | <b>1</b>                         | <b>1</b>                         | <b>32</b>                        | <b>(3)</b>                       | <b>29</b> |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                                  |                                  |                                  |                                  |                                  |                                  |           |
| 1re classe   | 2                                | -                                | -                                | -                                | 2                                | -                                | 2         |
| Autres classes   | 24                               | (3)                              | -                                | -                                | 24                               | (3)                              | 21        |
| <b>Total</b>   | <b>26</b>                        | <b>(3)</b>                       | <b>-</b>                         | <b>-</b>                         | <b>26</b>                        | <b>(3)</b>                       | <b>23</b> |
| <b>Total général</b>                                       | <b>57</b>                        | <b>(6)</b>                       | <b>1</b>                         | <b>1</b>                         | <b>58</b>                        | <b>(6)</b>                       | <b>52</b> |

/...

Tableau 5

Chapitre 03. Affaires politiques, tutelle et décolonisation

| Catégories   | Postes permanents                |                                  | Postes temporaires               |                                  | Total       |
|--|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-------------|
|  | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 |             |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                                  |                                  |                                  |                                  |             |
| SGA  | 2                                | 2                                |                                  |                                  | 2           |
| SSG  | 2                                | 2                                |                                  |                                  | 2           |
| D-2  | 3                                | 3                                |                                  |                                  | 3           |
| D-1  | 8                                | 7                                | 1                                | 1                                | 4           |
| P-5  | 11                               | (1)                              | 2                                | 2                                | 10          |
| P-4  | 12                               | (1)                              | 6                                | 6                                | 17          |
| P-3  | 16                               | (3)                              | 4                                | 4                                | 16          |
| P-2  | 13                               | -                                | 8                                | (1)                              | 24          |
|  |                                  |                                  | 1                                | -                                | 14          |
| <b>Total</b>   | <b>67</b>                        | <b>(5)</b>                       | <b>22</b>                        | <b>(1)</b>                       | <b>89</b>   |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                                  |                                  |                                  |                                  |             |
| 1re classe   | -                                | -                                | 1                                | 1                                | 1           |
| Autres classes   | 61                               | (11)                             | 24                               | 24                               | 85          |
| <b>Total</b>   | <b>61</b>                        | <b>(11)</b>                      | <b>25</b>                        | <b>-</b>                         | <b>86</b>   |
| <b>Total général</b>                                       | <b>128</b>                       | <b>(16)</b>                      | <b>47</b>                        | <b>(1)</b>                       | <b>175</b>  |
|  |                                  |                                  |                                  |                                  | <b>(17)</b> |
|  |                                  |                                  |                                  |                                  | <b>158</b>  |

/...

Tableau 6

Chapitre 5A. Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale

| Catégories  | Postes permanents                |                                  | Postes temporaires               |                                  | Total      |
|---|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|------------|
|   | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 |            |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur |                                  |                                  |                                  |                                  |            |
| DG  | 1                                | 1                                |                                  |                                  | 1          |
| SSG   | 1                                | 1                                |                                  |                                  | 1          |
| D-2   | 3                                | 3                                |                                  |                                  | 3          |
| D-1   | 4                                | (1)                              | 1                                | 1                                | 5          |
| P-5   | 5                                | 5                                |                                  |                                  | 5          |
| <b>Total</b>  | <b>14</b>                        | <b>(1)</b>                       | <b>1</b>                         | <b>1</b>                         | <b>(1)</b> |
| <b>Agents des services généraux</b>                 |                                  |                                  |                                  |                                  |            |
| 1re classe  | -                                | -                                | -                                | -                                | -          |
| Autres classes                                      | 14                               | (3)                              | 1                                | 1                                | (3)        |
| <b>Total</b>  | <b>14</b>                        | <b>(3)</b>                       | <b>1</b>                         | <b>1</b>                         | <b>(3)</b> |
| <b>Total général</b>                                | <b>28</b>                        | <b>(4)</b>                       | <b>2</b>                         | <b>2</b>                         | <b>(4)</b> |
|   |                                  |                                  |                                  |                                  | <b>26</b>  |

Tableau 7

## Chapitre 5B. Bureau de liaison des commissions régionales

| Catégories   | Postes permanents                   |                      |                                     |
|--|-------------------------------------|----------------------|-------------------------------------|
|  | Nombre de postes<br>en janvier 1988 | Ajustements proposés | Objectif fixé<br>pour décembre 1989 |
| <b>Administrateurs<br/>et fonctionnaires<br/>de rang supérieur</b> |                                     |                      |                                     |
| D-1  | 1                                   | -                    | 1                                   |
| P-5  | 1                                   | -                    | 1                                   |
| P-4  | 1                                   | -                    | 1                                   |
| <b>Total</b>   | <b>3</b>                            | <b>-</b>             | <b>3</b>                            |
| <b>Agents des services<br/>généraux</b>                            |                                     |                      |                                     |
| 1re classe   | -                                   | -                    | -                                   |
| Autres classes   | 3                                   | -                    | 3                                   |
| <b>Total</b>   | <b>3</b>                            | <b>-</b>             | <b>3</b>                            |
| <b>Total général</b>   | <b>6</b>                            | <b>-</b>             | <b>6</b>                            |

**Tableau 8**

**Chapitre 6A. Département des affaires économiques  
 et sociales internationales**

| Catégories   | Postes permanents                   |                      |                                     |
|--|-------------------------------------|----------------------|-------------------------------------|
|  | Nombre de postes<br>en janvier 1988 | Ajustements proposés | Objectif fixé<br>pour décembre 1989 |
| <b>Administrateurs<br/>et fonctionnaires<br/>de rang supérieur</b> |                                     |                      |                                     |
| SGA  | 1                                   | -                    | 1                                   |
| SSG  | 2                                   | -                    | 2                                   |
| D-2  | 5                                   | (1)                  | 4                                   |
| D-1  | 19                                  | (2)                  | 17                                  |
| P-5  | 43                                  | (5)                  | 38                                  |
| P-4  | 54                                  | (7)                  | 47                                  |
| P-3  | 53                                  | (6)                  | 47                                  |
| P-2  | 38                                  | (2)                  | 36                                  |
| <b>Total</b>   | <b>215</b>                          | <b>(23)</b>          | <b>192</b>                          |
| <b>Agents des services<br/>généraux</b>                            |                                     |                      |                                     |
| 1re classe   | 26                                  | -                    | 26                                  |
| Autres classes   | 154                                 | (22)                 | 132                                 |
| <b>Total</b>   | <b>180</b>                          | <b>(22)</b>          | <b>158</b>                          |
| <b>Total général</b>   | <b>395</b>                          | <b>(45)</b>          | <b>350</b>                          |

Tableau 9

Chapitre 6B. Questions de développement social à l'échelle mondiale

| Catégories   | Postes permanents                |                      |                                  |
|--|----------------------------------|----------------------|----------------------------------|
|  | Nombre de postes en janvier 1988 | Ajustements proposés | Objectif fixé pour décembre 1989 |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                                  |                      |                                  |
| SSG  | 1                                | -                    | 1                                |
| D-2  | 2                                | -                    | 2                                |
| D-1  | 4                                | (1)                  | 3                                |
| P-5  | 9                                | (4)                  | 5                                |
| P-4  | 18                               | (4)                  | 14                               |
| P-3  | 7                                | (1)                  | 6                                |
| P-2  | 11                               | 1                    | 12                               |
| <b>Total</b>   | <b>52</b>                        | <b>(9)</b>           | <b>43</b>                        |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                                  |                      |                                  |
| 1re classe   | 6                                | (1)                  | 5                                |
| Autres classes   | 32                               | (10)                 | 22                               |
| <b>Total</b>   | <b>38</b>                        | <b>(11)</b>          | <b>27</b>                        |
| <b>Total général</b>                                       | <b>90</b>                        | <b>(20)</b>          | <b>70</b>                        |

Tableau 10

## Chapitre 07. Département de la coopération technique pour le développement

| Catégories   | Postes permanents                |                      |                                  |
|--|----------------------------------|----------------------|----------------------------------|
|  | Nombre de postes en janvier 1988 | Ajustements proposés | Objectif fixé pour décembre 1989 |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                                  |                      |                                  |
| SGA  | 1                                |                      | 1                                |
| SSG  | 1                                |                      | 1                                |
| D-2  | 3                                |                      | 3                                |
| D-1  | 9                                | (1)                  | 8                                |
| P-5  | 15                               | (1)                  | 14                               |
| P-4  | 34                               | (3)                  | 31                               |
| P-3  | 17                               | -                    | 17                               |
| P-2  | 7                                | -                    | 7                                |
| <b>Total</b>   | <b>87</b>                        | <b>(5)</b>           | <b>82</b>                        |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                                  |                      |                                  |
| 1re classe   | 5                                | -                    | 5                                |
| Autres classes   | 115                              | (7)                  | 108                              |
| <b>Total</b>   | <b>120</b>                       | <b>(7)</b>           | <b>113</b>                       |
| <b>Total général</b>                                       | <b>207</b>                       | <b>(12) a/</b>       | <b>195</b>                       |

a/ Réduction devant être compensée par des ajustements en ce qui concerne les postes financés par prélèvement sur le Compte spécial pour l'appui aux programmes d'activités de coopération technique financées au moyen de fonds extra-budgétaires.



Tableau 11

Chapitre 09. Sociétés transnationales

| Catégories   | Postes permanents                   |                      |                                     |
|--|-------------------------------------|----------------------|-------------------------------------|
|  | Nombre de postes<br>en janvier 1988 | Ajustements proposés | Objectif fixé<br>pour décembre 1989 |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                                     |                      |                                     |
| SSG  | 1                                   | -                    | 1                                   |
| D-2  | 2                                   | (1)                  | 1                                   |
| D-1  | 4                                   | -                    | 4                                   |
| P-5  | 11                                  | (1)                  | 10                                  |
| P-4  | 14                                  | (2)                  | 12                                  |
| P-3  | 11                                  | (3)                  | 8                                   |
| P-2  | 5                                   | -                    | 5                                   |
| <b>Total</b>   | <b>48</b>                           | <b>(7)</b>           | <b>41</b>                           |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                                     |                      |                                     |
| 1re classe   | 1                                   | -                    | 1                                   |
| Autres classes   | 34                                  | (5)                  | 29                                  |
| <b>Total</b>   | <b>35</b>                           | <b>(5)</b>           | <b>30</b>                           |
| <b>Total général</b>                                       | <b>83</b>                           | <b>(12)</b>          | <b>71</b>                           |

**Tableau 12**

**Chapitre 10. Commission économique pour l'Europe**

| Catégories   | Postes permanents                |                      |                                  |
|--|----------------------------------|----------------------|----------------------------------|
|  | Nombre de postes en janvier 1988 | Ajustements proposés | Objectif fixé pour décembre 1989 |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                                  |                      |                                  |
| SGA  | 1                                |                      | 1                                |
| D-2  | 1                                |                      | 1                                |
| D-1  | 10                               | (1)                  | 9                                |
| P-5  | 25                               | (6)                  | 19                               |
| P-4  | 32                               | (2)                  | 30                               |
| P-3  | 32                               | (1)                  | 31                               |
| P-2  | 25                               | (2)                  | 23                               |
| <b>Total</b>   | <b>126</b>                       | <b>(12)</b>          | <b>114</b>                       |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                                  |                      |                                  |
| 1re classe   | 7                                | -                    | 7                                |
| Autres classes   | 100                              | (15)                 | 85                               |
| <b>Total</b>   | <b>107</b>                       | <b>(15)</b>          | <b>92</b>                        |
| <b>Total général</b>                                       | <b>233</b>                       | <b>(27)</b>          | <b>206</b>                       |

Tableau 13  
 Chapitre 11. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

| Catégories   | Postes permanents                |                                  | Postes temporaires               |                                  | Total      |
|--|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|------------|
|  | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 |            |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                                  |                                  |                                  |                                  |            |
| SCA  | 1                                | -                                | 1                                | -                                | 1          |
| D-2  | 1                                | -                                | 1                                | -                                | 1          |
| D-1  | 15                               | (3)                              | 12                               | -                                | 12         |
| P-5  | 27                               | (3)                              | 24                               | -                                | 24         |
| P-4  | 61                               | (5)                              | 56                               | 1                                | 57         |
| P-3  | 62                               | (8)                              | 54                               | 1                                | 55         |
| P-2  | 32                               | -                                | 32                               | -                                | 32         |
| <b>Total</b>   | <b>199</b>                       | <b>(19)</b>                      | <b>180</b>                       | <b>2</b>                         | <b>182</b> |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                                  |                                  |                                  |                                  |            |
| 1re classe   | -                                | -                                | -                                | -                                | -          |
| Autres classes   | 361                              | (47)                             | 314                              | 1                                | 315        |
| <b>Total</b>   | <b>361</b>                       | <b>(47)</b>                      | <b>314</b>                       | <b>1</b>                         | <b>315</b> |
| <b>Total général</b>                                       | <b>560</b>                       | <b>(66)</b>                      | <b>494</b>                       | <b>3</b>                         | <b>497</b> |

/...

Tableau 14

**Chapitre 12. Commission économique pour l'Amérique latine  
et les Caraïbes**

| Catégories   | Postes permanents                   |                      |                                     |
|--|-------------------------------------|----------------------|-------------------------------------|
|  | Nombre de postes<br>en janvier 1988 | Ajustements proposés | Objectif fixé<br>pour décembre 1989 |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                                     |                      |                                     |
| SGA  | 1                                   |                      | 1                                   |
| D-2  | 1                                   |                      | 1                                   |
| D-1  | 14                                  | (2)                  | 12                                  |
| P-5  | 36                                  | (5)                  | 31                                  |
| P-4  | 58                                  | (5)                  | 53                                  |
| P-3  | 51                                  | (5)                  | 46                                  |
| P-2  | 32                                  | -                    | 32                                  |
| <b>Total</b>   | <b>193</b>                          | <b>(17)</b>          | <b>176</b>                          |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                                     |                      |                                     |
| 1re classe   | -                                   | -                    | -                                   |
| Autres classes   | 398                                 | (53)                 | 345                                 |
| <b>Total</b>   | <b>398</b>                          | <b>(53)</b>          | <b>345</b>                          |
| <b>Total général</b>                                       | <b>591</b>                          | <b>(70)</b>          | <b>521</b>                          |

Tableau 15

Chapitre 13. Commission économique et sociale pour l'Afrique

| Catégories   | Postes permanents                |                                  | Postes temporaires               |                                  | Total           |
|--|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-----------------|
|  | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 |                 |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                                  |                                  |                                  |                                  |                 |
| SGA  | 1                                | -                                | 1                                | 1                                | 1               |
| D-2  | 1                                | -                                | 1                                | 1                                | 1               |
| D-1  | 18                               | (2)                              | 16                               | 18                               | (2) 16          |
| P-5  | 39                               | (3)                              | 36                               | 40                               | (3) 37          |
| P-4  | 58                               | (4)                              | 54                               | 58                               | (4) 54          |
| P-3  | 76                               | (4)                              | 72                               | 77                               | (4) 73          |
| P-2  | 30                               | (1)                              | 29                               | 30                               | (1) 29          |
| <b>Total</b>   | <b>223</b>                       | <b>(14)</b>                      | <b>209</b>                       | <b>225</b>                       | <b>(14) 211</b> |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                                  |                                  |                                  |                                  |                 |
| 1re classe   | -                                | -                                | -                                | -                                | -               |
| Autres classes   | 403                              | (28)                             | 375                              | 405                              | (28) 377        |
| <b>Total</b>   | <b>403</b>                       | <b>(28)</b>                      | <b>375</b>                       | <b>405</b>                       | <b>(28) 377</b> |
| <b>Total général</b>                                       | <b>626</b>                       | <b>(42)</b>                      | <b>584</b>                       | <b>630</b>                       | <b>(42) 588</b> |

/...

Tableau 16  
 Chapitre 14. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

| Catégories   | Postes permanents                |                                  |                                  | Postes temporaires               |                                  |                                  | Total      |
|--|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|------------|
|  | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 |            |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                                  |                                  |                                  |                                  |                                  |                                  |            |
| SGA  | 1                                | 1                                | 1                                | 1                                | 1                                | 1                                | 1          |
| D-2  | 1                                | 1                                | 1                                | 1                                | 1                                | 1                                | 1          |
| D-1  | 8                                | 8                                | 8                                | 8                                | 8                                | 8                                | 8          |
| P-5  | 20                               | (2)                              | 18                               | 20                               | 1                                | (2)                              | 18         |
| P-4  | 36                               | (3)                              | 33                               | 1                                | 37                               | (3)                              | 34         |
| P-3  | 29                               | (3)                              | 26                               | -                                | 29                               | (3)                              | 26         |
| P-2  | 11                               | -                                | 11                               | -                                | 11                               | -                                | 9          |
| <b>Total</b>   | <b>106</b>                       | <b>(8)</b>                       | <b>98</b>                        | <b>1</b>                         | <b>107</b>                       | <b>(8)</b>                       | <b>99</b>  |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                                  |                                  |                                  |                                  |                                  |                                  |            |
| 1re classe   | -                                | -                                | -                                | -                                | -                                | -                                | -          |
| Autres classes   | 207                              | (19)                             | 188                              | -                                | 207                              | (19)                             | 188        |
| <b>Total</b>   | <b>207</b>                       | <b>(19)</b>                      | <b>188</b>                       | <b>-</b>                         | <b>207</b>                       | <b>(19)</b>                      | <b>188</b> |
| <b>Total général</b>                                       | <b>313</b>                       | <b>(27)</b>                      | <b>286</b>                       | <b>1</b>                         | <b>314</b>                       | <b>(27)</b>                      | <b>287</b> |

/...

Tableau 17

Chapitre 15. Conférence des Nations Unies sur le commerce  
 et le développement

| Catégories   | Postes permanents                   |                      |                                     |
|--|-------------------------------------|----------------------|-------------------------------------|
|  | Nombre de postes<br>en janvier 1988 | Ajustements proposés | Objectif fixé<br>pour décembre 1989 |
| <b>Administrateurs<br/>et fonctionnaires<br/>de rang supérieur</b> |                                     |                      |                                     |
| SGA  | 1                                   |                      | 1                                   |
| SSG  | 2                                   |                      | 2                                   |
| D-2  | 9                                   | (2)                  | 7                                   |
| D-1  | 24                                  | (4)                  | 20                                  |
| P-5  | 53                                  | (6)                  | 47                                  |
| P-4  | 59                                  | (6)                  | 53                                  |
| P-3  | 71                                  | (7)                  | 64                                  |
| P-2  | 39                                  | (2)                  | 37                                  |
| <b>Total</b>   | <b>258</b>                          | <b>(27)</b>          | <b>231</b>                          |
| <b>Agents des services<br/>généraux</b>                            |                                     |                      |                                     |
| 1re classe   | 10                                  | -                    | 10                                  |
| Autres classes   | 186                                 | (20)                 | 166                                 |
| <b>Total</b>   | <b>196</b>                          | <b>(20)</b>          | <b>176</b>                          |
| <b>Total général</b>   | <b>454</b>                          | <b>(47)</b>          | <b>407</b>                          |

Tableau 18

**Chapitre 17. Centre pour la science et la technique  
au service du développement**

| Catégories   | Postes permanents                   |                      |                                     |
|--|-------------------------------------|----------------------|-------------------------------------|
|  | Nombre de postes<br>en janvier 1988 | Ajustements proposés | Objectif fixé<br>pour décembre 1989 |
| <b>Administrateurs<br/>et fonctionnaires<br/>de rang supérieur</b> |                                     |                      |                                     |
| SSG  | 1                                   |                      | 1                                   |
| D-2  | 2                                   | (1)                  | 1                                   |
| D-1  | 3                                   | (1)                  | 2                                   |
| P-5  | 4                                   | (1)                  | 3                                   |
| P-4  | 3                                   |                      | 3                                   |
| P-3  | 2                                   | -                    | 2                                   |
| P-2  | 2                                   | -                    | 2                                   |
| <b>Total</b>   | <b>17</b>                           | <b>(3)</b>           | <b>14</b>                           |
| <b>Agents des services<br/>généraux</b>                            |                                     |                      |                                     |
| 1re classe   | 1                                   | -                    | 1                                   |
| Autres classes   | 14                                  | (3)                  | 11                                  |
| <b>Total</b>   | <b>15</b>                           | <b>(3)</b>           | <b>12</b>                           |
| <b>Total général</b>   | <b>32</b>                           | <b>(6)</b>           | <b>26</b>                           |



Tableau 19

## Chapitre 18. Programme des Nations Unies pour l'environnement

| Catégories   | Postes permanents                   |                      |                                     |
|--|-------------------------------------|----------------------|-------------------------------------|
|  | Nombre de postes<br>en janvier 1988 | Ajustements proposés | Objectif fixé<br>pour décembre 1989 |
| <b>Administrateurs<br/>et fonctionnaires<br/>de rang supérieur</b> |                                     |                      |                                     |
| SGA  | 1                                   |                      | 1                                   |
| SSG  | 2                                   |                      | 2                                   |
| D-2  | 4                                   | (1)                  | 3                                   |
| D-1  | 4                                   | (1)                  | 3                                   |
| P-5  | 13                                  | (2)                  | 11                                  |
| P-4  | 14                                  | (4)                  | 10                                  |
| P-3  | 5                                   | -                    | 5                                   |
| P-2  | 3                                   | -                    | 3                                   |
| <b>Total</b>   | <b>46</b>                           | <b>(8)</b>           | <b>38</b>                           |
| <b>Agents des services<br/>généraux</b>                            |                                     |                      |                                     |
| 1re classe   | 1                                   | -                    | 1                                   |
| Autres classes   | 59                                  | (11)                 | 48                                  |
| <b>Total</b>   | <b>60</b>                           | <b>(11)</b>          | <b>49</b>                           |
| <b>Total général</b>   | <b>106</b>                          | <b>(19)</b>          | <b>87</b>                           |

Tableau 20

Chapitre 19. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

| Catégories   | Postes permanents                |                                  | Postes temporaires               |                                  | Total       |
|--|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-------------|
|  | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 |             |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                                  |                                  |                                  |                                  |             |
| SGA  | 1                                | 1                                | 1                                | 1                                | 1           |
| D-2  | 1                                | 1                                | 1                                | 1                                | 1           |
| D-1  | 3                                | 3                                | 1                                | (1)                              | (1)         |
| P-5  | 7                                | (1)                              | -                                | 7                                | (1)         |
| P-4  | 18                               | (3)                              | -                                | 18                               | (3)         |
| P-3  | 16                               | (3)                              | 4                                | (1)                              | (4)         |
| P-2  | 5                                | -                                | -                                | 5                                | -           |
| <b>Total</b>   | <b>51</b>                        | <b>(7)</b>                       | <b>5</b>                         | <b>(2)</b>                       | <b>(9)</b>  |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                                  |                                  |                                  |                                  |             |
| 1re classe   | -                                | -                                | -                                | -                                | -           |
| Autres classes   | 37                               | (6)                              | 7                                | (4)                              | (10)        |
| <b>Total</b>   | <b>37</b>                        | <b>(6)</b>                       | <b>7</b>                         | <b>(4)</b>                       | <b>(10)</b> |
| <b>Total général</b>                                       | <b>88</b>                        | <b>(13)</b>                      | <b>12</b>                        | <b>(6)</b>                       | <b>(19)</b> |

/...

**Tableau 21**

**Chapitre 20. Contrôle international des drogues**

| Catégories   | Postes permanents                   |                      |                                     |
|--|-------------------------------------|----------------------|-------------------------------------|
|  | Nombre de postes<br>en janvier 1988 | Ajustements proposés | Objectif fixé<br>pour décembre 1989 |
| <b>Administrateurs<br/>et fonctionnaires<br/>de rang supérieur</b> |                                     |                      |                                     |
| D-2  | 1                                   |                      | 1                                   |
| D-1  | 3                                   | (1)                  | 2                                   |
| P-5  | 4                                   | (1)                  | 3                                   |
| P-4  | 9                                   | (3)                  | 6                                   |
| P-3  | 7                                   | -                    | 7                                   |
| P-2  | 8                                   | -                    | 8                                   |
| <b>Total</b>   | <b>32</b>                           | <b>(5)</b>           | <b>27</b>                           |
| <b>Agents des services<br/>généraux</b>                            |                                     |                      |                                     |
| 1re classe   | 4                                   | (2)                  | 2                                   |
| Autres classes   | 23                                  | (6)                  | 17                                  |
| <b>Total</b>   | <b>27</b>                           | <b>(8)</b>           | <b>19</b>                           |
| <b>Total général</b>   | <b>59</b>                           | <b>(13)</b>          | <b>46</b>                           |

**Tableau 22****Chapitre 21. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés**

| Catégories   | Postes permanents                |                      |                                  |
|--|----------------------------------|----------------------|----------------------------------|
|  | Nombre de postes en janvier 1988 | Ajustements proposés | Objectif fixé pour décembre 1989 |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                                  |                      |                                  |
| SGA  | 1                                |                      | 1                                |
| SSG  | 1                                |                      | 1                                |
| D-2  | 7                                | (3)                  | 4                                |
| D-1  | 17                               | (5)                  | 12                               |
| P-5  | 37                               | (5)                  | 32                               |
| P-4  | 27                               | (5)                  | 22                               |
| P-3  | 17                               | (3)                  | 14                               |
| P-2  | 13                               | -                    | 13                               |
| <b>Total</b>   | <b>120</b>                       | <b>(21)</b>          | <b>99</b>                        |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                                  |                      |                                  |
| 1re classe   | 4                                | -                    | 4                                |
| Autres classes   | 166                              | (25)                 | 141                              |
| <b>Total</b>   | <b>170</b>                       | <b>(25)</b>          | <b>145</b>                       |
| <b>Total général</b>                                       | <b>290</b>                       | <b>(46)</b>          | <b>244</b>                       |

**Tableau 23**

**Chapitre 22. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe**

| Catégories   | Postes permanents                |                      |                                  |
|--|----------------------------------|----------------------|----------------------------------|
|  | Nombre de postes en janvier 1988 | Ajustements proposés | Objectif fixé pour décembre 1989 |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                                  |                      |                                  |
| SGA  | 1                                |                      | 1                                |
| D-2  | 1                                |                      | 1                                |
| D-1  | 3                                | (1)                  | 2                                |
| P-5  | 5                                | (2)                  | 3                                |
| P-4  | 6                                |                      | 6                                |
| P-3  | 3                                |                      | 3                                |
| P-2  | 3                                |                      | 3                                |
| <b>Total</b>   | <b>22</b>                        | <b>(3)</b>           | <b>19</b>                        |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                                  |                      |                                  |
| 1re classe   | 3                                | -                    | 3                                |
| Autres classes   | 11                               | (2)                  | 9                                |
| <b>Total</b>   | <b>14</b>                        | <b>(2)</b>           | <b>12</b>                        |
| <b>Total général</b>                                       | <b>36</b>                        | <b>(5)</b>           | <b>31</b>                        |

**Tableau 24**

**Chapitre 23. Droits de l'homme**

| Catégories   | Postes permanents                   |                      |                                     |
|--|-------------------------------------|----------------------|-------------------------------------|
|  | Nombre de postes<br>en janvier 1988 | Ajustements proposés | Objectif fixé<br>pour décembre 1989 |
| <b>Administrateurs<br/>et fonctionnaires<br/>de rang supérieur</b> |                                     |                      |                                     |
| SSG  | 1                                   |                      | 1                                   |
| D-1  | 2                                   | 1                    | 3                                   |
| P-5  | 8                                   | (1)                  | 7                                   |
| P-4  | 14                                  | (1)                  | 13                                  |
| P-3  | 14                                  | (1)                  | 13                                  |
| P-2  | 9                                   | -                    | 9                                   |
| <b>Total</b>   | <b>48</b>                           | <b>(2)</b>           | <b>46</b>                           |
| <b>Agents des services<br/>généraux</b>                            |                                     |                      |                                     |
| 1re classe   | -                                   | -                    | -                                   |
| Autres classes   | 33                                  | (5)                  | 28                                  |
| <b>Total</b>   | <b>33</b>                           | <b>(5)</b>           | <b>28</b>                           |
| <b>Total général</b>   | <b>81</b>                           | <b>(7)</b>           | <b>74</b>                           |

Tableau 25

Chapitre 25. Cour internationale de Justice

| Catégories   | Postes permanents                |                                  | Postes temporaires               |                                  | Total     |
|--|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-----------|
|  | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 |           |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                                  |                                  |                                  |                                  |           |
| SSG  | 1                                | 1                                | 1                                | 1                                | 1         |
| D-2  | 1                                | 1                                | 1                                | 1                                | 1         |
| D-1  | 1                                | 1                                | 1                                | 1                                | 1         |
| P-5  | 3                                | 3                                | 3                                | 3                                | 3         |
| P-4  | 3                                | 3                                | 2                                | 2                                | 5         |
| P-3  | 2                                | 2                                | 2                                | 2                                | 4         |
| P-2  | 5                                | 5                                | -                                | -                                | 5         |
| <b>Total</b>   | <b>16</b>                        | <b>16</b>                        | <b>4</b>                         | <b>4</b>                         | <b>20</b> |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                                  |                                  |                                  |                                  |           |
| 1re classe   | 6                                | -                                | -                                | -                                | 6         |
| Autres classes   | 19                               | -                                | 6                                | 6                                | 25        |
| <b>Total</b>   | <b>25</b>                        | <b>-</b>                         | <b>6</b>                         | <b>6</b>                         | <b>31</b> |
| <b>Total général</b>                                       | <b>41</b>                        | <b>-</b>                         | <b>10</b>                        | <b>10</b>                        | <b>51</b> |

Tableau 26

Chapitre 26. Activités juridiques

| Catégories   | Postes permanents                |                                  |                                  | Postes temporaires               |                                  |                                  | Total      |
|--|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|------------|
|  | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 |            |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                                  |                                  |                                  |                                  |                                  |                                  |            |
| SGA  | 1                                | 1                                |                                  |                                  |                                  |                                  |            |
| D-2  | 2                                | 2                                |                                  |                                  | 1                                | 1                                | 1          |
| D-1  | 6                                | 6                                |                                  |                                  | 2                                | 2                                | 2          |
| P-5  | 12                               | 12                               |                                  |                                  | 6                                | 6                                | 6          |
| P-4  | 17                               | (3)                              | 14                               |                                  | 12                               | 12                               | 12         |
| P-3  | 12                               | (2)                              | 10                               | 1                                | 17                               | (3)                              | 14         |
| P-2  | 8                                | -                                | 8                                | 1                                | 13                               | (3)                              | 10         |
|  |                                  |                                  |                                  | 1                                | 9                                | (1)                              | 8          |
| <b>Total</b>   | <b>58</b>                        | <b>(5)</b>                       | <b>53</b>                        | <b>2</b>                         | <b>60</b>                        | <b>(7)</b>                       | <b>53</b>  |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                                  |                                  |                                  |                                  |                                  |                                  |            |
| 1re classe   | 6                                | -                                | 6                                | 8                                | 14                               | (8)                              | 6          |
| Autres classes   | 44                               | (2)                              | 42                               | -                                | 44                               | (2)                              | 42         |
| <b>Total</b>   | <b>50</b>                        | <b>(2)</b>                       | <b>48</b>                        | <b>8</b>                         | <b>58</b>                        | <b>(10)</b>                      | <b>48</b>  |
| <b>Total général</b>                                       | <b>108</b>                       | <b>(7)</b>                       | <b>101</b>                       | <b>10</b>                        | <b>118</b>                       | <b>(17)</b>                      | <b>101</b> |

/...



Tableau 27  
 Chapitre 27. Département de l'information

| Catégories   | Postes permanents                |                                  |                                  | Postes temporaires               |                                  |                                  | Total      |
|--|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|------------|
|  | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 |            |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                                  |                                  |                                  |                                  |                                  |                                  |            |
| SGA  | 1                                | 1                                | 1                                |                                  | 1                                |                                  | 1          |
| D-2  | 5                                | (1)                              | 4                                |                                  | 5                                | (1)                              | 4          |
| D-1  | 20                               | (5)                              | 15                               |                                  | 20                               | (5)                              | 15         |
| P-5  | 47                               | (8)                              | 39                               | 1                                | 48                               | (8)                              | 40         |
| P-4  | 63                               | (2)                              | 61                               | -                                | 63                               | (2)                              | 61         |
| P-3  | 67                               | (13)                             | 54                               | 9                                | 76                               | (13)                             | 63         |
| P-2  | 41                               | (2)                              | 39                               | 7                                | 48                               | (2)                              | 46         |
| <b>Total</b>   | <b>244</b>                       | <b>(31)</b>                      | <b>213</b>                       | <b>17</b>                        | <b>261</b>                       | <b>(31)</b>                      | <b>230</b> |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                                  |                                  |                                  |                                  |                                  |                                  |            |
| 1re classe   | 9                                | -                                | 9                                | -                                | 9                                | -                                | 9          |
| Autres classes   | 496                              | (77)                             | 419                              | 4                                | 500                              | (77)                             | 423        |
| <b>Total</b>   | <b>505</b>                       | <b>(77)</b>                      | <b>428</b>                       | <b>4</b>                         | <b>509</b>                       | <b>(77)</b>                      | <b>432</b> |
| <b>Total général</b>                                       | <b>749</b>                       | <b>(108)</b>                     | <b>641</b>                       | <b>21</b>                        | <b>770</b>                       | <b>(108)</b>                     | <b>662</b> |

/...

Tableau 28  
 Chapitre 28. Administration et gestion

| Catégories   | Postes permanents                |                           |                                  | Postes temporaires               |                           |                                  | Total        |
|--|----------------------------------|---------------------------|----------------------------------|----------------------------------|---------------------------|----------------------------------|--------------|
|  | Nombre de postes en janvier 1988 | Ajustements proposés 1989 | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Ajustements proposés 1989 | Objectif fixé pour décembre 1989 |              |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                                  |                           |                                  |                                  |                           |                                  |              |
| SGA  | 1                                | -                         | 1                                | -                                | -                         | -                                | 1            |
| SSG  | 4                                | -                         | 4                                | -                                | -                         | -                                | 4            |
| D-2  | 18                               | (4)                       | 14                               | -                                | -                         | -                                | 14           |
| D-1  | 35                               | (8)                       | 27                               | 1                                | -                         | 1                                | 36           |
| P-5  | 78                               | (15)                      | 63                               | 1                                | -                         | 1                                | 79           |
| P-4  | 101                              | (9)                       | 92                               | 4                                | -                         | 4                                | 105          |
| P-3  | 114                              | (24)                      | 90                               | 4                                | -                         | 4                                | 118          |
| P-2  | 77                               | -                         | 77                               | 1                                | -                         | 1                                | 78           |
| <b>Total</b>   | <b>428</b>                       | <b>(60)</b>               | <b>368</b>                       | <b>11</b>                        | <b>-</b>                  | <b>11</b>                        | <b>439</b>   |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                                  |                           |                                  |                                  |                           |                                  |              |
| 1re classe   | 66                               | 3                         | 69                               | -                                | -                         | -                                | 66           |
| Autres classes   | 1 612                            | (255)                     | 1 357                            | 53                               | -                         | 53                               | 1 665        |
| <b>Total</b>   | <b>1 678</b>                     | <b>(252)</b>              | <b>1 426</b>                     | <b>53</b>                        | <b>-</b>                  | <b>53</b>                        | <b>1 731</b> |
| <b>Total général</b>                                       | <b>2 106</b>                     | <b>(312)</b>              | <b>1 793</b>                     | <b>64</b>                        | <b>-</b>                  | <b>64</b>                        | <b>2 170</b> |
|  |                                  |                           |                                  |                                  |                           |                                  | <b>(312)</b> |
|  |                                  |                           |                                  |                                  |                           |                                  | <b>1 858</b> |

...

Tableau 29  
 Chapitre 29. Services de conférence et bibliothèques

| Catégories   | Postes permanents                |                                  |                                  | Postes temporaires               |                                  |                                  | Total        |
|--|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|--------------|
|  | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 |              |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                                  |                                  |                                  |                                  |                                  |                                  |              |
| SGA  | 1                                | 1                                | 1                                | -                                | 1                                | -                                | 1            |
| D-2  | 6                                | 6                                | 6                                | -                                | 6                                | -                                | 6            |
| D-1  | 20                               | (4)                              | 16                               | -                                | 20                               | (4)                              | 16           |
| P-5  | 164                              | (32)                             | 132                              | -                                | 164                              | (32)                             | 132          |
| P-4  | 430                              | (76)                             | 354                              | 2                                | 432                              | (76)                             | 356          |
| P-3  | 422                              | (31)                             | 391                              | 6                                | 428                              | (31)                             | 397          |
| P-2  | 133                              | (10)                             | 123                              | 2                                | 135                              | (10)                             | 125          |
| <b>Total</b>   | <b>1 176</b>                     | <b>(153)</b>                     | <b>1 023</b>                     | <b>10</b>                        | <b>1 186</b>                     | <b>(153)</b>                     | <b>1 033</b> |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                                  |                                  |                                  |                                  |                                  |                                  |              |
| 1re classe   | 84                               | -                                | 84                               | 1                                | 85                               | (1)                              | 84           |
| Autres classes   | 1 255                            | (203)                            | 1 052                            | 3                                | 1 258                            | (203)                            | 1 055        |
| <b>Total</b>   | <b>1 339</b>                     | <b>(203)</b>                     | <b>1 136</b>                     | <b>4</b>                         | <b>1 343</b>                     | <b>(204)</b>                     | <b>1 139</b> |
| <b>Total général</b>                                       | <b>2 515</b>                     | <b>(356)</b>                     | <b>2 159</b>                     | <b>14</b>                        | <b>2 529</b>                     | <b>(357)</b>                     | <b>2 172</b> |

Tableau 30  
 Chapitre 3 des recettes. Activités productrices de recettes

| Catégories   | Postes permanents                |                                  |                                  | Postes temporaires               |                                  |                                  | Total      |
|--|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|------------|
|  | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 |            |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                                  |                                  |                                  |                                  |                                  |                                  |            |
| D-1  | 1                                | -                                | 1                                | -                                | 1                                | -                                | 1          |
| P-5  | 4                                | (2)                              | 2                                | -                                | 4                                | (2)                              | 2          |
| P-4  | 6                                | 1                                | 7                                | -                                | 6                                | 1                                | 7          |
| P-3  | 14                               | (4)                              | 10                               | -                                | 14                               | (4)                              | 10         |
| P-2  | 9                                | (1)                              | 8                                | -                                | 9                                | (1)                              | 8          |
| <b>Total</b>   | <b>34</b>                        | <b>(6)</b>                       | <b>28</b>                        | <b>-</b>                         | <b>34</b>                        | <b>(6)</b>                       | <b>28</b>  |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                                  |                                  |                                  |                                  |                                  |                                  |            |
| 1re classe   | 7                                | -                                | 7                                | -                                | 7                                | -                                | 7          |
| Autres classes   | 153                              | (24)                             | 129                              | 2                                | 155                              | (24)                             | 131        |
| <b>Total</b>   | <b>160</b>                       | <b>(24)</b>                      | <b>136</b>                       | <b>2</b>                         | <b>162</b>                       | <b>(24)</b>                      | <b>138</b> |
| <b>Total général</b>                                       | <b>194</b>                       | <b>(30)</b>                      | <b>164</b>                       | <b>2</b>                         | <b>196</b>                       | <b>(30)</b>                      | <b>166</b> |

...

## Chapitre II

### MESURES DESTINEES A AMELIORER LA SITUATION DANS LES COMMISSIONS REGIONALES ET DANS LES UNITES ADMINISTRATIVES DU SECRETARIAT OU LE TAUX DE VACANCES DE POSTE EST LE PLUS ELEVE

1. Dans sa résolution 42/225 portant sur les questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989 (sect. V), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général "de prendre les mesures requises pour améliorer la situation dans les commissions régionales et les unités du Secrétariat où le pourcentage de postes vacants est le plus élevé et de lui en rendre compte, dans le cadre des montants estimatifs révisés pour l'exercice 1988-1989, eu égard aux paragraphes 27 et 28 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 1/".
2. On se rappellera qu'au paragraphe 27 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989, dont il est fait mention ci-dessus, le CCQAB "a conclu que les taux moyens de vacances de poste pouvant être atteints pendant l'exercice 1988-1989, afin de faciliter la réalisation de l'objectif fixé par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/213, seraient en toute probabilité nettement supérieurs à ceux qui correspondent aux ajustements proposés par le Secrétaire général". Le Comité recommande ensuite un "ajustement supplémentaire de 2,5 % de l'abattement pour mouvements de personnel, tant pour les postes d'administrateur que pour les postes d'agent des services généraux" et faisait connaître son intention de "suivre de près l'évolution du taux de vacances de poste sur la base des renseignements qui lui seront fournis par le Secrétariat et, si nécessaire, [de] réexaminer la situation dans le contexte des montants estimatifs révisés au cours de l'exercice biennal".
3. Il est aussi indiqué au paragraphe 26 du rapport que "si les tendances actuelles se maintenaient, le taux de vacances de poste au 31 décembre 1987 serait de 15,9 % dans la catégorie des administrateurs et de 9,3 % dans celle des agents des services généraux". Le présent document, qui traite exclusivement des vacances de postes d'administrateur, montre que le taux effectif était pour l'ensemble du Secrétariat de 15,1 % au 31 décembre 1987 et de 16 % au 29 février 1988. Le taux de vacances de poste jugé normal à l'ONU est de 5 à 6 %. Comme le montre le tableau 1, telle était la situation en décembre 1985 (6,5 %).
4. La répartition par lieu d'affectation du taux actuel de vacances de poste (16 % dans la catégorie des administrateurs) qui est indiquée dans le tableau 1 montre que les unités administratives les plus gravement touchées sont les suivantes : le Conseil mondial de l'alimentation, avec 31,3 % 2/; les unités dont le siège se trouve à Nairobi [PNUE et CNUEH (Habitat)], avec 28,3 %; la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), avec 28,1 %; la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), avec 26,8 %; la Commission économique pour l'Afrique (CEA), avec 22,1 %. La Commission économique pour l'Europe (CEE) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) enregistraient en février 1988, respectivement, des taux de vacances de poste de 18,8 % et de 18,4 %. A l'Office des Nations Unies à Vienne, ce taux était de 20,4 %.

Tableau 1

Taux de vacances de poste dans la catégorie des administrateurs  
 et les catégories supérieures

| Lieu<br>d'affectation   | Postes<br>permanents<br>inscrits<br>au budget<br>ordinaire | Décembre | Décembre | Décembre | Février |
|---|--|----------|----------|----------|---------|
|   |  | 1985     | 1986     | 1987     | 1988    |
|   |  | %        | %        | %        | %       |
| Siège   | 2 059  | 6,6      | 11,0     | 12,5     | 14,3    |
| Genève (y compris Haut Commissariat<br>des Nations Unies pour les réfugiés<br>et Conférence des Nations Unies sur<br>le commerce et le développement) | 920  | 4,7      | 8,6      | 10,0     | 11,6    |
| Office des Nations Unies à Vienne   | 157  | 7,9      | 23,6     | 21,0     | 20,4    |
| Nairobi (services communs de l'ONU;<br>Programme des Nations Unies pour<br>l'environnement et Habitat)  | 99   | 7,2      | 26,3     | 27,3     | 28,3    |
| Conseil mondial de l'alimentation   | 16   | 37,5     | 25,0     | 31,3     | 31,3    |
| Office de secours et de travaux des<br>Nations Unies pour les réfugiés de<br>Palestine dans le Proche-Orient<br>(Vienne et bureaux extérieurs)        | 82   | 4,9      | 6,1      | 11,0     | 9,8     |
| Commission économique pour l'Europe   | 128  | 7,0      | 11,7     | 19,5     | 18,8    |
| Commission économique et sociale pour<br>l'Asie et le Pacifique (Bangkok)   | 201  | 5,6      | 13,9     | 18,8     | 18,4    |
| Commission économique et sociale pour<br>l'Amérique latine et les Caraïbes<br>(Santiago, Mexico et Port-of-Spain)                                     | 196  | 6,2      | 28,1     | 29,4     | 28,1    |
| Commission économique pour l'Afrique  | 226  | 6,8      | 21,2     | 24,8     | 22,1    |
| Commission économique et sociale pour<br>l'Asie occidentale   | 108  | 27,8     | 26,2     | 29,6     | 26,8    |
| Cour internationale de Justice  | 16   | 6,3      | NA       | 12,5     | 6,3     |
|   | 4 208  | 6,5      | 13,1     | 15,1     | 16,0    |

/...

5. A l'échelle mondiale, une analyse préliminaire des raisons pour lesquelles les fonctionnaires du Secrétariat ont cessé leur service au cours de la période allant du 31 décembre 1985 au 29 février 1988 n'indique aucune déviation sensible par rapport au schéma habituel. Jusqu'à une date récente, on n'a enregistré durant cette période aucune augmentation marquée du nombre des démissions, des départs anticipés à la retraite ou des autres modes de cessation volontaire de service. Le taux élevé de vacances de poste qui caractérise actuellement l'ensemble des services du Secrétariat résulte donc surtout de la suspension du recrutement que le Secrétaire général a instituée le 21 mars 1986 en raison de la crise financière de l'Organisation. Néanmoins, les écarts constatés entre les différents lieux d'affectation existent depuis un certain nombre d'années et s'expliquent par la combinaison de plusieurs facteurs.

6. Les postes devenus vacants dans les commissions régionales le restent en général plus souvent que dans les autres organes du Secrétariat, malgré les efforts particuliers faits pour les pourvoir. Cet état de choses résulte notamment, dans quelques unités administratives, du caractère spécialisé ou technique d'un certain nombre de postes, dans les domaines suivants : ingénierie, architecture, transports et communications, transports maritimes, traitement électronique de l'information, industrie, ressources en eau et environnement. En outre, une proportion élevée des démissions a récemment intéressé les postes d'économiste et de statisticien, dont les commissions régionales recherchent assidûment les services. Par ailleurs, et c'est là peut-être une raison plus importante, il a toujours été et il est encore difficile d'assurer la mobilité du personnel entre les divers lieux d'affectation.

7. En ce qui concerne les réaffectations internes, un programme de gestion des vacances de poste et réaffectations de personnel, institué en 1986, avait précisément pour but prioritaire, entre autres, d'identifier les unités administratives du Secrétariat connaissant un taux élevé de vacances de poste et d'y réaffecter des fonctionnaires. Vingt-cinq postes vacants ont été pourvus par ce moyen.

8. Il conviendrait d'accroître encore la mobilité interne. On rappellera à cet égard que par sa résolution 42/221, du 21 décembre 1987, l'Assemblée générale a approuvé le rapport de la CFPI 3/. En application de cette résolution, l'indemnité d'affectation a été relevée à compter du 1er janvier 1988 par l'introduction d'un élément de mobilité. En vertu de ces nouvelles dispositions, les fonctionnaires mutés à des lieux d'affectation situés hors d'Europe, des Etats-Unis et du Canada ont droit à une indemnité d'affectation plus élevée qui, pour les fonctionnaires des classes P-1 à P-4, selon qu'ils sont ou non chargés de famille, s'élève à 7 200 dollars ou 4 500 dollars et, pour les fonctionnaires des classes P-5 et au-delà, à 7 800 dollars ou 4 950 dollars, selon qu'ils ont ou non des charges de famille.

9. S'ajoutant à celle des réaffectations internes, une deuxième méthode a consisté à autoriser, de manière limitée en raison de la situation financière générale, à déroger à la règle de suspension du recrutement dans les unités administratives connaissant un taux élevé de vacances de poste, surtout les commissions régionales, en l'absence de candidat interne qualifié. Les dérogations au gel du recrutement accordées, depuis son entrée en vigueur, aux unités

administratives où le taux de vacances de poste est élevé se chiffrent comme suit : CEE : 2; CESAP : 1; CEPALC : 1; CEA : 5; CESAO : 7; Conseil mondial de l'alimentation : 1; Habitat : 2; et Office des Nations Unies à Vienne : 4. Le nombre total de ces engagements est de 23, soit 27 % des 84 dérogations autorisées au gel du recrutement. Le nombre des engagements autorisés s'élève à 16 pour l'ensemble des commissions régionales, soit 19 % de ces dérogations.

10. La persistance du problème a conduit le Secrétariat, au début de 1988, à redoubler d'efforts, en recourant simultanément aux réaffectations internes et à un élargissement du recrutement externe, en vue de pourvoir en quelques mois un nombre substantiel des postes vacants. Le tableau 2 ci-après récapitule le bilan de cette action. Les démarches voulues sont actuellement en cours pour pourvoir 127 postes dans les unités administratives du Secrétariat les plus touchées. De plus, le Secrétaire général a autorisé les commissions régionales à procéder à des engagements temporaires dont la durée ne peut dépasser 11 mois. On peut donc dire que ces diverses mesures ont permis d'améliorer quelque peu la situation dans la plupart des unités administratives où les taux de vacances de poste sont les plus élevés.

Tableau 2

Répartition, au 31 mars 1988, des vacances de poste dans les unités administratives du Secrétariat les plus touchées

| Lieux d'affectation               | Postes vacants à pourvoir | A pourvoir par voie interne | A pourvoir par voie externe |
|-----------------------------------|---------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| CEE                               | 12                        | 3                           | 9                           |
| CESAP                             | 15                        | 5                           | 10                          |
| CEA                               | 20                        | 8                           | 12                          |
| CEPALC                            | 24                        | 14                          | 10                          |
| CESAO                             | 19                        | 6                           | 13                          |
| PNUE                              | 7                         | 1                           | 6                           |
| Habitat                           | 11                        | 5                           | 6                           |
| Services communs                  | 2                         | 2                           | 1                           |
| Office des Nations Unies à Vienne | 12                        | 9                           | 3                           |
| Conseil mondial de l'alimentation | 5                         | 1                           | 4                           |



**Notes**

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément No 7 (A/42/7).

2/ Pour interpréter correctement les taux de vacances de poste élevés, il ne faut pas oublier que le tableau d'effectifs de certaines unités ne comporte qu'un petit nombre de postes. Au Conseil mondial de l'alimentation, le nombre de postes vacants a fluctué en 1987 entre 2 et 5. Le taux élevé de vacances de poste s'explique par la relation entre ces chiffres et le nombre total de postes du tableau d'effectifs, qui se limite à 16 pour la catégorie des administrateurs (postes inscrits au budget ordinaire).

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément No 30 (A/42/30).

Chapitre IIIMESURES DE REORGANISATION DU SECRETARIAT PRISES DEPUIS  
L'ADOPTION DU BUDGET-PROGRAMME DE 1988-1989

1. On se rappellera qu'à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général, comme suite à la recommandation formulée par le CCQAB dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989, a fourni une mise à jour du rapport intérimaire 1/ sur l'application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, qu'il avait présenté au printemps de 1987. Cette mise à jour donnait des renseignements plus complets et plus détaillés, en ce qui concerne le programme et le budget, sur les réformes et les mesures de réorganisation déjà adoptées, dans la mesure où elles affectaient le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989. On avait indiqué à l'époque que d'autres changements étaient prévus comme suite aux travaux de la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, et aux études internes en cours, et que les résultats de ces travaux seraient pris en considération dans les montants estimatifs révisés qui seraient présentés en 1988. Au moment où il a établi les présents montants estimatifs révisés, le Secrétaire général n'était pas en mesure de rendre compte des résultats des travaux de la Commission spéciale ni de l'étude interne des secteurs économique et social effectuée parallèlement. Cela dit, un certain nombre d'études internes portant sur le secteur politique, le Département de l'administration et de la gestion et le Département de l'information sont maintenant achevées et ont abouti à la mise en place de nouvelles structures, plus rationnelles. Ces changements organisationnels, ainsi que leurs incidences sur les tableaux d'effectifs inscrits au budget ordinaire, sont exposés ci-après.

2. Le présent chapitre porte sur quatre parties du chapitre premier du budget-programme (Politique, direction et coordination d'ensemble); sur le chapitre 2A.D (Missions spéciales); sur les parties 3B, 3C et 3E du chapitre 3 (Affaires politiques, tutelle et décolonisation); sur le chapitre 6B (Centre pour le développement social et les affaires humanitaires); sur le chapitre 20 (Contrôle international des drogues); sur le chapitre 23 (Droits de l'homme); et sur les chapitres 28A, 28B, 28C, 28D, 28J, et 28K. Il est également fait mention du chapitre 2B (Affaires de désarmement) et du chapitre 27 (Information). On notera que, tout comme dans les autres parties de ce document, les fonds extra-budgétaires ne sont pas pris en compte dans les présents montants estimatifs révisés.

## CHAPITRE PREMIER. POLITIQUE, DIRECTION ET COORDINATION D'ENSEMBLE

Sous-chapitre 1B.3. Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, aux affaires de l'Assemblée générale et aux services du Secrétariat

1B.1 Conformément à l'alinéa e) du paragraphe 10 de la résolution 42/211 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a revu sa décision tendant à confier à ce Bureau le soin de fournir les services techniques de secrétariat nécessaires pour les réunions jusqu'à présent desservies par le Bureau des services du

Secrétariat pour les questions économiques et sociales. Les résultats de ce réexamen figurent dans le chapitre IV du présent rapport. Aucune révision n'est proposée aux arrangements indiqués dans les paragraphes 6 et 40 du rapport de mise à jour 1/.

1B.2 Un rapport intérimaire sur les arrangements concernant les liaisons avec les organisations non gouvernementales, mentionnés à l'alinéa d) du paragraphe 10 de la résolution 42/211 de l'Assemblée générale, a été soumis par le Secrétaire général au CPC lors de sa vingt-huitième session (E/AC.51/1988/CRP.1) et est joint en annexe au chapitre III.

Sous-chapitre 1B.9. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève

1B.3 La rationalisation de ce Bureau implique que le poste D-2 de Directeur général adjoint soit transféré au chapitre 2A.D (Missions spéciales) (voir par. 2A.1 ci-dessous). En outre, on propose de transférer au chapitre 23 (Droits de l'homme) un poste D-1 pour la supervision des activités relatives aux droits de l'homme, désormais confiées au Directeur général.

Tableau 1B.1

Sous-chapitre 1B.9. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève

|                                    | SGA | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2/1 | Total | Services généraux |
|------------------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-------|-------|-------------------|
| Tableau d'effectifs approuvé       | 1   | -   | 1   | 1   | 3   | 1   | 1   | 2     | 10    | 11                |
| Réorganisation/transferts (1)      | -   | -   | (1) | (1) | -   | -   | -   | -     | (2)   | -                 |
| Réductions de postes proposées (2) | -   | -   | -   | -   | -   | -   | -   | -     | -     | (2)               |
| Ajustements proposés (1)+(2)       | -   | -   | (1) | (1) | -   | -   | -   | -     | (2)   | (2)               |
| Objectifs pour décembre 1989       | 1   | -   | -   | -   | 3   | 1   | 1   | 2     | 8     | 9                 |

Sous-chapitre 1B.10. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne

1B.4 Comme le Secrétaire général l'indiquait dans son rapport intérimaire sur l'application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale 2/, les responsabilités du Directeur général ont été considérablement élargies puisqu'elles englobent maintenant les fonctions précédemment confiées au Sous-Secrétaire général au développement social et aux affaires humanitaires, les responsabilités de gestion qui incombait au Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires économiques et sociales internationales - dont le Centre faisait auparavant partie intégrante - ainsi que la coordination de tous les programmes des Nations Unies relatifs aux stupéfiants, fonction qui incombait auparavant au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale. Du fait de ces attributions supplémentaires, on a étoffé les effectifs du Cabinet du Directeur général en leur ajoutant 2 postes P-5 et 4 postes d'agent des services généraux transférés du chapitre 6B (Activités portant sur des questions de développement social à l'échelle mondiale). Compte tenu de la réduction des postes, l'augmentation nette des effectifs serait d'un poste P-5 et de 3 postes d'agent des services généraux.

Tableau 1B.2

Sous-chapitre 1B.10. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne

|                                    | SGA | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2/1 | Total | Services généraux |
|------------------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-------|-------|-------------------|
| Tableau d'effectifs approuvé       | 1   | -   | -   | 1   | 2   | -   | -   | -     | 4     | 5                 |
| Réorganisation/transferts (1)      | -   | -   | -   | -   | 2   | -   | -   | -     | 2     | 4                 |
| Réductions de postes proposées (2) | -   | -   | -   | -   | (1) | -   | -   | -     | (1)   | (1)               |
| Ajustements proposés (1)+(2)       | -   | -   | -   | -   | 1   | -   | -   | -     | 1     | 3                 |
| Objectifs pour décembre 1989       | 1   | -   | -   | 1   | 3   | -   | -   | -     | 5     | 8                 |

/...

Sous-chapitre 1B.12. Bureau de la recherche et de la collecte d'information

1B.5 Il convient de rappeler qu'au paragraphe 16 du rapport de mise à jour 1/, le Secrétaire général avait indiqué que sur les 21 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur nécessaires à ce Bureau, seuls 15 postes avaient été recensés comme pouvant lui être transférés. C'est donc ce dernier chiffre qui apparaît dans le tableau d'effectifs approuvé par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 1988-1989. On propose maintenant d'inscrire au tableau d'effectif du Bureau les six postes manquants (3 postes D-1 et 3 postes P-4), à mesure que des postes qu'il est prévu de supprimer ailleurs et qui correspondent aux classes voulues deviendront disponibles au cours de l'exercice biennal, grâce au plan de réduction.

Tableau 1B.3

Sous-chapitre 1B.12. Bureau de la recherche et de la collecte d'informations

|   | SGA | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2/1 | Total | Services généraux |
|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-------|-------|-------------------|
| Tableau d'effectifs approuvé            | -   | 1   | 1   | 1   | 3   | 5   | 2   | 2     | 15    | 21                |
| Réorganisation/<br>transferts<br>(1)    | -   | -   | -   | 3   | -   | 3   | -   | -     | 6     | -                 |
| Réductions de<br>poste proposées<br>(2) | -   | -   | -   | -   | -   | -   | -   | -     | -     | -                 |
| Ajustements<br>proposés<br>(1)+(2)      | -   | -   | -   | 3   | -   | 3   | -   | -     | 6     | -                 |
| Objectifs pour<br>décembre 1989         | -   | 1   | 1   | 4   | 3   | 8   | 2   | 2     | 21    | 21                |

## CHAPITRE 2A.D. MISSIONS SPECIALES

2A.1 Il est proposé de créer un poste de Conseiller militaire spécial auprès du Secrétaire général, de classe D-2, en transférant un poste inscrit au chapitre 1B.9 (Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève) (voir par. 1B.3 ci-dessus). Le Secrétaire général a des responsabilités étendues en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, et le Conseiller militaire lui fournit, ainsi qu'aux secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales, des avis sur les aspects militaires des opérations de maintien de la paix menées par l'ONU et sur les situations de conflit effectif ou potentiel dont l'Organisation est saisie. Le Conseiller suit les aspects militaires, opérationnels et logistiques de toutes les opérations de maintien de la paix et les missions d'observateurs militaires de l'ONU et assure la liaison avec les Missions permanentes des pays qui fournissent des contingents.

## CHAPITRE 2B. DEPARTEMENT DES AFFAIRES DE DESARMEMENT

2B.1 La restructuration du Département, en application de la recommandation 20 figurant dans le rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies 3/, fait l'objet d'une étude de gestion qui devrait être terminée sous peu.

## CHAPITRE 3. AFFAIRES POLITIQUES, TUTELLE ET DECOLONISATION

3.1 Outre les regroupements et les redistributions de fonctions indiqués dans les paragraphes 25 et 26 du rapport de mise à jour 1/, un certain nombre de mesures de réorganisation ont été prises au chapitre 3. Elles se résument comme suit :

a) Deux divisions ont été créées au Département des questions politiques spéciales, de la coopération régionale, de la décolonisation et de la tutelle, à savoir la Division des questions politiques spéciales et de la coopération régionale et la Division de la décolonisation et de la tutelle, avec un service administratif commun. En outre, conformément aux mandats définis par l'Assemblée générale, le Département est chargé de servir de centre de liaison au Siège pour toutes les urgences en Afrique et les situations d'urgence ayant un caractère politique (chap. 3B);

b) On a procédé au recensement et au transfert des ressources nécessaires au Bureau du représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est (chap. 3E);

c) Le secrétariat du Conseil pour la Namibie a été transféré au Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie, en application de la recommandation 19 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau (chap. 3 C). Conformément à l'alinéa c) du paragraphe 10 de la résolution 42/211 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a appliqué la recommandation 19, portant sur les activités relatives à la Namibie, en consultation avec le Conseil des Nations Unies pour la Namibie. Le détail des montants estimatifs révisés concernant le chapitre 3 C (Namibie) figure dans la partie IV du présent document.

Sous-chapitre 3B. Département des questions politiques spéciales, de la coopération régionale, de la décolonisation et de la tutelle

3.2 Sur la base des résultats d'une étude de gestion entreprise en application des recommandations 19, 21 et 22 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, et compte tenu des responsabilités supplémentaires assignées au Département, la nouvelle structure approuvée pour le Département est la suivante :

- a) Bureau du Secrétaire général adjoint (y compris le Groupe des programmes d'urgence en Afrique);
- b) Division des questions politiques spéciales et de la coopération régionale;
- c) Division de la décolonisation et de la tutelle;
- d) Services d'appui au programme (y compris le Service administratif et le Groupe de l'édition).

1. Bureau du Secrétaire général adjoint (y compris le Groupe des programmes d'urgence en Afrique)

3.3 La principale attribution de ce bureau est d'assurer, après regroupement, la direction et la coordination générales du Département des questions politiques spéciales, de la coopération régionale, de la décolonisation et de la tutelle, d'en gérer le personnel et d'en superviser les activités.

3.4 Conformément à la recommandation 22 du Groupe de haut niveau concernant les programmes d'assistance économique spéciale et à la décision prise par le Secrétaire général de transférer au PNUD l'administration de ces programmes "sauf dans les cas où, pour des raisons de susceptibilités politiques, d'autres arrangements pourraient convenir" 4/, le Groupe des programmes spéciaux d'assistance économique est remplacé par un groupe des programmes d'urgence et des programmes spéciaux de secours qui relève directement du Secrétaire général adjoint. Il y a en effet moins à faire pour les programmes spéciaux d'assistance économique et plus à faire pour les urgences en Afrique, depuis la fermeture, le 31 octobre 1986, du Bureau des Nations Unies pour les opérations d'urgence en Afrique. Il a été décidé à cet égard que l'Equipe spéciale pour les opérations d'urgence en Afrique, dont font partie les organisations du système qui interviennent le plus souvent dans les situations d'urgence, devrait poursuivre ses activités. Cette Equipe spéciale a joué un rôle important dans le récent passé et il a paru essentiel d'en maintenir les activités à un niveau opérationnel. Le Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales assure la présidence de l'Equipe spéciale à l'échelon des chefs de secrétariat.

3.5 Le Groupe des programmes d'urgence en Afrique compte 1 poste D-1, 2 postes P-5 et 2 postes d'agent des services généraux (autres classes).

Tableau 3B.1

Sous-chapitre 3B. Département des questions politiques spéciales, de la coopération régionale, de la décolonisation et de la tutelle (à l'exclusion du Bureau du Commissaire pour la Namibie)

|  | SGA    | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2/1 | Total | Services généraux |
|--|--------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-------|-------|-------------------|
| Tableau d'effectifs approuvé             | 2      | -   | 2   | 5   | 9   | 8   | 11  | 5     | 42    | 30                |
| Réorganisation/<br>transferts a/<br>(1)  | (1) b/ | -   | -   | (1) | (1) | (1) | (6) | (1)   | (11)  | (3)               |
| Réductions de<br>postes proposées<br>(2) | -      | -   | -   | (1) | (1) | -   | (1) | -     | (3)   | (2)               |
| Ajustements proposés<br>(1)+(2)          | (1)    | -   | -   | (2) | (2) | (1) | (7) | (1)   | (14)  | (5)               |
| Objectif pour<br>décembre 1989           | 1 b/   | -   | 2   | 3   | 7   | 7   | 4   | 4     | 28    | 25                |

a/ Le résultat net des transferts de poste est le suivant :

- i) Postes transférés au chapitre 3C (Bureau du Commissaire pour la Namibie) : 1 poste D-1, 1 poste P-5, 2 postes P-4, 6 postes P-3, 1 poste P-2 et 6 postes d'agent des services généraux (autres classes), représentant les effectifs du secrétariat du Conseil pour la Namibie;
- ii) Postes transférés du chapitre 3C : 1 poste P-4 et 3 postes d'agent des services généraux, pour l'appui administratif aux activités relatives à la Namibie.

b/ Poste vacant, gelé en attendant les décisions sur la réduction du nombre des postes de SGA/SSG.



## 2. Division des questions politiques spéciales et de la coopération régionale

### Questions politiques spéciales

3.6 Pour ce qui est des questions politiques spéciales, le personnel de la Division, par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint, aide le Secrétaire général à s'acquitter des responsabilités politiques qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et de celles que l'Assemblée générale lui confie, y compris les missions de bons offices, et à favoriser le règlement des questions spéciales de caractère politique, l'accent étant particulièrement mis sur les aspects politiques des questions sociales, économiques et humanitaires intéressant l'Afrique.

### Coopération régionale

3.7 Il s'agit ici d'aider le Secrétaire général à appliquer les résolutions de l'Assemblée générale lui demandant de promouvoir la coopération entre les organes, organisations et organismes du système des Nations Unies et les organisations, associations et conférences spécialisées à l'échelon interrégional, régional et sous-régional, qui ont le statut d'observateur ou un autre statut officiel auprès de l'ONU.

## 3. Division de la décolonisation et de la tutelle

3.8 Cette division a repris les fonctions de l'ancien Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation, excepté celles qui se rapportent à la Namibie. Elle est donc chargée d'aider le Secrétaire général, par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint, à s'acquitter de ses responsabilités politiques concernant l'autodétermination des peuples, en vertu de la Charte, et la décolonisation, en application des résolutions des organes des Nations Unies, surtout de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale). En outre, la Division conseille et assiste le Secrétaire général touchant les problèmes de politique générale relatifs à la décolonisation, et notamment du point de vue de la paix et de la sécurité internationales.

3.9 La Division fournit des services de secrétariat et des services fonctionnels au Conseil de tutelle, à la Quatrième Commission de l'Assemblée générale et au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ainsi qu'à leurs organes spéciaux et subsidiaires respectifs, y compris les missions, chargés des questions intéressant les territoires sous tutelle et les territoires non autonomes.

## 4. Services d'appui au programme

3.10 Ils sont assurés par un service administratif commun et par le Groupe de l'édition.

3.11 Le nouveau service administratif unique remplace celui du Département et celui du Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie. Il assure

l'administration du Département, du Conseil pour la Namibie et du Bureau du Commissaire pour la Namibie. Selon les questions traitées, il relève soit du Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales, à la coopération régionale, à la décolonisation et à la tutelle, soit du Commissaire.

3.12 Le Groupe de l'édition est chargé d'éditer les documents soumis par le Département aux organes intergouvernementaux qu'il dessert.

#### Sous-chapitre 3C. Namibie

3.13 Comme il a été indiqué au paragraphe 3.1, on trouvera au chapitre 3C (partie IV du présent document) le détail des montants estimatifs révisés et une description de l'organisation et du programme du Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie après restructuration.

#### Sous-chapitre 3E. Asie du Sud-Est : affaires politiques et humanitaires

3.14 Comme il est dit au paragraphe 3.116 du projet de budget-programme 5/, les effectifs du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est ont été englobés, pour le début de l'exercice biennal 1988-1989, dans le tableau d'effectifs général du chapitre 3B.

3.15 Les postes nécessaires à ce bureau, ainsi que les ressources connexes, ont depuis été identifiés. Il s'agit d'un poste D-1, d'un poste P-3 et de trois postes d'agent des services généraux.

3.16 En revoyant les attributions du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est, on a constaté aussi qu'il fallait ajuster la classification des postes. On a donc décidé d'échanger le poste P-3 précédemment transféré du chapitre 3B à ce bureau contre un poste P-4 du chapitre 6A (Département des affaires économiques et sociales internationales).

3.17 En outre, afin d'améliorer l'efficacité du bureau de liaison à New York du Représentant spécial du Secrétaire général pour la coordination des programmes d'assistance humanitaire au peuple kampuchéen, dont les services sont à Bangkok, il a été décidé que les fonctions de ce bureau - rester en contact avec 45 pays donateurs environ, fournir des services fonctionnels aux réunions périodiques de donateurs, gérer les fonds et la trésorerie et tenir à jour les dossiers - seraient confiées au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est. Un poste P-5 et un poste d'agent des services généraux ont donc été transférés au chapitre 3E 2).

3.18 A la suite de la réorganisation décrite aux paragraphes 3.14 à 3.17 ci-dessus, le tableau d'effectifs du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est [(chap. 3E 2)] se présente comme suit :

Tableau 3E.1

Chapitre 3E.2. Bureau du représentant spécial du Secrétaire général  
 pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est

|                                    | SGA | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2/1 | Total | Services généraux |
|------------------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-------|-------|-------------------|
| Tableau d'effectifs approuvé       | -   | -   | -   | 1   | -   | -   | 1   | -     | 2     | 3                 |
| Réorganisation/transferts (1)      | -   | -   | -   | -   | 1   | 1   | (1) | -     | 1     | 1                 |
| Réductions de postes proposées (2) | -   | -   | -   | -   | -   | -   | -   | -     | -     | (1)               |
| Ajustements proposés (1)+(2)       | -   | -   | -   | -   | 1   | 1   | (1) | -     | 1     | -                 |
| Objectif pour décembre 1989        | -   | -   | -   | 1   | 1   | 1   | -   | -     | 3     | 3                 |

CHAPITRE 6B. CENTRE POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET  
 LES AFFAIRES HUMANITAIRES

6B.1 Comme on l'a vu au paragraphe 37 du rapport de mise à jour 1/, les activités de développement social à l'échelle mondiale, qu'assurait auparavant le Département des affaires économiques et sociales internationales, ont été transférées à un nouveau chapitre 6B du titre IV (Activités économiques, sociales et humanitaires) du budget-programme; elles sont menées sous l'autorité directe du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, qui est également chef du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires depuis le 1er mars 1987.

6B.2 Vu les responsabilités supplémentaires confiées au Directeur général, deux postes P-5 et quatre postes d'agent des services généraux seront transférés de ce chapitre au Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, comme il est indiqué au chapitre 1B.10 (Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne). En outre, afin d'exploiter au maximum les possibilités de simplification administrative et d'économies qu'offrent le regroupement de la direction du Centre et la coordination de tous les programmes de contrôle des drogues sous l'autorité du Directeur général, un poste P-5 et cinq postes d'agent

/...

des services généraux seront transférés à la Division des services d'appui (Vienne), qui fournira ces services à tous les bureaux organiques de Vienne, comme il est indiqué au chapitre 28J.

Tableau 6B.1

Chapitre 6B. Centre pour le développement social et les affaires humanitaires

|                                    | SGA | SSG    | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2/1 | Total | Services généraux |
|------------------------------------|-----|--------|-----|-----|-----|-----|-----|-------|-------|-------------------|
| Tableau d'effectifs approuvé -     | 1   | 2      | 4   | 9   | 18  | 7   | 11  | 52    | 38    |                   |
| Réorganisation/transferts (1)      | -   | (1) a/ | -   | -   | (3) | -   | -   | -     | (4)   | (9)               |
| Réductions de postes proposées (2) | -   | -      | -   | (1) | (1) | (4) | (1) | 1     | (6)   | (2)               |
| Ajustements proposés (1)+(2)       | -   | (1)    | -   | (1) | (4) | (4) | (1) | 1     | (10)  | (11)              |
| Objectif pour décembre 1989        | -   | -      | 2   | 3   | 5   | 14  | 6   | 12    | 42    | 27                |

a/ Poste vacant, gelé dans l'attente de la décision sur la réduction du nombre de postes de SGA/SSG.

CHAPITRE 20. CONTROLE INTERNATIONAL DES DROGUES

20.1 Afin de tirer le meilleur parti des possibilités de simplification administrative et d'économies qu'offrent le regroupement de la direction du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires et la coordination de toutes les activités de contrôle des drogues sous l'autorité du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, il a été décidé de créer une division des services d'appui qui assurera les services administratifs de tous les bureaux organiques de l'Office, comme indiqué au chapitre 28J ci-après.

20.2 En conséquence, il faudra transférer un poste P-4 et quatre postes d'agent local du chapitre 20 au chapitre 28J, pour regrouper à la Division des services d'appui les fonctions administratives qui étaient assurées jusqu'à présent par la Division des stupéfiants et le secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

Tableau 20.1

Chapitre 20. Contrôle international des drogues

|   | SGA | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2/1 | Total | Services généraux |
|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-------|-------|-------------------|
| <b>Tableau d'effectifs approuvé</b>       | -   | -   | 1   | 3   | 4   | 9   | 7   | 8     | 32    | 27                |
| <b>Réorganisation/transferts (1)</b>      | -   | -   | -   | -   | -   | (1) | -   | -     | (1)   | (4)               |
| <b>Réductions de postes proposées (2)</b> | -   | -   | -   | (1) | (1) | (2) | -   | -     | (4)   | (4)               |
| <b>Ajustements proposés (1)+(2)</b>       | -   | -   | -   | (1) | (1) | (3) | -   | -     | (5)   | (8)               |
| <b>Objectif pour décembre 1989</b>        | -   | -   | 1   | 2   | 3   | 6   | 7   | 8     | 27    | 19                |

CHAPITRE 23. DROITS DE L'HOMME

23.1 Il est proposé de transférer à ce chapitre un poste D-1 du Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, puisque c'est le Directeur général qui supervise dorénavant l'activité du Centre pour les droits de l'homme.

Tableau 23.1

Chapitre 23. Droits de l'homme

|                                    | SGA  | SSG    | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2/1 | Total | Services généraux |
|------------------------------------|------|--------|-----|-----|-----|-----|-----|-------|-------|-------------------|
| Tableau d'effectifs approuvé       | - a/ | 1      | -   | 2   | 8   | 14  | 14  | 9     | 48    | 33                |
| Réorganisation/transferts (1)      | -    | (1) b/ | -   | 1   | -   | -   | -   | -     | 1     | -                 |
| Réductions de postes proposées (2) | -    | -      | -   | -   | (1) | (1) | (1) | -     | (3)   | (5)               |
| Ajustements proposés (1)+(2)       | -    | (1)    | -   | 1   | (1) | (1) | (1) | -     | (2)   | (5)               |
| Objectif pour décembre 1989        | - a/ | -      | -   | 3   | 7   | 13  | 13  | 9     | 46    | 28                |

a/ Le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, dont le poste de Secrétaire général adjoint est inscrit au chapitre 1B.9, a la haute main sur le Centre des droits de l'homme.

b/ Poste vacant gelé en attendant une décision sur la réduction du nombre des postes de SGA/SSG.

CHAPITRE 27. DEPARTEMENT DE L'INFORMATION

27.1 Après une étude de gestion, le Secrétaire général a approuvé une restructuration qui a pris effet le 2 novembre 1987. En bref, cette restructuration a consisté à dissoudre le Groupe de la planification, de la programmation et de l'évaluation, la Division de la radio, la Division des moyens visuels, la Division de la presse et des publications, la Division des relations extérieures et la Division de l'information économique et sociale. Ils ont été remplacés par le Service des médias/haute direction, qui rend compte directement au Secrétaire général adjoint, le Service de la direction des projets et de la promotion, la Division de la production écrite et audio-visuelle et la Division de la diffusion (qui relèvent du Bureau de l'exécution des programmes), la Division des centres d'information des Nations Unies (dont fait partie le Service administratif). On trouvera le détail des montants estimatifs révisés et une description de l'organisation et des programmes du Département, après restructuration, au chapitre 27 (Information), qui figure au chapitre IV du présent document.

**SECTION 28A. BUREAU DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT A L'ADMINISTRATION  
ET A LA GESTION**

28A.1 Conformément à la recommandation 40 du Comité d'experts intergouvernementaux de haut niveau, les fonctions administratives auparavant réparties entre différentes unités aux chapitres 28B (Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances), 28C (Bureau de la gestion des ressources humaines) et 28D (Bureau des services généraux) ont été regroupées dans un seul et même Service administratif, au bureau du Secrétaire général adjoint. Cela entraîne le transfert des ressources suivantes :

|                                     | <u>D-2</u> | <u>D-1</u> | <u>P-5</u> | <u>P-4</u> | <u>P-3</u> | <u>P-2/1</u> | <u>Total partiel</u> | <u>Serv. gén.</u> | <u>Total partiel</u> | <u>Total</u> |
|-------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|----------------------|-------------------|----------------------|--------------|
| Postes transférés du chapitre 28C   | -          | -          | 1          | 1          | -          | -            | 2                    | 3                 | 3                    | 5            |
| Postes transférés du chapitre 28B   | -          | -          | 1          | -          | -          | 1            | 2                    | 3                 | 3                    | 5            |
| Postes transférés du chapitre 28D   | -          | 1          | 1          | 1          | 1          | -            | 4                    | 10                | 10                   | 14           |
| <b>Total, Service administratif</b> | <b>-</b>   | <b>1</b>   | <b>3</b>   | <b>2</b>   | <b>1</b>   | <b>1</b>     | <b>8</b>             | <b>16</b>         | <b>16</b>            | <b>24</b>    |

Tableau 28A.1

Chapitre 28A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion

|                                    | <u>SGA</u> | <u>SSG</u> | <u>D-2</u> | <u>D-1</u> | <u>P-5</u> | <u>P-4</u> | <u>P-3</u> | <u>P-2/1</u> | <u>Total</u> | <u>Services généraux</u> |
|------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|--------------------------|
| Tableau d'effectifs approuvé       | 1          | -          | 1          | 1          | 2          | -          | -          | 1            | 6            | 6                        |
| Réorganisation/transferts (1)      | -          | -          | -          | 1          | 3          | 2          | 1          | 1            | 8            | 16                       |
| Réductions de postes proposées (2) | -          | -          | -          | -          | (2)        | -          | -          | (1)          | (3)          | (2)                      |
| Ajustements proposés (1)+(2)       | -          | -          | -          | 1          | 1          | 2          | 1          | -            | 5            | 14                       |
| Objectif pour décembre 1989        | 1          | -          | 1          | 2          | 3          | 2          | 1          | 1            | 11           | 20                       |

/...

**CHAPITRE 28B. BUREAU DE LA PLANIFICATION DES PROGRAMMES,  
DU BUDGET ET DES FINANCES**

**28B.1 La planification, la budgétisation, le contrôle et l'évaluation des programmes ayant été regroupés dans ce bureau, comme il est indiqué au paragraphe 43 du rapport de mise à jour 1/, la nouvelle structure suivante a été approuvée par le Bureau :**

- a) Bureau du Sous-Secrétaire général (Contrôleur);**
- b) Bureau du Contrôleur adjoint (y compris le Groupe de la gestion financière et des systèmes de contrôle; la Section des contributions; le Groupe chargé des questions relatives au maintien de la paix et de questions spéciales; la Section des assurances);**
- c) Division de la planification des programmes et du budget;**
- d) Division de l'évaluation et des services consultatifs de gestion;**
- e) Division de la comptabilité;**
- f) Trésorerie.**

**La Section de la gestion des placements ne fait plus partie du Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances.**



Tableau 28B.1

Chapitre 28B. Bureau de la planification des programmes,  
 du budget et des finances

|  | SGA | SSG    | D-2 | D-1 | P-5  | P-4  | P-3 | P-2/1 | Total | Serv.<br>gén. |
|--|-----|--------|-----|-----|------|------|-----|-------|-------|---------------|
| Tableau d'effectifs<br>approuvé a/                   | -   | 2      | 5   | 11  | 19   | 20   | 22  | 13    | 92    | 108           |
| Réorganisation/<br>transferts<br>(1)                 | -   | (1) b/ | -   | -   | 1 c/ | 3 c/ | -   | -     | 3 c/  | 7 c/          |
| Tableau d'effectifs<br>avant réductions<br>de postes | -   | 1      | 5   | 11  | 20   | 23   | 22  | 13    | 95    | 115           |
| Réductions des<br>postes proposées<br>(2)            | -   | -      | (2) | (3) | (6)  | (1)  | (2) | -     | (14)  | (19)          |
| Ajustements proposés<br>(1)+(2)                      | -   | (1)    | (2) | (3) | (5)  | 2    | (2) | -     | (11)  | (12)          |
| Objectif pour<br>décembre 1989                       | -   | 1      | 3   | 8   | 14   | 22   | 20  | 13    | 81    | 96            |

a/ Voir A/42/6 et A/C.5/42/2/Rev.1.

b/ Poste vacant, gelé en attendant une décision sur la réduction du nombre de postes de SGA/SSG.

c/ Solde d'un certain nombre de transferts à l'intérieur du chapitre 28 et à partir du chapitre 3 des recettes :

|   | <u>D-1</u> | <u>P-5</u> | <u>P-4</u> | <u>P-3</u> | <u>P-2/1</u> | <u>Serv.<br/>gén.</u> |
|---|------------|------------|------------|------------|--------------|-----------------------|
| Postes transférés au chapitre 28A               | -          | (1)        | -          | -          | (1)          | (3)                   |
| Postes transférés au chapitre 28C               | (1)        | (1)        | (1)        | (2)        | -            | (4)                   |
| Postes transférés du chapitre 28E               | 1          | 3          | 4          | 1          | -            | 7                     |
| Postes transférés du chapitre 3<br>des recettes | -          | -          | -          | 1          | 1            | 7                     |
| <b>Total</b>                                    | -          | 1          | 3          | -          | -            | 7                     |

1. Bureau du Sous-Secrétaire général (Contrôleur)

28B.2 La principale fonction de ce bureau - assurer la direction centrale, la gestion et la coordination du personnel et des tâches du Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances - reste inchangée.

2. Bureau du Contrôleur adjoint

28B.3 Ce bureau, qui auparavant était responsable uniquement du Groupe de la gestion financière et des systèmes de contrôle, a maintenant la nouvelle structure suivante :

- a) Groupe de la gestion financière et des systèmes de contrôle;
- b) Section des contributions;
- c) Groupe chargé des questions relatives au maintien de la paix et de questions spéciales;
- d) Section des assurances.

3. Division de la planification des programmes et du budget

28B.4 A la suite de la restructuration qui a permis de regrouper les fonctions de planification, de budgétisation, de contrôle et d'évaluation des programmes (voir la mise à jour du rapport intérimaire) 1/, la Division de la planification des programmes et du budget (ancienne Division du budget) comprend les services suivants :

- a) Bureau du Directeur;
- b) Service des activités économiques et sociales et des droits de l'homme;
- c) Service des activités politiques et juridiques et des services communs;
- d) Groupe central de contrôle;
- e) Groupe de l'analyse des données et du contrôle des systèmes;
- f) Groupe de l'analyse des programmes.

4. Division de l'évaluation et des services consultatifs de gestion

28B.5 Cette division, qui est chargée d'arrêter les politiques, directives et procédures générales d'évaluation, d'examiner les propositions de réorganisation des départements et de formuler des recommandations à leur sujet, comprend les services suivants :

- a) Groupe central d'évaluation;
- b) Service consultatif de gestion.

## **5. Division de la comptabilité**

28B.6 L'organigramme de cette division est inchangé.

## **6. Trésorerie**

28B.7 Dans le projet de budget-programme 5/, la Trésorerie correspond au programme intitulé "Mise en recouvrement des contributions et services de trésorerie", qui relève du Bureau des services financiers. La Section des contributions fait maintenant partie du Bureau du Contrôleur adjoint, mais les autres fonctions de la Trésorerie sont inchangées.

## **CHAPITRE 28C. BUREAU DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

28C.1 On a restructuré le Bureau de la gestion des ressources humaines, anciennement Bureau des services du personnel, pour rationaliser ses fonctions de supervision et accroître son efficacité. Outre le Bureau du Sous-Secrétaire général et son Groupe de la planification et de l'information, chargé de concevoir et d'exploiter un système d'information sur les ressources humaines, le Bureau comprend actuellement a) une Division du recrutement et des affectations, où sont regroupées toutes les fonctions concernant le recrutement et les affectations, y compris l'organisation des concours; b) une Division de l'administration et de la formation du personnel, qui est responsable de l'utilisation optimale des ressources humaines, y compris les fonctions d'indemnisation et de classement; et c) une Division des services médicaux et de l'assistance au personnel, où sont regroupées toutes les fonctions relatives au bien-être du personnel, y compris les services médicaux, les activités du personnel, le logement et les services du Conseiller du personnel.

Tableau 28C.1

Chapitre 28C. Bureau de la gestion des ressources humaines

|  | SGA | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2/1 | Total | Services généraux |
|--|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-------|-------|-------------------|
| Tableau d'effectifs approuvé                   | -   | 1   | 4   | 6   | 14  | 26  | 24  | 12    | 87    | 133               |
| Réorganisation/<br>transferts <u>a/</u><br>(1) | -   | -   | -   | 1   | -   | -   | 2   | -     | 3     | 1                 |
| Réductions des<br>postes proposées<br>(2)      | -   | -   | (1) | (2) | (2) | (4) | (4) | -     | (13)  | (22)              |
| Ajustements proposés<br>(1)+(2)                | -   | -   | (1) | (1) | (2) | (4) | (2) | -     | 10    | (21)              |
| Objectif pour<br>décembre 1989                 | -   | 1   | 3   | 5   | 12  | 22  | 22  | 12    | 77    | 112               |

a/ Solde d'un certain nombre de transferts à partir du chapitre 28B et vers le chapitre 28A :

|                                      | SGA | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2/1 | Total | Serv. gén. |
|--------------------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-------|-------|------------|
| Transferts :                         |     |     |     |     |     |     |     |       |       |            |
| Postes transférés<br>du chapitre 28B | -   | -   | -   | 1   | 1   | 1   | 2   | -     | 5     | 4          |
| Postes transférés<br>au chapitre 28A | -   | -   | -   | -   | (1) | (1) | -   | -     | (2)   | (3)        |
| Total                                | -   | -   | -   | 1   | -   | -   | 2   | -     | 3     | 1          |

1. Bureau du Sous-Secrétaire général

28C.2 Les principales fonctions du Bureau - arrêter et appliquer de façon systématique une politique du personnel cohérente dans l'ensemble du Secrétariat conformément aux décisions des organes législatifs et à celles de l'Administration - restent inchangées.

2. Groupe de la planification et de l'information

28C.3 Ce groupe, qui relève directement du Sous-Secrétaire général, gère le système d'information sur les ressources humaines qui englobe toutes les données relatives au personnel de l'Organisation.

3. Division du recrutement et des affectations

28C.4 A la suite de la réorganisation interne du Bureau, la Division du recrutement et des affectations comprend les services suivants :

- a) Bureau du Directeur;
- b) Section de recrutement et d'affectation des administrateurs;
- c) Section de recrutement et d'affectation des agents des services généraux;
- d) Section des examens.

4. Division de l'administration et de la formation du personnel

28C.5 Cette nouvelle division, qui est chargée d'appliquer le Statut du personnel et d'assurer la formation, comprend les services suivants :

- a) Bureau du Directeur;
- b) Service de l'administration du personnel et du contrôle de l'application des décisions administratives;
- c) Groupe d'examen des décisions administratives;
- d) Groupe du Manuel des ressources humaines;
- e) Service des indemnités et du classement des emplois;
- f) Service de la formation.

5. Division des services médicaux et de l'assistance au personnel

28C.6 La division, qui vient d'être restructurée, comprend les services fonctionnels suivants :

- a) Bureau du Directeur;
- b) Service médical;

/...

- c) Groupe des activités du personnel et du logement;
- d) Bureau du Conseiller du personnel;
- e) Groupe de liaison avec l'Ecole internationale des Nations Unies.

#### CHAPITRE 28D. BUREAU DES SERVICES GENERAUX

28D.1 Comme annoncé dans la mise à jour 1/, une division distincte a été créée pour les activités opérationnelles hors Siège et les activités d'appui externe. Une autre division a été créée au sein du Bureau des services généraux : la Division des services électroniques, à laquelle ont été transférées les fonctions et les ressources du Service de calcul de New York, du Service de gestion de l'information et du Service de bureautique qui faisaient partie du chapitre 28E, ainsi que les fonctions de communication assumées auparavant par le Service des communications, des archives et des dossiers, devenu depuis le Service du courrier, des archives et des dossiers. Ce regroupement est justifié par la complémentarité des techniques de télécommunication et de traitement des données.

28D.2 La création d'un Service administratif unique au Département de l'administration et de la gestion s'est traduite par le transfert au chapitre 28A de 14 postes (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 10 postes d'agent des services généraux) inscrits jusque-là au tableau d'effectifs du Service administratif du Bureau des services généraux.

Tableau 28D.1

Chapitre 28D. Bureau des services généraux

|  | SGA | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3  | P-2/1 | Total | Serv.<br>gén./<br>autres |
|--|-----|-----|-----|-----|-----|-----|------|-------|-------|--------------------------|
| Tableau d'effectifs<br>approuvé a/                   | -   | 1   | 3   | 5   | 15  | 14  | 23   | 14    | 75    | 752                      |
| Réorganisation/<br>transferts<br>(1)                 | -   | -   | 1   | 2   | 2   | 9   | 7    | 4     | 25 b/ | 16 b/                    |
| Tableau d'effectifs<br>avant réductions<br>de postes | -   | 1   | 4   | 7   | 17  | 23  | 30   | 18    | 100   | 768                      |
| Réductions de<br>postes proposées<br>(2)             | -   | -   | (1) | (2) | (3) | (2) | (11) | -     | (19)  | (142)                    |
| Ajustements proposés<br>(1)+(2)                      | -   | -   | -   | -   | (1) | 7   | (4)  | 4     | 6     | (126)                    |
| Objectif pour<br>décembre 1989                       | -   | 1   | 3   | 5   | 14  | 21  | 19   | 18    | 81    | 626                      |

a/ Voir A/42/6 et A/C.5/42/2/Rev.1.

b/ Résultat net des transferts prévus à l'intérieur du chapitre 28 :

|                 | <u>D-2</u> | <u>D-1</u> | <u>P-5</u> | <u>P-4</u> | <u>P-3</u> | <u>P-2/1</u> | <u>Serv.<br/>gén.</u> |
|-----------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|-----------------------|
| Au chapitre 28A | -          | (1)        | (1)        | (1)        | (1)        | -            | (10)                  |
| Du chapitre 28E | 1          | 3          | 3          | 10         | 8          | 4            | 26                    |
| <b>Total</b>    | <b>1</b>   | <b>2</b>   | <b>2</b>   | <b>9</b>   | <b>7</b>   | <b>4</b>     | <b>16</b>             |

/...

## CHAPITRE 28J. SERVICES ADMINISTRATIFS ET SERVICES COMMUNS (VIENNE)

28J.1 Afin d'exploiter au mieux les possibilités offertes - en termes de rationalisation et d'économies d'échelle - par le regroupement sous son autorité de programmes et d'activités administrés séparément jusque-là, le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne a proposé de remplacer la Division des services administratifs par une Division des services d'appui dont les fonctions, le tableau d'effectifs et les relations avec les institutions sises à Vienne ont été définis à partir des conclusions d'une étude de gestion. Cette nouvelle division centrale englobe les services financiers, les services de personnel, les services généraux et les services de sécurité et de sûreté fournis à tous les services organiques de Vienne.

Tableau 28J.1

## Chapitre 28J. Services administratifs et services communs (Vienne)

|   | SGA | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2/1 | Total | Services généraux |
|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-------|-------|-------------------|
| Tableau d'effectifs approuvé              | -   | -   | -   | 1   | 3   | 2   | 5   | -     | 11    | 145               |
| Réorganisation/<br>transferts a/<br>(1)   | -   | -   | -   | -   | 1   | 1   | -   | -     | 2     | 9                 |
| Réductions des<br>postes proposées<br>(2) | -   | -   | -   | -   | -   | (1) | (2) | -     | (3)   | (9)               |
| Ajustements proposés<br>(1)+(2)           | -   | -   | -   | -   | 1   | -   | (2) | -     | (1)   | -                 |
| Objectif pour<br>décembre 1989            | -   | -   | -   | 1   | 4   | 2   | 3   | -     | 10    | 145               |

a/ Postes transférés du chapitre 6B (Question de développement social à l'échelle mondiale) et du chapitre 20 (Contrôle international des drogues).



## CHAPITRE 28K. SERVICES COMMUNS (NAIROBI)

28K.1 Fin 1987, on a réalisé une étude administrative sur l'organisation, les fonctions et les effectifs de tous les services administratifs et services communs de Nairobi. On est arrivé à la conclusion que si le PNUE et Habitat devaient garder un personnel, un budget et des fonctions d'enregistrement distincts, en revanche ils devaient mettre en commun les services informatiques, les services financiers et les services généraux dont chacun était doté. Les services en question, ainsi que les services de communication et de courrier, qui relèvent actuellement du PNUE mais sont en réalité des services communs fournis à toutes les organisations installées dans le complexe de Gigiri, devraient être administrés par le Service commun d'appui existant, sans accroissement des ressources prévues pour cette unité au chapitre 28K. De plus, cette mesure permettrait d'économiser deux postes d'administrateur de la classe D-1, l'un au chapitre 18, l'autre au chapitre 19, ainsi qu'un certain nombre de postes d'agent local à ces mêmes chapitres. Le Secrétaire général donnera le détail de ces nouveaux arrangements dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991.

Notes

1/ A/C.5/42/2/Rev.1.

2/ A/42/234 et Corr.1.

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 49 (A/41/49).

4/ A/42/234 et Corr.1, par. 30 h) vi).

5/ A/42/6.

Annexe

**ATTRIBUTION DES FONCTIONS DE LIAISON AVEC LES ORGANISATIONS  
NON GOUVERNEMENTALES DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA  
RECOMMANDATION 25 DU GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAUX DE  
HAUT NIVEAU CHARGE D'EXAMINER L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT  
ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

Rapport intérimaire du Secrétaire général

1. La proposition du Secrétaire général tendant à ce que les fonctions de l'ancien Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales soient, pour ce qui est du service technique des réunions intergouvernementales et des conférences spéciales, reprises par le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, aux affaires de l'Assemblée générale et aux services du Secrétariat (OPGS), figure dans le rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale a/ et dans sa mise à jour b/. Au paragraphe 3 de ce dernier document, il est dit, notamment, que d'autres changements sont à prévoir du fait des travaux de la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'étudier la structure et le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental dans les domaines économique et social et à la suite d'autres études internes. Un de ces changements a trait à l'attribution des fonctions de liaison avec les organisations non gouvernementales (ONG). Vu la disposition figurant au sous-paragraphe 1.74 b) du sous-chapitre 1.B.3 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989 c/, concernant la coordination des relations entre les ONG, le Secrétariat et les programmes des Nations Unies et attendu que le service technique des réunions du Comité chargé des ONG est assuré par la Division des affaires économiques et sociales et des services du Secrétariat, on a envisagé la possibilité de transférer à l'OPGS les fonctions du Groupe des ONG du Département des affaires économiques et sociales internationales touchant, pour ce qui est de la procédure, le service des réunions du Comité chargé des ONG. Le DIESA conserverait la responsabilité de celles des fonctions du groupe susmentionné qui ont trait aux travaux de fond du Département.

2. Au paragraphe 10 d) de sa résolution 42/211, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à examiner la question de l'attribution des fonctions de liaison avec les organisations non gouvernementales dans le cadre de l'application de la recommandation 25 d/ du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau; elle l'a également invité à revoir ses décisions sur ce point à la lumière des décisions que le Conseil économique et social prendrait au sujet de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental compétent dans les domaines économique et social, dans la mesure où celles-ci auraient trait au fonctionnement du Comité chargé des ONG et aux services qui lui sont fournis.

3. Comme suite à la résolution, et vu le nombre croissant d'unités du Secrétariat de l'ONU appelées à avoir des relations avec les ONG, le Service consultatif de gestion a été prié, au début de 1988, d'entreprendre, en trois phases connexes, une étude des relations des diverses unités du Secrétariat avec les ONG.

4. La phase 1 devait couvrir les unités à étudier immédiatement, à savoir le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, aux affaires de l'Assemblée générale et aux services du Secrétariat et le Département des affaires économiques et sociales internationales; la phase 2 portera essentiellement sur la liaison avec les ONG assurée par le Département de la coopération technique pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, le Département de l'information, l'ONUG/Centre pour les droits de l'homme, la CNUCED et des programmes des Nations Unies tels que le HCR, le PNUD, l'UNICEF et le PAM. Durant la phase 3, les conclusions et leçons tirées de ces études pourraient, une fois achevé l'examen par le Conseil économique et social du mécanisme intergouvernemental dans les domaines économique et social, être appliquées dans l'ensemble du Secrétariat.

5. Après l'achèvement de la phase 1 de l'étude confiée au Service consultatif de gestion et en attendant l'achèvement des travaux de la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, le Secrétaire général a décidé de proposer, au stade actuel, que les fonctions du Groupe des ONG du Département des affaires économiques et sociales internationales soient scindées, comme il est indiqué plus haut, au paragraphe 1.

6. Si le Comité du programme et de la coordination donne son agrément à cette scission, le Secrétaire général a l'intention de proposer les révisions ci-après du texte du budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989, au moyen des prévisions révisées dont il saisira l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session :

- a) Au chapitre 1, sous-chapitre 1.B.3 (Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, aux affaires de l'Assemblée générale et aux services du Secrétariat)

Après le paragraphe 1.74 b) iv), ajouter :

"v) Rapports au Comité chargé des organisations non gouvernementales sur a) les nouvelles demandes d'admission au statut consultatif reçues des ONG (quatrième trimestre de 1988); b) les nouvelles demandes de reclassement (quatrième trimestre de 1988); c) les demandes d'admission ou de reclassement dont l'examen a été différé (quatrième trimestre de 1988); d) les rapports quadriennaux sur les activités des ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social dans les catégories I et II (quatrième trimestre de 1988);

vi) Services fonctionnels nécessaires pour le Comité chargé des organisations non gouvernementales (premier trimestre de 1989);

vii) Publications techniques : a) liste des ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (troisième trimestre de 1988; troisième trimestre de 1989); b) calendrier des réunions organisées sous les auspices des différents organes des Nations Unies et auxquelles les ONG sont invitées (troisième trimestre de 1988; deuxième trimestre de 1989)."

/...

**b) Au chapitre 6 (DIFSA)**

Sous A, Direction exécutive et administration, paragraphe 6.16, sous-programme 1, remplacer l'élément de programme 1.3 (Liaison avec les organisations non gouvernementales) et l'énoncé de ses produits par le texte suivant :

**"1.3 Coopération avec les organisations non gouvernementales dans les secteurs économique et social**

**Produits :**

i) Recensement des ONG s'occupant de questions économiques et sociales par région et type d'activité, et constitution d'une banque de données relatives à leurs capacités et ressources;

ii) Echanges et contacts avec des ONG dans les secteurs économique et social grâce à des réunions techniques, séminaires, colloques, conférences et consultations, en vue de s'assurer leur apport concret aux activités programmées dans ces secteurs."

7. Sur la base du tableau d'effectifs autorisé pour le chapitre 6A (Département des affaires économiques et sociales internationales) du budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989 que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 42/226, le personnel attribué au Groupe des organisations non gouvernementales (Département des affaires économiques et sociales internationales) consiste en 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 3 agents des services généraux. En raison du transfert d'activités indiqué plus haut, 1 poste P-5, 1 poste P-3 et 2 postes d'agent des services généraux passeraient du chapitre 6A au sous-chapitre 1.B.3 (Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, aux affaires de l'Assemblée générale et aux services du Secrétariat) e/, 1 poste P-4 et 1 poste d'agent des services généraux étant conservés au chapitre 6A pour que leurs titulaires s'acquittent des fonctions qui continueraient d'incomber au Département des affaires économiques et sociales internationales.

Notes

a/ A/42/234 et Corr.1, par. 20 c).

b/ A/C.5/42/2/Rev.1, par. 6 et 40.

c/ A/42/6 (Sect. 1).

d/ Il est dit, au paragraphe 1 de la recommandation 25, qu'il conviendrait de "réexaminer les tâches incombant au Département des affaires économiques et sociales internationales, au Département de la coopération technique pour le développement, aux secrétariats de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et à d'autres bureaux du Secrétariat, ainsi que les tâches incombant à d'autres organismes des Nations Unies tels que le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme alimentaire mondial, en vue d'éliminer les doubles emplois et de faire en sorte que les bureaux intéressés puissent mieux répondre aux besoins des Etats Membres..." [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 49 (A/41/49)].

e/ Parmi ces postes, il est prévu qu'un poste P-3 et un poste d'agent des services généraux seront supprimés au 31 décembre 1989, comme l'indique le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées compte tenu notamment des plans du Secrétaire général visant l'application de la recommandation 15 relative à la réduction des effectifs, prévisions établies comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211 (voir chap. I ci-dessus, par. 15 et tableau 8 de l'annexe au chap. I).

Chapitre IV

APPLICATION DES RECOMMANDATIONS 19, 29 ET 37 DU GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAUX DE HAUT NIVEAU CHARGÉ D'EXAMINER L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

A. Application de la recommandation 19 concernant les activités relatives à la Namibie

1. Le paragraphe 10 de la résolution 42/211 de l'Assemblée générale contient les dispositions suivantes :

"[L'Assemblée générale]

...

10. Prie le Secrétaire général de suivre les directives ci-après lorsqu'il appliquera plus avant les recommandations 5, 15, 19, 25, 29 et 37 [du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies], et en particulier lorsqu'il établira les montants estimatifs révisés pour l'exercice biennal 1988-1989 et des propositions touchant la révision du plan à moyen terme pour la période 1984-1989 :

...

c) Quant à la recommandation 19, qui porte sur les activités relatives à la Namibie, le Secrétaire général est invité à l'appliquer en consultation avec le Conseil des Nations Unies pour la Namibie;"

2. Après avoir consulté le Président et le Bureau du Conseil des Nations Unies pour la Namibie au sujet de certains aspects de l'application de la recommandation 19 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, le Secrétaire général a pris un certain nombre de mesures en sus de celles décrites dans sa mise à jour du rapport intérimaire 2/, afin de renforcer l'efficacité des groupes créés pour assurer l'application des résolutions annuelles de l'Assemblée intitulées "Question de Namibie". Ces mesures peuvent être résumées comme suit :

a) En plus de ses anciennes attributions, le Commissaire des Nations Unies pour la Namibie supervise maintenant le secrétariat du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, qui relevait auparavant du Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales, à la coopération régionale, à la décolonisation et à la tutelle. En conséquence, le secrétariat du Conseil a été transféré du Département au Bureau du Commissaire pour la Namibie;

b) Le Commissaire exerce également les fonctions de directeur de programme pour les activités prévues dans le budget-programme qui touchent la Namibie. Le budget du Conseil pour la Namibie, ainsi que le budget global et le tableau d'effectifs du Bureau du Commissaire (y compris le secrétariat du Conseil) sont désormais intégrés au sous-chapitre C, "Namibie", du chapitre 3 du budget-programme;

/...

c) Afin d'assurer une gestion efficace et rentable des ressources, l'ensemble du Bureau du Commissaire pour la Namibie a été placé sous la direction du Département des questions politiques spéciales, de la coopération régionale, de la décolonisation et de la tutelle. Cette mesure, toutefois, n'affecte pas les relations entre le Conseil et le Commissaire, telles qu'elles sont régies par la résolution 2248 (S-V) du 19 mai 1967. Pour ce qui est des activités qui lui sont confiées par le Conseil, le Commissaire lui fait directement rapport et tient le Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales, à la coopération régionale, à la décolonisation et à la tutelle informé des faits nouveaux intervenus dans ce domaine. Le Commissaire peut en outre communiquer directement avec le Secrétaire général;

d) La structure administrative a été rationalisée lorsque les deux services administratifs existant antérieurement, l'un au Département et l'autre au Bureau du Commissaire, ont été regroupés en un service administratif unique au Département des questions politiques spéciales, de la coopération régionale, de la décolonisation et de la tutelle. Dans ce contexte, l'administration des crédits approuvés par l'Assemblée générale pour le Conseil et pour le Commissaire incombe au service administratif du Département, qui fait directement rapport au Commissaire sur les rubriques du budget concernant le programme "Namibie" (voir également le chapitre III ci-dessus, par. 3.11).

3. L'effet global des mesures exposées aux alinéas a), b) et d) du paragraphe 2 sur le tableau d'effectifs du Bureau du Commissaire pour la Namibie est résumé dans le tableau 3C.1.

Réorganisation du Bureau du Commissaire des Nations Unies  
pour la Namibie

4. Conformément à la recommandation 19 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, la structure du Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie, où ont été regroupées les activités d'appui, a été revue afin de renforcer sa capacité de s'acquitter des mandats confiés par l'Assemblée générale au Conseil pour la Namibie et au Commissaire pour la Namibie. A l'issue de consultations avec le Conseil pour la Namibie, la structure suivante a été adoptée pour le Bureau du Commissaire :

- a) Bureau du Commissaire (New York) :
  - i) Groupe des relations extérieures;
  - ii) Groupe des programmes d'assistance;
  - iii) Groupe de la recherche et des rapports;
  - iv) Groupe de l'information et des relations avec les médias;
- b) Bureaux extérieurs :
  - i) Bureau du Commissaire (Gaborone);
  - ii) Bureau du Commissaire (Luanda);
  - iii) Bureau du Commissaire (Lusaka).

Tableau 3C.1

## Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie

|  | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2/1 | Agents des services généraux |                  | Total général |
|--|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-------|------------------------------|------------------|---------------|
|  |     |     |     |     |     |     |       | Agents locaux                | Total            |               |
| Tableau d'effectifs approuvé                 | 1   | 1   | 1   | 4   | 3   | 7   | 5     | 22                           | 20 <sup>a/</sup> | 56            |
| Transferts <sup>b/</sup>                     | -   | -   | 1   | 1   | 1   | 6   | 1     | 10                           | 3                | 13            |
| Effectifs totaux, avant réductions de postes | 1   | 1   | 2   | 5   | 4   | 13  | 6     | 32                           | 23 <sup>a/</sup> | 69            |

<sup>a/</sup> Dont un poste d'agent de 1re classe.

<sup>b/</sup> L'effet net des transferts est le suivant :

- i) Transferts chapitre 3B au présent chapitre : un D-1, un P-5, deux P-4, six P-3, un P-2/1 et six postes de la catégorie des services généraux (autres classes), qui correspondent aux effectifs du secrétariat du Conseil pour la Namibie;
- ii) Transferts du présent chapitre au chapitre 3B (pour le service administratif commun au sein du Département des questions politiques spéciales, de la coopération régionale, de la décolonisation et de la tutelle) : un P-4 et trois postes de la catégorie des services généraux (autres classes) pour l'appui administratif des activités relevant du programme "Namibie".

/...



Les quatre groupes du Bureau de New York et les trois bureaux extérieurs de Gaborone, Luanda et Lusaka fonctionneront sous la direction et la supervision du Commissaire.

a) Le Commissaire

5. Conformément à la résolution 2248 (S-V), le Commissaire fait fonction de chef du service administratif pour le Conseil des Nations Unies pour la Namibie. Il a pour tâche principale d'assurer la direction et la coordination d'ensemble des activités du Bureau du Commissaire pour la Namibie, tel qu'il a été réorganisé, d'administrer son personnel et de superviser ses travaux. Le Commissaire est également chargé de la gestion de tout le programme relatif à la Namibie, et de la coordination de tous les services devant être assurés au Conseil et à ses organes subsidiaires.

6. Dans le Bureau du Commissaire, le Directeur du Bureau est chargé de la gestion des tâches administratives et techniques et des autres activités opérationnelles du Bureau du Commissaire pour la Namibie à New York et des bureaux extérieurs, ainsi que des fonctions de secrétaire du Conseil appelé à fournir les services fonctionnels nécessaires au Conseil, à son bureau, à ses comités et à ses groupes de travail. Les fonctions de directeur du Bureau du Commissaire et de secrétaire du Conseil pour la Namibie sont assumées par le titulaire du poste D-2 du Bureau, sous la direction du Commissaire et avec ses conseils.

b) Le Groupe des relations extérieures

7. Le Groupe assure le service du Comité permanent I qui est chargé des fonctions de représentation du Conseil. En conséquence, le Groupe fournit les services nécessaires aux délégations du Conseil, et prépare le programme des réunions auxquelles le Conseil doit se faire représenter. Il prépare des notes d'information et des notes à l'intention des orateurs pour les délégations du Conseil et les missions de consultation et de représentation. Il rédige des rapports d'activité sur les institutions spécialisées et les organisations au sujet des questions présentant un intérêt particulier pour le Conseil que ses délégations auprès de ces organisations peuvent souhaiter suivre.

c) Le Groupe de la recherche et des rapports

8. Le Groupe assure le service du Comité permanent II qui prépare les rapports du Conseil et organise ses activités à l'échelon international et régional. Il prête également son concours au Comité pour les questions concernant l'application du décret No 1 pour la protection des ressources naturelles de la Namibie 3/. Le Groupe est chargé de tous les travaux de recherche concernant la Namibie et prépare les projets de rapport du Conseil sur la situation politique, militaire, sociale, économique et juridique en Namibie et concernant la Namibie; il surveille également l'application du boycottage volontaire de l'Afrique du Sud institué par les résolutions ES-8/2 et 36/121 B de l'Assemblée. Il prépare les thèmes de séminaires et de colloques qu'il soumet à l'approbation du Comité et établit la liste des participants à ces activités. Le Groupe établit des études spéciales et des rapports spéciaux à la demande du Comité et du Conseil. Il est chargé de l'examen et de l'analyse systématique de la situation économique et sociale en Namibie et de

la mise au point d'un cadre socio-économique pour établir les besoins d'assistance des Namibiens et faciliter l'élaboration et l'exécution des programmes d'assistance humanitaire et de développement du Conseil pour la Namibie.

d) Le Groupe des programmes d'assistance

9. Le Groupe assure le service du Comité du Fonds des Nations Unies pour la Namibie qui est chargé de la coordination et de la direction des programmes d'assistance aux Namibiens. Le Groupe est chargé de la planification et de l'exécution des programmes d'assistance du Conseil qui comprennent le programme de bourses, le programme d'assistance sociale et médicale, les projets d'assistance humanitaire et autres projets de formation pour les Namibiens dans le cadre du Fonds des Nations Unies pour la Namibie; du programme pour l'édification de la nation namibienne, programme complet d'assistance dans le cadre du système des Nations Unies, destiné à préparer les Namibiens à administrer une Namibie indépendante; du programme de stages pratiques, qui assure une formation en cours d'emploi à des Namibiens qualifiés; de la fourniture d'un appui technique aux activités de l'Institut des Nations Unies pour la Namibie et de la South West Africa People's Organization (SWAPO); et de l'administration du programme relatif aux documents de voyage.

e) Le Groupe de l'information et des relations avec les médias

10. Le Groupe assure le service du Comité permanent III qui est chargé de la diffusion d'informations, de la mobilisation d'un appui pour la cause de la Namibie et du programme de coopération du Conseil avec les ONG. Le Groupe est chargé de la préparation technique et de la diffusion de bulletins, de publications, de films et d'autres documents d'information sur la Namibie. Son personnel prononce des allocutions, donne des conférences et participe à des entrevues et à des programmes d'information radiodiffusés sur divers aspects de la question namibienne, en réponse à des demandes d'institutions politiques et à l'établissement universitaire et d'autres groupes d'appui et organes d'information s'intéressant à la lutte de la Namibie pour l'indépendance. Il est chargé de maintenir les contacts avec les médias. Dans le cadre de la coopération avec les ONG, il procède à des examens trimestriels des propositions de projets soumises par les ONG et participe à des activités connexes. Le Groupe est chargé de prendre les mesures administratives nécessaires pour appliquer les décisions du Conseil concernant les subventions aux ONG. Il aide le Comité à évaluer les projets entrepris avec l'assistance du Conseil et les rapports budgétaires soumis par des ONG. Il tient à jour une liste d'ONG auxquels il envoie périodiquement des informations et prépare une liste des activités des ONG intéressant les travaux du Conseil.

11. Le tableau 3C.2 indique la répartition des ressources en personnel entre les groupes précités, après la réorganisation du Bureau mais avant les réductions de postes.

Tableau 3C.2

Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie

|  | SSG      | D-2      | D-1      | P-5      | P-4      | P-3          | P-2/1       | Total     | Agents des services généraux |              | Total général |
|--|----------|----------|----------|----------|----------|--------------|-------------|-----------|------------------------------|--------------|---------------|
|  |          |          |          |          |          |              |             |           | Agents locaux                | Agents Total |               |
| Bureau du Sous-Secrétaire général                        | 1        | 1        | 1        | 1        | -        | 1            | 1           | 6         | 5                            | -            | 11            |
| Groupe des relations extérieures                         | -        | -        | 1        | 1        | 1        | 1            | -           | 3         | 2                            | -            | 5             |
| Groupe de la recherche et des rapports                   | -        | -        | -        | 2        | 4        | -            | -           | 6         | 4                            | -            | 10            |
| Groupe des programmes d'assistance                       | -        | -        | -        | 1        | -        | 2            | 1           | 4         | 6 a/                         | -            | 10            |
| Groupe de l'information et des relations avec les médias | -        | -        | -        | 1        | -        | 3            | 1           | 5         | 3                            | -            | 8             |
| <b>Total, Bureau de New York</b>                         | <b>1</b> | <b>1</b> | <b>1</b> | <b>4</b> | <b>3</b> | <b>11 b/</b> | <b>3 b/</b> | <b>24</b> | <b>20 a/</b>                 | <b>-</b>     | <b>44</b>     |
| Bureau de Lusaka   | -        | -        | 1        | -        | -        | 1 b/         | 2 b/        | 4         | -                            | 6            | 10            |
| Bureau de Gaborone                                       | -        | -        | -        | -        | 1        | -            | -           | 1         | 1                            | 2            | 4             |
| Bureau de Luanda   | -        | -        | -        | 1        | -        | 1            | 1           | 3         | 2                            | 6            | 11            |
| <b>Total général</b>                                     | <b>1</b> | <b>1</b> | <b>2</b> | <b>5</b> | <b>4</b> | <b>13</b>    | <b>6</b>    | <b>32</b> | <b>23 a/</b>                 | <b>14</b>    | <b>69</b>     |

a/ Dont un poste d'agent de 1re classe.

b/ Compte tenu du transfert d'un poste P-3 de Lusaka à New York, en échange d'un poste P-2/1 transféré de New York à Lusaka.

/...

12. Il y a lieu de noter que parmi les postes figurant au tableau 3C.2 ci-dessus, 29 ont été créés à titre temporaire en application de résolutions précises, ainsi qu'il est indiqué ci-après :

a) Deux postes P-4 ont été approuvés par l'Assemblée générale pour renforcer le secrétariat du Conseil pour la Namibie, dans le contexte de l'application de la résolution 33/182 C du 21 décembre 1978;

b) Quatre postes P-3 ont été approuvés par l'Assemblée pour surveiller le boycottage de l'Afrique du Sud et faire face à la charge de travail résultant de l'accroissement des activités de représentation du Conseil pour la Namibie, conformément à la résolution 36/121 C de l'Assemblée en date du 10 décembre 1981 et de ses résolutions 37/233 C du 20 décembre 1982, 38/36 C du 2 décembre 1983, 39/50 C du 12 décembre 1984, 40/97 C du 13 décembre 1985 et 41/39 C du 20 novembre 1986;

c) Douze postes (1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 1 poste d'agent des services généraux de 1re classe et 6 postes d'agent des services généraux d'autres classes) ont été approuvés par l'Assemblée générale aux fins de l'application du Programme d'édification de la nation namibienne (résolution 33/182 C) et des activités du Fonds des Nations Unies pour la Namibie (résolution 35/227 G du 6 mars 1981);

d) Onze postes pour le bureau de Luanda (1 P-5, 1 P-3, 1 P-2, 2 postes d'agent des services généraux des classes G-1 à G-4 et 6 postes d'agents locaux) ont été approuvés par l'Assemblée générale avec effet au 1er janvier 1982 (résolution 36/121 C) et maintenus depuis cette date.

Compte tenu de la réorganisation du Bureau du Commissaire pour la Namibie et des réductions de postes, le lien entre les postes temporaires et les décisions aux termes desquelles ils ont été créés est devenu ténu dans la plupart des cas. La situation de tous les postes temporaires, y compris ceux inscrits au chapitre 3C, a été réexaminée dans le contexte de la présentation des montants estimatifs révisés et est exposée au chapitre VI du présent rapport.

Récapitulation du total révisé des postes et des ressources  
nécessaires pour 1988-1989

13. Outre les mesures de réorganisation décrites aux paragraphes 4 à 12 ci-dessus, les modalités d'application de la recommandation 15 du Groupe d'experts de haut niveau arrêtées par le Secrétaire général auront pour effet de modifier comme suit le tableau d'effectifs du Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie :

Tableau 3C.3

Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie

|   | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2/1 | Total | Agents des services généraux |       | Total général |     |
|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-------|-------|------------------------------|-------|---------------|-----|
|   |     |     |     |     |     |     |       |       | Agents locaux                | Total |               |     |
| Tableau d'effectifs avant réductions de postes a/ | 1   | 1   | 2   | 5   | 4   | 13  | 6     | 32    | 23 b/                        | 14    | 37            | 69  |
| Réductions de postes proposées                    | -   | -   | -   | -   | -   | (2) | -     | (2)   | (6)                          | -     | (6)           | (8) |
| Objectif pour décembre 1989                       | 1   | 1   | 2   | 5   | 4   | 11  | 6     | 30    | 17 b/                        | 14    | 31            | 61  |

a/ Voir le tableau 3C.1 ci-dessus.

b/ Dont un poste d'agent de 1re classe.

/...

14. L'effet net des transferts de postes proposés qui sont analysés dans le tableau 3C.1 et des réductions de postes qui apparaissent dans le tableau 3C.3 ci-dessus ressort du tableau 3C.4.

Tableau 3C.4  
 Postes nécessaires (budget ordinaire)  
 Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie

| Catégories  | Postes permanents         |                             | Postes temporaires        |                             | Total                     |                             |
|---|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|   | Effectifs en janvier 1988 | Objectif pour décembre 1989 | Effectifs en janvier 1988 | Objectif pour décembre 1989 | Effectifs en janvier 1988 | Objectif pour décembre 1989 |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| SSG   | 1                         | 1                           | -                         | -                           | 1                         | 1                           |
| D-2   | 1                         | 1                           | -                         | -                           | 1                         | 1                           |
| D-1   | 1                         | 2                           | -                         | -                           | 1                         | 2                           |
| P-5   | 2                         | 3                           | 2                         | 2                           | 4                         | 5                           |
| P-4   | 2                         | 1                           | 1                         | 3                           | 3                         | 4                           |
| P-3   | 3                         | 4                           | 4                         | 7                           | 7                         | 11                          |
| P-2/1   | 4                         | 5                           | 1                         | 1                           | 5                         | 6                           |
| <b>Total</b>  | <b>14</b>                 | <b>17</b>                   | <b>8</b>                  | <b>13</b>                   | <b>22</b>                 | <b>30</b>                   |
| Agents des services généraux                        |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| 1re classe  | -                         | -                           | 1                         | 1                           | 1                         | 1                           |
| Autres classes                                      | 11                        | 8                           | 8                         | 8                           | 19                        | 16                          |
| <b>Total</b>  | <b>11</b>                 | <b>8</b>                    | <b>9</b>                  | <b>9</b>                    | <b>20</b>                 | <b>17</b>                   |
| Autres catégories                                   |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| Agents locaux                                       | 8                         | 8                           | 6                         | 6                           | 14                        | 14                          |
| <b>Total</b>  | <b>8</b>                  | <b>8</b>                    | <b>6</b>                  | <b>6</b>                    | <b>14</b>                 | <b>14</b>                   |
| <b>Total général</b>                                | <b>33</b>                 | <b>33</b>                   | <b>23</b>                 | <b>28</b>                   | <b>56</b>                 | <b>61</b>                   |

/...

15. Les modifications du nombre de postes nécessaires qui apparaissent dans le tableau 3C.4 ci-dessus ne concernent les bureaux de New York et de Lusaka que dans la mesure où l'indiquent les tableaux 3C.5 et 3C.6.



Tableau 3C.5

Postes nécessaires (budget ordinaire)

Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie (New York)

| Catégories   | Postes permanents         |                             | Postes temporaires        |                             | Total     |
|--|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|-----------|
|  | Effectifs en janvier 1988 | Objectif pour décembre 1989 | Effectifs en janvier 1988 | Objectif pour décembre 1989 |           |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                           |                             |                           |                             |           |
| SSG  | 1                         | 1                           | -                         | -                           | 1         |
| D-2  | 1                         | 1                           | -                         | -                           | 1         |
| D-1  | -                         | 1                           | -                         | -                           | 1         |
| P-5  | 2                         | 3                           | 1                         | 1                           | 4         |
| P-4  | 1                         | -                           | 1                         | 3                           | 3         |
| P-3  | 3                         | 4                           | 1                         | 5                           | 9         |
| P-2/1  | 3                         | 3                           | -                         | -                           | 3         |
| <b>Total</b>   | <b>11</b>                 | <b>13</b>                   | <b>3</b>                  | <b>9</b>                    | <b>22</b> |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                           |                             |                           |                             |           |
| 1re classe   | -                         | -                           | 1                         | 1                           | 1         |
| Autres classes   | 10                        | 7                           | 6                         | 6                           | 13        |
| <b>Total</b>   | <b>10</b>                 | <b>7</b>                    | <b>7</b>                  | <b>7</b>                    | <b>14</b> |
| <b>Total général</b>                                       | <b>21</b>                 | <b>20</b>                   | <b>10</b>                 | <b>16</b>                   | <b>36</b> |

/...

Tableau 3C.6

Postes nécessaires (budget ordinaire)

Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie (Lusaka)

| Catégories  | Postes permanents         |                             | Postes temporaires        |                             | Total     |
|---|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|-----------|
|   | Effectifs en janvier 1988 | Objectif pour décembre 1989 | Effectifs en janvier 1988 | Objectif pour décembre 1989 |           |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur |                           |                             |                           |                             |           |
| D-1   | 1                         | 1                           | -                         | 1                           | 1         |
| P-3   | -                         | -                           | 2                         | 1                           | 1         |
| P-2/1   | 1                         | 2                           | -                         | 1                           | 2         |
| <b>Total</b>  | <b>2</b>                  | <b>3</b>                    | <b>2</b>                  | <b>1</b>                    | <b>4</b>  |
| Autres catégories                                   |                           |                             |                           |                             |           |
| Agents locaux                                       | 6                         | 6                           | -                         | -                           | 6         |
| <b>Total</b>  | <b>6</b>                  | <b>6</b>                    | <b>-</b>                  | <b>-</b>                    | <b>6</b>  |
| <b>Total général</b>                                | <b>8</b>                  | <b>9</b>                    | <b>2</b>                  | <b>1</b>                    | <b>10</b> |

/...

16. Il ressort du tableau 3C.4 que le tableau d'effectifs proposé au chapitre 3C fait apparaître une augmentation nette en raison des transferts de postes opérés entre les chapitres 3B et 3C et de l'application de la recommandation 15 du Groupe d'experts de haut niveau. Les crédits demandés au titre des traitements, des dépenses communes de personnel et des dépenses subsidiaires connexes ont été ajustés en conséquence, ainsi qu'il est indiqué au tableau 3C.7. On trouvera au tableau 3C.8 les ajustements proposés, par grand élément du programme.

Tableau 3C.7

Prévisions révisées du chapitre 3C, par objet de dépense

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

| Objet de dépense  | Ouverture de<br>crédit<br>initiale pour<br>1988-1989 | Redistribution<br>des ressources | Prévisions<br>révisées<br>pour<br>1988-1989 |
|---|--|----------------------------------|---|
| Postes permanents   | 2 100,2  | 445,2                            | 2 545,4                                     |
| Personnel temporaire (remplaçants<br>et surnuméraires)        | 20,7   | -                                | 20,7  |
| Consultants   | 374,9  | -                                | 374,9                                       |
| Heures supplémentaires  | 9,5  | -                                | 9,5   |
| Postes temporaires  | 1 435,3  | 646,0                            | 2 081,3                                     |
| Dépenses communes de personnel                                | 1 630,2  | 430,1                            | 2 060,3                                     |
| Indemnités de représentation                                  | 7,2  | -                                | 7,2   |
| Frais de voyage des<br>représentants                          | 2 260,8  | -                                | 2 260,8                                     |
| Frais de voyage du personnel                                  | 1 137,4  | -                                | 1 137,4                                     |
| Services contractuels   | 580,6  | -                                | 580,6                                       |
| Imprimerie et reliure   | 21,9   | -                                | 21,9  |
| Services d'information  | 76,3   | -                                | 76,3  |
| Location et entretien des locaux                              | 269,6  | -                                | 269,6                                       |
| Eclairage, chauffage, énergie<br>et eau                       | 20,3   | -                                | 20,3  |
| Location et entretien du matériel                             | 324,1  | 4,0                              | 328,1                                       |
| Communications  | 306,7  | 5,0                              | 311,7                                       |
| Dépenses de représentation                                    | 16,4   | -                                | 16,4  |
| Services divers   | 243,2  | -                                | 243,2                                       |
| Fournitures et accessoires                                    | 551,7  | 16,5                             | 568,2                                       |
| Mobilier et matériel  | 63,8   | -                                | 63,8  |
| Divers (subventions, contributions,<br>allocations spéciales) | 4 961,2  | -                                | 4 961,2                                     |
| <b>Total</b>  | <b>16 412,0</b>                                      | <b>1 546,8</b>                   | <b>17 958,8</b>                             |

Tableau 3C.8

## Redistribution des ressources au sous-chapitre 3C

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

| Programmes   | Ouverture de<br>crédit<br>initiale pour<br>1988-1989 | Redistribution<br>des ressources | Prévisions<br>révisées<br>pour<br>1988-1989 |
|--|--|----------------------------------|---|
| <b>C. Namibie</b>  |  |                                  |   |
| 1. Conseil des Nations Unies<br>pour la Namibie                  | 4 753,8  | -                                | 4 753,8                                     |
| 2. Bureau du Commissaire<br>des Nations Unies<br>pour la Namibie |  |                                  |   |
| a) New York  | 4 670,1  | 1 244,7                          | 5 914,8                                     |
| b) Lusaka  | 1 347,4  | 118,8                            | 1 466,2                                     |
| c) Gaborone  | 503,2  | 49,9                             | 553,1                                       |
| d) Luanda  | 1 246,7  | 133,4                            | 1 380,1                                     |
| 3. Subventions des<br>Nations Unies                              |  |                                  |   |
| a) Bureau de la South West<br>Africa People's<br>Organization    | 890,8  | -                                | 890,8                                       |
| b) Fonds des<br>Nations Unies<br>pour la Namibie                 | 3 000,0  | -                                | 3 000,0                                     |
| <b>Total</b>   | <b>16 412,0</b>                                      | <b>1 546,8</b>                   | <b>17 958,8</b>                             |

17. Le tableau 3C.9 fait apparaître la redistribution des ressources entre les divers sous-chapitres du chapitre 3 :

Tableau 3C.9

Redistribution des ressources au chapitre 3 à la suite  
des mesures de réorganisation adoptées

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

| Programmes  | Ouverture de<br>crédit<br>initiale pour<br>1988-1989 | Redistribution<br>des ressources | Prévisions<br>révisées<br>pour<br>1988-1989 |
|---|--|----------------------------------|---|
| A. Organes directeurs   | 2 828,6  | -                                | 2 828,6                                     |
| B. Département des affaires<br>politiques spéciales, de<br>la coopération régionale,<br>de la décolonisation et<br>de la tutelle (à l'exclusion<br>du Bureau du Commissaire<br>pour la Namibie) | 7 778,9  | (989,1)                          | 6 789,8                                     |
| C. Namibie  | 16 412,0   | 1 546,8                          | 17 958,8                                    |
| D. Centre contre<br><u>l'apartheid</u>  | 3 729,4  | 254,6                            | 3 984,0                                     |
| E. Asie du Sud-Est :<br>affaires politiques et<br>affaires humanitaires   | 1 075,6  | 71,7                             | 1 147,3                                     |
| <b>Total a/</b>   | <b>31 824,5</b>                                      | <b>884,0</b>                     | <b>32 708,5</b>                             |

a/ Voir chap. I ci-dessus, par. 30.

Incidences du processus de réorganisation sur le programme

18. Compte tenu des mesures de réorganisation touchant le programme "Namibie", il est proposé de modifier les descriptions de programme au chapitre 3C du budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989 4/. On trouvera ci-après le texte révisé des paragraphes correspondants du fascicule pertinent du budget.

1. Conseil des Nations Unies pour la Namibie

Remplacer le paragraphe 3.52 par le texte suivant :

3.52 Le soin de fournir les services fonctionnels nécessaires au Conseil et à ses organes subsidiaires incombe au Commissaire des Nations Unies pour la Namibie. Les ressources nécessaires pour le secrétariat du Conseil sont prévues dans le cadre du programme de travail et du projet de budget du Bureau du Commissaire, à la section 2 ci-dessous du présent chapitre.

2. Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie

Supprimer les paragraphes 3.56 et 3.57.

Insérer les nouveaux paragraphes 3.56 à 3.62, libellés comme suit :

3.56 Par suite de la fusion du Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie et du secrétariat du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, décidée en application de la résolution 41/213, le Commissaire a été chargé d'assurer les services fonctionnels nécessaires au Conseil et à ses organes subsidiaires, jusqu'alors assurés par le Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation. Les ressources nécessaires pour le secrétariat du Conseil avaient été prévues initialement dans le cadre du programme de travail et du projet de budget de ce département, au chapitre 3B.

3.57 Le programme de travail du Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie, tel qu'il a été réorganisé, comprend les cinq sous-programmes du programme 3 (Namibie) du plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1, par. 4.37 à 4.59), tel qu'il a été révisé (A/41/6, p. 14).

3.58 Ces sous-programmes sont exécutés, selon le cas, par les bureaux du Commissaire à New York, Lusaka, Gaborone ou Luanda.

Sous-programme 1. Représentation de la Namibie

3.59 Ce sous-programme a pour objectif de prêter assistance au Conseil en tant qu'Autorité administrante légale de la Namibie, dans les tâches suivantes :

a) Assurer la représentation de la Namibie lors des consultations avec les gouvernements et auprès des organes et organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux ainsi que dans les conférences. Le Conseil adhérera aux traités ou conventions au nom de la Namibie et consultera la SWAPO, pour l'exécution de ce sous-programme. Le Conseil demandera à faire partie d'autres organisations, le cas

échéant, afin d'être en mesure de faire échec aux tentatives de l'Afrique du Sud pour faire reconnaître les entités illégales qu'elle chercherait à établir en Namibie;

b) Protéger l'intégrité territoriale de la Namibie en tant qu'Etat indivisible comprenant Walvis Bay ainsi que les îles situées au large des côtes;

c) Etudier dans toute leur complexité les moyens dont use l'administration sud-africaine illégale en Namibie.

3.60 Les éléments de programme et les produits correspondants prévus pour l'exercice biennal sont décrits ci-après :

a) Ressources nécessaires : budget ordinaire : 858 600 dollars (soit 4,8 % du total prévu pour le programme);

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1, par. 4.37 à 4.41);

c) Eléments de programme :

1.1 Consultations avec les gouvernements pour faire reconnaître plus largement le Conseil, demander l'avis de ces derniers pour déterminer la politique à suivre et promouvoir la cause namibienne et la représentation de la Namibie dans les organisations intergouvernementales

Produits :

i) Services fonctionnels à fournir aux missions de consultation envoyées auprès des gouvernements par le Conseil et aux délégations du Conseil aux conférences et réunions internationales des institutions spécialisées et des organismes des Nations Unies ainsi qu'aux réunions de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et du Mouvement des pays non alignés. Il est prévu que chaque année le Conseil enverra cinq missions en consultation auprès des gouvernements et une quarantaine de délégations à des conférences et réunions internationales organisées par les institutions spécialisées et les organismes des Nations Unies;

ii) Assistance à fournir au Conseil au titre de sa participation, en qualité de membre à part entière, aux travaux des institutions spécialisées auprès desquelles il représente la Namibie en tant qu'Autorité administrante légale de la Namibie;

iii) Etablissement des rapports que doivent soumettre au Conseil les missions de consultation et les délégations du Conseil (jusqu'à 45 rapports annuels, 1988, 1989).

1.2 Coopération avec la South West Africa People's Organization

Produits/Activités :

i) Services fonctionnels à fournir à une mission de haut niveau envoyée chaque année par le Conseil au siège de la SWAPO et dans les camps de réfugiés namubiens installés dans les Etats de première ligne;

ii) Assistance à fournir au Conseil lors de ses consultations avec les dirigeants de la SWAPO à New York;

iii) Assistance à fournir à la SWAPO lorsqu'elle participe à des réunions au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, pour examiner des questions ayant trait à la lutte de libération du peuple namibien, et lorsqu'elle assiste à des réunions de cette nature organisées ailleurs qu'au Siège de l'ONU.

Sous-programme 2. Examen des progrès réalisés dans la lutte pour la libération en Namibie et présentation de rapports à ce sujet et surveillance du boycottage volontaire de l'Afrique du Sud

3.61 L'objectif de ce sous-programme est de faciliter le mécanisme de prise de décisions du Conseil en vue de déterminer les moyens de mettre un terme à l'occupation illégale.

3.62 Les éléments de programme et les produits correspondants prévus pour l'exercice biennal 1988-1989 sont décrits ci-après :

a) Ressources nécessaires : budget ordinaire : 1 854 000 dollars (soit 10,3 % du total prévu pour le programme).

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1, par. 4.43 à 4.45).

c) Éléments de programme :

2.1 Assistance au Conseil pour l'examen et l'analyse des progrès réalisés dans la lutte menée pour la libération en Namibie sous ses aspects politiques, militaires et sociaux et établissement de rapports à ce sujet

Produits :

i) Services fonctionnels nécessaires au Conseil, notamment pour les réunions hors Siège, les conférences internationales sur la Namibie ainsi que les réunions du Bureau, du Comité directeur du Conseil de ses trois comités permanents, de son comité de rédaction et de ses groupes de travail. Il est prévu que le Conseil et ses organes subsidiaires tiennent chaque année environ 170 réunions, y compris les réunions du Conseil hors Siège;

ii) Assistance au Conseil pour l'organisation d'auditions, de séminaires, de colloques et d'ateliers de travail sur la Namibie et appui fonctionnel à ce titre. Il est prévu que le Conseil tienne chaque année un séminaire et quatre auditions, colloques ou ateliers;

iii) Assistance au Conseil pour l'établissement de son rapport annuel à l'Assemblée générale (troisième trimestre de 1988, troisième trimestre de 1989);

iv) Rapports annuels au Conseil et études sur les aspects politiques, militaires, sociaux et juridiques de la question de Namibie (1988, 1989);



v) Rapports annuels au Conseil sur les lois promulguées ou envisagées par les autorités d'occupation en Namibie (dernier trimestre de 1988, dernier trimestre de 1989);

vi) Rapports sur les conclusions et recommandations des auditions, séminaires, colloques et ateliers organisés par le Conseil (deuxième trimestre de 1988, deuxième trimestre de 1989);

vii) Etablissement de la documentation nécessaire avant, pendant et après les réunions du Conseil et de ses organes subsidiaires et pour les auditions, séminaires, colloques et ateliers sur la Namibie organisés par le Conseil.

Produits intermédiaires :

i) Analyse de la position politique des différents gouvernements et des principales organisations intergouvernementales politiques sur la question de Namibie;

ii) Collecte, analyse et classement de données sur les événements internes et externes d'ordre politique, juridique et autres qui affectent la Namibie.

2.2 Examen de la situation économique en Namibie, y compris les activités des intérêts économiques étrangers opérant dans le territoire et les aspects politiques de ces activités, en vue de recommander à l'Assemblée générale les mesures propres à neutraliser l'appui que ces intérêts économiques étrangers accordent à l'administration sud-africaine illégale en Namibie

Produit : Rapport au Conseil sur la situation économique en Namibie, notamment sur les activités des intérêts économiques étrangers qui opèrent dans le territoire (premier trimestre de 1988, premier trimestre de 1989).

2.3 Assistance au Conseil pour la surveillance du boycottage volontaire de l'Afrique du Sud imposé par les résolutions ES-8/2 et 36/121 B de l'Assemblée générale, par la présentation régulière à l'Assemblée générale d'une analyse systématique des renseignements relatifs au maintien des relations politiques, économiques, financières et autres des Etats avec l'Afrique du Sud, aux transactions de leurs entités économiques et autres avec ce pays ainsi qu'aux mesures prises par les Etats pour rompre toutes leurs relations avec l'Afrique du Sud

Produits :

i) Assistance au Conseil pour l'établissement de son rapport à l'Assemblée générale sur les transactions des Etats Membres et de leurs entités économiques et autres avec l'Afrique du Sud qui sont contraires au boycottage demandé par les résolutions ES-8/2 et 36/121 B (deuxième trimestre de 1988, deuxième trimestre de 1989);

ii) Rapport au Conseil sur les contacts entre l'Afrique du Sud et les Etats Membres (1988, 1989).

Renuméroter en conséquence les autres paragraphes du chapitre 3.

Modifier les sous-programmes 3 à 5 comme suit :

Sous-programme 3. Protection des intérêts de la Namibie

Au paragraphe 3.64 (anciennement par. 3.59), lire comme suit l'alinéa a) :

a) Ressources nécessaires : budget ordinaire : 622 700 dollars (soit 3,5 % du total prévu pour le programme).

A l'alinéa c) du paragraphe 3.64 supprimer les éléments de programme 3.1 et 3.2.

Sous-programme 4. Assistance aux Namibiens

Au paragraphe 3.66 (anciennement par. 3.61), lire comme suit l'alinéa a) :

a) Ressources nécessaires : budget ordinaire : 4 027 100 dollars (soit 22,4 % du total prévu pour le programme).

Sous-programme 5. Mobilisation d'un appui international en faveur de la lutte pour la libération menée par le peuple namibien

Au paragraphe 3.68 (anciennement par. 3.63), lire comme suit l'alinéa a) :

a) Ressources nécessaires : budget ordinaire : 1 951 800 dollars (soit 10,9 % du total prévu pour le programme).

A l'alinéa c) de ce même paragraphe : ajouter les nouveaux produits suivants au titre de l'élément de programme 5.2 :

xi) Etablissement et large diffusion de brochures contenant le texte des déclarations officielles du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives à la Namibie (deuxième trimestre de 1988, deuxième trimestre de 1989);

xii) Etablissement de communiqués communs et de communiqués de presse pour les missions de consultation du Conseil.

Toujours au même paragraphe au titre de l'élément de programme 5.3, supprimer les produits/activités intermédiaires i) et iii) et ajouter les nouveaux produits/activités intermédiaires suivants :

i) Etablissement et diffusion, en coopération avec le Département de l'information, de brochures sur les conséquences politiques, économiques, militaires et sociales de l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud (trois brochures par an);

...

iii) Organisation, en coopération avec le Département de l'information, d'expositions périodiques, et réalisation de films documentaires, de séries de diapositives et d'affiches sur la Namibie;

...

v) Appui fonctionnel au Département de l'information pour des projets d'information, la préparation de publications, la réalisation d'émissions de radio et de télévision et la production de publications relatives à la Namibie, et organisation fréquente de réunions d'information à l'intention des ONG et des étudiants intéressés au Siège et dans les universités.

**B. Application de la recommandation 29 concernant les fonctions du Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales**

19. La recommandation 29 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies 1/, que l'Assemblée générale a approuvée par sa résolution 41/213, est ainsi libellée :

"Compte tenu de la nécessité d'éviter les doubles emplois, les fonctions du Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales devraient être transférées au Département des services de conférence en ce qui concerne les services techniques (comme l'édition des documents) et au Département des affaires économiques et sociales internationales pour ce qui est des questions de fond, du service des séances et de la coordination."

20. Dans son rapport d'activité 5/ sur l'application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale et dans une mise à jour 6/ de ce rapport, le Secrétaire général a annoncé sa décision de transférer au Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de secrétariat (sect. B.3 du chapitre premier du budget-programme) les fonctions du Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales (chap. 8 du budget-programme) consistant à fournir des services techniques de secrétariat pour des réunions intergouvernementales et des réunions connexes, ainsi que pour des conférences spéciales. Le Secrétaire général a revu cette décision à la suite de l'examen de la question à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, comme l'Assemblée l'y a invité par sa résolution 42/211 [par. 10 e)].

21. Il est à noter tout d'abord que le secrétariat technique intégré du Conseil économique et social, de la Deuxième Commission et des autres organes intergouvernementaux à vocation économique ou sociale a longtemps été assuré par une unité administrative distincte du Secrétariat. Avant l'adoption par l'Assemblée générale, le 20 décembre 1977, de sa résolution 32/197 sur la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, cette fonction était dévolue à ce qui était alors le Département des affaires économiques et sociales, qui comportait un secrétariat du Conseil économique et social. En application de la résolution 32/197, la fonction en question a été détachée du Département organique, et confiée à une unité administrative directement au service des organes intergouvernementaux concernés, à même de

/...

s'acquitter en toute impartialité de la tâche délicate qui lui était assignée. Les moyens dont disposait le Secrétariat pour exercer cette fonction ont été à cette occasion notablement renforcés. Le nouveau bureau qui en était chargé (Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales) a ainsi pu diversifier et renforcer les services fournis aux organes intergouvernementaux à vocation économique et sociale. Le Bureau s'est en outre vu confier diverses fonctions interorganisations qui relevaient précédemment du Bureau des affaires interorganisations, supprimé comme le voulait l'esprit de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale.

22. La recommandation 25 (3) du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau tendait notamment à ce que les pouvoirs du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale soient renforcés pour ce qui est de la coordination, à l'intérieur du système des Nations Unies, dans le domaine du développement et de la coopération économique internationale. Pour donner effet à cette recommandation, le Secrétaire général a décidé de confier les attributions interorganisations précédemment dévolues au Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales au Bureau du Directeur général //, et plus précisément au Sous-Secrétaire général attaché à ce bureau. Cette mesure a facilité la décision de ne pas pourvoir le poste de sous-secrétaire général qui relevait précédemment du Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales. Ce remaniement, qui va dans le sens de la rationalisation, a aussi permis à l'unité administrative concernée de se concentrer sur sa tâche principale, qui consiste à fournir des services techniques intégrés au Conseil économique et social et à d'autres organes intergouvernementaux.

23. L'expression "services techniques de secrétariat", telle qu'elle est employée dans la résolution 32/197 de l'Assemblée générale, n'a pas le même sens que le terme "services de conférence" tel qu'il est employé dans l'énoncé des attributions du Département des services de conférence. Selon la définition donnée au paragraphe 61 e) de la résolution 32/197, la prestation de services techniques de secrétariat consiste notamment : "à organiser et à coordonner la fourniture, par les sections intéressées du Secrétariat, de services d'appui fonctionnel, en particulier de documentation, pour répondre aux besoins des organes susmentionnés [le CPC, le Conseil économique et social, les conférences *ad hoc* et le mécanisme de coordination intersecrétariats], à faire en sorte que les départements organiques intéressés soient tenus au courant de l'évolution des travaux effectués par ces organes, notamment des résolutions et des décisions qu'ils ont adoptées, et à veiller à ce que ces organes soient informés des mesures prises pour donner suite à leurs décisions par les services du Secrétariat intéressés;"

24. En revanche, les services de conférence comprennent la planification de l'utilisation des services et installations prévus pour les réunions, la prestation dans les salles de conférence de services d'interprétation et autres, et la planification et la production de la documentation et des comptes rendus de séances. Au Département des services de conférence, le traitement de la documentation et la production de comptes rendus de séances comprennent les fonctions suivantes : contrôle des documents, contrôle rédactionnel, rédaction de comptes rendus sténographiques de séances, rédaction de comptes rendus analytiques de séances, recherche de références, traduction, dactylographie/traitement de textes, reproduction et distribution.

25. Pour s'acquitter de ses attributions en matière de prestation de services techniques de secrétariat, de planification, de programmation et de suivi de la production de la documentation, et de contrôle rédactionnel, la Division des affaires du Conseil économique et social et des services de secrétariat, qui a remplacé le Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales, a pour mission :

a) De faire en sorte que la matière des travaux des réunions intergouvernementales et intersecrétariats leur soit présentée sous une forme qui leur permette de fonctionner efficacement et rationnellement, compte tenu des décisions des organes délibérants et autres directives pertinentes;

b) De veiller à ce que les réunions soient organisées de telle façon que les participants puissent travailler efficacement et rapidement;

c) Avec le concours du Département des services de conférence, d'arrêter le programme des réunions, compte tenu des besoins en salles de conférence, services d'interprétation et services de rédaction de comptes rendus, et de prendre les dispositions voulues pour le traitement de la documentation;

d) D'annoncer les réunions à tous les participants;

e) D'aider les présidents d'organes à planifier, organiser et diriger les travaux;

f) De réunir les apports de diverses sources nécessaires pour les réunions;

g) D'élaborer des ordres du jour provisoires ou de participer à leur élaboration et à leur rédaction, et de prendre les dispositions voulues pour leur publication, avec le cas échéant des annotations, et la publication de rapports connexes;

h) De tenir les services organiques informés des travaux des organes intergouvernementaux, notamment de l'adoption de résolutions ou décisions qui les intéressent;

i) De veiller à ce que les organes intergouvernementaux soient informés des mesures prises par le système des Nations Unies pour donner effet à leurs décisions.

26. Toutes ces activités sont étroitement liées et exigent des contacts réguliers avec les organes intergouvernementaux ou les participants aux réunions et conférences desservies. Pour les mener à bien, il est absolument indispensable de bien connaître les règlements antérieurs, et surtout les pratiques établies. Ce deuxième point vaut aussi pour la fonction de contrôle rédactionnel. Les éditeurs dont les fonctions relèvent des services techniques de secrétariat éditent les documents dans la langue dans laquelle ils sont soumis. Avant la soumission d'un document pour traitement, ils s'assurent que celui-ci est conforme aux pratiques établies, qu'il se rapporte bien aux travaux de l'organe auquel il est destiné et qu'il est conforme aux décisions des organes délibérants. La section d'édition dresse en outre un calendrier de production de la documentation, planifiant l'échelonnement des documents selon le programme de travail des différentes

réunions. Le Secrétaire général est convaincu que cette intégration du service des séances, de l'édition et de la planification et de la programmation de la documentation est une formule viable du point de vue administratif et du point de vue de la gestion, et note que cette formule a d'ailleurs fait ses preuves.

27. Sur le point de savoir de quelle unité administrative doivent relever les fonctions de l'ancien Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales, il est à souligner que les travaux de l'Assemblée générale et ceux du Conseil économique et social sont liés sur le plan de la procédure, et qu'en matière de services techniques ou de services de séance, les besoins des deux organes, et par conséquent le type de dispositions que doit prendre le Secrétariat pour y répondre, sont similaires. Le Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales fournissait des services techniques de secrétariat non seulement au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires, mais aussi à la Deuxième Commission et à la Troisième Commission de l'Assemblée générale, ainsi qu'aux organes subsidiaires de l'Assemblée générale et aux conférences spéciales s'occupant de questions économiques et sociales. Le Bureau apportait aussi son concours au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale pour l'élaboration de la partie de l'ordre du jour de l'Assemblée consacrée aux questions économiques et sociales et pour les divers aspects de l'organisation des travaux portant sur ces questions, et faisait notamment des recommandations sur le renvoi des questions aux différentes commissions. Etant donné que la Division des affaires de l'Assemblée générale fournissait traditionnellement, de façon intégrée, des services techniques analogues dans son domaine de compétence, il faut voir dans la décision de confier les fonctions de l'ancien Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales au Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale une mesure pragmatique qui, administrativement et sur le plan de l'organisation, s'inscrit dans la logique de la rationalisation du Secrétariat. Séparer, dans le cas du Conseil ou celui de l'Assemblée, les services techniques et les services d'édition aurait pour effet de réduire sensiblement la capacité du Secrétariat de fournir de façon intégrée des services techniques de secrétariat aux organes intergouvernementaux. Des fonctions d'édition sont certes accomplies par le Département des services de conférence et d'autres départements ou bureaux <sup>g/</sup>, mais il est apparu clairement que les services techniques de secrétariat intégrés fournis par l'ancien Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales et par la Division des affaires de l'Assemblée générale étaient similaires, comme il ressort d'ailleurs de l'énoncé de leurs attributions respectives <sup>g/</sup>. En outre, le décalage entre les sessions de l'Assemblée générale et celles du Conseil économique et social autorise une utilisation plus souple et plus efficace des ressources, et permet en particulier de tirer le meilleur parti de l'expérience des secrétaires de comités et commissions, des éditeurs et du personnel d'appui.

28. Pour ce qui est de l'autre élément de la recommandation 29, qui a trait au transfert de fonctions au Département des affaires économiques et sociales internationales, il est à signaler que le Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales ne s'était jamais occupé de questions de fond, ni en tant que bureau autonome, ni lorsqu'il relevait encore de ce qui était alors le Département des affaires économiques et sociales. En fait, selon le paragraphe 62 de l'annexe à la résolution 32/197 de l'Assemblée générale, la

fourniture de services techniques de secrétariat au sens de l'alinéa e) du paragraphe 61 de la même annexe devait être considérée comme une fonction distincte à confier à une unité administrative distincte. De plus, plusieurs des organes intergouvernementaux auxquels le Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales fournissait des services techniques de secrétariat s'occupent de questions qui ne relèvent pas des attributions de fond du Département des affaires économiques et sociales internationales. Ce point est particulièrement important eu égard à la restructuration des secteurs économique et social et au transfert à l'Office des Nations Unies à Vienne d'activités à caractère social.

29. En résumé, le Secrétaire général considère que le regroupement au Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de secrétariat des services techniques de secrétariat nécessaires pour les sessions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et les réunions liées aux travaux du Conseil garantit le service efficace des sessions des organes intergouvernementaux et d'autres réunions intergouvernementales, et permet de tenir les différents services organiques du Secrétariat pleinement informés des travaux qui les intéressent. L'unité administrative qui est devenue la Division des affaires du Conseil économique et social et des services de secrétariat continuera de fonctionner en tant qu'unité distincte et de fournir des services techniques de secrétariat aux organes intergouvernementaux concernés, selon la pratique établie et avec la même impartialité que par le passé. Cette formule a aussi le mérite d'être suffisamment souple pour permettre d'appliquer d'autres recommandations du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, notamment celles tendant à une utilisation plus efficace des ressources en personnel et à la rationalisation et au renforcement des services d'appui fournis aux organes intergouvernementaux. Eu égard à l'ensemble des recommandations du Groupe et aux dispositions de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale sur la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, le meilleur moyen d'éviter les doubles emplois et d'offrir des services efficaces aux réunions et conférences intergouvernementales concernées consistait à regrouper dans un même bureau les fonctions de prestation de services techniques destinés à ces réunions et conférences, et c'est précisément ce qu'a fait le Secrétaire général.

30. Les fonctions et attributions élargies du Bureau des affaires politiques, des affaires de l'Assemblée générale et des services de secrétariat exposées initialement dans le budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989 10/, ont été modifiées comme il est indiqué aux paragraphes 6 et 7 du rapport d'activité du Secrétaire général sur l'application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale 6/. Les réductions d'effectifs proposées en application de la recommandation 15 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, qui seront d'ailleurs facilitées par la rationalisation résultant du regroupement des fonctions dans un seul bureau, sont indiquées dans les tableaux ci-joints. La répartition des réductions d'effectifs pourra bien entendu être revue d'après les conclusions auxquelles sera parvenue la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social.

POSTES NECESSAIRES (BUDGET ORDINAIRE), 1988-1989

Tableau 1

Chapitres 1.B.3 et 1.B.4. Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de secrétariat (Division des affaires de l'Assemblée générale, Division des affaires du Conseil économique et social et des services de secrétariat et Division des droits des Palestiniens)

| Catégorie   | Postes permanents               |                                  |                                 | Postes temporaires      |                                  |                                 | Ensemble des postes     |                                  |  |
|---|---------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|-------------------------|----------------------------------|---------------------------------|-------------------------|----------------------------------|--|
|   | Effectif initial - Janvier 1988 | Effectif proposé - Décembre 1989 | Effectif initial - Janvier 1988 | Modifications proposées | Effectif proposé - Décembre 1989 | Effectif initial - Janvier 1988 | Modifications proposées | Effectif proposé - Décembre 1989 |  |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur |                                 |                                  |                                 |                         |                                  |                                 |                         |                                  |  |
| SGA   | 1                               | 1                                | -                               | -                       | -                                | 1                               | -                       | 1                                |  |
| SSG a/  | 1                               | 1                                | -                               | -                       | -                                | 1                               | -                       | 1                                |  |
| D-2   | 2                               | 2                                | -                               | -                       | -                                | 2                               | -                       | 2                                |  |
| D-1   | 2                               | 2                                | -                               | -                       | -                                | 3                               | -                       | 3                                |  |
| P-5   | 6                               | 4                                | (2)                             | -                       | 1                                | 7                               | (2)                     | 5                                |  |
| P-4   | 9                               | 8                                | (1)                             | -                       | 2                                | 11                              | (1)                     | 10                               |  |
| P-3   | 8                               | 7                                | (1)                             | (1)                     | 7                                | 16                              | (2)                     | 14                               |  |
| P-2   | 3                               | 3                                | -                               | -                       | -                                | 3                               | -                       | 3                                |  |
| <b>Total</b>  | <b>32</b>                       | <b>28</b>                        | <b>(4)</b>                      | <b>(1)</b>              | <b>11</b>                        | <b>44</b>                       | <b>(5)</b>              | <b>39</b>                        |  |
| Agents des services généraux                        |                                 |                                  |                                 |                         |                                  |                                 |                         |                                  |  |
| 1re classe  | 4                               | 4                                | -                               | -                       | -                                | 4                               | -                       | 4                                |  |
| Autres classes                                      | 21                              | 19                               | (2)                             | (1)                     | 7                                | 29                              | (3)                     | 26                               |  |
| <b>Total</b>  | <b>25</b>                       | <b>23</b>                        | <b>(2)</b>                      | <b>(1)</b>              | <b>7</b>                         | <b>33</b>                       | <b>(3)</b>              | <b>30</b>                        |  |
| <b>Total général</b>                                | <b>57</b>                       | <b>51</b>                        | <b>(6)</b>                      | <b>(2)</b>              | <b>18</b>                        | <b>77</b>                       | <b>(8)</b>              | <b>69</b>                        |  |

a/ Poste actuellement vacant, non pourvu dans l'attente d'une décision sur la réduction des effectifs des SGA/SSG.



Tableau 2

Chapitre 1.B.3. Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de secrétariat (Division des affaires de l'Assemblée générale)

| Catégorie   | Postes permanents               |                                  |                                 | Postes temporaires      |                                  |                                 | Ensemble des postes     |                                  |  |
|---|---------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|-------------------------|----------------------------------|---------------------------------|-------------------------|----------------------------------|--|
|   | Effectif initial - Janvier 1988 | Effectif proposé - Décembre 1989 | Effectif initial - Janvier 1988 | Modifications proposées | Effectif proposé - Décembre 1989 | Effectif initial - Janvier 1988 | Modifications proposées | Effectif proposé - Décembre 1989 |  |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur |                                 |                                  |                                 |                         |                                  |                                 |                         |                                  |  |
| SGA   | 1                               | -                                | -                               | -                       | -                                | 1                               | -                       | 1                                |  |
| SSG   | -                               | -                                | -                               | -                       | -                                | -                               | -                       | -                                |  |
| D-2   | 1                               | 1                                | -                               | -                       | -                                | 1                               | -                       | 1                                |  |
| D-1   | 1                               | -                                | -                               | -                       | -                                | 1                               | -                       | 1                                |  |
| P-5   | 2                               | 2                                | -                               | -                       | -                                | 2                               | -                       | 2                                |  |
| P-4   | 3                               | 3                                | -                               | -                       | -                                | 3                               | -                       | 3                                |  |
| P-3   | 2                               | 2                                | 1                               | -                       | 1                                | 3                               | -                       | 3                                |  |
| P-2   | 2                               | 2                                | -                               | -                       | -                                | 2                               | -                       | 2                                |  |
| Total   | 12                              | 12                               | 1                               | -                       | 1                                | 13                              | -                       | 13                               |  |
| Agents des services généraux                        |                                 |                                  |                                 |                         |                                  |                                 |                         |                                  |  |
| 1re classe  | 2                               | 2                                | -                               | -                       | -                                | 2                               | -                       | 2                                |  |
| Autres classes                                      | 6                               | 6                                | -                               | -                       | -                                | 6                               | -                       | 6                                |  |
| Total   | 8                               | 8                                | -                               | -                       | -                                | 8                               | -                       | 8                                |  |
| Total général                                       | 20                              | 20                               | 1                               | -                       | 1                                | 21                              | -                       | 21                               |  |

Tableau 3

Chapitre 1.B.3. Division des affaires du Conseil économique  
et social et des services du Secrétariat

| Catégorie  | Postes permanents                     |                            |  |
|--|---------------------------------------|----------------------------|--|
|  | Effectif initial -<br>Janvier<br>1988 | Modifications<br>proposées | Effectif proposé -<br>Décembre<br>1989 |
| <b>Adminis-<br/>trateurs<br/>et fonc-<br/>tionnaires<br/>de rang<br/>supérieur</b> |                                       |                            |  |
| SGA  | -                                     | -                          | -                                      |
| SSG <sup>a/</sup>  | 1                                     | -                          | 1                                      |
| D-2  | 1                                     | -                          | 1                                      |
| D-1  | 1                                     | -                          | 1                                      |
| P-5  | 4                                     | (2)                        | 2                                      |
| P-4  | 6                                     | (1)                        | 5                                      |
| P-3  | 6                                     | (1)                        | 5                                      |
| P-2  | 1                                     | -                          | 1                                      |
| <b>Total</b>   | <b>20</b>                             | <b>(4)</b>                 | <b>16</b>                              |
| <b>Agents des<br/>services<br/>généraux</b>  |                                       |                            |  |
| 1re classe   | 2                                     | -                          | 2                                      |
| Autres<br>classes  | 15                                    | (2)                        | 13                                     |
| <b>Total</b>   | <b>17</b>                             | <b>(2)</b>                 | <b>15</b>                              |
| <b>Total<br/>général</b>   | <b>37</b>                             | <b>(6)</b>                 | <b>31</b>                              |

<sup>a/</sup> Poste actuellement vacant, non pourvu dans l'attente d'une décision sur la réduction des effectifs des SGA/SSG.

**Tableau 4**

**Chapitre 1.B.4. Division des droits des Palestiniens**

| Catégorie  | Postes temporaires              |                         |                                  |
|--|---------------------------------|-------------------------|----------------------------------|
|  | Effectif initial - Janvier 1988 | Modifications proposées | Effectif proposé - Décembre 1989 |
| <b>Adminis-<br/>trateurs<br/>et fonc-<br/>tionnaires<br/>de rang<br/>supérieur</b> |                                 |                         |                                  |
| SGA  | -                               | -                       | -                                |
| SSG  | -                               | -                       | -                                |
| D-2  | -                               | -                       | -                                |
| D-1  | 1                               | -                       | 1                                |
| P-5  | 1                               | -                       | 1                                |
| P-4  | 2                               | -                       | 2                                |
| P-3  | 7                               | (1)                     | 6                                |
| P-2  | -                               | -                       | -                                |
| <b>Total</b>   | <b>11</b>                       | <b>(1)</b>              | <b>10</b>                        |
| <b>Agents des<br/>services<br/>généraux</b>  |                                 |                         |                                  |
| 1re classe   | -                               | -                       | -                                |
| Autres classes   | 8                               | (1)                     | 7                                |
| <b>Total</b>   | <b>8</b>                        | <b>(1)</b>              | <b>7</b>                         |
| <b>Total général</b>   | <b>19</b>                       | <b>(2)</b>              | <b>17</b>                        |

C. Application de la recommandation 37 relative aux activités d'information

31. Les activités proposées au titre du programme d'information sont décrites au chapitre 9 du plan à moyen terme pour la période 1984-1989 11/, où elles sont regroupées en un programme unique. En application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale et d'autres décisions pertinentes, le Secrétaire général a proposé d'apporter un certain nombre de révisions au plan à moyen terme (A/43/6) touchant en particulier le programme d'information. Outre une prorogation de la période couverte par le plan, les révisions proposées ont trait à la structure des programmes du Département de l'information et rendent compte des résultats des derniers examens et des conseils prodigués par le CPC et l'Assemblée générale lors de l'examen des rapports sur la structure et le fonctionnement du Département de l'information. Les prévisions révisées concernant le budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989 ont été établies sur la base des révisions proposées au plan à moyen terme.

32. Le programme de travail révisé proposé ci-après pour l'exercice biennal 1988-1989 est présenté par objectif plutôt que par unité administrative. Les activités proposées sont tout d'abord présentées dans le cadre de trois sous-programmes, à savoir, services de promotion, services d'information et services à l'intention du public. Etant donné que la structure administrative du Département ne suit pas cette division en trois sous-programmes, les ressources nécessaires continuent d'être indiquées par grande unité administrative. L'exposé des fonctions et des activités entreprises par chacune de ces unités dans le cadre du programme est accompagné d'un rappel des produits déjà cités dans le texte explicatif du programme.

33. L'objectif premier des activités d'information de l'Organisation reste d'amener, en les informant, les peuples du monde entier à comprendre l'oeuvre et les objectifs de l'ONU. Le programme de travail révisé pour 1988-1989 est fondé sur la Charte des Nations Unies et le plan à moyen terme ainsi que sur les résolutions 13 (I), 595 (V), 1335 (XIII), 1405 (XIV), 2897 (XXVI), 3535 (XXX), 33/15, 34/182, 35/201, 36/149, 37/94, 38/82, 39/98, 40/164, 41/68 et 42/162 de l'Assemblée générale.

34. Les révisions proposées au plan à moyen terme et au budget-programme résultent d'un examen approfondi des activités d'information de l'ONU entrepris à l'initiative du Secrétaire général. Cet examen faisait lui-même suite aux recommandations 15 et 37 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau 1/, que l'Assemblée générale a approuvées dans sa résolution 41/213, et répondait aussi à la nécessité d'accroître l'efficacité et l'impact des activités que l'Organisation mène pour s'acquitter des tâches fondamentales qui lui sont confiées en ce domaine. A cet égard, le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, dans sa recommandation 37, a notamment estimé qu' :

"Il faudrait réexaminer de manière approfondie les fonctions et méthodes de travail du Département de l'information, ainsi que ses orientations, en vue d'actualiser son rôle et lesdites orientations et, par là d'améliorer la capacité qu'a le Département de fournir des informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies, comme l'ont demandé les organes

intergouvernementaux. A cet effet, il faudrait rationaliser les méthodes de travail du Département pour qu'à l'avenir une plus grande part des crédits qui lui sont alloués serve à financer des activités liées aux programmes."

35. L'une des conclusions essentielles de l'examen des fonctions, des méthodes de travail et des procédures du Département avait trait à la nécessité de renforcer les liens avec les médias et de donner à l'ONU davantage de prestige et de crédibilité en tant que protagoniste principal dans les relations multilatérales internationales. Le Service des médias/Haute direction nouvellement créé est censé remplir cette fonction en appuyant, sur le plan de la communication, les activités du Secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires du Secrétariat tendant à mieux faire connaître le rôle de l'Organisation dans la diplomatie multilatérale.

36. Conformément à l'orientation générale du programme d'information (A/43/6, par. 9.2), les activités d'information seront conçues dans l'optique de deux démarches complémentaires - activités de promotion et diffusion des informations. On veillera donc, d'une part, à ce que la planification et l'élaboration des stratégies, ainsi que la production des matériaux d'information mettent l'accent sur les principaux thèmes et domaines prioritaires définis par l'Assemblée générale, en mettant en oeuvre des campagnes de promotion multimédias, et d'autre part à ce que les médias rendent bien compte des activités en cours de l'Organisation de manière à éveiller l'intérêt du public.

37. On a aussi jugé que le Département pourrait s'acquitter plus efficacement des tâches qui lui sont confiées en créant un service de programmation et de planification thématiques de la communication. Le Service de la direction des projets et de la promotion, et en réorganisant sur une base fonctionnelle ses structures de production, de distribution et de services. Dans ce cadre, la Division de la production écrite et audio-visuelle regrouperait un certain nombre de services distincts chargés des informations, des publications et de la radio et télévision, ainsi que les services techniques correspondants, et la Division de la diffusion serait chargée de la distribution des divers produits du Département ainsi que des services à l'intention des représentants des médias, des organisations non gouvernementales et du public. Il est proposé de placer tous ces services sous l'autorité du Bureau de l'exécution des programmes et d'en confier la coordination au directeur dudit bureau. Cette solution devrait permettre de mieux cibler les divers programmes de fond et de supprimer des doubles emplois et chevauchements de fonctions relevés dans certains domaines.

38. Renforcer les activités des centres d'information et leur assurer une présence dynamique dans le plus grand nombre de pays possible constitue un aspect fondamental des efforts tendant à donner un nouvel élan à l'action du Département pour lui permettre de s'adapter à l'évolution des besoins des peuples du monde en matière d'information sur l'ONU. Lors de l'examen des méthodes de travail du Département, il est apparu nécessaire de renforcer au Siège les fonctions d'orientation générale et opérationnelle, de contrôle des activités et d'appui, tant technique qu'administratif, en ce qui concerne les centres d'information. Telles sont, entre autres, les fonctions qui seront confiées à la Division des centres d'information qui, dans le cadre des nouvelles méthodes de travail du Département, renforcera et accroîtra l'efficacité des centres pour ce qui est de

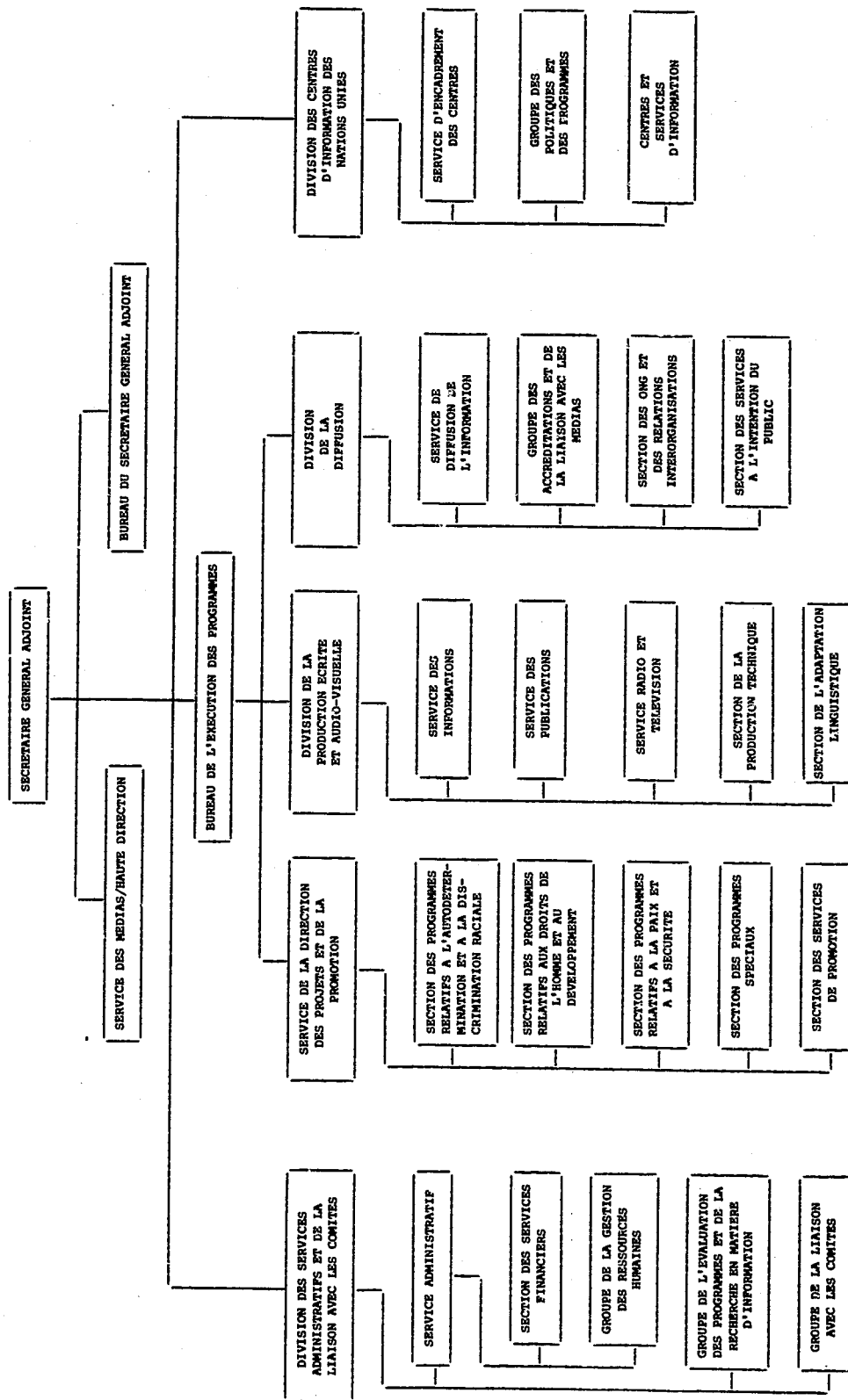
répondre aux besoins régionaux et locaux en produits et activités, en leur fournissant davantage de moyens de produire des documents originaux ou le cas échéant, d'adapter des matériaux bruts fournis par le Siège.

39. La nouvelle division des services administratifs et de la liaison avec les comités se voit confier plusieurs tâches importantes. D'une part elle doit fournir tout l'appui voulu aux fonctions de direction exécutive et d'administration du Département, en assurant la coordination et l'harmonisation tant de la gestion des ressources administratives, humaines et financières que des fonctions de contrôle et d'évaluation. On compte aussi que ces dernières seront élargies pour permettre au Département de disposer non seulement d'analyses quantitatives mais également d'évaluations qualitatives des produits et de la mesure dans laquelle ces produits atteignent le public, les organes d'information et d'autres relais, ainsi que des données sur les courants et l'évolution de l'opinion publique à l'égard de l'ONU. Cette division sera d'autre part chargée d'assurer les services de secrétariat du Comité de l'information et du Comité commun de l'information des Nations Unies, ainsi que la liaison avec d'autres organes intergouvernementaux et organes d'experts, pour faire en sorte que les politiques du Département soient conformes à celles fixées par les organes délibérants et coordonnées avec celles des institutions et programmes du système des Nations Unies.

40. Les propositions budgétaires révisées exposées ci-après, ainsi que le nouvel organigramme du Département de l'information, répondent à un souci pressant de l'Organisation, à savoir améliorer et rendre plus efficace le processus par lequel elle informe les peuples du monde sur ses activités. Etant donné l'ampleur des modifications proposées et la volonté, ce faisant, de se conformer à la recommandation 15 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, les propositions révisées concernant le budget-programme de 1988-1989 revêtent nécessairement un caractère transitoire. D'autres améliorations et perfectionnements s'imposeront certainement dans les projets de budget-programme pour les exercices à venir, où il sera tenu pleinement compte des vues des Etats Membres et de l'expérience acquise lors de l'exécution du programme.

41. Ces propositions visent à réaliser un ensemble précis d'objectifs opérationnels : a) en matière de planification, traiter les problèmes prioritaires de l'Organisation de manière plus circonscrite et coordonnée; b) en matière de production, améliorer les produits; c) en matière de services, accroître la souplesse et la capacité d'adaptation; d) en matière de diffusion, définir des cibles précises et les atteindre en temps opportun; e) en matière d'évaluation, déterminer clairement les publics visés et évaluer avec davantage de précision l'impact des activités d'information. Ces propositions répondent aussi au souci de réduire les effectifs conformément à la recommandation 15 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau. Comme on peut le voir au tableau 27.2, il est proposé de supprimer 108 postes sur l'effectif total actuellement autorisé au chapitre 27 du budget ordinaire (770), soit une réduction de 14 %.

42. Le nouvel organigramme proposé pour le Département est donné ci-après :



43. Un certain nombre d'unités administratives pour lesquelles des crédits avaient été demandés dans le projet de budget-programme seront remplacées par les nouvelles unités administratives dont il est question plus haut. Les postes et autres ressources alloués aux anciennes unités (à savoir, le Groupe de la planification, de la programmation et de l'évaluation, la Division de la radio, la Division des moyens visuels, la Division de la presse et des publications, la Division des relations extérieures et la Division de l'information économique et sociale) seraient redistribués en fonction de la nouvelle structure du Département. Les tableaux financiers et tableaux d'effectifs qui figurent dans le présent document récapitulent les ressources nécessaires au titre du budget ordinaire, une fois cette redistribution opérée.

Tableau 27.1

Budget ordinaire : tableau récapitulatif des dépenses prévues  
pour 1988-1989, par objet de dépense

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

| Principaux<br>objets de<br>dépense                                     | Montant initial<br>du crédit ouvert<br>pour 1988-1989 | Ajustements<br>proposés | Montant révisé<br>proposé pour<br>1988-1989 |
|--|---|-------------------------|---|
| Postes permanents  | 37 533,3  | (124,4)                 | 37 408,9                                    |
| Personnel temporaire<br>(remplaçants et surnuméraires)                 | 693,1   | -                       | 693,1                                       |
| Heures supplémentaires   | 327,5   | -                       | 327,5                                       |
| Postes temporaires   | 1,355,5   | 220,8                   | 1,576,3                                     |
| Concours extérieurs divers   | 692,1   | (9,6)                   | 682,5                                       |
| Dépenses communes de personnel   | 13,583,0  | (12,9)                  | 13,570,1                                    |
| Indemnités de représentation   | 14,0  | (1,2)                   | 12,8  |
| Formation du personnel des<br>centres d'information                    | 44,9  | 13,4                    | 58,3  |
| Frais de voyage des participants                                       | 426,1   | -                       | 426,1                                       |
| Frais de voyage du personnel   | 777,8   | (7,7)                   | 770,1                                       |
| Déplacements pour reportages<br>cinématographiques                     | 167,5   | (7,5)                   | 160,0                                       |
| Déplacements pour reportages<br>photographiques                        | 17,4  | 12,6                    | 30,0  |
| Déplacements pour radioreportages                                      | 77,0  | 27,6                    | 104,6                                       |
| Déplacements pour téléreportages                                       | 36,9  | (16,9)                  | 20,0  |
| Déplacements pour activités<br>promotionnelles (télévision/<br>cinéma) | 18,4  | (8,1)                   | 10,3  |
| Services contractuels  | 331,2   | 2,7                     | 333,9                                       |
| Travaux contractuels d'imprimerie<br>et de reliure                     | 211,9   | -                       | 211,9                                       |
| Brochures et dépliants   | 1,587,3   | 13,5                    | 1,600,8                                     |
| Appoints divers  | 1,766,1   | 287,4                   | 2,053,5                                     |



Tableau 27.1 (suite)

| Principaux<br>objets de<br>dépense                  | Montant initial<br>du crédit ouvert<br>pour 1988-1989 | Ajustements<br>proposés | Montant révisé<br>proposé pour<br>1988-1989 |
|---|---|-------------------------|---|
| Services informatiques                              | -   | 100,0                   | 100,0                                       |
| Télécommunications                                  | 5,844,1   | (318,2)                 | 5,525,9                                     |
| Autres services spécialisés                         | 87,1  | -                       | 87,1  |
| Frais généraux de fonctionnement                    | 92,3  | -                       | 92,3  |
| Location et entretien des<br>locaux                 | 1,790,7   | -                       | 1,790,7                                     |
| Location et entretien du<br>matériel                | 848,0   | 77,0                    | 925,0                                       |
| Communications                                      | 2,348.8   | 55.0                    | 2,403.8                                     |
| Dépenses de représentation                          | 165.6   | 50.0                    | 215.6                                       |
| Services divers                                     | 373.7   | (52.8)                  | 320.9                                       |
| Fournitures et accessoires                          | 2,377.2   | (585.5)                 | 1,791.7                                     |
| Mobilier et matériel                                | 1,025.0   | 389.3                   | 1,414.3                                     |
| Matériel spécial                                    | 1,443.1   | 7.8                     | 1,450.9                                     |
| Remplacement de matériel de<br>traitement de textes | 156.2   | -                       | 156.2                                       |
| Bourses   | 388.9   | (30.0)                  | 358.9                                       |
| Subventions et contributions                        | 400.0   | -                       | 400.0                                       |
| <b>Total</b>  | <b>77,001.7</b>                                       | <b>82.3</b>             | <b>77,084.0</b>                             |

Tableau 27.2  
 Postes nécessaires (budget ordinaire)

| Catégories   | Postes permanents                |                      |                                  | Postes temporaires               |                      |                                  | Total      |
|--|----------------------------------|----------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------|----------------------------------|------------|
|  | Nombre de postes en janvier 1988 | Ajustements proposés | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Ajustements proposés | Objectif fixé pour décembre 1989 |            |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                                  |                      |                                  |                                  |                      |                                  |            |
| SGA  | 1                                |                      | 1                                |                                  |                      | 1                                | 1          |
| D-2*   | 5                                | (1)                  | 4                                |                                  |                      | 4                                | 4          |
| D-1  | 20                               | (5)                  | 15                               |                                  |                      | 15                               | 15         |
| P-5  | 47                               | (8)                  | 39                               | 1                                |                      | 40                               | 40         |
| P-4  | 63                               | (2)                  | 61                               |                                  |                      | 61                               | 61         |
| P-3  | 67                               | (13)                 | 54                               | 9                                |                      | 63                               | 63         |
| P-2  | 41                               | (12)                 | 29                               | 7                                |                      | 46                               | 46         |
| <b>Total</b>   | <b>244</b>                       | <b>(31)</b>          | <b>213</b>                       | <b>17</b>                        | <b>-</b>             | <b>17</b>                        | <b>230</b> |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                                  |                      |                                  |                                  |                      |                                  |            |
| 1re classe   | 9                                | -                    | 9                                |                                  |                      | 9                                | 9          |
| Autres classes   | 157                              | (5)                  | 152                              | 4                                |                      | 156                              | 156        |
| <b>Total</b>   | <b>166</b>                       | <b>(5)</b>           | <b>161</b>                       | <b>4</b>                         | <b>-</b>             | <b>4</b>                         | <b>165</b> |
| <b>Autres catégories</b>                                   |                                  |                      |                                  |                                  |                      |                                  |            |
| Agents locaux  | 330                              | (70)                 | 260                              |                                  |                      | 260                              | 260        |
| Corps de métiers   | 9                                | (2)                  | 7                                |                                  |                      | 7                                | 7          |
| <b>Total</b>   | <b>339</b>                       | <b>(72)</b>          | <b>267</b>                       | <b>-</b>                         | <b>-</b>             | <b>-</b>                         | <b>267</b> |
| <b>Total général</b>                                       | <b>749</b>                       | <b>(108)</b>         | <b>641</b>                       | <b>21</b>                        | <b>-</b>             | <b>21</b>                        | <b>662</b> |

\* Le poste D-2 dont la suppression est prévue d'ici décembre 1989 sera identifié au cours de l'exercice biennal

Texte explicatif

Sous-programme 1. Services de promotion

a) Référence : révisions proposées au plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/43/6), paragraphes 9.12 à 9.15.

b) Eléments de programme :

1.1 Activités promotionnelles

Les activités suivantes seraient entreprises à l'appui de l'action de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines prioritaires que sont la paix, la sécurité et le désarmement, le développement, l'autodétermination et les droits de l'homme.

Activités intermédiaires

- i) Etablissement de contacts réguliers avec les autres départements du Secrétariat de l'ONU ainsi qu'avec d'autres organisations du système des Nations Unies pour la planification et la réalisation des activités d'information;
- ii) Planification des activités d'information promotionnelles et des stratégies permettant de les réaliser en ayant recours à tous les médias;
- iii) Consolidation et coordination des activités d'information entreprises sur le terrain avec d'autres organismes des Nations Unies, afin d'en améliorer l'efficacité;
- iv) Liaison entre les centres et services d'information des Nations Unies et les médias nationaux et internationaux, les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les établissements d'enseignement, les bibliothèques, les parlementaires et autres relais locaux de l'information relative aux Nations Unies.

Produits

- i) Programme à l'intention des rédacteurs en chef et autres responsables des organes d'information, notamment ceux qui n'ont pas de correspondants permanents à l'ONU (1988 et 1989);
- ii) Projets pilotes organisés en collaboration avec d'autres organismes et coproductions : de vastes campagnes (notamment des présentations graphiques et des coproductions télévisées) seront organisées sur les principaux thèmes que sont la paix, la sécurité et le désarmement, le développement, l'autodétermination et la discrimination raciale, ainsi que les droits de l'homme. Le Département de l'information prendra à sa charge une partie du coût des productions communes, notamment les frais de mise au point et de mise en route, ainsi que des projets pilotes;

- iii) Organisation par les centres et services d'information des Nations Unies de journées et semaines spéciales proclamées par l'Assemblée générale, consacrées à l'apartheid, la décolonisation, la Namibie, la discrimination raciale, la Palestine, les droits de l'homme, le désarmement, la paix, le développement social et économique, ainsi que de journées des Nations Unies.

## 1.2 Services de communications

### Activités intermédiaires

- i) Fourniture d'un soutien en matière de communications au Secrétaire général et aux hauts fonctionnaires et sensibilisation du public au rôle joué par l'Organisation des Nations Unies dans la diplomatie multilatérale;
- ii) Conception et mise en place d'un système assurant l'uniformité du style des messages et de l'image de marque qu'ils donnent de l'Organisation, afin que cette image soit positive et toujours la même;
- iii) Mise au point de paramètres permettant de procéder à une évaluation systématique des perceptions et besoins du public et, partant, de définir ses vues sur les Nations Unies en général, le degré de diffusion de l'information sur les Nations Unies, des façons de développer la place de l'information sur les Nations Unies dans les médias et les moyens d'améliorer les produits d'information et leur distribution en :
- a) Recueillant et analysant les résultats des sondages d'opinion intéressant l'Organisation des Nations Unies et ses activités;
- b) Collaborant avec les organisations qui, de par le monde, effectuent des sondages d'opinion afin qu'elles y fassent figurer des questions relatives aux Nations Unies;
- c) Distribuant des questionnaires spécialement conçus aux participants de plusieurs tables rondes de médias.

## 1.3 Paix, sécurité et désarmement

### Produits

- i) Brochure de 24 pages sur la paix et la sécurité internationales, destinée à être diffusée dans les six langues officielles auprès des organisations non gouvernementales, de la presse, des parlementaires, des établissements d'enseignement et des bibliothèques, des services gouvernementaux et du grand public (1989);
- ii) Conférence des ONG : Une conférence de trois jours est organisée par le Département de l'information au Siège de l'Organisation des Nations Unies à l'intention des représentants d'organisations non gouvernementales du monde entier. En 1988, le thème général de la Conférence sera "Le rôle des Nations Unies dans la sécurité mondiale" (troisième trimestre, 1988);

- iii) Mise au point d'une pochette contenant des matériaux d'information et des documents de base permettant de sensibiliser l'opinion publique et d'encourager les médias à rendre compte de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et au développement;
- iv) Production des versions arabe, espagnole, hindi et italienne d'un ouvrage de 375 pages intitulé Les casques bleus, qui retrace l'histoire des opérations de maintien de la paix, pour diffusion auprès des ONG, de la presse, des établissements d'enseignement, des parlementaires et des services et fonctionnaires gouvernementaux;
- v) Présentation audio-visuelle sur le thème de l'établissement et du maintien de la paix susceptible d'aider les orateurs intervenant sur la question. La présentation comprendra des photographies, des diapositives et autres matériaux graphiques et pourra être facilement mise à jour;
- vi) Pochette d'information sur les travaux de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'établissement et du maintien de la paix à l'intention des enseignants. La pochette comprendra :
- a) Une bibliographie, des films et des enregistrements vidéo de l'ONU sur le maintien de la paix, décrivant ces productions et en promouvant l'utilisation;
  - b) Une version révisée de la plaquette intitulée "Maintien de la paix : les faits";
  - c) Une brochure sur l'établissement de la paix et les "bons offices" du Secrétaire général;
  - d) Une pochette sur l'établissement et le maintien de la paix comprenant notamment des affiches et un guide didactique;
- vii) Documentaire de 30 minutes sur la question des utilisations pacifiques de l'espace destiné au grand public de par le monde. L'ONU s'efforcera de trouver un coproducteur apportant un financement supplémentaire permettant une couverture globale du sujet;
- viii) Varias sur le sujet, en anglais, pour insertion dans des revues et journaux ainsi que dans les publications du Département. Certains de ces varies seront traduits dans d'autres langues et diffusés selon que de besoin;
- ix) Réunions d'information organisées sur ce thème ou à l'occasion d'événements connexes à l'intention des ONG, à New York, à Genève, à Vienne et dans les centres d'information des Nations Unies.

#### 1.4 Autodétermination

##### Produits

- i) Une brochure de 24 pages sur les implantations israéliennes dans les territoires occupés, publiée dans les six langues officielles, en allemand et en cinq langues vernaculaires demandées par des centres d'information des Nations Unies, et destinée à être distribuée auprès des ONG, de la presse, des établissements d'enseignement, des organismes gouvernementaux et du grand public (1989);
- ii) Une brochure de 24 pages sur les activités économiques et sociales de l'ONU intéressant la question de Palestine, publiée dans les six langues officielles et en quatre langues vernaculaires demandées par des centres d'information des Nations Unies, et destinée à être distribuée auprès des ONG, de la presse, des établissements d'enseignement, des organismes gouvernementaux et du grand public (1989);
- iii) Réimpression de deux publications sur la question de Palestine, destinées à être diffusées dans les six langues officielles et en allemand auprès des ONG, de la presse, des établissements d'enseignement, des organismes gouvernementaux et du grand public (1988 et 1989);
- iv) Cinq rencontres régionales de journalistes et quatre séries de rencontres nationales de journalistes sur la question de Palestine :
  - a) Trois rencontres régionales auront lieu en 1988, l'une en Afrique, la deuxième en Europe et la troisième en Amérique du Nord;
  - b) Deux séries de rencontres nationales auront lieu en 1988, en Afrique et en Europe;
  - c) Deux rencontres régionales auront lieu en 1989, l'une en Asie et l'autre en Amérique latine et dans les Caraïbes;
  - d) Deux séries de rencontres nationales auront lieu dans ces mêmes régions en 1989;
- v) Deux missions d'information au Moyen-Orient, réunissant chacune 10 journalistes spécialisés dans les questions internationales (1988 et 1989);
- vi) Une brochure de 24 pages sur l'apartheid (thème exact à déterminer), publiée dans les six langues officielles et en allemand, haoussa, danois et polonais, conformément aux demandes des centres d'information des Nations Unies, et destinée à être distribuée auprès des ONG, de la presse, des établissements d'enseignement et bibliothèques, des parlementaires et des organismes et responsables gouvernementaux et du grand public (1989);

- vii) Film de 20 minutes, en anglais, arabe, espagnol et français, sur les événements d'Afrique du Sud et la poursuite de la lutte contre l'apartheid, monté à partir de métrages de sources diverses ou réalisé en coproduction, le Département de l'information fournissant le personnel d'appui et assurant la version dans les diverses langues, aux fins de sa distribution par l'ONU. Ce film est conçu pour le grand public du monde entier (1989);
- viii) Des pochettes de documentation anti-apartheid à distribuer à l'occasion de quatre journées spéciales : la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars), la Journée internationale de solidarité avec la population en lutte d'Afrique du Sud (16 juin), la Journée internationale de solidarité avec la lutte des femmes d'Afrique du Sud et de Namibie (9 août) et la Journée de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains (11 octobre). Ces pochettes comprendront du matériel d'information et des documents de base;
- ix) Boycottage culturel dans le cadre de la Campagne anti-apartheid; une des principales activités du Centre contre l'apartheid en 1988 consistera à poursuivre l'application d'un programme de boycottage de l'Afrique du Sud par des écrivains, des artistes, des interprètes et des vedettes du monde du spectacle. Une conférence sur le boycottage aura lieu à Athènes en septembre 1988. Pour promouvoir et illustrer cette conférence, le Département de l'information publiera une brochure, fera de la publicité télévisée sur la Conférence et la campagne de boycottage et mènera d'autres activités;
- x) Deux posters, en anglais, sur la Namibie, destinés à être distribués par l'intermédiaire des centres d'information des Nations Unies, des bureaux du PNUD et des ONG;
- xi) Publicité dans les grands journaux relative à des activités particulières du Conseil des Nations Unies pour la Namibie;
- xii) Deux plaquettes sur la question de Namibie, portant chacune sur les questions politiques, économiques et juridiques, la situation militaire, la situation sociale, l'intégrité territoriale et les contacts entre les Etats Membres et l'Afrique du Sud (troisième trimestre de 1988 et de 1989). Ces deux plaquettes seront traduites et publiées en catalan, malgache, roumain et turc pour être distribuées par les centres d'information des Nations Unies. Des dépliants sur des séminaires (1988 et 1989 - à produire au moment des séminaires); deux dépliants sur les activités du Conseil pour la Namibie (quatrième trimestre de 1988 et de 1989); pochette d'information ("pochette rouge"), y compris la réimpression de sept brochures au maximum et du dépliant pédagogique sur la Namibie (1988 et 1989);
- xiii) Documentaire dramatisé, vidéo (d'une heure) sur la Namibie, qui sera coproduit avec des soutiens financiers extérieurs en anglais, arabe, espagnol et français (1989);

- xiv) Deux messages télévisés de 60 secondes en anglais, arabe, espagnol et français, illustrant la lutte de la Namibie pour l'indépendance, à l'intention du grand public du monde entier; ils seront distribués par l'intermédiaire des producteurs de programmes télévisés en copyright, des centres d'information des Nations Unies et des associations pour les Nations Unies (1988 et 1989);
- xv) Varias en anglais sur cette question, pour insertion dans les revues et les journaux et dans les publications du Département. Certains de ces varias seront traduits dans d'autres langues et diffusés en conséquence;
- xvi) Réunions d'informations à l'intention des ONG, qui se tiendront à New York, à Genève et à Vienne et dans les centres d'information des Nations Unies; elles porteront sur cette question, ainsi que sur des observations s'y rapportant et sur d'autres faits.
- xvii) Brochure de 24 pages sur la décolonisation (sur un thème à déterminer), à distribuer dans les six langues officielles aux ONG, à la presse, aux établissements d'enseignement et aux bibliothèques, aux organismes et responsables gouvernementaux et au public (deuxième trimestre, 1989).

#### 1.5 Droits de l'homme

##### Produits

- i) Notice, bulletin trimestriel en anglais et en français, donnant des renseignements sur les réunions à venir et sur les publications récentes dans le secteur des droits de l'homme à l'intention des médias et des ONG de Genève;
- ii) Réimpression du texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme sous forme de "document personnalisé", en 10 langues vernaculaires, conformément à la demande des centres d'information des Nations Unies, à l'intention des ONG, des établissements d'enseignement et du grand public, et maintien du stock en 68 langues;
- iii) Réimpression de la Charte internationale des droits de l'homme dans les six langues officielles et traduction en cinq langues vernaculaires demandées par les centres d'information des Nations Unies à l'intention des ONG, des journalistes, des parlementaires, des établissements d'enseignement et des bibliothèques, des organismes et responsables gouvernementaux et du grand public;
- iv) Pochette de documentation sur le quarantième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme - articles, posters, brochures, cartes et bandes dessinées - en anglais, espagnol, français, à l'intention des ONG, des journalistes, des parlementaires, des établissements d'enseignement et bibliothèques, des organismes et responsables gouvernementaux et du grand public;



- v) The United Nations and Human Rights : production des versions arabe, chinoise et russe et réimpression en anglais de cet ouvrage (300 pages), à l'intention des ONG, de la presse, des parlementaires, des établissements d'enseignement, des bibliothèques et des organismes gouvernementaux (arabe et chinois : 1988; anglais et russe : 1989);
- vi) Acquisition d'ouvrages et mise en place de services de documentation et de référence sur les droits de l'homme à l'intention d'usagers divers, dans les bibliothèques des centres et services d'information des Nations Unies;
- vii) Deux messages télévisés de 60 secondes (en anglais, arabe, espagnol et français) à l'intention du grand public du monde entier, qui seront distribués par l'intermédiaire des producteurs de programmes télévisés en copyright, des réseaux de télévision, des centres d'information des Nations Unies et des associations pour les Nations Unies à l'occasion de la Journée des droits de l'homme (1988 et 1989);
- viii) Objective: Justice, publication semestrielle en anglais portant sur les questions ayant trait à l'autodétermination, à l'apartheid, aux droits de l'homme et à la Namibie, destinée aux ONG, à la presse, aux établissements d'enseignement et bibliothèques, aux parlementaires et aux organismes et responsables gouvernementaux (1988 et 1989);
- ix) Traduction et reproduction en hébreu, hongrois, thaï et zoulou de la brochure Combating Racial Discrimination (DPI/858) contenant la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale;
- x) Un dépliant pédagogique sur la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale - dont la publication coïncidera avec la Journée des Nations Unies - en anglais, espagnol et français et dans les langues demandées par les centres d'information des Nations Unies, à l'intention des écoles, universités et enseignants et des organisations de jeunesse et autres ONG (1989);
- xi) Bande vidéo de courte durée ou publicité télévisée, sous forme de spectacle de marionnettes (fournies à titre gracieux) pour illustrer la question de la discrimination raciale; en anglais, arabe, espagnol et français (1988);
- xii) Varias en anglais sur cette question, pour insertion dans les revues et les journaux ainsi que dans les publications du Département. Certains de ces varies seront traduits dans d'autres langues et diffusés selon qu'il conviendra;
- xiii) Réunions d'information à l'intention des ONG, qui se tiendront à New York, à Genève et à Vienne et dans les centres d'information des Nations Unies; elles porteront sur cette question ainsi que sur des observations s'y rapportant et sur d'autres faits;

- xiv) Deux spots télévisés de 60 secondes (en anglais, arabe, espagnol et français) sur l'élimination de la discrimination raciale destinés au public et distribués aux stations de télévision intéressées dans le monde entier par des agences spécialisées dans la vente de reportages et par les centres d'information des Nations Unies (premier trimestre, 1988 et 1989).

## 1.6 Développement

### Produits

- i) Réimpression de la publication contenant les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, à l'intention de la presse, des ONG et du grand public, en anglais, arabe, espagnol et français ainsi qu'en swahili, japonais et serbo-croate, conformément à la demande du CINU (1988);
- ii) Une table ronde internationale des médias chargée d'examiner les études consacrées aux clichés sexuels dans les médias et la publicité, et de faire des recommandations, à l'intention notamment des médias, en vue d'éliminer ces clichés. La table ronde se tiendra en Europe et réunira 20 représentants et experts des médias du monde entier (1988);
- iii) Une conférence d'ONG de trois jours sur les Stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme, que le Département organisera au Siège et qui réunira plus de 750 représentants d'ONG du monde entier (troisième trimestre de 1989). Une plaquette de 40 pages en anglais consacrée aux délibérations de cette conférence sera rédigée à l'intention des ONG et des participants (1989);
- iv) Une exposition de photographies accompagnées de textes en anglais sur les Stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme à l'intention des organisations non gouvernementales, des établissements d'enseignement supérieur et des fonctionnaires gouvernementaux; cette exposition est destinée au grand public (1988);
- v) Un film de 30 minutes en anglais, arabe, espagnol et français, dans la série des films réalisés durant la Décennie des Nations Unies pour la femme, sur les problèmes que le développement technique posera pour la femme dans le monde du travail, à l'intention d'audiences d'adultes dans le monde entier (1989);
- vi) Célébration de la Journée internationale de la femme 1988 : publication d'une plaquette en anglais, espagnol et français sur les stratégies des Nations Unies pour la promotion de la femme destinée à susciter des actions de base au niveau national; production d'un badge promotionnel en six langues (1988);
- vii) Mise à jour annuelle du Directory of Development Journalists, où figurent les noms et adresses des journalistes et périodiques s'intéressant au développement économique, pour distribution aux ONG, aux médias et aux services ministériels (deuxième trimestre de 1988 et de 1989);

- viii) Forum du développement : 12 numéros de l'édition générale en anglais, espagnol et français et 48 numéros de Development Business en anglais. Le Forum du développement, qui est le périodique économique et social du système des Nations Unies, est distribué aux gouvernements, aux universités, aux ONG, aux personnalités influentes et au grand public. Development Business renseigne sur les possibilités commerciales qu'offrent les prêts et subventions des institutions financières internationales et des organismes de développement (diffusion par abonnement);
- ix) Promotion de la quatrième enquête sur les sociétés transnationales, reposant sur les éléments suivants :
- a) Une pochette de documentation pour la presse contenant un résumé de la quatrième grande enquête sur les sociétés transnationales;
  - b) Des variés relatifs à l'enquête;
  - c) Des manifestations destinées à la presse dans les grandes villes;
- x) Publication bimestrielle Afrique : relance, en anglais et en français, sur les événements liés à l'application du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, à l'intention des médias et des ONG;
- xi) Pochette d'information en anglais et en français sur le rapport du Secrétaire général relatif à l'évaluation à mi-parcours du programme de redressement de l'Afrique, contenant le résumé du rapport ainsi que des variés et d'autres informations générales;
- xii) Pochette d'information contenant un résumé du rapport du Comité consultatif des apports financiers à l'Afrique créé par le Secrétaire général, contenant un résumé du rapport, des graphiques et des articles généraux à l'intention de la presse et des ONG;
- xiii) Pochette d'information, en anglais et en français, sur la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement contenant une brochure et d'autres documents d'information générale;
- xiv) Manifestations médiatiques à organiser par le réseau mondial de centres d'information des Nations Unies pour promouvoir le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Les activités prévues comprendront des groupes de discussion, des conférences, des projections de films et de bandes vidéo, des expositions et des variés sur des projets locaux;
- xv) Appui au Service de liaison avec les organisations non gouvernementales, constitué en coopération par certains membres du Comité commun de l'information des Nations Unies, en vue d'établir des relations de travail avec les ONG nationales qui s'occupent des questions de développement dans les pays industrialisés;

- xvi) Troisième table ronde internationale sur la promotion d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, qui sera organisée en coopération avec l'Unesco, avec la participation de 25 journalistes, décideurs, chercheurs et représentants des médias internationaux et d'organisations ou associations professionnelles (1988);
- xvii) Un documentaire vidéo de 30 minutes en anglais, arabe, espagnol et français sur les efforts entrepris par les journalistes de la radio et de la télévision des pays en développement pour remédier aux déséquilibres touchant la libre circulation de l'information. Ce film est destiné au grand public du monde entier (1988);
- xviii) Programme de formation annuel de huit semaines au Siège (avec une semaine dans un pays en développement), à l'intention de 16 journalistes de la presse écrite et de la radio de pays en développement (1988 et 1989);
- xix) Une brochure dans les six langues officielles, consacrée aux résultats de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues et aux activités permanentes du système des Nations Unies dans le domaine de la lutte contre la drogue, à l'intention de la presse, des ONG et des responsables gouvernementaux (1988);
- xx) Journée internationale de la lutte contre la drogue - programme d'information destiné à faire connaître la Journée (26 juin) à célébrer chaque année, avec élaboration de pochettes destinées à la presse et aux ONG, cérémonie de remise de prix à des personnalités dominantes dans ce domaine et annonces relatives aux services publics. Ces activités seront exécutées en coordination avec les programmes de lutte contre la drogue de l'ONU à Vienne;
- xxi) Une brochure en anglais, espagnol et français contenant le Plan d'action de Milan ainsi que des textes et commentaires sur les instruments adoptés par le septième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, à l'intention de la presse, des ONG et des organismes gouvernementaux (1988);
- xxii) Un documentaire de 30 minutes faisant le point des efforts entrepris pour permettre aux handicapés de mener une vie plus normale et de travailler - en rapport avec l'arrivée à mi-parcours (1988) de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées. Ce documentaire, qui sera produit en anglais, arabe, espagnol et français, sera projeté à la télévision et en dehors des salles de spectacle (1988);
- xxiii) Projet "Express des enfants" : coproduction d'une série télévisée à diffuser aux heures de grande écoute, dont certaines parties seront consacrées aux programmes et activités de l'ONU. Plusieurs organismes et programmes du système des Nations Unies participeront au projet et en partageront les dépenses. Les documents produits qui concernent l'ONU seront utilisés par le Département de l'information pour être distribués à travers des circuits non commerciaux;

- xxiv) Des variats consacrés à ce thème seront élaborés en anglais pour être publiés dans des revues et des journaux et reproduits dans les publications du Département. Certains de ces variats seront traduits dans d'autres langues et distribués selon les besoins;
- xxv) Des réunions d'information consacrées à ce thème ainsi qu'à des célébrations et à d'autres manifestations s'y rattachant seront organisées à l'intention des ONG, à New York, à Genève, à Vienne et dans les centres d'information des Nations Unies.
- xxvi) Plaquette en anglais, espagnol et français sur l'examen à mi-parcours des activités menées pendant la Décennie pour les personnes handicapées, établie sur la base de documents fournis par le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, à l'intention des ONG, des responsables gouvernementaux et du public (premier trimestre, 1988);
- xxvii) Tirés à part en anglais, espagnol et français du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées; ces tirés seront distribués aux ONG, aux responsables gouvernementaux et au public (deuxième trimestre, 1988);
- xxviii) Mise à jour du dossier d'information sur les activités concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international; ce dossier sera distribué en anglais, arabe, espagnol et français aux principaux responsables et personnes chargés de diffuser l'information.

#### 1.7 Promotion institutionnelle

Outre les campagnes promotionnelles consacrées à certains thèmes prioritaires, d'autres efforts seront entrepris pour faire connaître l'Organisation au public et obtenir le soutien de celui-ci. Ces efforts porteront notamment sur les activités ci-après :

##### Produits

- i) Publication du rapport annuel du Secrétaire général à l'Assemblée générale, dans les six langues officielles et dans cinq autres langues, pour distribution aux ONG, à la presse, aux établissements d'enseignement, aux bibliothèques, aux parlementaires, aux organismes et responsables gouvernementaux et au grand public (troisième trimestre de 1988 et de 1989);
- ii) Elaboration de fiches récapitulatives et autres documents pertinents pour aider le Secrétaire général et d'autres fonctionnaires des Nations Unies à répondre aux demandes de renseignements concernant l'Organisation;
- iii) Deux messages télévisés de 60 secondes à l'occasion de la Journée des Nations Unies, pour diffusion dans le monde entier par des consortiums de presse, des chaînes de télévision, les centres d'information des Nations Unies et les associations pour les Nations Unies (1988 et 1989);

- iv) Concert annuel à New York, télévisé en direct, à l'occasion de la Journée des Nations Unies (quatrième trimestre de 1988 et de 1989);
- v) L'histoire parlée de l'ONU : Enregistrements d'entretiens avec des représentants d'Etats Membres et des fonctionnaires internationaux qui jouent ou ont joué un rôle important dans l'évolution de l'ONU; ces entretiens seront, sur demande, mis à la disposition des journalistes, des historiens, des chercheurs, des ONG et des associations pour les Nations Unies;
- vi) Quatre expositions (panneaux photographiques et affiches) qui seront présentées aux visiteurs du Palais des Nations lors des sessions du Conseil d'administration du PNUD, du Conseil économique et social et de la Commission des droits de l'homme ainsi qu'à l'occasion de la Journée des Nations Unies;
- vii) Réalisation d'une nouvelle version d'un film de 1981, intitulé "L'ONU et le Danube", sur le Centre international de Vienne (en allemand, anglais et français); cette version, qui sera prêtée aux ONG et aux établissements d'enseignement, sera projetée aux visiteurs du Centre (deuxième trimestre de 1988);
- viii) Mise à jour d'une plaquette en allemand, anglais et français sur le Centre international de Vienne et les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Vienne, à l'intention de la presse, des organisations gouvernementales et non gouvernementales, des établissements d'enseignement et du grand public (premier trimestre de 1989);
- ix) Les Nations Unies : Image et réalité : Mise à jour de cette plaquette de 40 pages, dans toutes les langues officielles et dans six autres langues, sur les activités, l'administration et les finances de l'ONU, pour distribution aux ONG, à la presse, aux établissements d'enseignement, aux bibliothèques, aux parlementaires, aux organismes et responsables gouvernementaux et au grand public (1988);
- x) Quatre guides pédagogiques de deux pages en anglais, espagnol et français pour accompagner la présentation de quatre films à l'usage des écoles et universités, pour distribution par les centres d'information des Nations Unies;
- xi) Des variés traitant de grands thèmes relatifs à l'ONU seront élaborés pour être publiés dans des revues et des journaux ainsi que dans les publications du Département. Certains seront traduits dans d'autres langues et diffusés selon les besoins;
- xii) Organisation de réunions d'information à l'intention des ONG à New York, à Genève, à Vienne et dans les centres d'information des Nations Unies, ainsi que de célébrations et autres manifestations dans ce domaine.

## Sous-programme 2. Services d'information

a) Référence : révisions proposées au plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/43/6, par. 9.16 à 9.19).

b) Eléments de programme :

### 2.1 Communiqués de presse

Les communiqués de presse rendent compte des réunions publiques, des célébrations, manifestations et autres activités de l'ONU et des institutions spécialisées. Ils seront diffusés au Siège à New York, à Genève et à Vienne et seront distribués aux missions, aux centres d'information des Nations Unies et aux autres bureaux de l'ONU. Des informations seront également envoyées aux services d'information et aux centres d'information des Nations Unies par télégraphe.

#### Produits

- i) Communiqués de presse, en anglais et en français, sur les réunions publiques officielles au Siège (communiqués de base, aperçus d'ensemble, comptes rendus de séances, etc.) et sur les réunions des Nations Unies hors Siège; communiqués sur les déclarations et déplacements du Secrétaire général, la nomination de hauts fonctionnaires de l'ONU, certains rapports et publications du Secrétariat, les activités des bureaux hors siège, y compris les commissions régionales et les institutions spécialisées (d'après les télégrammes envoyés par ces bureaux), le curriculum vitae des nouveaux représentants permanents et des présidents nouvellement élus d'organes intergouvernementaux ainsi que la situation en ce qui concerne les traités et d'autres questions d'ordre juridique; notes aux correspondants;
- ii) Communiqués de presse, en anglais et en français, sur les réunions publiques officielles tenues au Palais des Nations à Genève et, en anglais et, de façon plus sélective, en allemand et en français, sur celles qui se tiennent au Centre international de Vienne et à l'Austria Center de Vienne. Il s'agit de communiqués de base, de comptes rendus de séances, etc., portant notamment sur les déclarations et les déplacements du Secrétaire général, les activités de divers organismes des Nations Unies, des institutions spécialisées et des commissions régionales (d'après leurs télégrammes) et les curriculum vitae des nouveaux représentants permanents et des nouveaux hauts fonctionnaires de l'ONU;
- iii) Communiqués de presse et bulletins d'information consacrés par les centres et les services d'information des Nations Unies aux réunions, célébrations ou autres manifestations en rapport avec les travaux de l'Organisation et de ses institutions spécialisées. Les communiqués de presse, qui seront dans la plupart des cas rédigés dans la langue locale, seront diffusés auprès des médias, des organisations non gouvernementales, des associations professionnelles et d'autres relais

afin d'informer en permanence le public aussi bien des nouvelles grandes questions ayant des répercussions sur l'activité de l'ONU que des projets et activités locaux exécutés sous les auspices de l'Organisation et des institutions spécialisées;

- iv) Rapports de presse sur les missions de consultation et les séminaires annuels du Conseil pour la Namibie.
- v) Résumés quotidiens en anglais et en français (et résumés hebdomadaires en anglais) des travaux et de l'actualité au Siège, destinés aux correspondants et à la Section de la radio;
- vi) Recueil annuel, en anglais et en français, des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale (environ 700 pages chacun).
- viii) Dépêches quotidiennes de l'ONU (en anglais, espagnol et français) transmises électroniquement au pool des agences de presse des pays non alignés, à l'Agence de presse panafricaine et aux autres agences régionales de presse des pays en développement.

## 2.2 Programmes et magazines d'information radiophoniques

### Produits

- i) Des bulletins et des magazines d'information sur les réunions de l'ONU, les célébrations, manifestations et autres activités seront produits en 17 langues et transmis, selon qu'il conviendra, a) par radio aux organismes régionaux de radiodiffusion pour retransmission sur ondes courtes ou ondes moyennes, b) par liaison téléphonique directement aux organismes de radiodiffusion à leurs frais, et c) sur bandes ou cassettes aux organismes de radiodiffusion intéressés. Les programmes radio seront produits dans les langues ci-après : anglais, arabe, bengali, chinois, espagnol, français, français-créole, grec, hébreu, hindi, indonésien, kiswahili, néerlandais-papiamento, portugais, russe, serbo-croate et turc;
- ii) Le texte de bulletins quotidiens en anglais, espagnol et français, selon que de besoin, sera envoyé par courrier électronique aux centres d'information des Nations Unies et à d'autres bureaux extérieurs du système des Nations Unies pour être traduits (le cas échéant) et utilisés par les organismes nationaux de radiodiffusion dans leurs programmes. Ces bulletins seront traduits entre autres, en arabe, français-créole, hindi, indonésien, japonais, malais, portugais, somali et ourdu;
- iii) Des programmes radiophoniques en anglais, espagnol ou français seront envoyés, selon que de besoin, par le Siège pour être adaptés par les centres d'information des Nations Unies ou les organismes nationaux de radiodiffusion. Ils seront adaptés, entre autres, en lingala, malais, portugais, tagalog, thaï et ourdu.



### 2.3 Documentaires et magazines d'information radiophoniques spéciaux

#### Produits

- i) One South Africa : 120 documentaires radiophoniques de 14 minutes en anglais, sur divers aspects de la lutte contre l'apartheid pour envoi sur bandes, aux organismes nationaux de radiodiffusion, principalement en Afrique australe, et aux organismes internationaux dont les émetteurs peuvent atteindre l'Afrique du Sud et les pays voisins. Des bandes seront également envoyées aux organismes de radiodiffusion du monde entier pour usage dans leur pays. Il existe des adaptations de ces programmes afrikaans en sotho, setswana, xhosa et zoulou. Une adaptation mensuelle de 90 minutes de ce programme, qui s'intitulera "Au sud du Zambèze" sera envoyée sur bandes à radio-Nigéria en vue d'émissions spéciales vers l'Afriques australe;
- ii) Southern Africa Review : Magazine radiophonique bihebdomadaire de 14 minutes sur l'action de l'ONU contre l'apartheid et en faveur du droit à l'autodétermination. Il traite aussi d'autres questions intéressant les peuples d'Afrique australe. Des bandes sont envoyées en afrikaans, anglais, sotho, setswana, xhosa et zoulou aux organismes de radiodiffusion dont les émetteurs peuvent atteindre l'Afrique du Sud et les pays adjacents. Des bandes sont également fournies aux organismes du monde entier pour usage dans leur pays;
- iii) Southern Africa News : programme hebdomadaire en anglais de 3 à 5 minutes transmis par téléphone en Afrique australe et en Amérique du Nord;
- iv) Namibie : actualité : série annuelle de six reportages radiophoniques d'un quart d'heure (en anglais, espagnol et français) sur l'actualité et la Namibie, pour diffusion dans le monde entier;
- v) Une série annuelle de six reportages radiophoniques d'un quart d'heure en anglais et dans deux des langues vernaculaires de la Namibie sur des thèmes intéressant spécialement ce territoire, pour diffusion vers la Namibie par les organismes de radio situés dans des pays voisins;
- vi) Un programme radiophonique hebdomadaire (en anglais) ou mensuel (en arabe, espagnol et français) d'un quart d'heure sur des questions en rapport avec la condition de la femme distribué sur bandes à des organismes de radiodiffusion dans le monde entier;
- vii) Huit programmes radiophoniques d'un quart d'heure (en anglais, arabe, espagnol et français) sur la question de Palestine pour diffusion sur bande dans le monde entier;
- viii) Les liaisons téléphoniques bihebdomadaires en anglais et en français sur le redressement économique de l'Afrique à l'intention de stations radiophoniques dans le monde entier.

/...

## 2.4 Informations et magazines télévisés

Les réunions et manifestations qui se déroulent à l'ONU feront l'objet de reportages télévisés pour distribution à des réseaux télévisés et à des producteurs de programmes télévisés en copyright. Les contacts avec les réseaux de télévision seront quotidiens afin de déterminer leurs besoins. Des magazines vidéo d'information et des documentaires seront réalisés sur certaines questions économiques et sociales en rapport avec l'activité de l'ONU au cours de la période.

### Produits

- i) Reportage télévisé intégral des séances de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et d'autres réunions ou manifestations tenues au Siège; reportage limité sur les réunions et manifestations tenues à Genève et à Vienne. Tous ces reportages pourront être utilisés comme variés ou à des fins d'archives;
- ii) "L'ONU en action". Magazine télévisé hebdomadaire, d'une durée de trois à cinq minutes (communiqué de base enregistré en vidéo) produit dans les six langues officielles et distribué par satellite ou sur bande vidéo par valise diplomatique;
- iii) "Magazine du développement" : série de programmes télévisés d'une demi-heure (en anglais, arabe, espagnol et français) composée d'un reportage de courte durée et suivie d'un débat enregistré en studio. Deux programmes par an destinés aux stations de télévision et à des projections télévisées;
- iv) "World Chronicle" : 78 débats télévisés d'une demi-heure en anglais au cours desquels des journalistes accrédités auprès de l'ONU interrogent de hauts fonctionnaires et des diplomates sur des questions intéressant la communauté internationale. Distribués aux Etats-Unis et dans quelques pays en développement;
- v) Un programme télévisé d'un quart d'heure (en anglais, arabe, espagnol, français et russe) résumant les nombreuses activités qu'entreprendra l'ONU en 1988 et 1989;

## 2.5 Photographies

Reportages photographiques consacrés aux principales réunions et manifestations en rapport avec les activités de l'ONU à l'intention des médias et des services officiels de presse et pour publication.

### Produit

Photographies de réunions, conférences et manifestations au Siège et à Genève, et reportages photographiques limités sur les manifestations et réunions tenues à Vienne. Reportages photographiques sur les entrevues du Secrétaire général au Siège et photographies de projets de l'ONU réalisés sur le terrain.

## 2.6 Publications de référence sur l'Organisation des Nations Unies

Outre les diverses publications qui seront consacrées à des thèmes précis ou produites à l'occasion de campagnes de promotion, des publications mensuelles, trimestrielles, annuelles et spéciales paraîtront en fonction des besoins. Il convient de citer notamment les documents de base, ouvrages de référence et périodiques suivants :

### Produits

- i) Réimpression, selon qu'il conviendra, de la Charte des Nations Unies dans les six langues officielles et traduction de ce texte dans cinq autres langues, pour distribution aux ONG, à la presse, aux établissements d'enseignement, aux bibliothèques, aux parlementaires, aux organismes et responsables gouvernementaux et au grand public.
- ii) Annuaire des Nations Unies (éditions de 1984 et de 1985 en anglais); diffusion : abonnés, bibliothèques, établissements d'enseignement, organismes gouvernementaux, chercheurs, ONG et délégations.
- iii) Chronique de l'ONU : quatre numéros par an dans les six langues officielles; diffusion : abonnés, responsables gouvernementaux, établissements d'enseignement et de recherche, bibliothèques et grand public.
- iv) L'ONU en quelques mots : révision de cette plaquette de 20 pages dans toutes les langues officielles et dans cinq autres langues, pour distribution aux ONG, à la presse, aux établissements d'enseignement, aux bibliothèques, aux parlementaires, aux organismes et responsables gouvernementaux et au grand public (1989).
- v) ABC des Nations Unies : mise à jour annuelle de cet ouvrage, dans les six langues officielles, et réimpression dans diverses autres langues, selon que de besoin, à l'intention des ONG, de la presse, des établissements d'enseignement, des bibliothèques, des organismes et responsables gouvernementaux et du grand public (1988 et 1989).
- vi) L'ONU pour tous : traduction en français de cet ouvrage de 500 pages, à l'intention des ONG, de la presse, des établissements d'enseignement, des bibliothèques, des parlementaires, des organismes et responsables gouvernementaux et du grand public (deuxième trimestre de 1988).
- vii) Mise à jour annuelle du dépliant de quatre pages contenant la liste des Etats Membres de l'ONU, dans les six langues officielles, pour distribution aux ONG, à la presse, aux établissements d'enseignement, aux bibliothèques, aux parlementaires, aux organismes et responsables gouvernementaux et au grand public (1988 et 1989).

Sous-programme 3. Services publics

a) Référence : révisions proposées au plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/43/6, par. 9.20 à 9.23).

b) Eléments de programmes :

3.1 Distribution

Produits

- i) Impression du Catalogue des films 16 mm et vidéo des Nations Unies (1988-1989), qui sera distribué en anglais et en français aux utilisateurs de films et d'émissions télévisées, aux centres et services d'information des Nations Unies et aux bureaux du PNUD, et mis à la disposition des conférences, congrès et réunions; production de UN Media News, publication trimestrielle sur toute la gamme de documents d'information de l'ONU; promotion de certains documents d'information.
- ii) Réponses écrites et orales aux demandes d'information du public concernant les documents de l'ONU.

Activités intermédiaires

- i) Coordonner la distribution physique et électronique des documents d'information produits par le Département à l'intention des centres d'information, des médias et des ONG.
- ii) Promotion et distribution d'émissions radiophoniques et télévisées et de films : liaison avec les divers distributeurs, sociétés radiophoniques et chaînes de télévision, soit directement, soit par l'intermédiaire des centres et services d'information des Nations Unies et des bureaux du PNUD pour mieux faire connaître les films et les émissions radiophoniques et télévisées des Nations Unies.
- iii) Affichage et diffusion des communiqués de presse; distribution par la valise diplomatique, aux centres ou aux services d'information des Nations Unies qui les rediffuseront, de documents et de publications dans toutes les langues officielles; diffusion de documents d'information, et de publications non destinées à la vente, aux Etats-Unis, au Canada et dans les pays et territoires non desservis par un centre ou un service d'information des Nations Unies; contrôle de l'utilisation de la valise diplomatique.

3.2 Services aux correspondants

Produits

- i) Services de liaison à l'intention des représentants de médias de passage;

- ii) Services permanents à l'intention des correspondants de presse accrédités auprès de l'ONU et aux principales conférences organisées par les Nations Unies hors Siège.
- iii) Notes et réunions d'information quotidiennes pour les correspondants de presse accrédités et les délégations au Siège, et réunions d'information bihebdomadaires pour les correspondants accrédités au Palais des Nations à Genève et au Centre international de Vienne.

#### Activité intermédiaire

Définir les critères d'accréditation, étudier les demandes et fournir des accréditations aux représentants de la presse et des organismes d'information de façon à garantir l'accès le plus large possible aux activités et documents de l'Organisation des Nations Unies;

### 3.3 Relations avec les ONG et d'autres organismes

#### Produits

- i) Tables rondes annuelles de rédacteurs en chef réunissant au Siège durant une semaine une vingtaine d'éminents journalistes (presse, radiodiffusion et télévision) du monde entier pour des réunions d'information et des échanges de vues avec de hauts fonctionnaires de l'ONU et des ambassadeurs sur des questions intéressant la communauté internationale (1988 et 1989);
- ii) Autres tables rondes de rédacteurs en chef visant à familiariser les responsables des médias avec les questions dont s'occupe l'Organisation des Nations Unies et avec ses procédures;
- iii) Atelier de rédacteurs en chef des ONG : rédacteurs et/ou spécialistes de l'information des ONG influentes. Cet atelier aura pour but :
  - a) De sensibiliser le public aux questions prioritaires dont s'occupe l'ONU et d'établir des corrélations avec les questions qui intéressent et préoccupent les ONG;
  - b) De déterminer les informations et les moyens que l'ONU, et notamment le Département de l'information, mettent à la disposition des ONG;
  - c) De fournir des services d'experts en vue d'améliorer la diffusion de l'information sur les activités de l'ONU et de favoriser les échanges de vues entre les membres de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU et les rédacteurs en chef appartenant aux ONG, dans le cadre d'une réunion de travail officielle;
- iv) Dotation en moyens d'information des salons des ONG au Siège et à Genève : les représentants et dirigeants des ONG qui travaillent avec le Département de l'information à New York et des ONG à Genève peuvent y trouver des publications, des communiqués de presse et une documentation sur toutes les activités prioritaires des organismes des Nations Unies;

/...

- v) Deux sessions de formation et d'orientation de deux jours chacune à l'intention des nouveaux représentants d'ONG au Siège (quatrième trimestre de 1988 et de 1989) et sessions d'information destinées aux nouveaux représentants d'ONG à Genève;
- vi) Négociations avec des éditeurs privés et des ONG ainsi qu'avec des associations pour l'ONU en vue de la copublication de livres et de documents sur microfiches comportant des rapports, des études, des statistiques, les travaux de réunions et d'autres données disponibles à l'Organisation (en diverses langues);
- vii) Mise à jour de la publication Vers un monde meilleur, unités modèles d'enseignement sur les aspirations humaines et les Nations Unies pour le primaire, le secondaire et la formation des maîtres, en anglais, espagnol et français, à l'intention des ministères de l'enseignement, des établissements d'enseignement, des programmes de formation d'enseignants, des instituts pédagogiques et de recherche et des ONG (1989);
- viii) Un programme de bourses de perfectionnement des Nations Unies, organisé avec l'Unesco à l'intention d'une quinzaine d'éducateurs africains; thème du programme : comment mettre en place ou améliorer l'enseignement consacré à l'oeuvre de l'ONU et des institutions spécialisées. Diffusion en anglais, espagnol et français, dans le monde entier, des recommandations adoptées par les participants;
- ix) Fourniture de services d'accréditation, de liaison et d'information aux ONG.

#### Activités intermédiaires

- i) Planification, organisation et coordination, dans le domaine de l'information, des activités communes aux institutions, organismes et organisations qui partagent les objectifs de l'Organisation des Nations Unies;
- ii) Enquête sur les ONG : On entreprendra une étude d'évaluation sur les 900 ONG qui travaillent avec le Département de l'information afin d'obtenir les informations nécessaires au Département pour classer les ONG par catégories en fonction de certains critères tels que a) l'importance de leurs activités; b) le nombre de leurs membres et leur situation géographique; c) leurs intérêts prioritaires au regard des domaines d'activité de l'ONU; d) l'utilisation des matériels d'information de l'ONU; et e) leurs projets en ce qui concerne l'organisation de rencontres et de réunions importantes. Les données ainsi recueillies aideront le Département à recenser les publics influents qu'il atteint, à les conserver et les élargir, et amener un plus grand nombre d'ONG et autres organisations importantes à appuyer les travaux de l'ONU (premier trimestre de 1988).
- iii) Coopération avec les éditeurs de manuels scolaires sur les questions touchant l'ONU.

### 3.4 Services à l'intention des visiteurs et du public

#### Produits

- i) Organisation de visites guidées au Siège de l'ONU à New York et aux Offices des Nations Unies à Genève et Vienne;
- ii) Réponses aux demandes d'informations de caractère général émanant du public;
- iii) Organisation d'expositions de divers produits nationaux et programmes culturels, ce qui fera de l'Organisation des Nations Unies un centre pour les intérêts culturels, commerciaux et autres de ses divers membres;
- iv) Bibliothèques de référence : gestion et amélioration, au Siège, à Genève et dans les centres et services d'information des Nations Unies, des bibliothèques audio-visuelles et des photothèques dans lesquelles de la documentation sur les Nations Unies est mise à la disposition des enseignants, des étudiants, des ONG, des représentants des médias et du grand public;
- v) Programme de stages pour étudiants du deuxième ou du troisième cycle : programme de quatre semaines organisé chaque année au Siège à l'intention de 60 étudiants au plus, originaires d'une trentaine de pays (1988 et 1989) et programme d'été de trois semaines organisé chaque année à Genève à l'intention de 60 à 80 étudiants originaires du monde entier.

#### Activités intermédiaires

- i) Formuler des principes directeurs devant régir les relations avec les personnes qui viennent visiter l'Organisation des Nations Unies;
- ii) Entretenir des relations avec la population à New York, à Genève et à Vienne et dans les zones limitrophes afin de sensibiliser plus largement le public aux activités de l'Organisation des Nations Unies;
- iii) Organiser à l'intention des écoles et universités, des associations professionnelles et d'affaires, des organismes de radio et de télévision, etc., des conférences données par des fonctionnaires qualifiés de l'Organisation. Des fiches récapitulatives d'information sur les principales questions dont s'occupe l'ONU seront établies et présentées dans un classeur à feuillets mobiles; ces fiches, qui reprendront les idées exprimées dans la plaquette intitulée L'ONU aujourd'hui : suggestions à l'intention des orateurs, feront l'objet d'une mise à jour chaque année, avant la Journée des Nations Unies. Un programme de formation sera institué à l'intention des fonctionnaires de l'ONU qui souhaitent apprendre à parler en public ainsi qu'un programme d'information pour l'Amérique du Nord, dans le cadre duquel de hauts fonctionnaires de l'Organisation se rendront dans 10 grandes villes pour prendre la parole dans des universités, s'adresser aux ONG et à d'autres publics et rencontrer des représentants de la presse écrite et des médias électroniques. L'accent sera mis sur les réalisations de l'ONU et l'intérêt des activités et programmes de l'Organisation.

### 3.5 Coordination et formation

#### Produits

- i) Réunions d'information sur le développement : organisation de réunions annuelles des directeurs de l'information des ministères de la coopération ou des organismes d'aide au développement des pays industrialisés, qui se tiendront en Europe (1988 et 1989);
- ii) Assistance pour le montage au Siège d'expositions temporaires patronnées par des organes des Nations Unies et préparées par les Etats Membres, des ONG ou autres sur des thèmes figurant à l'ordre du jour des organismes des Nations Unies.

#### Activités intermédiaires

- i) Des réunions d'information auront lieu à l'intention des fonctionnaires, et notamment des programmes d'orientation seront organisés au Siège pour les nouveaux assistants d'information et aides-documentalistes des centres d'information des Nations Unies. Au cours de l'exercice biennal, une vingtaine d'agents locaux seront formés pour ces centres : des assistants d'information des centres d'information des Nations Unies à Bogota, Djakarta, Islamabad, Lagos, Londres, Madrid, Monrovia, Moscou, Panama, Sydney, et des aides-documentalistes de Managua et Panama suivront un stage de formation à New York. Des assistants d'information de Brazzaville, Kinshasa et Ouagadougou, et des aides-documentalistes d'Ankara, Belgrade, Brazzaville et Bucarest suivront un stage de formation à Genève. Un aide-documentaliste de Djakarta assistera à une réunion d'information à Bangkok;
- ii) Des réunions régionales seront organisées au Siège à l'intention des directeurs des centres d'information. Onze centres d'Amérique latine participeront à l'une de ces réunions (en 1988), et 24 centres d'Asie et du Pacifique participeront à l'autre (en 1989). Ces réunions sont conçues pour améliorer l'efficacité des centres et pour examiner et renforcer les liens opérationnels entre le Siège et les bureaux extérieurs;
- iii) Une réunion d'information de deux jours sur les questions concernant le Département de l'information et les centres d'information des Nations Unies sera préparée à l'intention de chaque nouveau représentant résident du PNUD qui, outre ses responsabilités dans le domaine du développement, assume également les fonctions de directeur du centre d'information des Nations Unies de son lieu d'affectation. Au cours de l'exercice biennal, environ 25 représentants résidents du PNUD recevront au Siège des directives sur les informations prioritaires et les programmes de travail, sur la gestion des ressources financières et des ressources humaines d'un centre d'information des Nations Unies, ainsi que sur d'autres questions administratives;



- iv) Des réunions annuelles du Comité commun de l'information des Nations Unies seront organisées pour coordonner la publication, par les organismes des Nations Unies, de documents d'information complémentaires dans les secteurs économique et social. Ces réunions seront l'occasion d'assurer une large publicité aux conférences, années internationales et manifestations spéciales et de mieux faire connaître des questions comme la décolonisation, la discrimination raciale, le désarmement et le développement. Des programmes d'action biennaux seront également mis au point au cours de ces réunions.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

a) Département de l'information (New York)

i) Direction exécutive et administration

a. Bureau du Secrétaire général adjoint

Tableau 27.3

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

| Principaux objets<br>de dépense | Montant<br>initial<br>du crédit<br>ouvert<br>pour<br>1988-1989 | Ajustements<br>proposés | Montant<br>révisé<br>proposé<br>pour<br>1988-1989 |
|---------------------------------|--|-------------------------|---|
| Postes permanents               | 728,8  | (90,9)                  | 637,9   |
| Dépenses communes de personnel  | 245,6  | (30,4)                  | 215,2   |
| Indemnités de représentation    | 8,0  | -                       | 8,0   |
| Frais de voyage du personnel    | 30,6   | -                       | 30,6  |
| Dépenses de représentation      | 14,6   | -                       | 14,6  |
| Matériel d'information          | -  | 55,2                    | 55,2  |
| <b>Total</b>                    | <b>1 027,6</b>   | <b>(66,1)</b>           | <b>961,5</b>                                      |

Tableau 27.4  
 Postes nécessaires (budget ordinaire)

| Unité administrative : Bureau du Secrétaire général adjoint | Postes permanents                |                                  |                      | Postes temporaires               |                                  |                      | Total      |
|---|----------------------------------|----------------------------------|----------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------|------------|
|   | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 | Ajustements proposés | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 | Ajustements proposés |            |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>  |                                  |                                  |                      |                                  |                                  |                      |            |
| SGA   | 1                                | 1                                | -                    | -                                | -                                | -                    | 1          |
| D-1   | 1                                | 1                                | -                    | -                                | -                                | -                    | 1          |
| P-5   | 1                                | 1                                | -                    | -                                | -                                | -                    | 1          |
| P-4   | 2                                | -                                | (2)                  | -                                | -                                | -                    | (2)        |
| <b>Total</b>  | <b>5</b>                         | <b>3</b>                         | <b>(2)</b>           | <b>-</b>                         | <b>-</b>                         | <b>-</b>             | <b>(2)</b> |
| <b>Agents des services généraux</b>                         |                                  |                                  |                      |                                  |                                  |                      |            |
| <b>Autres classes</b>                                       | <b>4</b>                         | <b>4</b>                         | <b>-</b>             | <b>-</b>                         | <b>-</b>                         | <b>-</b>             | <b>4</b>   |
| <b>Total</b>  | <b>4</b>                         | <b>4</b>                         | <b>-</b>             | <b>-</b>                         | <b>-</b>                         | <b>-</b>             | <b>4</b>   |
| <b>Total général</b>  | <b>9</b>                         | <b>7</b>                         | <b>(2)</b>           | <b>-</b>                         | <b>-</b>                         | <b>-</b>             | <b>(2)</b> |

/...

Le Bureau du Secrétaire général adjoint donne les directives de politique générale et assure l'administration centrale du Département, conformément aux prescriptions de l'Assemblée générale, telles qu'elles sont énoncées dans les résolutions, et au programme d'activité exposé dans le présent projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989.

### Ressources nécessaires

#### Frais de voyage du personnel

Les ressources prévues sous cette rubrique (30 600 dollars) sont destinées à couvrir les frais de voyage du Secrétaire général adjoint et des fonctionnaires de son bureau lorsqu'ils sont appelés à assister à des réunions du Comité commun de l'information des Nations Unies, à se rendre dans des centres d'information ou à représenter l'ONU à des réunions consacrées à des questions d'information.

#### Dépenses de représentation

Les ressources prévues sous cette rubrique (14 600 dollars) serviront à couvrir les dépenses que les fonctionnaires du Département qui ne peuvent prétendre à des indemnités de représentation devront faire à l'occasion de rencontres avec les représentants des médias.

#### Matériel

Les ressources prévues sous cette rubrique (55 200 dollars) serviront à payer le matériel de projection vidéo qui sera installé dans une salle de présentation aux médias.

b. Division des services administratifs et de la liaison avec les comités (à l'exclusion du Service administratif)

Tableau 27.5

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

| Principaux objets de dépense   | Montant initial du crédit ouvert pour 1988-1989 | Ajustements proposés | Montant révisé proposé pour 1988-1989 |
|--------------------------------|---|----------------------|---------------------------------------|
| Postes permanents              | -   | 904,7                | 904,7                                 |
| Postes temporaires             | -   | 52,7                 | 52,7                                  |
| Concours extérieurs divers     | -   | 60,0                 | 60,0                                  |
| Dépenses communes de personnel | -   | 322,9                | 322,9                                 |
| Frais de voyage du personnel   | -   | 15,4                 | 15,4                                  |
| Services contractuels          | -   | 4,0                  | 4,0                                   |
| Brochures et dépliant          | -   | 50,0                 | 50,0                                  |
| Appoints divers                | -   | 180,0                | 180,0                                 |
| Services divers                | -   | 10,0                 | 10,0                                  |
| <b>Total</b>                   | -   | <b>1 599,7</b>       | <b>1 599,7</b>                        |

Tableau 27.6

Postes nécessaires (budget ordinaire)

Unité administrative : Division des services administratifs et de la liaison avec les comités

| Catégories  | Postes permanents                |                                  |                      | Postes temporaires               |                                  |                      | Total     |
|---|----------------------------------|----------------------------------|----------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------|-----------|
|   | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 | Ajustements proposés | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 | Ajustements proposés |           |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur |                                  |                                  |                      |                                  |                                  |                      |           |
| D-2 a/  | 1                                | 1                                | -                    | -                                | -                                | -                    | 1         |
| D-1   | 1                                | 1                                | -                    | -                                | -                                | -                    | 1         |
| P-4   | 2                                | 2                                | -                    | -                                | -                                | -                    | 2         |
| P-3   | -                                | 3                                | -                    | -                                | -                                | -                    | 3         |
| <b>Total</b>  | <b>7</b>                         | <b>7</b>                         | <b>-</b>             | <b>-</b>                         | <b>-</b>                         | <b>-</b>             | <b>7</b>  |
| Agents des services généraux                        |                                  |                                  |                      |                                  |                                  |                      |           |
| Autres classes                                      | 6                                | 6                                | -                    | 1                                | 1                                | -                    | 7         |
| <b>Total</b>  | <b>6</b>                         | <b>6</b>                         | <b>-</b>             | <b>1</b>                         | <b>1</b>                         | <b>-</b>             | <b>7</b>  |
| <b>Total général</b>                                | <b>13</b>                        | <b>13</b>                        | <b>-</b>             | <b>1</b>                         | <b>1</b>                         | <b>-</b>             | <b>14</b> |

a/ Le poste D-2 dont la suppression est prévue d'ici décembre 1989 sera identifié au cours de l'exercice biennal.

La Division des services administratifs et de la liaison avec les comités s'acquitte des fonctions suivantes :

- a) Seconde le Secrétaire général adjoint dans ses consultations avec les gouvernements et délégations, les institutions spécialisées et les autres organismes et programmes des Nations Unies concernant les questions relevant de la compétence du Département;
- b) Aide le Secrétaire général adjoint à coordonner l'action administrative du Département;
- c) Aide le Secrétaire général adjoint à élaborer le projet de plan à moyen terme et le programme de travail biennal;
- d) Contrôle et évalue les programmes d'information du Département et rend compte au Secrétaire général adjoint;
- e) Fournit au Comité de l'information et au Comité commun de l'information des Nations Unies les services de secrétariat voulus.

Les activités de la Division correspondent aux sous-programmes 1 et 3 relatifs à l'information. Les activités et produits spécifiques sont résumés ci-après.

#### Sous-programme 1. Services de promotion

##### 1.2 Services de communication

###### Activités intermédiaires

- iii) Elaboration de critères permettant d'évaluer systématiquement les impressions et les besoins du public.

#### Sous-programme 3. Services à l'intention du public

##### 3.5 Coordination et formation

###### Produits

- i) Réunions d'information sur le développement.

###### Activités intermédiaires

- iv) Organisation de réunions annuelles des membres du Comité commun de l'information des Nations Unies.

#### Ressources nécessaires

Les ressources nécessaires au Service administratif sont décrites ci-après sous la rubrique "administration du Département" (sect. III.A.3).

Au titre de la liaison avec les comités, il est prévu un montant de 15 400 dollars pour couvrir les frais de voyage du personnel qui assiste aux réunions annuelles du Comité commun de l'information des Nations Unies, à des réunions d'information sur le développement et à d'autres réunions.

#### Concours extérieurs divers

Les ressources prévues à cette rubrique (60 000 dollars) pour l'exercice biennal devraient permettre de s'assurer les services de chercheurs indépendants pour procéder à des interviews sur certaines questions avec des personnalités éminentes des médias du monde entier et pour analyser de manière approfondie le type de services d'information que l'ONU devrait fournir pour que les médias lui accordent une plus grande place.

#### Brochures et dépliants

Les ressources prévues sous cette rubrique (50 000 dollars) serviront à faire imprimer un annuaire mondial de statistiques relatives aux médias.

#### Services d'information

Un montant de 180 000 dollars sera nécessaire pour analyser ce que le grand public et certains groupes d'intérêt savent et pensent de l'Organisation des Nations Unies afin que les produits et services du Département correspondent mieux à leurs intérêts et à leurs besoins. Ceci se ferait par le biais d'une étude et d'une analyse des médias (50 000 dollars) visant à repérer comment évolue l'image de l'Organisation des Nations Unies dans les médias en contrôlant de manière continue et circonstancielle ce que produisent les médias, sur un échantillon représentatif de pays sélectionnés par roulement, et par le biais d'une analyse d'audience (130 000 dollars) permettant de réunir des données sur l'opinion publique et sur les attitudes des groupes cibles à l'égard de l'Organisation des Nations Unies et des questions dont elle traite à des fins de planification des communications.

ii) Programmes d'activitéa. Service des médias/Haute directionTableau 27.7

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

| Principaux objets<br>de dépense   | Montant<br>initial<br>du crédit<br>ouvert<br>pour<br>1988-1989 | Ajustements<br>proposés | Montant<br>révisé<br>proposé<br>pour<br>1988-1989 |
|-----------------------------------|--|-------------------------|---|
| Postes permanents                 | -  | 818,7                   | 818,7   |
| Dépenses communes de personnel    | -  | 276,2                   | 276,2   |
| Frais de voyage des représentants | -  | 87,2                    | 87,2  |
| Frais de voyage du personnel      | -  | 30,0                    | 30,0  |
| Appoints divers                   | -  | 30,0                    | 30,0  |
| Dépenses de représentation        | -  | 50,0                    | 50,0  |
| Fournitures et accessoires        | -  | 16,0                    | 16,0  |
| <b>Total</b>                      | -  | <b>1 308,1</b>          | <b>1 308,1</b>                                    |



Tableau 27.8

Postes nécessaires (budget ordinaire)

Unité administrative : Service des médias/Haute direction

| Catégories  | Postes permanents                |                                    | Postes temporaires               |                                    | Total     |
|---|----------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|-----------|
|   | Nombre de postes en janvier 1988 | Ajustements proposés décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Ajustements proposés décembre 1989 |           |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur |                                  |                                    |                                  |                                    |           |
| D-1   | 1                                |                                    |                                  |                                    | 1         |
| P-5   | 1                                |                                    |                                  |                                    | 1         |
| P-4   | 1                                |                                    |                                  |                                    | 1         |
| P-3   | 1                                |                                    |                                  |                                    | 1         |
| P-2   | 2                                |                                    |                                  |                                    | 2         |
| <b>Total</b>  | <b>6</b>                         | <b>6</b>                           |                                  |                                    | <b>6</b>  |
| Agents des services généraux                        |                                  |                                    |                                  |                                    |           |
| 1re classe  | 2                                |                                    |                                  |                                    | 2         |
| Autres classes                                      | 2                                |                                    |                                  |                                    | 2         |
| <b>Total</b>  | <b>4</b>                         | <b>4</b>                           |                                  |                                    | <b>4</b>  |
| <b>Total général</b>                                | <b>10</b>                        | <b>10</b>                          |                                  |                                    | <b>10</b> |

...

Les activités qui seraient entreprises par le Service des médias/Haute direction concernent tous les sous-programmes de l'information. Les activités et produits spécifiques sont résumés ci-après.

Sous-programme 1. Services de promotion

1.1 Activités de promotion

Produits

- i) Programme d'information à l'intention des rédacteurs en chef et autres représentants importants des médias.

1.2 Services de communication

Activités intermédiaires

- i) Appui en matière de communications pour les activités du Secrétaire général et des hauts fonctionnaires.

1.7 Promotion institutionnelle

Produits

- i) Publication du rapport annuel du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'activité de l'Organisation;
- ii) Bulletins d'information et autres documents pertinents.

Sous-programme 2. Services d'information

2.1 Communiqués de presse

Produits

- i) Communiqués de presse sur les déclarations et les déplacements du Secrétaire général.

Sous-programme 3. Services à l'intention du public

3.2 Services de correspondants

Produits

- i) Fourniture de services de liaison aux représentants des médias qui sont de passage;
- iii) Conférences de presse quotidiennes.

### 3.3 Relations institutionnelles et avec les ONG

#### Produits

- i) Organisation de tables rondes annuelles de rédacteurs en chef.

#### Activités intermédiaires

- i) Planification, organisation et coordination dans le domaine de l'information, de l'articulation des activités avec celles des institutions, organismes et organisations qui partagent les buts et principes de l'Organisation des Nations Unies.

### 3.4 Services à l'intention des visiteurs et du public

#### Activités intermédiaires

- ii) Entretien de relations avec la population à New York, à Genève et à Vienne et dans les zones limitrophes afin de sensibiliser plus largement le public aux activités de l'Organisation des Nations Unies et de l'informer des services qu'elle peut offrir.

#### Ressources nécessaires

##### Frais de voyage des participants

Les ressources prévues (87 200 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage des journalistes de la presse et de la télévision qui participent aux tables rondes annuelles de rédacteurs en chef aux fins d'entretiens et d'échanges de vues avec des hauts fonctionnaires de l'ONU et des ambassadeurs sur des questions intéressant la communauté internationale.

##### Frais de voyage du personnel

Le montant prévu (30 000 dollars) doit permettre de couvrir les frais de voyage des hauts fonctionnaires appelés à accompagner le Secrétaire général lors de ses déplacements officiels et les frais des travaux faits au nom du Secrétaire général à l'occasion de ses déplacements.

##### Appoints divers

Les ressources prévues (30 000 dollars) permettraient de financer la location de services d'agents de presse.

##### Dépenses de représentation

Le montant nécessaire (50 000 dollars) servirait à couvrir le coût des déjeuners et des réceptions offerts à la presse au nom du Secrétaire général et autres dépenses de personnel encourues à l'occasion des contacts avec les représentants des médias au nom du Secrétaire général.

b. Bureau de l'exécution des programmes

Tableau 27.9

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

| Principaux objets<br>de dépense | Montant<br>initial<br>du crédit<br>ouvert<br>pour<br>1988-1989 | Ajustements<br>proposés | Montant<br>révisé<br>proposé<br>pour<br>1988-1989 |
|---------------------------------|--|-------------------------|---|
| Postes permanents               | -  | 313,2                   | 313,2   |
| Dépenses communes de personnel  | -  | 105,7                   | 105,7   |
| Indemnités de représentation    | -  | 1,2                     | 1,2   |
| Frais de voyage du personnel    | -  | 10,0                    | 10,0  |
| <b>Total</b>                    | -  | <b>430,1</b>            | <b>430,1</b>                                      |

## Postes nécessaires (budget ordinaire)

## Unité administrative : Bureau de l'exécution des programmes

| Catégories  | Postes permanents                               |                               | Postes temporaires                     |                              | Total |
|---|---|-------------------------------|--|------------------------------|-------|
|   | Effectifs en Transferts proposés   Janvier 1988 | Objectif pour   décembre 1989 | Ajustements   proposés   décembre 1988 | Objectif pour   janvier 1989 |       |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur |   |                               |  |                              |       |
| D-2 a/  | 1   | 1                             |  |                              | 1     |
| P-2   | 1   | 1                             |  |                              | 1     |
| Total   | 2   | 2                             |  |                              | 2     |
| Agents des services généraux                        |   |                               |  |                              |       |
| Autres classes                                      | 2   | 2                             |  |                              | 2     |
| Total   | 2   | 2                             |  |                              | 2     |
| Total général                                       | 4   | 4                             |  |                              | 4     |

a/ Le poste D-2 dont la suppression est prévue d'ici décembre 1989 sera identifié au cours de l'exercice biennal.

Le Bureau de l'exécution des programmes supervise et coordonne les travaux des trois unités administratives (Service de la direction des projets et de la promotion, Division de la production écrite et audio-visuelle, Division de la diffusion) responsables de la planification, de la production et de la diffusion de produits et services d'information.

Ressources nécessaires

Frais de voyage du personnel

Les ressources prévues sous cette rubrique (10 000 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage du Directeur du Bureau lorsqu'il se déplace dans l'exercice de ses fonctions ou pour seconder le Secrétaire général adjoint.

c. Service de la direction des projets et de la promotion

Tableau 27.11

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

| Principaux objets de dépense   | Montant initial du crédit ouvert pour 1988-1989 | Ajustements proposés | Montant révisé proposé pour 1988-1989 |
|--------------------------------|---|----------------------|---------------------------------------|
| Postes permanents              | -   | 3 865,9              | 3 865,9                               |
| Concours extérieurs divers     | -   | 309,1                | 309,1                                 |
| Dépenses communes de personnel | -   | 1 303,1              | 1 303,1                               |
| Frais de voyage du personnel   | -   | 19,7                 | 19,7                                  |
| Services contractuels          | -   | 87,0                 | 87,0                                  |
| Brochures et dépliant          | -   | 886,6                | 886,6                                 |
| Appoints divers                | -   | 245,4                | 245,4                                 |
| Services divers                | -   | 19,6                 | 19,6                                  |
| Fournitures et accessoires     | -   | 68,0                 | 68,0                                  |
| Bourses de perfectionnement    | -   | 358,9                | 358,9                                 |
| <b>Total</b>                   | -   | <b>7 163,3</b>       | <b>7 163,3</b>                        |

## Postes nécessaires (budget ordinaire)

Unité administrative : Service de la direction des projets et de la promotion

| Catégories  | Postes permanents                                   |                                | Postes temporaires                      |                                | Total     |
|---|---|--------------------------------|---|--------------------------------|-----------|
|   | Effectifs en Transferts<br>proposés<br>janvier 1988 | Objectif pour<br>décembre 1989 | Ajustements<br>proposés<br>janvier 1988 | Objectif pour<br>décembre 1989 |           |
| Administrateurs et<br>fonctionnaires de<br>rang supérieur |   |                                |   |                                |           |
| D-1   | -   | 1                              | -                                       | -                              | 1         |
| P-5   | -   | 5                              | -                                       | -                              | 5         |
| P-4   | -   | 9                              | -                                       | -                              | 9         |
| P-3   | -   | 11                             | -                                       | -                              | 11        |
| P-2   | -   | 5                              | -                                       | -                              | 5         |
| <b>Total</b>  | -   | <b>31</b>                      | -                                       | -                              | <b>31</b> |
| Agents des services<br>généraux                           |   |                                |   |                                |           |
| Autres classes  | -   | 18                             | -                                       | -                              | 18        |
| <b>Total</b>  | -   | <b>18</b>                      | -                                       | -                              | <b>18</b> |
| <b>Total général</b>                                      | -   | <b>49</b>                      | -                                       | -                              | <b>49</b> |

Les activités que doit mener le Service de la direction des projets et de la promotion concernent tous les sous-programmes relatifs à l'information. Les activités et les produits spécifiques sont résumés ci-après.

### Sous-programme 1. Services de promotion

#### 1.1 Activités promotionnelles

##### Activités intermédiaires

- i) Etablissement de contacts avec les autres départements du Secrétariat et avec d'autres organismes du système des Nations Unies pour la planification et la réalisation des activités d'information;
- ii) Planification des activités d'information promotionnelles et des stratégies permettant de les réaliser.

#### 1.2 Services de communication

##### Activités intermédiaires

- ii) Institution d'un système assurant l'uniformité du style des messages et de l'image de marque qu'ils donnent de l'Organisation.

#### 1.3 Paix, sécurité et désarmement

##### Produits

- i) Une brochure de 24 pages;
- iii) Une pochette de documentation pour la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement;
- v) Une présentation audio-visuelle sur le maintien de la paix;
- vi) Une pochette de documentation sur le maintien de la paix.

#### 1.4 Autodétermination

##### Produits

- vi) Une brochure de 24 pages sur l'apartheid;
- vii) Des pochettes de documentation pour la célébration de journées spéciales contre l'apartheid;
- ix) Boycottage culturel à l'appui de la campagne contre l'apartheid.



## 1.5 Droits de l'homme

### Produits

- ii) Réimpression du texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme;
- iii) Réimpression de la Charte internationale des droits de l'homme;
- iv) Pochettes de documentation sur le quarantième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme;
- v) The United Nations and Human Rights : production des versions arabe, chinoise et russe et réimpression en anglais de cet ouvrage;
- vii) Messages télévisés à l'occasion de la Journée des droits de l'homme;
- viii) Objectif : justice
  - x) Un dépliant destiné aux écoliers et étudiants et consacré à la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

## 1.6 Développement

### Produits

- i) Réimpression du texte des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme;
- ii) Table ronde internationale des médias sur les clichés sexuels dans les médias et la publicité;
- iv) Une exposition de photographies portant sur les Stratégies prospectives d'action;
- vi) Célébration en 1988 de la Journée internationale de la femme;
- ix) Publicité autour de la quatrième étude sur les sociétés transnationales;
- x) Publication semestrielle - Africa Recovery;
- xi) Pochette de documentation sur le rapport du Secrétaire général relatif à l'évaluation à mi-parcours du programme de redressement de l'Afrique;
- xii) Pochette de documentation sur le rapport du Groupe consultatif des apports financiers à l'Afrique;
- xiii) Pochette de documentation sur la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement;
- xv) Appui au Service de liaison avec les organisations non gouvernementales;

- xvi) Troisième table ronde internationale sur un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;
- xviii) Programme de formation à l'intention des journalistes de la presse, de la radio et de la télévision des pays en développement;
- xix) Brochure consacrée aux résultats de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues;
- xx) Programme d'information destiné à faire connaître la Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues (26 juin);
- xxi) Brochure consacrée au Plan d'action de Milan;
- xxiii) Projet destiné aux enfants : coproduction.

### 1.7 Promotion institutionnelle

#### Produits

- iii) Messages télévisés à l'occasion de la célébration de la Journée des Nations Unies;
- ix) Les Nations Unies : Image et réalité;
- x) Guides didactiques accompagnant quatre films sur l'ONU;
- xi) Varias consacrés à des thèmes prioritaires.

### Sous-programme 2. Services d'information

#### 2.6 Publications de référence sur l'ONU

##### Produits

- i) Réimpression, selon qu'il conviendra, de la Charte des Nations Unies;
- iv) L'ONU en quelques mots : révision;
- v) ABC des Nations Unies : mise à jour.

### Sous-programme 3. Services à l'intention du public

#### 3.3 Les ONG et les relations institutionnelles

##### Produits

- vii) Mise à jour de la publication Vers un monde meilleur, unités modèles d'enseignement sur les aspirations humaines et les Nations Unies pour le primaire, le secondaire et la formation des maîtres;

Activité intermédiaire

iii) Coopération avec les éditeurs de manuels scolaires.

3.4 Services destinés aux visiteurs et au public

Produits

v) Programme de stages pour étudiants du deuxième ou du troisième cycle.

Activités intermédiaires

iii) Suggestions à l'intention des délégués et programme de formation.

3.5 Coordination et formation

Produits

ii) Assistance pour l'organisation au Siège d'expositions temporaires.

Ressources nécessaires

Un crédit de 61 800 dollars a été ouvert pour financer un programme d'information concernant les préparatifs du huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Le Service de la direction des projets et de la promotion gérera ces ressources; ce crédit non renouvelable figure dans le tableau 27.11 ci-dessus.

Concours extérieurs divers

Les ressources prévues sous cette rubrique (315 800 dollars) doivent permettre de financer les concours extérieurs requis pour effectuer des recherches et rédiger certains documents d'information, ainsi que pour établir les maquettes de couverture et les illustrations de diverses publications, afin d'assurer l'uniformité du style des messages et de l'image de marque qu'ils donnent de l'Organisation.

Frais de voyage du personnel

Les ressources prévues à cette rubrique (38 500 dollars) permettraient de couvrir les frais de voyage des fonctionnaires appelés à se rendre à des réunions, conférences et ateliers, ou à participer à l'élaboration et à l'exécution des programmes.

Brochures et dépliants

Les ressources prévues sous cette rubrique (845 900 dollars) correspondent aux frais de production des brochures, plaquettes et dépliants qui doivent être publiés par la Division.

Services divers

Les crédits prévus sous cette rubrique (20 000 dollars) permettraient de couvrir le coût des cotisations, abonnements et dépenses diverses se rapportant à la formation en cours aux techniques d'expression orale.

Fournitures et accessoires

Les ressources prévues sous cette rubrique (68 000 dollars) concernent les fournitures requises pour la réalisation des produits d'information.

Bourses de perfectionnement

Les ressources prévues sous cette rubrique (240 000 dollars) se rapportent aux frais de voyage et aux allocations des journalistes de la presse parlée et écrite sélectionnés pour participer au programme annuel de formation qui a débuté en 1981, conformément à la résolution 35/201 de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1980, ainsi qu'à l'organisation, en coopération avec l'Unesco, de la troisième table ronde internationale relative à un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication (37 400 dollars) et au programme triangulaire annuel de bourses de perfectionnement destinées aux éducateurs (81 500 dollars).

d. Division de la production écrite et audio-visuelle

Tableau 27.13

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

| Principaux objets de dépense                    | Montant initial du crédit ouvert pour 1988-1989 | Ajustements proposés | Montant révisé proposé pour 1988-1989 |
|---|---|----------------------|---------------------------------------|
| Postes permanents                               | -   | 9 423,2              | 9 423,2                               |
| Personnel temporaire                            | -   | 1 523,6              | 1 523,6                               |
| Concours extérieurs divers                      | -   | 234,5                | 234,5                                 |
| Dépenses communes de personnel                  | -   | 3 692,0              | 3 692,0                               |
| Indemnités de représentation                    | -   | 1,2                  | 1,2                                   |
| Frais de voyage du personnel                    | -   | 26,8                 | 26,8                                  |
| Déplacements pour reportages cinématographiques | -   | 160,0                | 160,0                                 |

/...

**Tableau 27.13 (suite)**

| Principaux objets<br>de dépense                    | Montant initial<br>du crédit<br>ouvert pour<br>1988-1989 | Ajustements<br>proposés | Montant révisé<br>proposé pour<br>1988-1989 |
|--|--|-------------------------|---|
| Déplacements pour reportages<br>photographiques    | -  | 30,0                    | 30,0  |
| Déplacement pour radio-<br>reportages              | -  | 104,6                   | 104,6                                       |
| Déplacements pour télé-<br>reportages              | -  | 20,0                    | 20,0  |
| Services contractuels                              | -  | 32,0                    | 32,0  |
| Travaux contractuels<br>d'imprimerie et de reliure | -  | 211,9                   | 211,9                                       |
| Brochures et dépliants                             | -  | 32,1                    | 32,1  |
| Appoints divers                                    | -  | 1 146,0                 | 1 146,0                                     |
| Traitement de données                              | -  | 100,0                   | 100,0                                       |
| Télécommunications                                 | -  | 5 523,1                 | 5 523,1                                     |
| Location en entretien du<br>matériel               | -  | 192,4                   | 192,4                                       |
| Services divers                                    | -  | 37,0                    | 37,0  |
| Fournitures et accessoires                         | -  | 772,4                   | 772,4                                       |
| Matériel d'information                             | -  | 1 296,6                 | 1 296,6                                     |
| Subventions et contributions                       | -  | 400,0                   | 400,0                                       |
| <b>Total</b>                                       | -  | <b>24 959,4</b>         | <b>24 959,4</b>                             |

/...

Tableau 27.14  
 Postes nécessaires (budget ordinaire)

Unité administrative : Division de la production écrite et audio-visuelle

| Catégories   | Postes permanents                |                         |                      |                                  | Postes temporaires               |                         |                      |                                  | Total |
|--|----------------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------------------|----------------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------------------|-------|
|  | Nombre de postes en janvier 1988 | Redéploiements proposés | Ajustements proposés | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Redéploiements proposés | Ajustements proposés | Objectif fixé pour décembre 1989 |       |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                                  |                         |                      |                                  |                                  |                         |                      |                                  |       |
| D-2*   | -                                | 1                       | -                    | 1                                | -                                | -                       | -                    | 1                                | -     |
| D-1  | -                                | 2                       | -                    | 2                                | -                                | -                       | -                    | 2                                | -     |
| P-5  | -                                | 9                       | (4)                  | 5                                | -                                | 1                       | -                    | 10                               | (4)   |
| P-4  | -                                | 22                      | -                    | 22                               | -                                | -                       | -                    | 22                               | -     |
| P-3  | -                                | 35                      | (13)                 | 22                               | -                                | 9                       | -                    | 44                               | (13)  |
| P-2  | -                                | 21                      | (4)                  | 17                               | -                                | 7                       | -                    | 28                               | (4)   |
| <b>Total</b>   | -                                | 90                      | (21)                 | 69                               | -                                | 17                      | -                    | 107                              | (21)  |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                                  |                         |                      |                                  |                                  |                         |                      |                                  |       |
| 1re classe   | -                                | 2                       | -                    | 2                                | -                                | -                       | -                    | 2                                | -     |
| Autres classes   | -                                | 56                      | (3)                  | 53                               | -                                | 3                       | -                    | 59                               | (3)   |
| <b>Total</b>   | -                                | 58                      | (3)                  | 55                               | -                                | 3                       | -                    | 61                               | (3)   |
| <b>Autres catégories</b>                                   |                                  |                         |                      |                                  |                                  |                         |                      |                                  |       |
| Corps de métier  | -                                | 9                       | (2)                  | 7                                | -                                | -                       | -                    | 9                                | (2)   |
| <b>Total</b>   | -                                | 9                       | (2)                  | 7                                | -                                | -                       | -                    | 9                                | (2)   |
| <b>Total général</b>                                       | -                                | 157                     | (26)                 | 131                              | -                                | 20                      | -                    | 177                              | (26)  |

\* Le poste D-2 dont la suppression est prévue d'ici décembre 1989 sera identifié au cours de l'exercice biennal.

Les activités de la Division se rapportent à tous les sous-programmes relatifs à l'information. Les produits correspondants sont décrits de façon succincte ci-après.

Sous-programme 1. Services de promotion

1.3 Paix, sécurité et désarmement

Produits

- iv) Versions espagnole et arabe du livre Les casques bleus;
- vii) Film sur les utilisations pacifiques de l'espace.

1.4 Autodétermination

Produits

- vii) Film sur les événements en Afrique du Sud et la poursuite de la lutte contre l'apartheid;
- xiii) Docudrame vidéo sur la Namibie.

1.5 Droits de l'homme

Produits

- xi) Document vidéo sur la discrimination raciale.

1.6 Développement

Produits

- v) Film sur l'avenir des femmes dans le monde du travail;
- vii) Mise à jour du Directory of Development Journalists;
- viii) Forum du développement et Development Business;
- xvii) Documentaire vidéo sur le déséquilibre des courants d'informations;
- xxii) Film à l'occasion de l'examen à mi-parcours (1988) de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées.

1.7 Promotion de l'ONU

Produits

- iv) Concert annuel à l'occasion de la Journée des Nations Unies;
- v) L'histoire parlée de l'ONU.

Sous-programme 2. Services d'information

2.1 Communiqués de presse

Produits

- i) Communiqués de presse;
- v) Résumé quotidien de l'actualité;
- vi) Recueil annuel des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale;
- vii) Dépêches quotidiennes de l'ONU.

2.2 Documentaires et magazines d'information radiodiffusés

Produits

Documentaires et magazines d'information radiodiffusés.

2.3 Documentaires et magazines d'information spéciaux radiodiffusés

Produits

- i) One South Africa;
- ii) Southern Africa Review;
- iii) Southern Africa News;
- v) Magazines sur des thèmes intéressant la Namibie;
- vi) Emission sur des questions ayant trait à la condition de la femme;
- vii) Magazines sur la question de Palestine;
- viii) Communiqués téléphoniques sur le Programme d'action pour le redressement économique de l'Afrique.

2.4 Journaux et magazines télévisés

Produit

- i) Reportages télévisés sur l'actualité au Siège;
- ii) L'ONU en action;
- iii) Magazine du développement;



iv) World Chronicle;

v) Tour d'horizon télévisé des activités des Nations Unies prévues pour 1988 et 1989.

## 2.5 Photographies

### Produit

Photographies de réunions, conférences et manifestations au Siège.

## 2.6 Publications de référence sur l'ONU

### Produits

ii) Annuaire des Nations Unies;

iii) Chronique de l'ONU;

vi) L'ONU pour tous : traduction en français.

### Sous-programme 3. Services à l'intention du public

## 3.4 Services à l'intention des visiteurs et du public

### Produits

iv) Bibliothèques de référence : gestion et amélioration des collections.

### Ressources nécessaires

### Concours extérieurs divers

Les ressources prévues (234 500 dollars) doivent permettre de s'assurer les services d'équipes de tournage ainsi que d'adaptateurs et de narrateurs pour la réalisation de reportages cinématographiques et vidéo (118 300 dollars), d'animateurs et d'invités pour l'émission World Chronicle (35 200 dollars), d'adaptateurs pour les émissions radiodiffusées dans des langues autres que les langues officielles de l'Organisation et pour des émissions d'information hors Siège (48 000 dollars), ainsi que de spécialistes pour la conception des maquettes de couverture des publications (33 000 dollars).

### Frais de voyage du personnel

Les ressources prévues (26 800 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage des fonctionnaires de la Division appelés à assister à des réunions d'organismes nationaux et internationaux de cinéma, de télévision et de photo ainsi que ceux occasionnés par le programme audio-visuel des centres et services d'information des Nations Unies; un montant de 5 000 dollars est demandé pour couvrir les frais de voyage d'un représentant à la réunion annuelle du pool des agences de presse des pays non alignés.

#### Déplacements pour reportages cinématographiques

Les ressources prévues (160 000 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage liés aux repérages et au tournage de reportages cinématographiques de messages télévisés et de télémagazines.

#### Déplacements pour reportages photographiques

Les ressources prévues (30 000 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage engagés à l'occasion de reportages photographiques pour la réalisation de séries de photos pour des expositions, l'organisation de présentations audio-visuelles et la constitution d'archives photographiques.

#### Déplacements pour radioreportages et frais de voyage aux fins de l'établissement de communiqués de presse

Les ressources prévues (104 600 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage engagés en vue de la réalisation de radioreportages et de l'établissement de communiqués de presse à l'occasion des réunions des Nations Unies tenues hors Siège et des réunions d'organismes nationaux et internationaux de radiodiffusion, en vue du rassemblement de matériaux d'information, notamment lors d'interviews, en vue de la réalisation de programmes radiophoniques sur des conférences internationales et en vue de consultations avec des organismes régionaux de radiodiffusion.

#### Déplacements pour téléreportages

Les ressources prévues (20 000 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage engagés à l'occasion de réunions et de conférences de réalisateurs et de spécialistes ainsi que de séminaires d'organismes de télédiffusion.

#### Services contractuels

Les ressources prévues (32 000 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de traduction des publications L'ONU pour tous et Les casques bleus.

#### Travaux contractuels d'imprimerie et de reliure (Comité des publications)

Les ressources prévues (211 900 dollars) doivent permettre de couvrir le coût des travaux contractuels d'imprimerie pour la Chronique de l'ONU ainsi que pour les couvertures de la Chronique et de l'Annuaire.

#### Brochures et dépliants

Les ressources prévues (32 100 dollars) doivent permettre de couvrir les frais d'imprimerie des publications L'ONU pour tous et Les casques bleus.

#### Appoints divers

Les ressources prévues (1 146 000 dollars) doivent permettre de couvrir le coût des services de laboratoire et autres services spécialisés, de l'acquisition de documentation visuelle, du passage d'un format cinématographique ou standard

vidéo à un autre et de la location de lignes vidéo pour les téléreportages (668 700 dollars); de circuits pour les émissions radiophoniques (276 300 dollars); des services de laboratoire spécialisés et de l'achat de négatifs de photographes indépendants pour la réalisation de reportages et la constitution d'archives photographiques (80 000 dollars); les services de laboratoire pour la médiathèque (94 000 dollars); et de la location de services d'agents de presse (27 000 dollars).

#### Traitement de données

Les ressources prévues (100 000 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de cession et d'exploitation d'un progiciel de traduction assistée par ordinateur.

#### Télécommunications

Les ressources prévues (5 523 100 dollars) doivent permettre de couvrir le coût des services techniques contractuels nécessaires pour assurer le fonctionnement et l'entretien des installations techniques utilisées pour la production et la diffusion de produits et de services radiophoniques visuels.

#### Location et entretien du matériel

Les ressources prévues doivent permettre d'entretenir et de réparer le matériel cinématographique, vidéo, photographique, audio et radio (132 000 dollars) et de louer et d'entretenir le système d'infographie (60 400 dollars) installé afin de doter le Service des publications de sa propre capacité de composition.

#### Services divers

Les ressources prévues (37 000 dollars) doivent permettre de couvrir le fret aérien du matériel de tournage et d'enregistrement sonore de productions visuelles.

#### Fournitures spéciales

Les ressources prévues (772 400 dollars) doivent permettre de couvrir le coût des fournitures nécessaires pour la réalisation de programmes radiophoniques et visuels et l'exploitation du système de composition y compris pellicule cinématographique, bandes et cassettes audio et vidéo, pellicules photographiques, papier et produits chimiques.

#### Matériel spécial

Les ressources prévues (1 296 600 dollars), y compris un montant non renouvelable de 280 700 dollars correspondant à du matériel dont le remplacement a été reporté de l'exercice biennal 1986-1987, doivent permettre de remplacer du matériel vétuste afin que la Division continue de disposer des moyens techniques dont elle a besoin pour réaliser et diffuser ses programmes et services radiophoniques et visuels. Les articles à remplacer sont énumérés ci-après avec indication du coût :

Matériel de la Division de la production écrite et  
audio-visuelle - Récapitulatif

Exercice biennal 1988-1989

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

|   | Montant reporté de<br>1987; pour couvrir<br>des dépenses non<br>renouvelables<br>en 1988-1989 | Dépenses<br>renouvelables<br>1988-1989 |
|---|---|--|
| Télévision                              | 231,0   | 671,6                                  |
| Médiathèque/cinéma                      | -   | 118,5                                  |
| Photo                                   | 15,7  | 93,2                                   |
| Centres d'information des Nations Unies | -   | 10,6                                   |
| Radio                                   | 34,0  | 122,0                                  |
| <b>Total</b>                            | <b>280,7</b>  | <b>1 015,9</b>                         |

Matériel pour la Division de la production écrite et audio-visuelle

Exercice biennal 1988-1989

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

| <u>Description</u>   | <u>Date<br/>d'acquisition</u> | <u>Montant reporté<br/>de 1987 pour<br/>couvrir des<br/>dépenses non<br/>renouvelables<br/>en 1988-1989</u> | <u>Dépenses<br/>renouvelables<br/>1988-1989</u> |
|--|-------------------------------|---|---|
| <u>Télévision</u>  |                               |   |   |
| 2 chaînes de caméra de studio  | 1979-1981                     | 111,0   | 111,0   |
| 3 objectifs de caméra de studio  | 1979-1981                     | 88,0  | 44,0  |
| 2 supports de caméra de studio   | 1958                          | 11,0  |   |
| 1 chaîne de caméra légère  | 1982                          |   | 38,7  |
| 2 objectifs de caméra légère   | 1982                          | 21,0  | 21,0  |
| 2 supports de caméra légère  | 1975                          |   | 11,0  |
| 1 générateur de mire de réglage  |                               |   | 10,5 a/   |
| 2 lecteurs de vidéocassette<br>professionnels  | 1977                          |   | 42,0 a/   |
| Unités de stockage des bandes vidéo<br>(rendues nécessaires par l'insuffisance<br>de la capacité de stockage actuelle) |                               |   | 4,2 a/  |
| Matériel d'enregistrement vidéo<br>portable  | 1982                          |   | 16,8 a/   |
| Matériel de montage vidéo  | 1976-1980                     |   | 181,7 a/  |
| Matériel de distribution départ<br>(y compris les écrans de contrôle)  | 1960-1965                     |   | 63,0 a/   |
| Matériel de distribution studio<br>(y compris les écrans de contrôle)  | 1960-1965                     |   | 42,0 a/   |
| Matériel de distribution vidéo<br>(y compris les écrans de contrôle)   | 1960-1965                     |   | 31,5 a/   |
| Consoles   | 1960-1965                     |   | 21,0 a/   |
| Matériel d'essais/contrôle   | 1978                          |   | 33,2 a/   |
| <b>Total, télévision</b>   |                               | <u>231,0</u>  | <u>671,6</u>                                    |

a/ En remplacement de magnétoscopes plein format et de télécinéma.

| <u>Description</u>  | <u>Date<br/>d'acquisition</u> | <u>Montant reporté<br/>de 1987 pour<br/>couvrir des<br/>dépenses non<br/>renouvelables<br/>en 1988-1989</u> | <u>Dépenses<br/>renouvelables<br/>1988-1989</u> |
|---|-------------------------------|---|---|
| <b><u>Médiathèque/cinéma</u></b>  |                               |   |   |
| 1 table de montage 16 mm<br>(4 plateaux)  | 1969                          |   | 16,0  |
| Système d'archivage électronique<br>(nouveau procédé remplaçant un<br>système)                                | -                             |   | 26,5  |
| Rayonnages mobiles (rendus<br>nécessaires par l'insuffisance<br>de la capacité de stockage<br>actuelle)       |                               |   | 71,0  |
| 1 dispositif de préenregistrement<br>à vidéocassette (1,9 cm), avec<br>synchronisateur et écran témoin        | 1981                          |   | 5,0   |
| <b>Total, médiathèque/cinéma</b>  |                               |   | <b>118,5</b>                                    |
| <b><u>Photo</u></b>   |                               |   |   |
| 1 dispositif de développement<br>noir et blanc (papier)   | 1982                          |   | 12,7  |
| 1 dispositif de développement<br>en continu (papier)  | 1983                          |   | 14,7  |
| 1 dispositif de développement couleur   | 1983                          |   | 14,7  |
| 1 agrandisseur couleur  | 1972                          |   | 3,7   |
| 2 agrandisseurs noir et blanc<br>avec objectifs   | 1968-1970                     |   | 2,6   |
| 1 minuteur pour chambre noire   | 1972                          |   | 1,6   |
| 1 plateau d'agrandisseur pour<br>chambre noire  | 1976                          |   | 1,7   |
| Système de stockage et de recherche<br>des images sur vidéodisque (nouveau<br>matériel remplaçant un système) |                               | 15,7  | 15,7  |

| <u>Description</u>  | <u>Date d'acquisition</u> | <u>Montant reporté de 1987 pour couvrir des dépenses non renouvelables en 1988-1989</u> | <u>Dépenses renouvelables 1988-1989</u> |
|---|---------------------------|---|---|
| <b>Photo (suite)</b>  |                           |   |   |
| 7 appareils photographiques reflex 35 mm avec moteur        | 1975-1979                 |   | 4,9                                     |
| Objectifs divers  | 1975-1979                 |   | 13,1                                    |
| 2 posemètres pour prises de vue au flash                    | 1975-1979                 |   | 1,1                                     |
| 3 trépieds  | 1960-1965                 |   | 2,7                                     |
| 2 lecteurs de vidéodisque                                   | -                         |   | <u>4,0</u>                              |
| <b>Total, photo</b>   |                           | <b>15,7</b>   | <b><u>93,2</u></b>                      |
| <b><u>Centres d'information des Nations Unies</u></b>       |                           |   |   |
| Matériel audio-visuel                                       |                           |   | 10,6                                    |
| <b><u>Radio</u></b>   |                           |   |   |
| 3 pupitres de régie de studio                               | 1972                      | 13,0  | 26,0                                    |
| 15 magnétophones à bobine                                   | 1950-1963                 | 21,0  | 84,0                                    |
| 6 lecteurs de disques audio-numériques (matériel de pointe) |                           |   | <u>12,0</u>                             |
| <b>Total, radio</b>   |                           | <b><u>34,0</u></b>  | <b><u>122,0</u></b>                     |

**Subventions et contributions (Forum du développement)**

L'Assemblée générale a approuvé un crédit de 400 000 dollars pour contribuer au financement de la publication Forum du développement pendant les exercices biennaux 1980-1981, 1982-1983, 1984-1985 et 1986-1987. Il est proposé d'ouvrir un crédit du même ordre pour l'exercice 1988-1989.

e. Division de la diffusion

Tableau 27.15

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

| Principaux objets de dépense                                    | Montant initial du crédit ouvert pour 1988-1989 | Ajustements proposés | Montant révisé proposé pour 1988-1989 |
|---|---|----------------------|---------------------------------------|
| Postes permanents   | -   | 2 809,1              | 2 809,1                               |
| Concours extérieurs divers                                      | -   | 30,0                 | 30,0                                  |
| Dépenses communes de personnel                                  | -   | 947,6                | 947,6                                 |
| Indemnités de représentation                                    | -   | 1,2                  | 1,2                                   |
| Frais de voyage du personnel                                    | -   | 15,9                 | 15,9                                  |
| Déplacements pour activités promotionnelles (télévision/cinéma) | -   | 10,3                 | 10,3                                  |
| Brochures et dépliants  | -   | 23,0                 | 23,0                                  |
| Appoints divers   | -   | 169,0                | 169,0                                 |
| Communications  | -   | 1 024,4              | 1 024,4                               |
| Services divers   | -   | 16,8                 | 16,8                                  |
| <b>Total</b>  | -   | <u>5 047,3</u>       | <u>5 047,3</u>                        |



## Postes nécessaires (budget ordinaire)

Unité administrative : Division de la diffusion

| Catégories  | Postes permanents                |                      |                                  | Postes temporaires               |                      |                                  | Total                            |                      |
|---|----------------------------------|----------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------|
|   | Nombre de postes en janvier 1988 | Ajustements proposés | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Ajustements proposés | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Ajustements proposés |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur |                                  |                      |                                  |                                  |                      |                                  |                                  |                      |
| D-2 a/  | -                                | 1                    | 1                                | -                                | -                    | -                                | -                                | 1                    |
| D-1   | -                                | 1                    | 1                                | -                                | -                    | -                                | -                                | 1                    |
| P-5   | -                                | 2                    | 2                                | -                                | -                    | -                                | -                                | 2                    |
| P-4   | -                                | 2                    | 2                                | -                                | -                    | -                                | -                                | 2                    |
| P-3   | -                                | 7                    | 7                                | -                                | -                    | -                                | -                                | 7                    |
| P-2   | -                                | 4                    | 4                                | -                                | -                    | -                                | -                                | 4                    |
| <b>Total</b>  | -                                | 17                   | 17                               | -                                | -                    | -                                | -                                | 17                   |
| Agents des services généraux                        |                                  |                      |                                  |                                  |                      |                                  |                                  |                      |
| 1re classe  | -                                | 1                    | 1                                | -                                | -                    | -                                | -                                | 1                    |
| Autres Classes                                      | -                                | 22                   | 22                               | -                                | -                    | -                                | -                                | 22                   |
| <b>Total</b>  | -                                | 23                   | 23                               | -                                | -                    | -                                | -                                | 23                   |
| <b>Total général</b>                                | -                                | 40                   | 40                               | -                                | -                    | -                                | -                                | 40                   |

a/ Le poste D-2 dont la suppression est prévue d'ici décembre 1989 sera identifié au cours de l'exercice biennal.

Les activités dont sera chargée la Division de la diffusion ont trait à tous les sous-programmes du programme d'information. Activités et produits sont décrits brièvement ci-après.

Sous-programme 1. Services de promotion

1.1 Activités de promotion

Activités intermédiaires

- iii) Consolidation et coordination des activités d'information entreprises sur le terrain avec d'autres organismes des Nations Unies, afin d'en améliorer l'efficacité.

1.3 Paix, sécurité et désarmement

Produits

- ii) Conférences des ONG
- vii) Diffusion d'un film documentaire sur les utilisations pacifiques de l'espace.

1.4 Autodétermination

Produits

- vii) Diffusion d'un film sur les événements d'Afrique du Sud et la poursuite de la lutte contre l'apartheid.

1.5 Droits de l'homme

Produits

- vii) Diffusion de messages télévisés à l'occasion de la Journée des droits de l'homme.

1.6 Développement

Produits

- iii) Conférence sur les Stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme (troisième trimestre de 1989);
- v) Diffusion d'un film sur l'avenir de la femme dans le monde du travail;
- vi) Diffusion d'une brochure à l'occasion de la Journée internationale de la femme et de la Journée des Nations Unies;
- vii) Diffusion du Directory of Development Journalists;

- xv) Appui au Service de liaison avec les organisations non gouvernementales;
- xvii) Diffusion d'un documentaire vidéo sur les déséquilibres de la libre circulation de l'information;
- xxii) Diffusion d'un film à l'occasion du milieu (1988) de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées.

### 1.7 Information sur l'ONU

#### Produits

- iii) Diffusion de deux messages télévisés à l'occasion de la Journée des Nations Unies;
- xii) Séances d'information hebdomadaires à l'intention des ONG, au Siège.

#### Sous-programme 2. Services d'information

### 2.6 Publication d'informations sur l'ONU et d'ouvrages de référence

#### Produits :

- i)  
à vi) Diffusion des publications énumérées au titre de cet élément de programme;
- vii) Mise à jour et diffusion d'une brochure donnant la liste des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

#### Sous-programme 3. Services à l'intention du public

### 3.1 Distribution

#### Produits

- i) Catalogue des films 16 mm et vidéo des Nations Unies; UN Media News;
- ii) Réponses écrites et orales aux demandes émanant du public, d'informations sur l'Organisation des Nations Unies.

#### Activités intermédiaires

- i) Coordination de la diffusion directe et électronique de l'information produite par le Département;
- ii) Promotion et diffusion de films et d'émissions de radio et de télévision;
- iii) Diffusion de communiqués de presse et contrôle de l'utilisation de la valise.

### 3.2 Services à l'intention des correspondants de presse

#### Produits

- i) Fourniture de services de liaison aux représentants des médias qui sont de passage;
- ii) Fourniture de services courants aux correspondants de presse accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'à l'occasion des grandes conférences des Nations Unies organisées hors Siège.

#### Activité intermédiaire

Accréditation de représentants de la presse et des agences d'information.

### 3.3 Relations avec les ONG et autres organismes

#### Produits

- iii) Atelier à l'intention des éditeurs de publications d'ONG à vocation mondiale;
- iv) Dotation en moyens d'information du salon des ONG au Siège;
- v) Sessions de formation et d'orientation à l'intention des nouveaux représentants d'ONG;
- vi) Copublication de livres;
- vii) Mise à jour de la publication Vers un monde meilleur, unités modèles d'enseignement sur les aspirations humaines et les Nations Unies pour le primaire, le secondaire et la formation des maîtres;
- ix) Fourniture de services d'accréditation, de liaison et d'information aux ONG.

#### Activités intermédiaires

- i) Contacts avec les institutions, organismes et organisations qui partagent les objectifs de l'Organisation des Nations Unies;
- ii) Enquête sur 900 ONG ayant des liens avec le Département de l'information.

### 3.4 Services à l'intention des visiteurs et du public

#### Produits

- i) Organisation de visites guidées;
- ii) Réponses aux questions générales posées par le public;
- iii) Organisation d'expositions.

### Activités intermédiaires

- i) Formulation de principes directeurs devant régir les relations avec les personnes qui viennent visiter l'Organisation des Nations Unies;
- ii) Entretien de relations avec la population à New York et dans les zones limitrophes afin de sensibiliser plus largement le public aux activités de l'Organisation des Nations Unies et de l'informer des services qu'elle peut offrir;
- iii) Organisation du Bureau des conférenciers.

### Ressources nécessaires

#### Concours extérieurs divers

Un montant de 30 000 dollars est demandé pour couvrir le coût des services d'experts nécessaires à la mise au point d'un système informatisé pour la promotion et la diffusion des publications et des émissions produites par l'Organisation des Nations Unies.

#### Frais de voyage du personnel et déplacements pour activités promotionnelles (télévision/cinéma)

Les ressources nécessaires (26 200 dollars) couvriront les frais de déplacement de fonctionnaires se rendant à des festivals cinématographiques, des foires du livre, etc., afin de promouvoir la diffusion des produits du Département.

#### Brochures et dépliants

Le crédit nécessaire (23 000 dollars) correspond au coût de la production de brochures présentant les travaux des conférences organisées par le Département, pour diffusion aux ONG et aux participants aux conférences, et au coût de l'impression des matériels diffusés par les filières traditionnelles.

#### Appoints divers

Les ressources prévues (169 000 dollars) correspondent au coût de l'impression de copies supplémentaires de divers films produits par le Département pour diffusion.

#### Communications

Les ressources demandées (1 024 400 dollars) couvriront le coût de la distribution de diverses publications et programmes audio-visuels produits par le Département.

#### Services divers

Le montant de 16 800 dollars demandé à cette rubrique correspond aux coûts divers relatifs à l'installation d'expositions photographiques.

f. Division des centres d'information

Tableau 27.17

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

| Principaux objets<br>de dépense                     | Montant<br>initial<br>du crédit<br>ouvert<br>pour<br>1988-1989 | Ajustements<br>proposés | Montant<br>révisé<br>proposé<br>pour<br>1988-1989 |
|---|--|-------------------------|---|
| Postes permanents                                   | -  | 1 682,7                 | 1 682,7   |
| Dépenses communes de personnel                      | -  | 567,5                   | 567,5   |
| Indemnités de représentation                        | -  | 1,2                     | 1,2   |
| Formation du personnel des centres<br>d'information | -  | 58,3                    | 58,3  |
| Frais de voyage du personnel                        | -  | 103,1                   | 103,1   |
| Brochures et dépliants                              | -  | 19,5                    | 19,5  |
| Appoints divers                                     | -  | 20,0                    | 20,0  |
| Mobilier et matériel                                | -  | 128,0                   | 128,0   |
| <b>Total</b>  | -  | <b>2 580,3</b>          | <b>2 580,3</b>                                    |

## Postes nécessaires (budget ordinaire)

Unité administrative : Division des centres d'information

| Catégories  | Postes permanents                |                                  |                                  | Postes temporaires               |                                  |                                  | Total     |
|---|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-----------|
|   | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 |           |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur |                                  |                                  |                                  |                                  |                                  |                                  |           |
| D-2 a/  | -                                | 1                                | -                                | -                                | -                                | 1                                | 1         |
| D-1   | -                                | 1                                | -                                | -                                | -                                | 1                                | 1         |
| P-5   | -                                | 1                                | -                                | -                                | -                                | 1                                | 1         |
| P-4   | -                                | 5                                | -                                | -                                | -                                | 5                                | 5         |
| P-3   | -                                | 1                                | -                                | -                                | -                                | 1                                | 1         |
| P-2   | -                                | 1                                | -                                | -                                | -                                | 1                                | 1         |
| <b>Total</b>  | -                                | <b>10</b>                        | -                                | -                                | -                                | <b>10</b>                        | <b>10</b> |

|                              |   |           |   |   |   |           |           |
|------------------------------|---|-----------|---|---|---|-----------|-----------|
| Agents des services généraux |   |           |   |   |   |           |           |
| 1re classe                   | - | 12        | - | - | - | 12        | 12        |
| Autres classes               | - | 12        | - | - | - | 12        | 12        |
| <b>Total</b>                 | - | <b>12</b> | - | - | - | <b>12</b> | <b>12</b> |
| <b>Total général</b>         | - | <b>22</b> | - | - | - | <b>22</b> | <b>22</b> |

a/ Le poste D-2 dont la suppression est prévue d'ici décembre 1989 sera identifié au cours de l'exercice biennal.

/...

Les activités que mènera la Division des centres d'information relèvent de tous les sous-programmes au programme d'information. On trouvera ci-après un bref exposé des activités et produits spécifiques, qui comprennent certaines activités également exécutées par les centres d'information, pour lesquels les ressources nécessaires figurent dans la section III.D.

### Sous-programme 1. Services de promotion

#### 1.1 Activités de promotion

##### Activités intermédiaires

- iii) Consolidation et coordination des activités d'information entreprises sur le terrain avec d'autres organismes des Nations Unies afin d'en améliorer l'efficacité;
- iv) Liaison avec les médias nationaux et internationaux et autres services de diffusion de l'information.

##### Produits

- iii) Organisation de journées et de semaines spéciales proclamées par l'Assemblée générale.

#### 1.3 Paix, sécurité et désarmement

##### Produit

- iv) Production de versions en diverses langues de l'ouvrage de 375 pages intitulé The Blue Helmets.

#### 1.4 Autodétermination

##### Produits

- vi) Production de versions en diverses langues d'une brochure de 24 pages sur l'apartheid.

#### 1.5 Droits de l'homme

##### Produits

- vi) Services de documentation et de référence concernant les droits de l'homme fournis dans les bibliothèques des centres et services d'information des Nations Unies;
- ix) Production de versions en diverses langues de la brochure des Nations Unies consacrée à la lutte contre la discrimination raciale, selon les besoins des centres d'information des Nations Unies.



## 1.6 Developpement

### Produits

- i) Réimpression, dans les langues locales, de la publication contenant les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme;
- xiv) Activités organisées à l'intention des médias par le réseau mondial des centres d'information des Nations Unies en vue de mettre en lumière le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique.

### Sous-programme 2. Services d'information

## 2.1 Communiqués de presse

### Produits

- iii) Communiqués de presse et bulletins.

## 2.6 Publications sur l'organisation et ouvrages de référence

### Produits

- i) Reproduction de la Charte des Nations Unies sur la demande des centres d'information des Nations Unies;
- iv) Publication, dans les diverses langues locales, de la plaquette L'ONU en quelques mots sur la demande des centres d'information des Nations Unies.

### Sous-programme 3. Services à l'intention du public

## 3.1 Distribution

### Activité intermédiaire

- ii) Radio, télévision, promotion et distribution de films;
- iii) Présentation et distribution de communiqués, de documents et de publications.

## 3.3 Relations avec les ONG et d'autres organismes

### Activité intermédiaire

- iii) Coopération avec les éditeurs de manuels scolaires.

### 3.4 Services à l'intention des visiteurs et du public

#### Produits

- iv) Bibliothèques de référence.

#### Activité intermédiaire

- ii) Entretien de relations avec la population à New York, à Genève et à Vienne et dans les zones limitrophes afin de sensibiliser plus largement le public aux activités de l'Organisation des Nations Unies et de l'informer des services qu'elle peut offrir.

### 3.5 Coordination et formation

#### Activité intermédiaire

- i) Organisation au siège de programmes d'orientation pour les nouveaux assistants d'information et documentalistes des centres d'information des Nations Unies;
- ii) Réunions régionales à l'intention des directeurs des centres d'information des Nations Unies;
- iii) Programme d'information de deux jours sur les questions concernant le Département de l'information et les centres d'information des Nations Unies à l'intention de chaque nouveau représentant résident du PNUD.

#### Ressources nécessaires

#### Formation du personnel des centres d'information

Les ressources demandées (58 300 dollars) serviront à financer le programme annuel de formation organisé au Siège à l'intention des assistants d'information et des aides-documentalistes des centres d'information.

#### Frais de voyage du personnel

Les ressources prévues (103 100 dollars) permettront de couvrir les frais de déplacement des directeurs des centres d'information qui assisteront aux réunions régionales en Amérique latine, en Asie et dans le Pacifique (89 900 dollars) et ceux du personnel d'encadrement chargé d'inspecter les centres d'information, ainsi que les indemnités journalières de subsistance des directeurs des centres d'information des Nations Unies et des représentants du PNUD assistant aux réunions d'information au Siège (13 200 dollars).

#### Services d'information, brochures et dépliants

Un montant total de 39 500 dollars est demandé pour couvrir les frais d'élaboration et de reproduction des publications suivantes :

- a) Brochures sur le désarmement en bengali, grec, kiswahili et portugais (12 000 dollars);
- b) Brochure sur le maintien de la paix Blue Helmets en hindi et italien (5 000 dollars);
- c) Plaquettes sur la décolonisation en haoussa, indonésien, lingala et tchègue (4 000 dollars);
- d) Brochures sur les droits de l'homme en amharic, malais, ourdu et sesotho (3 000 dollars);
- e) Plaquette consacrée à la lutte contre la discrimination raciale en hébreu, hongrois, thaï et zoulou (4 000 dollars);
- f) Plaquette sur les femmes (égalité, paix et développement) en japonais, serbo-croate et swahili (6 500 dollars);
- g) Plaquettes anti-apartheid en allemand, danois, haoussa et polonais (5 000 dollars).

#### Mobilier et matériel

Les ressources demandées (128 000 dollars) doivent permettre de financer l'achat de matériel informatique à installer dans les divers centres d'information pour le courrier électronique.

#### g. Activités spéciales d'information

Les activités d'information exécutées par le Département selon un mandat, renouvelable chaque année, pour une période de cinq ans, notamment celles liées aux programmes de travail du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, ont été intégralement programmées et budgétisées dans le chapitre 27 du projet de budget-programme. Sans préjuger des décisions prises par l'Assemblée générale à ses quarante-deuxième et quarante-troisième sessions au sujet de ces programmes de travail pour 1988 et 1989 respectivement, le montant des ressources prévues a été déterminé en fonction du volume d'activités tel qu'il a été approuvé pour l'année 1987 et du taux effectif d'exécution du programme de travail au cours des trois derniers exercices biennaux. Il est proposé de maintenir les ressources destinées à ces activités spéciales au niveau prévu lors de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale.

i. Question de Palestine

Tableau 27.19

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

| Principaux objets de dépense     | Montant initial du crédit ouvert pour 1988-1989 | Ajustements proposés | Montant révisé proposé pour 1988-1989 |
|----------------------------------|---|----------------------|---------------------------------------|
| Concours extérieurs divers       | 20,9  | -                    | 20,9                                  |
| Frais de voyage des participants | 338,9   | -                    | 338,9                                 |
| Frais de voyage du personnel     | 89,5  | -                    | 89,5                                  |
| Services contractuels            | 54,7  | -                    | 54,7                                  |
| Brochures et dépliants           | 76,2  | -                    | 76,2                                  |
| Frais généraux de fonctionnement | 89,0  | -                    | 89,0                                  |
| Fournitures                      | 6,7   | -                    | 6,7                                   |
| <b>Total</b>                     | <b>675,9</b>                                    | <b>-</b>             | <b>675,9</b>                          |

Activités spéciales découlant des décisions du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien : Conformément aux résolutions que l'Assemblée générale a adoptées sur la recommandation du Comité, dont la plus récente est la résolution 42/66, le Département de l'information doit poursuivre, en étroite coopération et coordination avec le Comité, son programme spécial d'information sur la question de Palestine et, en particulier :

- a) Diffuser des informations sur toutes les activités du système des Nations Unies concernant la question de Palestine;
- b) Continuer de mettre à jour les publications concernant les faits et événements se rapportant à la question de Palestine;
- c) Publier des brochures et opuscules sur les divers aspects de la question de Palestine, y compris les violations par Israël des droits de l'homme des habitants arabes des territoires occupés;
- d) Consacrer davantage de documentation audio-visuelle à la question de Palestine, notamment produire un nouveau film, des séries spéciales de programmes radiophoniques et des émissions de télévision;
- e) Organiser des missions d'information dans la région à l'intention des journalistes;
- f) Organiser des colloques régionaux et nationaux à l'intention des journalistes.

Le programme de travail proposé à ce titre pour l'exercice biennal 1988-1989 est résumé ci-après :

Sous-programme 1. Services de promotion

1.4. Autodétermination

Produits

- i) Opuscule sur l'implantation de colonies de peuplement israéliennes;
- ii) Opuscule sur les aspects économiques et sociaux de l'action de l'ONU concernant la question de Palestine;
- iii) Réimpression de deux publications sur la Palestine;
- iv) Cinq colloques régionaux et quatre rencontres nationales de journalistes;
- v) Deux missions d'information.

Sous-programme 2. Services d'information

2.3 Documentaires radiophoniques spéciaux et magazines d'actualité

Produit

vii) Huit magazines radiophoniques.

Ressources nécessaires

Concours extérieurs divers

Les ressources prévues (20 900 dollars) permettraient de financer le concours de personnel extérieur pour l'élaboration de deux opuscules sur l'implantation de colonies israéliennes de peuplement.

Frais de voyage des participants

Les ressources prévues (338 900 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage des journalistes et des experts qui participeront aux rencontres régionales et nationales de journalistes et aux missions d'information au Moyen-Orient.

Frais de voyage du personnel

Les ressources prévues (89 500 dollars) doivent permettre de financer les frais de voyage du personnel au titre des rencontres régionales et nationales de journalistes et des missions d'information au Moyen-Orient.

Services contractuels

Le montant prévu (54 700 dollars) ne se rapporte qu'au coût des services d'interprétation contractuelle nécessaire pour les rencontres régionales et nationales de journalistes.

Brochures et déliants

Les ressources demandées (76 200 dollars) doivent permettre de financer la production des brochures et autres publications prévues.

Frais généraux de fonctionnement

Le montant prévu (89 000 dollars) doit permettre de couvrir divers frais liés à l'organisation des rencontres régionales et nationales de journalistes et des missions d'information au Moyen-Orient, notamment la location de salles de conférence et les frais de communication et de transport local.

Fournitures

Les ressources prévues (6 700 dollars) se rapportent aux fournitures et accessoires nécessaires pour les rencontres régionales et nationales et les missions d'information.

ii. Namibie

Tableau 27.20

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

| Principaux objets de dépense                        | Montant initial du crédit ouvert pour 1988-1989 | Ajustements proposés | Montant révisé proposé pour 1988-1989 |
|---|---|----------------------|---------------------------------------|
| Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) | 3,3   | -                    | 3,3                                   |
| Concours extérieurs divers                          | 21,3  | -                    | 21,3                                  |
| Frais de voyage du personnel                        | 40,9  | -                    | 40,9                                  |
| Services contractuels                               | 16,1  | -                    | 16,1                                  |
| Brochures et dépliants                              | 454,3   | -                    | 454,3                                 |
| Appoints divers                                     | 150,3   | -                    | 150,3                                 |
| Services de télécommunication                       | 2,8   | -                    | 2,8                                   |
| Autres services spécialisés                         | 87,1  | -                    | 87,1                                  |
| Frais généraux de fonctionnement                    | 3,3   | -                    | 3,3                                   |
| Fournitures   | 3,3   | -                    | 3,3                                   |
| <b>Total</b>  | <b>782,7</b>                                    | <b>-</b>             | <b>782,7</b>                          |

Activités spéciales découlant des décisions du Conseil des Nations Unies pour la Namibie : Aux termes de sa résolution 42/114 D sur la diffusion d'informations et la mobilisation de l'opinion publique internationale en faveur de l'indépendance immédiate de la Namibie, l'Assemblée générale a, entre autres, prié le Secrétaire général :

a) De donner pour instructions au Département de l'information d'aider le Conseil à exécuter son programme de diffusion d'informations et d'assurer que toutes les activités d'information de l'Organisation des Nations Unies concernant la question de Namibie sont conformes aux directives établies par le Conseil en tant qu'Autorité administrante légale de la Namibie;

/...

b) De continuer à aider à titre prioritaire le Conseil à exécuter son programme de diffusion d'informations;

c) De communiquer au Conseil le programme de travail du Département de l'information pour l'année 1988 portant sur la diffusion d'informations relatives à la Namibie, suivi de rapports périodiques sur le programme exécuté, y compris le détail des sommes dépensées;

d) De regrouper sous une seule rubrique, dans le chapitre du projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1988-1989 relatif au Département de l'information, toutes les activités du Département relatives à la diffusion d'informations sur la Namibie et de donner pour instructions au Département de présenter au Conseil un rapport détaillé sur l'utilisation des fonds qui lui auront été alloués.

Compte tenu de la résolution 42/114 D, dans laquelle l'Assemblée a approuvé des activités spéciales d'information sur la Namibie en 1988, les activités énumérées ci-après pourraient compter parmi celles qui seront entreprises au cours de l'exercice biennal 1988-1989.

#### Sous-programme 1. Services de promotion

##### 1.1 Activités de promotion

###### Produit

iii) Organisation de manifestations spéciales par les Centres et services d'information des Nations Unies.

##### 1.4 Autodétermination

###### Produits

- x) Deux affiches;
- xi) Publication de messages publicitaires;
- xii) Deux brochures, opuscules sur les séminaires; deux brochures sur les activités du Conseil; dossiers d'information ("pochettes rouges");
- xiii) Docudrames vidéo sur la Namibie;
- xiv) Deux messages télévisés;
- xv) Reportages;
- xvi) Réunions d'information à l'intention des organisations non gouvernementales.



Sous-programme 2. Services d'information

2.1 Communiqués de presse

Produit

- iv) Reportages dans la presse sur les missions de consultation et les séminaires.

2.3 Documentaires radiophoniques spéciaux et magazines d'actualité

Produits

- iv) "Namibie actualités", magazines radiophoniques;
- v) Une série annuelle de six émissions radiophoniques spéciales.

Ressources nécessaires

Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)

Les ressources prévues (3 300 dollars) doivent permettre le recrutement local de dactylographes pour les communiqués de presse relatifs aux séminaires du Conseil.

Concours extérieurs divers

Les ressources prévues (21 300 dollars) doivent permettre de financer les services contractuels nécessaires pour assurer la production de publications d'affiches, de messages télévisés et d'émissions radiophoniques.

Frais de voyage du personnel

Les ressources prévues (40 900 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage du personnel appelé à couvrir les séminaires et les missions de consultation du Conseil, ainsi qu'à rendre compte des conférences et à recueillir des matériels pour les émissions radiophoniques.

Services contractuels

Les ressources prévues (16 100 dollars) doivent permettre de financer les services contractuels nécessaires pour assurer la traduction de publications en différentes langues.

Brochures et dépliants

Les ressources prévues (454 300 dollars) doivent permettre de financer les travaux contractuels d'imprimerie nécessaires pour assurer la production des publications.

Appoints divers

Les ressources prévues (150 300 dollars) doivent permettre de financer les concours extérieurs nécessaires pour assurer la production de messages télévisés et les services locaux de diffusion des matériels produits par les centres d'information.

Services de télécommunication

Les ressources prévues (2 800 dollars) doivent permettre de financer des services techniques nécessaires pour assurer la production de messages télévisés et de programmes radiophoniques.

Autres services spécialisés

Les ressources prévues (87 100 dollars) doivent permettre de financer la publication de messages publicitaires dans les journaux.

Frais généraux de fonctionnement

Les ressources prévues (3 300 dollars) doivent permettre de financer la diffusion de différents matériels d'information et d'autres frais divers.

Fournitures

Les ressources prévues (3 300 dollars) doivent permettre de couvrir le coût des fournitures nécessaires pour assurer la production d'émissions radiophoniques.

iii) Appui au programme : administration du Département

Tableau 27.21

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

| Principaux objets de dépense                        | Montant initial du crédit ouvert pour 1988-1989 | Ajustements proposés | Montant révisé proposé pour 1988-1989 |
|---|---|----------------------|---------------------------------------|
| Postes permanents                                   | 1 427,3   | (36,8)               | 1 390,5                               |
| Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) | 292,0   | -                    | 292,0                                 |
| Heures supplémentaires                              | 188,8   | -                    | 188,8                                 |
| Dépenses communes de personnel                      | 482,3   | (11,3)               | 471,0                                 |
| Frais de voyage du personnel                        | 6,3   | (6,3)                | -                                     |
| Location et entretien du matériel                   | 104,0   | 56,0                 | 160,0                                 |
| Communications                                      | 1 213,6   | (969,4)              | 244,2                                 |
| Services divers                                     | 31,7  | -                    | 31,7                                  |
| Fournitures et accessoires                          | 60,5  | -                    | 60,5                                  |
| Mobilier et matériel                                | 65,7  | 361,3                | 427,0                                 |
| Remplacement de matériel de traitement de textes    | 156,2   | -                    | 156,2                                 |
| Bourses   | 307,4   | (307,4)              | -                                     |
| <b>Total</b>  | <b>4 335,8</b>                                  | <b>(913,9)</b>       | <b>3 421,9</b>                        |

/...

Tableau 27.22

Postes nécessaires (budget ordinaire)

Unité administrative : Division des services administratifs et de la liaison avec les comités (Service administratif)

| Catégories   | Postes permanents                |                                  |                      | Postes temporaires               |                                  |                      | Total     |
|--|----------------------------------|----------------------------------|----------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------|-----------|
|  | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 | Ajustements proposés | Nombre de postes en janvier 1988 | Objectif fixé pour décembre 1989 | Ajustements proposés |           |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                                  |                                  |                      |                                  |                                  |                      |           |
| D-1  | 1                                | 1                                | -                    | -                                | -                                | -                    | 1         |
| P-5  | 1                                | 1                                | -                    | -                                | -                                | -                    | 1         |
| P-4  | 2                                | 1                                | (1)                  | -                                | -                                | (1)                  | 1         |
| P-3  | 1                                | 2                                | 1                    | -                                | -                                | 1                    | 2         |
| P-2  | 2                                | 2                                | -                    | -                                | -                                | -                    | 2         |
| <b>Total</b>   | <b>7</b>                         | <b>7</b>                         | <b>-</b>             | <b>-</b>                         | <b>-</b>                         | <b>-</b>             | <b>7</b>  |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                                  |                                  |                      |                                  |                                  |                      |           |
| <b>Autres classes</b>                                      | <b>18</b>                        | <b>14</b>                        | <b>(4)</b>           | <b>-</b>                         | <b>-</b>                         | <b>(4)</b>           | <b>14</b> |
| <b>Total</b>   | <b>18</b>                        | <b>14</b>                        | <b>(4)</b>           | <b>-</b>                         | <b>-</b>                         | <b>(4)</b>           | <b>14</b> |
| <b>Total général</b>                                       | <b>25</b>                        | <b>21</b>                        | <b>(4)</b>           | <b>-</b>                         | <b>-</b>                         | <b>(4)</b>           | <b>21</b> |

### Ressources nécessaires

#### Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)

Les ressources prévues (292 000 dollars) permettraient de remplacer le personnel en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée et de répondre aux besoins de tous les services du Département pendant les périodes les plus chargées.

#### Heures supplémentaires

Les ressources prévues (188 800 dollars) doivent permettre de faire face aux périodes les plus chargées et de couvrir les réunions tenues pendant les sessions de l'Assemblée générale.

#### Location et entretien du matériel de traitement de textes

Eu égard à la valeur du matériel de traitement de textes dont dispose actuellement le Département et du matériel qu'il est envisagé d'acheter, on prévoit qu'un montant de 160 000 dollars sera nécessaire pour couvrir les frais d'entretien au cours de l'exercice biennal 1988-1989. Ce montant correspond à une augmentation de 56 000 dollars du montant actuellement prévu.

#### Communications

Les ressources prévues (244 200 dollars) correspondent au coût du courrier électronique et des autres moyens de communication utilisés par le Département au Siège. Le montant de 1 018 400 dollars prévu pour les valises diplomatiques a été alloué à la Division de la diffusion.

#### Fournitures et accessoires

Un montant de 60 500 dollars est prévu pour les fournitures nécessaires à l'exploitation du matériel de traitement de textes.

#### Mobilier et matériel

Un montant de 427 000 dollars (soit une augmentation de 361 300 dollars) est prévu pour l'achat de matériel supplémentaire de traitement de textes, à savoir une unité centrale, 54 postes de travail, 8 ordinateurs individuels, 14 imprimantes à marguerite, 3 imprimantes à laser, 1 imprimante matricielle et des unités périphériques reliées à la nouvelle unité centrale, ainsi que pour financer les frais d'installation. Ce matériel permettrait au Département de faire face au volume de travail accru qui lui incombe en ce qui concerne la production de documents d'information des diverses divisions, en particulier la reproduction interne des publications et communiqués de presse.

#### Remplacement du matériel de traitement de textes

Le montant prévu (156 200 dollars, soit 40 % de la valeur du matériel de traitement de textes et de traitement de l'information existant) couvrirait le coût du programme centralisé de remplacement du matériel de traitement de textes et de traitement de l'information.

**Bourses**

Il est proposé que les ressources prévues pour les bourses, qui relevaient auparavant du Service administratif et de la Division des relations extérieures, soient désormais centralisées par le Service de la direction des projets et de la promotion.

b) Service de l'information (Genève)

Tableau 27.23

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

| Principaux objets de dépense                        | Montant initial du crédit ouvert pour 1988-1989 | Ajustements proposés | Montant révisé proposé pour 1988-1989 |
|---|---|----------------------|---------------------------------------|
| Postes permanents                                   | 3 694,9   | (164,0)              | 3 530,9                               |
| Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) | 180,6   | -                    | 180,6                                 |
| Heures supplémentaires                              | 16,1  | -                    | 16,1                                  |
| Dépenses communes de personnel                      | 1 026,2   | (46,9)               | 979,3                                 |
| Frais de voyage du personnel                        | 24,4  | (4,0)                | 20,4                                  |
| Brochures et dépliants                              | 8,9   | -                    | 8,9                                   |
| Appoints divers                                     | 72,4  | -                    | 72,4                                  |
| Location et entretien du matériel                   | 21,3  | -                    | 21,3                                  |
| Dépenses de représentation                          | 1,4   | -                    | 1,4                                   |
| Fournitures et accessoires                          | 135,8   | -                    | 135,8                                 |
| Remplacement de matériel de traitement de textes    | 44,3  | -                    | 44,3                                  |
| Matériel d'information                              | 99,1  | -                    | 99,1                                  |
| <b>Total</b>  | <b>5 325,4</b>                                  | <b>(214,9)</b>       | <b>5 110,5</b>                        |

## Postes nécessaires (budget ordinaire)

Unité administrative : Service de l'information de l'ONU (Genève)

| Catégories  | Postes permanents                |                      |                                  | Postes temporaires               |                      |                                  | Total     |
|---|----------------------------------|----------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------|----------------------------------|-----------|
|   | Nombre de postes en janvier 1988 | Ajustements proposés | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Ajustements proposés | Objectif fixé pour décembre 1989 |           |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur |                                  |                      |                                  |                                  |                      |                                  |           |
| D-1   | 1                                | -                    | 1                                | -                                | -                    | -                                | 1         |
| P-5   | 3                                | (1)                  | 2                                | -                                | -                    | -                                | 2         |
| P-4   | 7                                | (2)                  | 5                                | -                                | -                    | -                                | 5         |
| P-3   | 1                                | -                    | 1                                | -                                | -                    | -                                | 1         |
| P-2   | 4                                | -                    | 4                                | -                                | -                    | -                                | 4         |
| <b>Total</b>  | <b>16</b>                        | <b>(3)</b>           | <b>13</b>                        | <b>-</b>                         | <b>-</b>             | <b>-</b>                         | <b>13</b> |
| Agents des services généraux                        |                                  |                      |                                  |                                  |                      |                                  |           |
| 1re classe  | 3                                | -                    | 3                                | -                                | -                    | -                                | 3         |
| Autres classes                                      | 15                               | (2)                  | 13                               | -                                | -                    | -                                | 13        |
| <b>Total</b>  | <b>18</b>                        | <b>(2)</b>           | <b>16</b>                        | <b>-</b>                         | <b>-</b>             | <b>-</b>                         | <b>16</b> |
| <b>Total général</b>                                | <b>34</b>                        | <b>(5)</b>           | <b>29</b>                        | <b>-</b>                         | <b>-</b>             | <b>-</b>                         | <b>29</b> |

Les travaux du Service de l'information relèvent de tous les sous-programmes d'information. Les activités et produits dont il s'agit sont décrits ci-après de façon succincte.

Sous-programme 1. Services de promotion

1.1 Activités de promotion

Produits

iii) Organisation de journées et semaines spéciales.

1.5 Droits de l'homme

Produits

i) Notice, bulletin trimestriel.

1.7 Promotion auprès des organisations

Produits

vi) Quatre expositions de photographies et d'affiches;

xi) Articles de fond traitant de questions prioritaires;

xii) Réunions d'information à l'intention des ONG, portant sur divers thèmes, célébrations et autres manifestations.

Sous-programme 2. Services d'information

2.1 Communiqués de presse

Produits

ii) Communiqués de presse en anglais et en français.

2.2 Programmes d'informations et magazines radiophoniques

Produits

Programmes d'informations et magazines radiophoniques.

2.4 Informations et magazines télévisés

Produits

i) Reportages télévisés, à caractère limité, sur des réunions et manifestations.



## 2.5 Photographies

### Produits

Photographies de réunions, conférences et manifestations.

### Sous-programme 3. Services publics

## 3.1 Distribution

### Activité intermédiaire

iii) Affichage et distribution de communiqués de presse.

## 3.2 Services à l'intention des correspondants

### Produits

iii) Conférences de presse à l'intention des correspondants accrédités.

## 3.3 Relations avec les ONG et d'autres organismes

### Produits

iv) Dotation en moyens d'information des salons des ONG;

v) Sessions d'information destinées aux nouveaux représentants d'ONG.

## 3.4 Services à l'intention des visiteurs et du public

### Produits

iv) Gestion et amélioration des bibliothèques de référence;

v) Programme de stages pour étudiants du deuxième ou du troisième cycle.

### Ressources nécessaires

### Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)

Les ressources prévues (180 600 dollars) doivent permettre de remplacer le personnel en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée et de recruter du personnel supplémentaire pour assurer le reportage de séances simultanées, les services techniques dans les studios de radio pendant les périodes les plus chargées et les reportages télévisés tout au long de l'année.

### Heures supplémentaires

Les dépenses prévues (16 100 dollars) tiennent au fait que le personnel chargé du secrétariat et de la distribution et les techniciens de la radio et des moyens visuels sont appelés à travailler en sus de l'horaire normal, afin de fournir des informations aux médias pendant les conférences importantes.

/...

### Frais de voyage du personnel

Les ressources nécessaires (20 400 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage entraînés par : a) une mission par an au Siège pendant l'exercice biennal, pour consultations et réunions d'information; b) une mission par an en Bulgarie, ainsi qu'à Berne et dans d'autres grandes villes de Suisse, pour entretiens officiels sur les objectifs de l'ONU dans le domaine de l'information, de la diffusion d'informations, de la liaison et du renforcement des relations avec des ONG nationales, des organismes institutionnels et les médias; c) la représentation du Département de l'information lors de manifestations spéciales et de conférences; d) une mission tous les deux ans à Londres pour examiner et améliorer les relations entre le Groupe des moyens visuels et ses principaux distributeurs. En outre, l'attaché de presse de la CEE ferait deux voyages à Bruxelles, Londres et Paris afin de maintenir et d'approfondir les contacts avec des éditeurs, rédacteurs de revues économiques et rédacteurs de revues et bulletins techniques qui s'intéressent aux travaux de la CEE, laquelle prendrait à sa charge la moitié de ces frais.

### Appoints divers

Les ressources prévues (72 400 dollars) correspondent aux frais d'abonnement aux services de l'Associated Press, de l'agence France-Presse et de l'agence TASS. Elles se rapportent également à la location d'un télé-imprimeur qui permettrait de recevoir les dépêches du pool des agences de presse des pays non alignés.

### Location et entretien du matériel

Le montant prévu (21 300 dollars) se rapporte à l'entretien et à la réparation du matériel de radio, de projection et de traitement de textes.

### Dépenses de représentation

Un montant de 1 400 dollars est prévu pour diverses réceptions qui se tiendraient au cours de l'exercice biennal.

### Fournitures et accessoires

Les ressources prévues (135 800 dollars) doivent permettre d'acquérir des documents photographiques en vue de la production de panneaux et d'expositions photographiques ainsi que d'exposés audio-visuels, des fournitures pour le matériel vidéo, les studios de radio et les salles de projection, ainsi que des fournitures de traitement de textes.

### Remplacement du matériel de traitement de textes

Il s'agit d'une dépense de 44 300 dollars.

### Matériel d'information

Le montant prévu (99 100 dollars) permettra d'acheter du matériel de remplacement pour les studios radiophoniques, du matériel de télévision et du matériel pour la photothèque. Les articles à acquérir sont énumérés au chapitre 27 du projet de budget-programme (A/42/6).

c) Service de l'information (Vienne)

Tableau 27.25

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

| Principaux objets de dépense                        | Montant initial du crédit ouvert pour 1988-1989 | Ajustements proposés | Montant révisé proposé pour 1988-1989 |
|---|---|----------------------|---------------------------------------|
| Postes permanents                                   | 1 093,4   | 26,1                 | 1 119,5                               |
| Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) | 56,2  | -                    | 56,2                                  |
| Heures supplémentaires                              | 16,2  | -                    | 16,2                                  |
| Dépenses communes de personnel                      | 366,3   | 8,8                  | 375,1                                 |
| Frais de voyage du personnel                        | 6,8   | 4,0                  | 10,8                                  |
| Brochures et dépliants                              | 25,9  | -                    | 25,9                                  |
| Appoints divers                                     | 28,8  | -                    | 28,8                                  |
| Fournitures et accessoires                          | 14,8  | -                    | 14,8                                  |
| Mobilier et matériel                                | 66,6  | -                    | 66,6                                  |
| <b>Total</b>  | <b>1 675,0</b>                                  | <b>38,9</b>          | <b>1 713,9</b>                        |

Tableau 27.26

Postes nécessaires (budget ordinaire)

Unité administrative : Service de l'information (Vienne)

| Catégories   | Postes permanents                |                      |                                  | Postes temporaires               |                      |                                  | Total des postes                 |                      |                                  |
|--|----------------------------------|----------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------|----------------------------------|
|  | Nombre de postes en janvier 1988 | Ajustements proposés | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Ajustements proposés | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Ajustements proposés | Objectif fixé pour décembre 1989 |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                                  |                      |                                  |                                  |                      |                                  |                                  |                      |                                  |
| D-1  | 1                                | (1)                  | -                                | -                                | -                    | -                                | 1                                | (1)                  | -                                |
| P-5  | 1                                | -                    | 1                                | -                                | -                    | -                                | 1                                | -                    | 1                                |
| P-4  | 1                                | -                    | 1                                | -                                | -                    | -                                | 1                                | -                    | 1                                |
| P-3  | 2                                | -                    | 2                                | -                                | -                    | -                                | 2                                | -                    | 2                                |
| P-2  | -                                | 1                    | 1                                | -                                | -                    | -                                | -                                | 1                    | 1                                |
| <b>Total</b>   | <b>5</b>                         | <b>-</b>             | <b>5</b>                         | <b>-</b>                         | <b>-</b>             | <b>-</b>                         | <b>5</b>                         | <b>-</b>             | <b>5</b>                         |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                                  |                      |                                  |                                  |                      |                                  |                                  |                      |                                  |
| 1re classe   | 1                                | -                    | 1                                | -                                | -                    | -                                | 1                                | -                    | 1                                |
| Autres classes   | 7                                | (1)                  | 6                                | -                                | -                    | -                                | 7                                | (1)                  | 6                                |
| <b>Total</b>   | <b>8</b>                         | <b>(1)</b>           | <b>7</b>                         | <b>-</b>                         | <b>-</b>             | <b>-</b>                         | <b>8</b>                         | <b>(1)</b>           | <b>7</b>                         |
| <b>Total général</b>                                       | <b>13</b>                        | <b>(1)</b>           | <b>12</b>                        | <b>-</b>                         | <b>-</b>             | <b>-</b>                         | <b>13</b>                        | <b>(1)</b>           | <b>12</b>                        |

...

Le Service de l'information (Vienne) établit des reportages concernant les services techniques de l'ONU situés au Centre international de Vienne et collabore aux reportages concernant d'autres conférences, séminaires et réunions tenus à Vienne. Il gère également le service des visites de Vienne. Il fait office de centre d'information pour l'Autriche, la Hongrie et la République fédérale d'Allemagne. Les travaux du Service de l'information concernent donc essentiellement la production et la diffusion de matériaux d'information en allemand sur des questions d'actualité et des problèmes fondamentaux et sur les problèmes de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble. Les travaux du Service de l'information (Vienne) relèvent de tous les sous-programmes d'information. Les activités et produits sont décrits ci-après de façon succincte.

### Sous-programme 1. Services de promotion

#### 1.1 Services de promotion

##### Produits

- iii) Organisation de journées et de semaines particulières par les centres d'information et les services d'information des Nations Unies.

#### 1.7 Promotion institutionnelle

##### Produits

- vii) Mise à jour du film L'ONU et le Danube;
- viii) Mise à jour de la brochure sur le Centre international de Vienne et les organisations basées à Vienne;
- xi) Varia portant sur des thèmes prioritaires;
- xii) Réunions d'information à l'intention des ONG portant sur divers thèmes, célébrations et autres événements.

### Sous-programme 2. Services d'information

#### 2.1 Communiqués de presse

##### Produits

- ii) Communiqués de presse en anglais, français et allemand.

#### 2.4 Nouvelles et magazines télévisés

##### Produits

- i) Reportages télévisés partiels de réunions et de manifestations.

## 2.5 Photographies

### Produit

Reportages photographiques partiels de manifestations et de réunions.

### Sous-programme 3. Services à l'intention du public

## 3.1 Distribution

### Produits

iii) Etalage et distribution des communiqués de presse.

## 3.2 Services à l'intention des correspondants

### Produits

iii) Réunions d'information à l'intention des correspondants accrédités.

## 3.4 Visiteurs et services à l'intention du public

### Produits

iv) Bibliothèques d'information destinées au public.

### Ressources nécessaires

#### Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)

Les ressources prévues (56 200 dollars) permettront de mieux rendre compte des réunions de l'ONU au Centre international de Vienne, lors des périodes de pointe.

#### Heures supplémentaires

Le montant de 16 200 dollars servira à s'assurer les services d'agents des services généraux en dehors des heures de travail normales, pour dactylographier et reproduire à temps les communiqués de presse pendant les réunions importantes.

#### Frais de voyage du personnel

Les ressources prévues (10 800 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage entraînés par des consultations périodiques avec les représentants des médias et des organisations non gouvernementales en Autriche, en République fédérale d'Allemagne et en Hongrie.

#### Appoints divers

Les ressources prévues (28 800 dollars) serviront à couvrir le coût d'un abonnement à des agences de presse par un système informatique de recherche interactif, qui facilitera la diffusion des informations aux agences de presse locales et internationales ainsi qu'aux stations de radio et de télévision.

Brochures et dépliants

Les ressources prévues (25 900 dollars) serviront à produire des brochures et des dépliants d'information et à imprimer certaines publications en allemand.

Fournitures et accessoires

Les ressources prévues (14 800 dollars) concernent les fournitures dont on a besoin pour des expositions photographiques.

Mobilier et matériel

Les ressources prévues (66 600 dollars) concernent le fonctionnement d'une liaison informatique avec les agences de presse internationales.

d) Centres d'information

Tableau 27.27

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

| Principaux objets de dépense                        | Montant initial du crédit ouvert pour 1988-1989 | Ajustements proposés | Montant révisé proposé pour 1988-1989 |
|---|---|----------------------|---------------------------------------|
| Postes permanents                                   | 12 124,1  | (1 211,5)            | 10 912,6                              |
| Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) | 161,0   | -                    | 161,0                                 |
| Heures supplémentaires                              | 106,4   | -                    | 106,4                                 |
| Dépenses communes de personnel                      | 4 781,2   | (466,7)              | 4 314,5                               |
| Frais de voyage du personnel                        | 338,2   | -                    | 338,2                                 |
| Services contractuels                               | 140,1   | -                    | 140,1                                 |
| Location et entretien des locaux                    | 1 790,7   | -                    | 1 790,7                               |
| Location et entretien du matériel                   | 551,3   | -                    | 551,3                                 |
| Communications                                      | 1 135,2   | -                    | 1 135,2                               |
| Dépenses de représentation                          | 149,6   | -                    | 149,6                                 |
| Services divers                                     | 305,4   | (100,0)              | 205,4                                 |
| Fournitures et accessoires                          | 714,2   | -                    | 714,2                                 |
| Mobilier et matériel                                | 848,4   | (100,0)              | 748,4                                 |
| <b>Total</b>  | <b>23 145,8</b>                                 | <b>(1 878,2)</b>     | <b>21 267,6</b>                       |



Tableau 27.28

Postes nécessaires (budget ordinaire)

Unité administrative : Centres d'information

| Catégories   | Postes permanents                |                                    |                                  | Postes temporaires               |                                    |                                  | Total des postes                 |                                    |                                  |
|--|----------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|
|  | Nombre de postes en janvier 1988 | Ajustements proposés décembre 1989 | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Ajustements proposés décembre 1989 | Objectif fixé pour décembre 1989 | Nombre de postes en janvier 1988 | Ajustements proposés décembre 1989 | Objectif fixé pour décembre 1989 |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                                  |                                    |                                  |                                  |                                    |                                  |                                  |                                    |                                  |
| D-1  | 9                                | (4)                                | 5                                | -                                | -                                  | -                                | 9                                | -                                  | (4)                              |
| P-5  | 23                               | (3)                                | 20                               | -                                | -                                  | -                                | 23                               | -                                  | (3)                              |
| P-4  | 18                               | (5)                                | 13                               | -                                | -                                  | -                                | 18                               | -                                  | (5)                              |
| P-3  | 4                                | -                                  | 4                                | -                                | -                                  | -                                | 4                                | -                                  | -                                |
| P-2  | 1                                | 1                                  | 2                                | -                                | -                                  | -                                | 1                                | -                                  | 1                                |
| <b>Total</b>   | <b>55</b>                        | <b>(11)</b>                        | <b>44</b>                        | <b>-</b>                         | <b>-</b>                           | <b>-</b>                         | <b>55</b>                        | <b>-</b>                           | <b>(11)</b>                      |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |                                  |                                    |                                  |                                  |                                    |                                  |                                  |                                    |                                  |
| <b>Autres classes</b>                                      | <b>330</b>                       | <b>(70)</b>                        | <b>260</b>                       | <b>-</b>                         | <b>-</b>                           | <b>-</b>                         | <b>330</b>                       | <b>-</b>                           | <b>(70)</b>                      |
| <b>Total</b>   | <b>330</b>                       | <b>(70)</b>                        | <b>260</b>                       | <b>-</b>                         | <b>-</b>                           | <b>-</b>                         | <b>330</b>                       | <b>-</b>                           | <b>(70)</b>                      |
| <b>Total général</b>                                       | <b>385</b>                       | <b>(81)</b>                        | <b>304</b>                       | <b>-</b>                         | <b>-</b>                           | <b>-</b>                         | <b>385</b>                       | <b>-</b>                           | <b>(81)</b>                      |

/...

Les centres d'information ont pour mandat de diffuser aux niveaux national et régional des informations sur le système des Nations Unies, ainsi que de faire comprendre les idéaux et les buts des Nations Unies et de mobiliser le public en leur faveur. A cette fin, ils remplissent un certain nombre de fonctions consistant notamment à : entretenir d'étroites relations de travail avec les services d'information gouvernementaux, les médias nationaux et locaux, les organisations non gouvernementales et les établissements d'enseignement; gérer des bibliothèques de références contenant de la documentation et du matériel audio-visuel; faire adapter et traduire des matériaux d'information dans les langues locales; distribuer de la documentation du Département de l'information; organiser et conduire des séminaires, des causeries et d'autres activités de relations publiques; organiser des activités de célébration à l'occasion de journées particulières; chercher un appui financier et organisationnel auprès des gouvernements et organisations locaux pour servir les buts des Nations Unies. Des références précises concernant les programmes figurent plus haut, au chapitre III.2 f) ci-dessus.

#### Ressources nécessaires

##### Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)

Les ressources prévues (161 000 dollars) doivent permettre de recruter du personnel temporaire pendant les périodes de pointe et de remplacer le personnel en congé de maternité ou en congé de maladie prolongé.

##### Heures supplémentaires

Les ressources prévues (106 400 dollars), inchangées en valeur constante, concernent essentiellement le personnel local, auquel il n'est pas possible de donner de congé de compensation, vu la nature de son travail.

##### Frais de voyage du personnel

Les ressources prévues (338 200 dollars) doivent couvrir le coût des déplacements dans les régions du ressort des centres d'information.

##### Services contractuels

Les ressources prévues (140 100 dollars) concernent la traduction dans diverses langues.

##### Location et entretien des locaux

Les ressources prévues (1 790 700 dollars) permettraient d'assurer la location et l'entretien des locaux des centres d'information dans les villes où ces locaux ne sont pas fournis par le pays hôte.

##### Location et entretien du matériel

Les ressources prévues (551 300 dollars) permettront d'assurer l'entretien et le fonctionnement des véhicules et du matériel utilisés par les centres.

### Communications

Les ressources prévues (1 135 200 dollars) serviront à couvrir les frais d'affranchissement postal, de téléphone, de télex, de télégramme et de valise diplomatique.

### Dépenses de représentation

Les ressources prévues (149 600 dollars) serviront à couvrir les dépenses de représentation lors de réceptions officielles.

### Services divers

Les ressources prévues (205 400 dollars) permettront de couvrir principalement les dépenses de fret et les dépenses connexes.

### Fournitures et accessoires

Les dépenses prévues (714 200 dollars) permettraient d'acheter des fournitures de bureau (papeterie notamment) et des fournitures de reproduction.

### Mobilier et matériel

Les ressources prévues (748 400 dollars) serviront à acheter et à remplacer du mobilier et des accessoires, du matériel de bureau et de reproduction et des véhicules.

D. Renseignements supplémentaires fournis en réponse aux recommandations faites par le Comité du programme et de la coordination à sa vingt-huitième session au sujet de l'application de la recommandation 37 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau concernant l'information

44. Pour répondre aux recommandations 15 et 37 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau 1/ telles qu'approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/213, et pour donner davantage d'efficacité et de retentissement aux activités que mène l'ONU pour s'acquitter des tâches fondamentales qui lui incombent dans le domaine de l'information, le Secrétaire général a entrepris une étude approfondie de ces activités.

45. A l'issue de cette étude, le Secrétaire général a proposé des révisions au chapitre 27 (Information) du budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989. Les prévisions révisées qui sont exposées aux chapitres I à VI du présent document ont été examinées par le CPC pendant la première partie de sa vingt-huitième session.

46. Le Comité a rendu compte dans son rapport 12/ du débat prolongé qu'il a eu à ce sujet et de ses propres conclusions et recommandations. Le présent rapport est soumis en réponse à ces dernières.

47. On se souviendra peut-être qu'à sa quarante-deuxième session, l'Assemblée générale avait été informée que le Secrétaire général avait approuvé une nouvelle structure administrative pour le Département de l'information. Elle avait alors été avisée que la nouvelle structure était mise en place en plusieurs phases de manière à ne gêner qu'au minimum les activités d'information en cours, que dans l'esprit du Secrétaire général, cette réorganisation devait se faire de façon souple et, vu son ampleur, que des ajustements devraient être nécessaires pour tenir compte de certaines préoccupations en matière d'administration, de programmes et de politiques 13/. Le Secrétaire général se félicite donc que le CPC ait examiné en détail les prévisions révisées. Le débat prolongé et constructif auxquelles celles-ci ont donné lieu a permis d'identifier un certain nombre d'autres secteurs dont l'importance particulière du point de vue des politiques ou des programmes, exige qu'on envisage des ajustements. Les renseignements et les propositions supplémentaires qui suivent tiennent compte des vues exprimées par les Etats membres lors de l'examen par le CPC des révisions proposées au chapitre 27 du budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989.

1. Organisation du Département : dispositions relatives aux questions prioritaires de l'apartheid, de la Namibie et de la Palestine

48. Le CPC a examiné très attentivement l'organisation du Département, plus précisément les dispositions relatives aux questions prioritaires de l'apartheid, de la Namibie et de la Palestine. L'absence dans la nouvelle structure d'un groupe ou de groupes distincts traitant de ces questions a suscité des inquiétudes dans la mesure où certains pouvaient en tirer, bien qu'à tort, une impression défavorable. Le Secrétaire général est donc d'accord pour faire ressortir comme il convient, dans la structure administrative du Département de l'information, l'importance particulière que l'Organisation attache à ces questions. A cet effet, il propose :

a) De réorganiser le Service de la direction des projets et de la promotion afin d'y inclure une Section des programmes relatifs à la lutte contre l'apartheid, à la Namibie et à la Palestine (voir schéma 1 ci-après);

b) De créer au sein de la Section de la radio de la Division de la production écrite et audio-visuelle un "Groupe des programmes relatifs à la lutte contre l'apartheid et à la Namibie" (voir schéma 2) qui serait chargé de produire des programmes de radio sur ces questions.

49. L'organigramme du Service de la direction des projets et de la promotion et celui de la Division de la production écrite et audio-visuelle se présenteraient alors comme suit :

Schéma 1

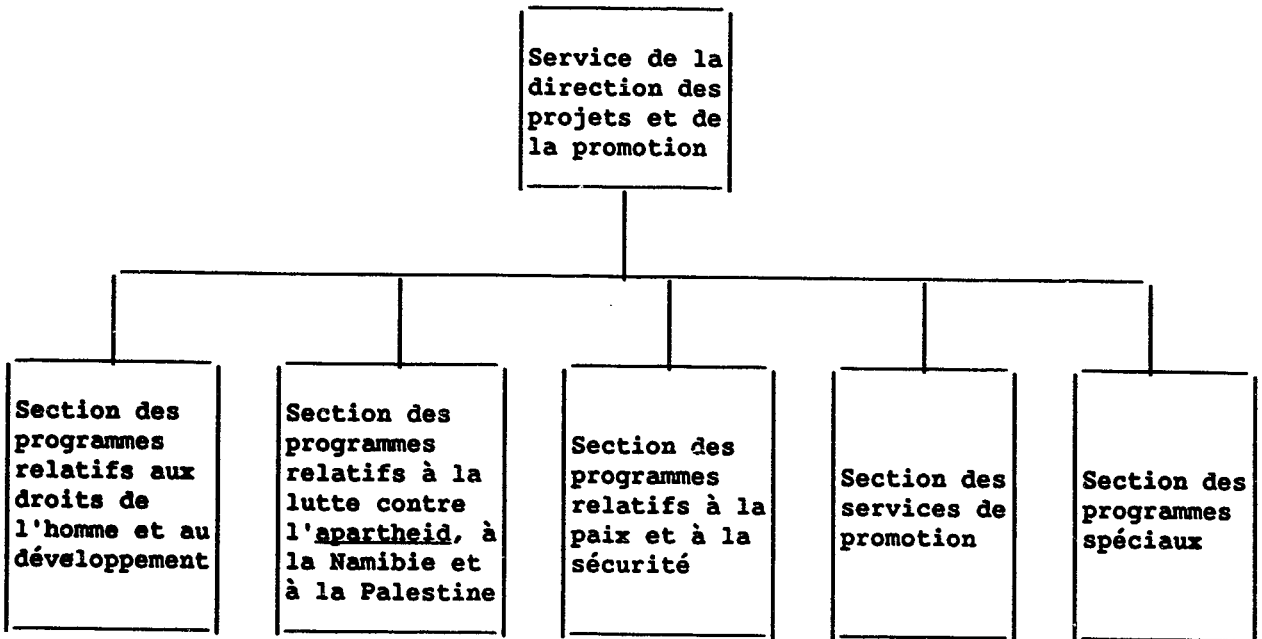
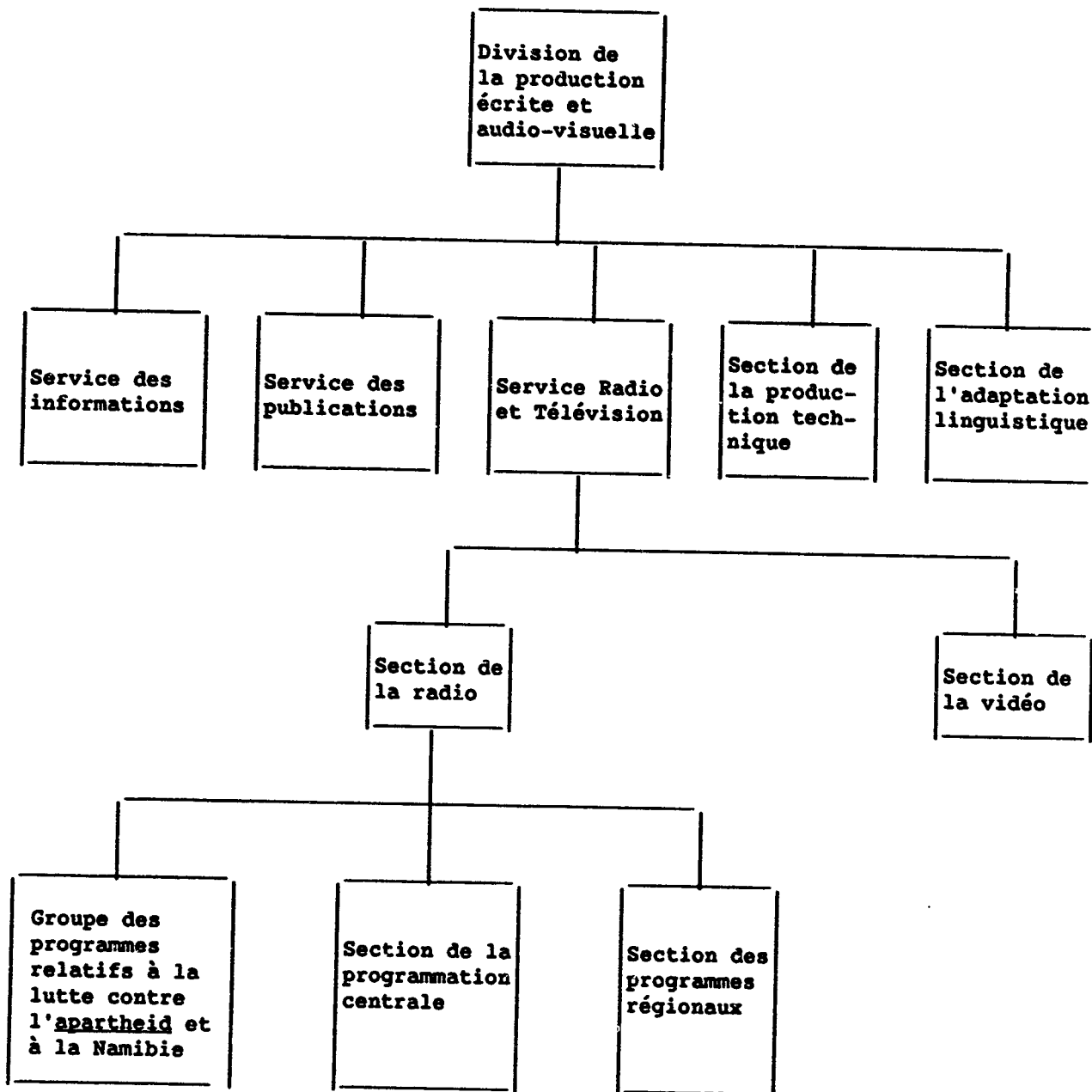


Schéma 2



50. Le personnel permanent directement affecté à ces activités se répartirait comme suit : d'une part, un P-5, deux P-4, un P-3 et trois agents des services généraux pour le Service de la direction des projets et de la promotion, d'autre part, trois P-3, quatre P-2 et trois agents des services généraux pour la Division de la production écrite et audio-visuelle.

51. Outre ces postes permanents, d'autres ressources ont été prévues au titre des questions prioritaires. Comme indiqué dans les prévisions révisées, les coûts directs des activités relatives à la Namibie ont été estimés à 782 700 dollars et ceux des activités relatives à la question de Palestine à 675 900 dollars (voir plus haut, chap. IV, sect. C, tableaux 29.19 et 27.20). En ce qui concerne les activités anti-apartheid, on estime qu'il faut prévoir 191 000 dollars au chapitre 27 du budget-programme au titre de leurs coûts directs. Bien entendu, ces chiffres ne comprennent pas les crédits correspondant à ces activités ouverts à d'autres chapitres du budget ni les coûts indirects qui peuvent leur être imputables, comme par exemple une partie des dépenses au titre de la Direction exécutive et de l'administration ou des services d'appui aux activités de diffusion du siège et des centres et services d'information, ou bien une partie du coût d'activités génériques et institutionnelles telles que les reportages, les publications officielles ou d'autres produits et activités d'information portant sur plusieurs sujets.

## 2. Rang des directeurs des centres et services d'information

52. Au centre du débat du CPC sur les centres et services d'information, se trouvait le problème du rang qu'il convenait de donner à leurs directeurs et, en particulier, du nombre et de la répartition des postes D-1. Le montant initial du crédit ouvert à ce titre pour l'exercice en cours comprenait le coût de 11 postes D-1 qui, comme indiqué au paragraphe 27.19 du premier rapport du CCQAB sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989 <sup>14/</sup>, étaient affectés aux centres suivants : Beijing, Beyrouth, Genève, Londres, Moscou, Nairobi, New Delhi, Paris, Tokyo, Vienne et Washington. Dans les prévisions révisées relatives au chapitre 27, il était prévu, dans le cadre de la réduction globale des postes au Secrétariat, d'en supprimer cinq d'ici la fin 1989 : un à Vienne et quatre dans d'autres centres d'information.

53. Quant il a demandé au Secrétaire général de proposer des critères objectifs et équitables concernant le rang que devraient avoir les directeurs des centres et services d'information, le CPC a lui-même défini trois principes importants :

- a) Il fallait établir et maintenir les contacts avec les fonctionnaires responsables;
- b) Il fallait préserver l'équilibre entre les diverses régions du monde;
- c) Il fallait veiller à ne pas compromettre la situation des centres et services d'information responsables de plus d'un pays.

54. L'une des premières choses à considérer pour déterminer le rang à attribuer aux directeurs des centres et services d'information est bien entendu le niveau de responsabilité des intéressés. A cet égard, il convient d'évaluer soigneusement

des facteurs tels que la complexité du travail au niveau tant des politiques que des programmes, le nombre de subordonnés, le nombre de réunions de l'ONU à couvrir et l'importance des contacts avec les médias, les ONG et d'autres organisations.

55. En ce qui concerne le premier point soulevé par le CPC (par. 53 a) ci-dessus), le Secrétaire général considère que la rigueur des procédures de sélection des directeurs des centres et services d'information, qui prévoient notamment des consultations avec le gouvernement hôte, est la garantie que le principe défini est dûment pris en considération, autrement dit que le directeur qui aura été désigné sera capable d'établir et de maintenir des contacts avec les fonctionnaires compétents du ou des pays hôte(s).

56. Quant au troisième principe, qui est de ne pas compromettre la situation des centres et services d'information responsables de plus d'un pays, on notera que huit des onze centres et services pour lesquels des postes D-1 sont actuellement autorisés sont responsables de plus d'un pays. Il s'agit de Beyrouth, Genève, Londres, Moscou, Nairobi, New Delhi, Tokyo et Vienne.

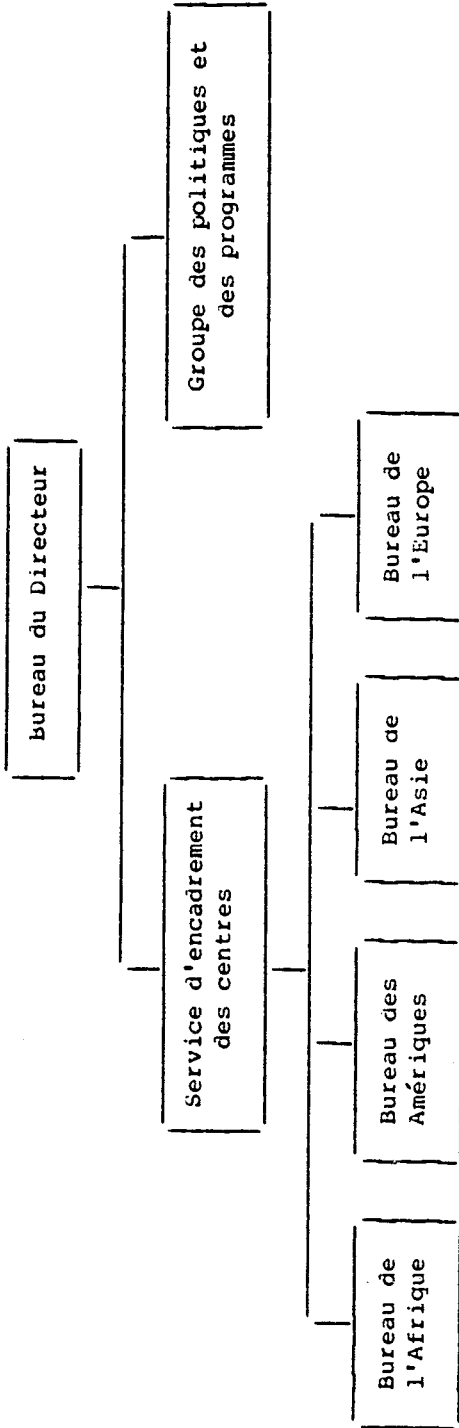
57. Compte tenu de cette situation et de la nécessité de respecter un équilibre régional, le Secrétaire général pense que l'application des critères recommandés par le CPC exigerait le maintien des postes D-1 dans les 11 centres et services mentionnés plus haut et, partant, des cinq postes D-1 que l'on proposait de supprimer au chapitre 27 du budget-programme. Si l'Assemblée générale approuvait ces recommandations, il faudrait revoir à la baisse les réductions de postes récapitulées dans l'annexe aux prévisions révisées (voir chap. I, annexe, ci-dessus, tableaux 1 et 27) et prévoir des crédits additionnels d'un montant de 835 800 dollars.

### 3. Structure de la Division des centres d'information

58. L'organigramme de la Division des centres d'information au Siège est présenté ci-après comme suite à la demande formulée à cet effet par certaines délégations au cours des débats du CPC :



Schéma 3



Centres et services d'information

**4. Organisation du Département : dispositions relatives aux groupes radiophoniques régionaux**

59. Comme indiqué dans le rapport du CPC, certaines délégations se sont dites préoccupées par les dispositions relatives aux groupes radiophoniques régionaux et plus particulièrement par leur position sur l'organigramme par rapport à l'unité centrale, présumée être la Section de la programmation centrale. La structure adoptée est représentée plus haut, dans le schéma 2. Dans cette nouvelle structure, les groupes radiophoniques régionaux seraient chargés des tâches suivantes :

a) Publier, dans les langues officielles pertinentes, un documentaire hebdomadaire présentant un intérêt pour la région considérée;

b) Se charger de la diffusion des informations pour les stations de la région, quel que soit le mode de transmission (ondes courtes, liaison radiophonique, téléphonique ou courrier électronique);

c) Répondre aux besoins des stations de radiodiffusion de la région en ce qui concerne les questions relatives à l'ONU, par exemple les visites de personnalités éminentes dans les locaux de l'ONU et d'autres manifestations des Nations Unies.

60. En outre, le cas échéant, les groupes radiophoniques régionaux adapteront des programmes centraux comme ceux qui sont consacrés à la lutte contre l'apartheid, à la Namibie et à la Palestine, Perspective, Scope, Femmes et L'ONU en action, ainsi que les matériaux produits par le Secrétariat central de rédaction afin de satisfaire les besoins de chaque région. Leurs programmes, qui seront réalisés par 12 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs, couvriront les régions de l'Afrique, de l'Asie et du Pacifique, des Caraïbes, de l'Europe, de l'Amérique latine et du Moyen-Orient.

**5. Produits supprimés dans les prévisions révisées**

61. Pour répondre aux préoccupations exprimées par le CPC à propos de la suppression des produits programmés, on donne à l'annexe du présent chapitre une liste des éléments qu'il est proposé de supprimer et des révisions apportées. On notera que d'une manière générale, la suppression de ces produits a été proposée afin de réaffecter les ressources à des activités nouvelles et plus productives sur des thèmes identiques ou analogues. C'est précisément la souplesse de cette approche qui a permis, par exemple, de lancer la publication Afrique : relance et de financer d'autres activités connexes en 1987 grâce à des ressources réaffectées.

**6. Responsabilités en matière de programmes et autorité du Bureau de l'exécution des programmes**

62. Au cours de l'examen de cette section par le CPC, certaines délégations ont exprimé des préoccupations et demandé des éclaircissements supplémentaires sur les fonctions du Bureau de l'exécution des programmes. Celles-ci sont ainsi définies dans la circulaire du Secrétaire général sur l'organisation du Département de l'information 15/ :

"Le Bureau de l'exécution des programmes est placé sous l'autorité d'un directeur qui, outre la direction générale du Bureau, s'acquitte des fonctions suivantes :

Supervise et coordonne les travaux des trois unités administratives responsables de la planification, de la production et de la diffusion de produits et services d'information, de façon que le Département puisse en permanence faire face aux exigences et aux priorités nouvelles du monde de la communication;

Aide le Secrétaire général adjoint à définir les priorités à long terme de chacune de ces unités administratives, aide leurs directeurs à planifier et exécuter le travail courant et règle au jour le jour les conflits de priorités;

Veille à ce que les plans d'information et les fonctions de production et de diffusion soient bien adaptés les uns aux autres;

Constitue une base de données regroupant les organismes, les organisations non gouvernementales, les journalistes, les producteurs de programmes et les particuliers qui concourent à la diffusion d'informations sur les thèmes prioritaires de l'ONU;

En consultation et en coordination avec les autres départements et bureaux, veille à ce que les produits d'information voulus soient préparés et diffusés dans les délais;

Aide le Secrétaire général adjoint, lorsqu'il y a lieu, à coordonner avec les autres départements et bureaux du Secrétariat et les autres organismes des Nations Unies, la planification et l'exécution des projets entrepris par le Département;

Suit de manière systématique les travaux des organismes des Nations Unies sur les thèmes prioritaires de l'ONU;

Représente le Secrétaire général adjoint lorsque celui-ci est absent."

#### 7. Répartition géographique des postes du Département

63. Au cours de l'examen par le CPC des prévisions budgétaires révisées pour la section 27, certaines délégations ont exprimé les préoccupations qu'elles nourrissaient à propos de la répartition géographique des postes des classes supérieures du Département de l'information et de l'effet négatif que pourrait avoir le processus de restructuration en cours sur la répartition géographique des postes des autres classes. On ne disposera de renseignements détaillés à cet égard que lorsque le processus de sélection du personnel aura été achevé et toutes les vacances pourvues, mais le Secrétaire général estime que la restructuration entraînera vraisemblablement une amélioration de la répartition géographique et de l'équilibre entre hommes et femmes au Département. Quant aux préoccupations concernant l'effet négatif que pourrait avoir sur le moral du personnel le projet d'abolition de certains postes, elles sont partagées par le Secrétaire général, dont la politique consiste toujours à tenter dans toute la mesure possible de réduire les postes par attrition dans l'ensemble du Secrétariat. A cet égard, le Secrétaire général a mis en place un mécanisme visant à faciliter la réaffectation interne des fonctionnaires du Secrétariat dont pourront matériellement bénéficier les fonctionnaires du Département.

Notes

- 1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 49 (A/41/49).
- 2/ A/C.5/42/2/Rev.1, par. 25.
- 3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 24 (A/35/24), vol. I, annexe II.
- 4/ A/42/6 (chap. 3), par. 3.45 à 3.63.
- 5/ A/42/234.
- 6/ A/C.5/42/2/Rev.1.
- 7/ Voir A/42/234, par. 30 b/.
- 8/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément No 7 (A/42/7), par. 29.25.
- 9/ Voir ST/SGB/Organization/Section F/Rev.2 et ST/SGB/163.
- 10/ A/42/6 (chap. Ier), par. 1.73 à 1.97.
- 11/ Ibid., trente-septième session.
- 12/ A/43/16 (Partie I). A paraître en tant que Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Supplément No 16, partie I.
- 13/ Voir A/C.5/42/L.22.
- 14/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément No 7 (A/42/7).
- 15/ ST/SGB/Organization/DPI.

Annexe

20 juillet 1988

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989 : ELEMENTS DONT LA SUPPRESSION EST PROPOSEE  
DANS LES PREVISIONS REVISEES

Information

Sous-programme 2. Information thématique

- a) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6), par. 9.9 à 9.27
- 2.2 Désarmement**
- i) Une brochure de 24 pages consacrée à la Campagne mondiale pour le désarmement\*\*;
- 2.2 i) Fonds réaffectés aux activités de presse concernant la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et à une pochette de documentation pour les ONG.
- iii) Un documentaire de 30 minutes en anglais, arabe, espagnol et français sur les questions de désarmement (1989);
- 2.2 iii) Supprimé en vue de transférer les ressources à de nouvelles activités.
- 2.5 Droits de l'homme**
- x) Une brochure de 24 pages sur les droits de l'homme (thème exact à déterminer) à diffuser dans les six langues officielles;
- 2.5 x) Fonds utilisés pour établir une version révisée de Questions et réponses sur les droits de l'homme en trois langues et un dépliant sur le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- 2.7 Femmes : égalité, développement et paix**
- xi) Un programme audio-visuel (carrousel de 80 diapositives, avec une cassette audio en anglais) sur les Stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme;
- 2.7 xi) Technique périmée. Fonds réaffectés à la production de plaquettes et de badges en trois langues pour la Journée internationale de la femme en 1988.
- 2.10 Apartheid**
- v) Panneau photographique sur les derniers événements d'Afrique du Sud (en anglais, arabe, espagnol et français, avec possibilité de surimpression);
- 2.10 v) Supprimé en vue de réaffecter les ressources au programme de boycottage culturel visant à appuyer la lutte contre l'apartheid.
- 2.12 Développement économique et social**
- v) Une conférence d'ONG sur le redressement économique et le développement de l'Afrique (trois jours, au Siège). Une plaquette de 40 pages, en anglais, sur les débats de la conférence (troisième trimestre de 1988)\*;
- 2.12 v) Fonds réaffectés aux activités d'information de la presse et des ONG qui se tiendront au cours de l'examen à mi-parcours du programme de redressement de l'Afrique, avant la session de 1988 de l'Assemblée générale.
- vi) Coordination de deux coproductions cinématographiques sur l'énergie et les mégalofoles avec des réalisateurs extérieurs;
- 2.12 vi) Les coréalisateurs se sont retirés.

/...

- |       |  |            |  |
|-------|--|------------|--|
| vii)  | Un montage photographique consacré au plan quinquennal des Nations Unies pour le redressement et le développement de l'Afrique, en anglais, arabe, espagnol et français (avec possibilité de surimpression);   | 2.12 vii)  | Supprimé afin de réaffecter les ressources à la diffusion d'informations sur le Groupe consultatif des apports financiers à l'Afrique créé par le Secrétaire général et une pochette d'information sur le rapport du Secrétaire général concernant l'évaluation à mi-parcours du programme de redressement de l'Afrique. |
| viii) | Un programme audio-visuel (carrousel de 80 diapositives avec cassette audio en anglais) sur l'application du plan quinquennal des Nations Unies pour le redressement et le développement de l'Afrique;   | 2.12 viii) | Technique périmée. Les fonds seront réaffectés à d'autres éléments du programme de redressement et de développement de l'Afrique.  |
| ix)   | Un jeu vidéo d'une durée de cinq minutes sur le thème "L'Afrique : redressement et développement";   | 2.12 ix)   | Supprimé afin de réaffecter les ressources à de nouvelles activités.   |
| x)    | Un panneau photographique sur le thème "De l'énergie pour le XXIe siècle" traitant de tous les aspects des sources d'énergie renouvelables et non renouvelables (en anglais, arabe, espagnol et français, avec possibilité de surimpression);                                      | 2.12 x)    | Supprimé afin de réaffecter les ressources à de nouvelles activités.   |
| xi)   | Un jeu vidéo d'une durée de cinq minutes sur le thème "De l'énergie pour le XXIe siècle";  | 2.12 xi)   | Supprimé afin de réaffecter les ressources à de nouvelles activités.   |
| xii)  | Un panneau photographique sur la Veille météorologique mondiale et les rapports entre le climat de la planète, d'une part, et la production alimentaire et les catastrophes naturelles, d'autre part (en anglais, arabe, espagnol et français, avec possibilité de surimpression); | 2.12 xii)  | Supprimé afin de réaffecter les ressources à de nouvelles activités.   |

#### 2.13 Réfugiés : Secours en cas de catastrophe

- |    |   |         |  |
|----|---|---------|--|
| i) | Une brochure de 24 pages sur le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ou sur les secours en cas de catastrophe et l'aide humanitaire**; | 2.13 i) | Supprimé afin de réaffecter les ressources à de nouvelles activités. On essaiera d'obtenir des contributions extra-budgétaires pour cette activité, conjointement avec le HCR. |
|----|---|---------|--|

#### 2.14 Droit international et traités

- |      |   |           |  |
|------|---|-----------|--|
| i)   | Mise à jour de la brochure de 48 pages sur la Cour internationale de Justice;   | 2.14 i)   | Supprimé afin de réaffecter les ressources à de nouvelles activités. |
| iii) | Un disque vidéo de 30 minutes sur le droit de la mer, présentant des images très variées (photographies et graphiques); | 2.14 iii) | Supprimé afin de réaffecter les ressources à de nouvelles activités. |

#### 2.16 Conférences, décennies et célébrations

##### Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire

- |    |   |         |  |
|----|---|---------|--|
| i) | Brochure de 16 pages consacrée aux résultats de la Conférence de 1987 (dans les six langues officielles)**; | 2.16 i) | Supprimé afin de réaffecter les ressources à de nouvelles activités. |
|----|---|---------|--|

/...

Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement

- x) Panneau photographique sur la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (en anglais, arabe, espagnol et français, avec possibilité de surimpression); 2.16 x) Supprimé afin de réaffecter les ressources à de nouvelles activités.

Décennie des transports et des communications en Afrique (1978-1988)

- xii) Panneau photographique en anglais, arabe, espagnol et français (avec possibilité de surimpression) consacré à la Décennie des transports et des communications en Afrique à l'intention des ONG, des établissements d'enseignement, des responsables gouvernementaux et du grand public (troisième trimestre de 1989); 2.16 xii) Supprimé afin de réaffecter les ressources à de nouvelles activités.
- xiii) Un disque vidéo de 30 minutes sur la Décennie; 2.16 xiii) Supprimé afin de réaffecter les ressources à de nouvelles activités.

2.17 Divers

- v) World Newspaper Supplement : Coordination et services d'appui pour la rédaction du Supplement qui paraît trois ou quatre fois par an dans un certain nombre de journaux du monde entier, dont le Forum du développement; 2.17 v) Absence de soutien de la part des organisations et des médias participants.

Produit : Programmes radio thématiques :

| <u>Titre</u>        | <u>Langue</u> | <u>Périodicité</u> | <u>Durée</u> | <u>Région</u> | <u>Type de programme</u> |              |   |
|---------------------|---------------|--------------------|--------------|---------------|--------------------------|--------------|---|
| 5. Asian Spotlight  | Anglais       | Mensuel            | 15 mn        | Asie          | Documentaire             | 2.17 ix) 5)  | Programme 2.17 ix) 5) contenu incorporé à <u>UN Calling Asia</u>                                    |
| 14. Tour d'horizon* | Français      | Mensuel            | 30 mn        | Mondial       | Varia                    | 2.17 ix) 14) | Programmes 2.17 ix) 14 et 15 : contenu 2.17 ix) 15) incorporé à <u>Perspectives internationales</u> |
| 15. Tour d'horizon  | Français      | Trimestriel        | 30 mn        | Mondial       | Documentaire             | 2.17 ix) 15) |   |

/...

## Chapitre V

RESSOURCES ADDITIONNELLES A PREVOIR AUX SECTIONS A.1 (ASSEMBLEE GENERALE), A.4 (COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET SON SECRETARIAT) ET B.12 (BUREAU DE LA RECHERCHE ET DE LA COLLECTE D'INFORMATIONS) DU CHAPITRE PREMIER

### A. Assemblée générale

1. Conformément à la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1962, telle qu'elle a été modifiée ultérieurement par les résolutions 2245 (XXI) du 20 décembre 1966, 2489 (XXIII) et 2491 (XXIII) du 21 décembre 1968, l'Organisation a payé les frais de voyage pour cinq représentants au plus, y compris les représentants suppléants, de chaque Etat Membre assistant à une session ordinaire de l'Assemblée générale et pour un représentant ou représentant suppléant assistant à une session extraordinaire ou à une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale. Aux termes de sa résolution 41/213, l'Assemblée générale a décidé que les recommandations adoptées par le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau 1/ seraient appliquées. Par conséquent, en application de la recommandation 6, le remboursement des frais de voyage des représentants des Etats Membres est limité aux pays les moins avancés.

2. Aux termes de sa résolution 41/60 G du 3 décembre 1986, l'Assemblée générale a décidé de convoquer en 1988 sa troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, qui s'est tenue du 31 mai au 25 juin 1988. On estime à 192 000 dollars les frais de voyage entraînés par la participation à la session extraordinaire d'un représentant de chacun des Etats Membres classés parmi les pays les moins avancés. Aucun crédit n'a été prévu à cette fin au titre des "Frais de voyage des représentants" à la section A.1 (Assemblée générale) du chapitre premier du budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989.

### B. Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies (et son Secrétariat)

3. Un crédit est prévu régulièrement au budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour couvrir la part correspondante du montant des traitements, des frais de voyage et des indemnités de subsistance des fonctionnaires nationaux qui aident les membres du Comité des commissaires aux comptes, ainsi que des frais qu'entraîne la participation de ses membres aux sessions ordinaires du Comité et du Groupe des vérificateurs extérieurs des comptes. Les ressources prévues actuellement dans le budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989 se chiffrent à 2 330 000 dollars et équivalent à la base de ressources de 1986-1987.

4. La dernière augmentation réelle des ressources destinées à la vérification extérieure des comptes remonte à 1978 2/. Depuis, le Comité des commissaires aux comptes a dû faire face à un accroissement considérable de son volume de travail à la suite de l'élargissement des opérations des organisations dont il vérifie les comptes et des demandes formulées par l'Assemblée générale lors de l'examen des recommandations du Comité. En raison de ces facteurs et de la dépréciation du dollar par rapport aux monnaies des pays où une part importante des dépenses du Comité est engagée, les crédits provenant de toutes les sources qui ont été

/...



approuvées en 1986-1987 pour rembourser le coût de la vérification des comptes ont été très insuffisants. Ainsi, selon les membres du Comité, durant cet exercice biennal, le coût effectif de la vérification des comptes a atteint 4 552 018 dollars, alors que les remboursements n'ont représenté que 3 850 683 dollars (dont 2 004 058 dollars provenaient du budget ordinaire de l'ONU), soit un manque à recevoir de 18,2 %.

5. Après que l'Assemblée générale a ouvert le crédit actuel pour la vérification extérieure des comptes, le Comité a informé le Secrétariat des résultats d'une étude qu'il a effectuée sur le coût de la vérification des comptes prévu pour 1988-1989, d'où il ressort que, pour 1989, le montant estimatif à inscrire au budget ordinaire se chiffre à 1 539 300 dollars, montant qui se répartit comme suit :

|                           | <u>Dollars</u> |
|---------------------------|----------------|
| Traitements               | 484 880        |
| Indemnités de subsistance | 775 807        |
| Frais de voyage           | 278 613        |
|                           | <hr/>          |
| Total                     | 1 539 300      |

Ce montant dépasse de 234 800 dollars, soit 18 %, le crédit actuellement prévu pour la vérification extérieure des comptes en 1989; il est donc proposé, sur la demande du Comité, de réviser en conséquence le montant du crédit ouvert à ce titre.

### C. Bureau de la recherche et de la collecte d'informations

6. Le Bureau de la recherche et de la collecte d'informations a été créé pour aider le Secrétaire général à s'acquitter des responsabilités que lui confère l'Article 99 de la Charte des Nations Unies en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité et des tâches spécifiques que lui ont confiées le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale 3/. On trouvera dans la mise à jour du rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'application de la résolution 41/213 4/ des détails sur les responsabilités et les activités qui incombent au Bureau.

7. Des ressources en personnel et autres ont été fournies au Bureau grâce au redéploiement des ressources d'autres unités du Secrétariat qui faisaient l'objet d'une restructuration des activités dans ce domaine. Maintenant que le Bureau fonctionne depuis un certain temps, il est devenu patent que, pour être pleinement opérationnel, il a besoin des ressources additionnelles suivantes :

#### Heures supplémentaires

8. De par la nature de ses attributions, le Bureau doit fréquemment mener à bien les tâches hautement prioritaires dans des délais très courts. Le crédit approuvé pour l'exercice biennal (6 300 dollars) se révèle donc insuffisant et une augmentation de 14 700 dollars est proposée.

Frais de voyage du personnel

9. Il ressort d'un examen des ressources prévues à ce titre pour le Bureau que le crédit actuel (29 800 dollars) ne suffira pas. Le Sous-Secrétaire général est appelé à se déplacer sur la demande du Secrétaire général pour le représenter en diverses occasions, ainsi qu'à se rendre dans les centres d'information des Nations Unies et à effectuer d'autres voyages officiels. En outre, les fonctions du Bureau concernant la recherche amènent les fonctionnaires à se déplacer pour faciliter les contacts avec des instituts de recherche et celles qui ont trait à l'alerte avancée exigent également que les fonctionnaires puissent se rendre dans les zones en cause.

Fournitures et accessoires

10. En règle générale, les ressources nécessaires pour les services d'information en ligne, les livres, les périodiques et d'autres fournitures et services de bibliothèque seront fournies en coopération avec la Bibliothèque Dag Hammarskjöld dans le cadre du chapitre 29. Toutefois, pour faciliter l'acquisition de la documentation nécessaire à court délai, il est proposé d'ouvrir un crédit additionnel de 5 000 dollars.

D. Demande de crédits additionnels

11. On ne pense pas pouvoir prélever sur les crédits déjà ouverts les ressources additionnelles ventilées plus haut. En conséquence, il faudrait ouvrir au chapitre premier du budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989 un crédit additionnel de 476 500 dollars qui se décomposerait comme suit : un crédit non renouvelable de 192 000 dollars pour couvrir les frais de voyage des représentants au titre de la section A.1 (Assemblée générale) et des crédits renouvelables de 234 800 dollars au titre de la section A.4 (Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et son secrétariat) et de 49 700 dollars au titre de la section B.12 (Bureau de la recherche et de la collecte d'informations).

Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 49 (A/41/49).

2/ Voir A/C.5/33/14.

3/ Voir ST/SGB/225.

4/ A/C.5/42/2/Rev.1, par. 13 à 16.

## Chapitre VI

### POSTES TEMPORAIRES AUTORISES SUR UNE BASE RENOUELABLE POUR L'EXERCICE BIENNAL 1986-1987 ET APPROUVES POUR L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989 AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE

1. L'Assemblée générale, à sa quarante-deuxième session, a approuvé un total de 253 postes temporaires renouvelables (251 aux chapitres des dépenses et 2 aux chapitres des recettes) pour l'exercice biennal 1988-1989, au titre du budget ordinaire (pour le détail, voir le tableau figurant en annexe).
2. Lorsqu'il a procédé à son étude dans le contexte de l'application de la recommandation 15, relative à la réduction des postes, du Groupe d'experts intergouvernementaux 1/, le Groupe de l'analyse des postes, créé au milieu de 1987 par le Secrétaire général (voir chap. I ci-dessus, par. 13), a utilisé comme base de ses travaux des tableaux d'effectifs globaux comprenant tant les postes permanents que les postes temporaires financés au moyen du budget ordinaire. Les pourcentages indiquant le profil en résultant pour chaque chapitre étaient fondés sur ces tableaux d'effectifs globaux.
3. Cette approche était justifiée par le fait qu'en même temps que le Groupe de l'analyse des postes identifiait des postes en vue de leur suppression, la plupart des responsables de programmes analysaient leurs programmes de travail en fonction de la totalité des ressources en personnel existantes, comme l'Assemblée générale l'avait demandé dans la résolution 41/213. Au cours du processus de rénovation et de rationalisation, les tâches afférentes aux postes temporaires ont été examinées de pair avec celles attribuées aux postes permanents. Dans la plupart des cas, les postes identifiés comme "renouvelables temporaires" avaient été renouvelés annuellement, parfois jusqu'à cinq ou sept années durant. La plupart des mandats initiaux qui avaient prévu des postes temporaires étaient donc devenus des mandats permanents, intégrés aux programmes de travail ordinaires.
4. En outre, les titulaires des postes temporaires ne s'étaient pas nécessairement vu exclusivement assigner les attributions identifiées au début, lors de la création de leurs postes. De ce fait, il n'y avait plus guère de raison de conserver la distinction entre postes permanents et postes temporaires.
5. Il est donc proposé que les 253 postes renouvelables temporaires financés au moyen du budget ordinaire et énumérés dans le tableau joint en annexe soient tous transformés en postes permanents (à savoir, pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur : 2 SSG, 1 D-2, 8 D-1, 15 P-5, 18 P-4, 45 P-3 et 14 P-2/1; pour la catégorie des services généraux : 11 postes de 1re classe et 61 postes d'autres classes; pour les agents locaux : 78). Cette transformation n'influerait ni sur le montant des crédits ouverts pour l'exercice biennal ni sur la réduction que le chapitre I du présent document prévoit pour le 31 décembre 1989.

#### Note

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 49 (A/41/49).

Annexe

POSTES RENOUEVABLES TEMPORAIRES APPROUVES POUR 1988-1989

| Chapitres du budget et unités administratives   | Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur |     |     |     |     |     |     |       |               |            | Services généraux et autres catégories |              |              |                 |             |               |       |
|---|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-------|---------------|------------|--|--------------|--------------|-----------------|-------------|---------------|-------|
|   | SGA   | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2/1 | Total partiel | 1re classe | Autres classes                         | Serv. sécur. | Serv. mobile | Corps de métier | Agent local | Total partiel | Total |
| 1. POLITIQUE, DIRECTION ET COORDINATION D'ENSEMBLE  | -   | 1   | -   | 1   | 2   | 2   | 8   | -     | 14            | -          | 13                                     | -            | -            | -               | 3           | 16            | 30    |
| B. Direction exécutive et administration  | -   | 1   | -   | 1   | 2   | 2   | 8   | -     | 14            | -          | 13                                     | -            | -            | -               | 3           | 16            | 30    |
| 3. Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de secrétariat (y compris la Division des affaires de l'Assemblée générale) | -   | -   | -   | -   | -   | -   | 1   | -     | 1             | -          | -                                      | -            | -            | -               | -           | -             | 1     |
| 4. Division des droits des Palestiniens   | -   | -   | -   | 1   | 1   | 2   | 7   | -     | 11            | -          | 8                                      | -            | -            | -               | 8           | 19            | 19    |
| 11. Bureau du Coordonnateur pour l'aide à la reconstruction et au développement du Liban  | -   | 1   | -   | -   | 1   | -   | -   | -     | 2             | -          | 1                                      | -            | -            | 3               | 4           | 6             | 6     |
| 12. Bureau de la recherche et de la collecte d'informations   | -   | -   | -   | -   | -   | -   | -   | -     | -             | -          | 4                                      | -            | -            | -               | 4           | 4             | 4     |
| 2A. AFFAIRES POLITIQUES ET AFFAIRES DU CONSEIL DE SECURITE : MAINTIEN DE LA PAIX  | -   | -   | -   | 2   | 4   | 2   | 1   | 2     | 11            | 1          | 1                                      | -            | -            | 19              | 21          | 32            | 32    |
| B. Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité   | -   | -   | -   | 2   | 3   | -   | -   | -     | 5             | 1          | 1                                      | -            | -            | -               | 2           | 7             | 7     |
| C. Bureau du Représentant Spécial du Secrétaire général pour le droit de la mer   | -   | -   | -   | -   | 1   | 2   | 1   | 2     | 6             | -          | -                                      | -            | -            | 19              | 19          | 25            | 25    |
| 2B. AFFAIRES DE DESARMEMENT   | -   | 1   | -   | -   | -   | -   | -   | -     | 1             | -          | -                                      | -            | -            | -               | -           | 1             | 1     |
| A. Organes directeurs, Conférence du désarmement  | -   | 1   | -   | -   | -   | -   | -   | -     | 1             | -          | -                                      | -            | -            | -               | -           | 1             | 1     |
| 3. AFFAIRES POLITIQUES, TUTELLE ET DECOLONISATION   | -   | -   | 1   | 2   | 6   | 4   | 8   | 1     | 22            | 1          | 17                                     | -            | -            | 7               | 25          | 47            | 47    |
| B. Département des questions politiques spéciales, de la décolonisation et de la tutelle  | -   | -   | -   | 1   | 3   | 3   | 4   | -     | 11            | -          | 7                                      | -            | -            | -               | 7           | 18            | 18    |

...

| Chapitres du budget et unités administratives  | Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur |     |     |     |     |     |     |       |               |            | Services généraux et autres catégories |              |              |                |               |       |    |
|--|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-------|---------------|------------|--|--------------|--------------|----------------|---------------|-------|----|
|  | SGA   | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2/1 | Total partiel | 1re classe | Autres classes                         | Serv. mobile | Serv. métier | Corps de Agent | Total partiel | Total |    |
| C. Namibie   | -   | -   | -   | -   | 2   | 1   | 4   | 1     | 8             | 1          | 8                                      | -            | -            | -              | 6             | 15    | 23 |
| E. Asie du Sud-Est : Affaires politiques et humanitaires                                       | -   | -   | 1   | 1   | 1   | -   | -   | -     | 3             | -          | 2                                      | -            | -            | -              | 1             | 3     | 6  |
| 5A. BUREAU DU DIRECTEUR GENERAL AU DEVELOPPEMENT ET A LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE | -   | -   | -   | 1   | -   | -   | -   | -     | 1             | -          | 1                                      | -            | -            | -              | -             | 1     | 2  |
| 11. COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE                               | -   | -   | -   | -   | -   | 1   | 1   | -     | 2             | -          | -                                      | -            | -            | -              | 1             | 1     | 3  |
| 13. COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE   | -   | -   | -   | -   | 1   | -   | 1   | -     | 2             | -          | -                                      | -            | -            | -              | 2             | 2     | 4  |
| 14. COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE OCCIDENTALE                                   | -   | -   | -   | -   | -   | 1   | -   | -     | 1             | -          | -                                      | -            | -            | -              | -             | -     | 1  |
| 19. CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES ETRANGERS HUMAINS (HABITAT)                              | -   | -   | -   | 1   | -   | -   | 4   | -     | 5             | -          | -                                      | -            | -            | -              | 7             | 7     | 12 |
| 25. COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE   | -   | -   | -   | -   | -   | 2   | 2   | -     | 4             | -          | 6                                      | -            | -            | -              | -             | 6     | 10 |
| 26. ACTIVITES JURIDIQUES   | -   | -   | -   | -   | -   | -   | 1   | 1     | 2             | 8          | -                                      | -            | -            | -              | -             | 8     | 10 |
| C. Bureau des affaires juridiques  | -   | -   | -   | -   | -   | -   | 1   | 1     | 2             | 8          | -                                      | -            | -            | -              | -             | 8     | 10 |
| 27. INFORMATION  | -   | -   | -   | -   | 1   | -   | 9   | 7     | 17            | -          | 4                                      | -            | -            | -              | -             | 4     | 21 |
| A. Département de l'information (Siège)  | -   | -   | -   | -   | 1   | -   | 9   | 7     | 17            | -          | 4                                      | -            | -            | -              | -             | 4     | 21 |
| 28. ADMINISTRATION ET GESTION  | -   | -   | -   | 1   | 1   | 4   | 4   | 1     | 11            | -          | 14                                     | -            | -            | -              | 39            | 53    | 64 |
| C. Bureau de la gestion des ressources humaines  | -   | -   | -   | -   | -   | 2   | 3   | 1     | 6             | -          | 7                                      | -            | -            | -              | -             | 7     | 13 |
| G. Administration et services communs, Genève  | -   | -   | -   | -   | -   | 1   | -   | -     | 1             | -          | 6                                      | -            | -            | -              | -             | 6     | 7  |
| J. Services administratifs, Vienne   | -   | -   | -   | 1   | 1   | 1   | 1   | -     | 4             | -          | 1                                      | -            | -            | -              | -             | 1     | 5  |
| K. Services communs, Nairobi   | -   | -   | -   | -   | -   | -   | -   | -     | -             | -          | -                                      | -            | -            | -              | 39            | 39    | 39 |

| Chapitres du budget et unités administratives                      | Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur |     |     |     |     |     |     | Total partiel | Services généraux et autres catégories |            |                |              | Total |              |                      |
|--|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|---------------|--|------------|----------------|--------------|-------|--------------|----------------------|
|  | SCA   | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 |               | P-2/1                                  | 1re classe | Autres classes | Serv. mobile |       | Serv. métier | Corps de Agent local |
| 29. SERVICES DE CONFERENCE ET BIBLIOTHEQUES                        | -   | -   | -   | -   | -   | 2   | 6   | 2             | 10                                     | 1          | 3              | -            | -     | 4            | 14                   |
| B. Programmes d'activité   | -   | -   | -   | -   | -   | 1   | 6   | 2             | 9                                      | 1          | 3              | -            | -     | 4            | 13                   |
| C. Appui aux programmes  | -   | -   | -   | -   | -   | 1   | -   | -             | 1                                      | -          | -              | -            | -     | -            | 1                    |
| <b>TOTAL</b>   | -   | 2   | 1   | 0   | 15  | 18  | 45  | 14            | 103                                    | 11         | 59             | -            | -     | 78           | 251                  |
| <b>CHAPITRE 3 DES RECETTES. ACTIVITES PRODUCTRICES DE RECETTES</b> |   |     |     |     |     |     |     |               |  |            |                |              |       |              |                      |
|  | -   | -   | -   | -   | -   | -   | -   | -             | -                                      | -          | 2              | -            | -     | -            | 2                    |
| <b>TOTAL GENERAL</b>   | -   | 2   | 1   | 0   | 15  | 18  | 45  | 14            | 103                                    | 11         | 61             | -            | -     | 78           | 253                  |